

MEMOIRES

A V I S

MEMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU

Tome V.



A V I S.

On trouve chez les mêmes Libraires :

MÉMOIRES du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. in-8.

MÉMOIRES sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV ; par feu M. Duclos, troisième édition, 2 vol. in-8.

MÉMOIRES du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 6 gros vol. in-12.

MÉMOIRES du Duc de Choiseul, Ministre de la Marine et de la Guerre, 2 vol. in-8.

MÉMOIRES du Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, etc. etc. troisième édition, 4 vol. in-8. avec fig.

On vend séparément le 4^e aux personnes qui ont acquis les trois premiers volumes.

MÉMOIRES sur la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. in-8.

VIE privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables ; 3 vol. in-12.

CORRESPONDANCE originale des émigrés, trouvée à Verdun, dans le Porte-feuille de Monsieur, et de M. de Calonne, déposée aux Archives de la Convention Nationale, 1 vol. in-8. avec fig.

285 k 25

MEMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU;

*Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV,
de la minorité et du Règne de Louis XV,
etc. etc.*

O U V R A G E composé dans la Bibliothèque et
sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de
plusieurs Courtisans ses contemporains.

Avec des Cartes, Plans et Portraits gravés en taille-douce.

Écrivez l'Histoire avec vérité, et faites tant de
honte au vice, qu'il ne reste plus que la vertu
en France. *Anne d'Autriche.*

TOME CINQUIÈME.

A P A R I S,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

A Lyon, chez BRUYSET frères, rue S. Dominique.

A Londres, chez J. DEBOFFE, gerard street Soho, n°. 7.

1793.

STATE OF ILLINOIS

J A H C E R A M U D

DUC DE RICHELIEU

the Administration of the Republic of the Philippines

015 015

... les parties en litige, et que ceux de



RECEIVED

21719: A

1. The first of these is the fact that the
the new chief has a reputation for being
the first of these is the fact that the

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur les mœurs du peuple françois, relativement à l'autorité et aux grands de l'état, pendant le ministère du cardinal de Fleuri. Anciens principes du gouvernement françois pour tenir les peuples dans l'ignorance. Le gouvernement favorise notre inclination pour les modes, les chansons et les vers. L'Europe les chante avec nous et adopte nos modes. Fierté des Anglois; esprit de subjection dans notre cérémonial. Respect du peuple pour les grands. Voltaire en se jouant sur le théâtre et dans ses écrits de notre caractère, le modifie. Ressentiment du despotisme françois contre les vers de Voltaire. Manière de sonmettre le peuple soulevé, lorsque les erreurs de la police ou ses rapines faisoient payer le pain dix sols la livre. Le maréchal de Noailles prend l'ordre du roi à ce sujet, et commande à son fils de tirer sur le peuple. Sagesse du comte de Noailles (maréchal de France en 1790.) Au-lieu de foudroyer le peuple, il se contente de patrouilles silencieuses.

DEPUIS que le cardinal de Richelieu, le fondateur du gouvernement moderne du royaume de France, avoit su persuader qu'on ne pouvoit régir le peuple qu'en le retenant dans l'ignorance, et en le chargeant d'impôts, pour

A

lui montrer, disoit-il, *sa dépendance*, tout ce qui n'étoit point dans la classe du peuple étoit imbu de ces principes affreux.

Le despotisme françois, pénétré de cette maxime¹, luttoit sans cesse contre toutes les sortes de progrès de la raison qui pouvoient éclairer les hommes, et détruire les bases de l'autorité régnante. Il accordoit cependant aux gens de lettres quelques faveurs : mais il distinguoit ceux qui exerçoient leurs talens dans la poésie, dans l'érudition, ou dans cette littérature légère qui est l'ornement de l'esprit, plutôt que son aliment véritable. Les principes de liberté et de philosophie qui, depuis le commencement de ce siècle, jettoient de temps en temps quelque éclat, en allarment l'autorité, irritoient tout-à-la-fois le clergé, les universités, les parlemens et toutes les sortes de pouvoirs émanés de la puissance royale.

Avant la fameuse époque de 1740, le peuple françois étoit encore plongé dans la plus profonde ignorance, et sa légèreté naturelle sembloit mettre des obstacles invincibles au progrès des principes philosophiques qui préparoient en silence le renouvellement de l'esprit humain. On a vu dans toutes les parties de cette histoire l'inclination des François, des Parisiens, sur-tout, pour les chansons et les vers ;

une grande victoire et une défaite désastreuse; l'exil d'un ministre vertueux et le triomphe d'un scélérat, étoient le sujet tour-à-tour de l'amusement d'un peuple frivole, sensible, facile, léger et volage, qui chantoit également toutes choses. L'autorité observant toutes les nuances de cet aimable caractère, s'en servoit utilement pour le maintien de sa puissance; et depuis que Mazarin demandoit à ses commis et aux courtisans : *chantent-ils bien ?* Ses successeurs qui suivoient à l'œil cette boussole, en profitoient fort adroitement pour diriger le vaisseau. *

* La singularité de la chanson de Marlbroug, qui occupa nos musiciens et nos marchandes de mode pendant trois ans, avant la révolution qui nous travaille, n'est rien en comparaison de la fureur des François pour les chansons dès le commencement de ce siècle. Nos grands peres et les plus vieux de notre âge peuvent encore se ressouvenir qu'en 1732, elles étoient toutes à *la dondon*, et en 1733, à *la Barbari mon ami*; en 1734, le refrain étoit à *l'allure, mon cousin*; et en 1735, elles finissoient par *lanlaire là*; en 1736, les *mirlitons* reparurent, et en 1737, elles furent toutes à *la tarlurette*, etc. Enfin, on alla sortir des plus vieux porte-feuilles en 1730, l'ancienne chanson : *Quand Biron voulut danser*, du temps de Henri

L'europe qui admiroit notre aimable enfance chantoit elle-même avec nous, et entretenoit avec la ville de Paris un commerce suivi de nos modes. Vienne et Saint-Petersbourg en tiroient des coëffures qui portoient le nom des nouveautés les plus singulières. Les rois d'Espagne et de Portugal achetoient à Lyon nos étoffes superbes, ou jolies, pour leurs habits et pour la décoration de leurs cours. Les rubans à la coque de 1730, et les rubans à la cadiere que le parti janséniste mit en vogue, enrichirent les manufacturiers. L'europe entiere étoit curieuse de ces bagatelles. Les Anglois seuls, à cause de leur fierté réfléchie et naturelle, se refusoient de jouer avec nous, et d'admettre dans leur isle philosophique la mobilité de nos modes et de nos goûts. Le dernier des Stuarts, avant la révolution, avoit introduit quelques usages de Louis XIV, sur-tout les grandes et volumineuses perruques si favorables à la représentation: nous les quittâmes au commencement de ce siècle; mais la cour d'Angleterre

IV, elle fut gravée, imprimée et produite sous mille formes. Tout Paris s'en occupa; et les modes nouvelles accompagnèrent ces poésies et ces chansons insignifiantes.

les conserva dans son cérémonial, et même après la révolution. On ne créoit point alors de maréchaux de France que les modes n'en annonçassent la nouvelle. Coigny, Broglie, d'Asfeld, Noailles, Tingry, Puiségur et Biron occasionnerent, en 1734 et en 1738, des révolutions dans toutes les manufactures. Les rubans changèrent de forme, portèrent leurs noms, et annoncèrent jusqu'à Vienne ces promotions nouvelles. Ne soyons donc point étonnées, après ce tableau de nos superfluités, si les François ont employé les rubans à l'époque sérieuse, philosophique et sanglante de 1789.

Un peuple de ce caractère est naturellement porté à la subjection et à l'admiration. Un peuple réfléchi, au contraire, déconcerte les tyrans et les visirs. Aussi le ministère de Versailles, s'étudioit-il à nous maintenir dans ce ton-là. Il avoit tout établi pour conserver ces qualités louables. On n'étoit alors estimable, qu'autant qu'on étoit soumis, et depuis la chaudière jusqu'au Louvre, dans l'église, dans la robe, dans tous les rangs de la société, on ne pouvoit faire l'éloge d'un François qu'en disant de lui :

C'est un bon SUJET.

On accumuloit au contraire tous les crimes

possibles sur la tête de celui dont on disoit : *c'est un mauvais SUJET*. Les peuples de l'antiquité, ceux même des temps modernes, que le despotisme n'a pas encore façonnés à sa manière, expriment d'une manière moins humiliante les qualités louables des hommes, en disant : *c'est un bon citoyen* : mais ce mot de *citoyen* étoit nul en France, insignifiant et presque étranger à notre langue avant l'époque de 1740 ; et lorsque Rousseau, vers ce temps-là, voulut en orner son nom à la tête de ses ouvrages, chacun se disoit en achetant ce livre : *ce titre là est sans doute le titre de noblesse de la République de Genève*.

Toutes sortes de cérémonies, la plupart monacales et ridicules, nous tenoient alors dans cette honteuse situation. Le peuple étoit périodiquement occupé de beaucoup de fêtes dont l'institut, imaginé jadis en orient, étoit propre à la subjection. Notre religion, toute romaine, comme en Espagne et en Italie, etc. passoit même pour être nécessaire pour tenir dans la crainte l'imagination des peuples, et les assujettir à l'autorité régnante. L'habitude, en effet, de se prosterner devant les invisibles, entraîne celle de se tenir dans la gêne avec les grands de toutes les nations. Le culte des dieux marche parallèlement avec le culte

des princes, et celui qui tremble à la menace d'une punition éventuelle et future, possède les qualités les plus louables des courtisans. Tel étoit alors le caractère des François. Une anecdote plaisante nous montrera quel étoit celui des Parisiens.

On sait qu'on brûle à Paris, tous les ans dans la rue aux ours, le 3 juillet, la représentation d'un Suisse, après l'avoir promenée dans les rues et l'avoir montrée à la risée de la populace. Cette farce fût, en 1726, des plus originales. Une femme du menu peuple, ayant déclaré qu'une vierge de bois, exposée dans la rue des chiffonniers, avoit tourné la tête pour éviter la présence de l'effigie, le peuple Parisien s'écria *au miracle*, se mit à genoux et fit sa prière à haute voix devant la figure. Mille cierges, depuis ce jour-là, furent allumés pour honorer cette figure miraculeuse, et le peuple poussa son enthousiasme jusqu'à passer la nuit en prières, en admiration, et fit des vœux ensuite pendant plusieurs années, à la figure, et jusqu'à sa boîte même, quand la vierge étoit fermée. Quarante ans après, et même aujourd'hui, pendant la composition de ces mémoires, le peuple porte encore des luminaires à ces sortes de figures; et j'entends dire néanmoins que nos valets, les ouvriers et le peuple doivent

être maintenus dans ces menues croyances, parce qu'elles répriment, dit-on, par une crainte quelconque les élans dangereux de leur imagination.

L'autorité arbitraire de nos rois n'avoit pas sur le corps de la nation toute entière des principes d'une autre nature, s'identifiant avec la divinité, avec toutes les puissances invisibles, elle fut toujours persuadée qu'un bon sujet, qui croit aux rêveries monachales, se soumet plus aisément à la puissance effective. Notre cérémonial nos complimens, l'étiquette de la cour, notre langue, notre poésie, notre musique même, exprimoient alors ce caractère. Celui qui manquoit, dans la société sur-tout des grands, à ce ton prescrit et convenu entr'eux, n'avoit pas le ton de la bonne compagnie. Les corps, sans autorité et sans énergie dans leurs assemblées s'étoient assujettis aux formes silencieuses, aux étiquettes orientales, à la tyrannie d'un président inamovible ou désigné par le prince : la langue françoise qui tient son caractère facile de la mobilité de nos sensations, s'étoit prêtée à l'expression de ces mœurs, et si vous ouvrez les harangues de l'académie françoise vous y verrez dans quel style elle écrivoit ses complimens. Sa servitude étoit telle qu'elle disoit à Louis XIV, à la mort d'un de

ses enfans : « l'academie *prosternée* aux pieds
« de son auguste protecteur , n'emploie d'autre
« éléquence que la tristesse dont elle est péné-
« trée , etc. L'esprit étoit alors dans un tel
assujettissement qu'il appelloit le geste , au se-
cours de la parole , pour exprimer les senti-
mens de sujection dans laquelle le François
croupissoit.

Les livres de cet âge , les monumens publics ,
Les correspondances familiares , annoncent et
montrent le même caractere dans les François.
Les collèges , presque tous d'institution jesuiti-
que les élevoient dans ces maximes. La servitude
y étoit enseignée par principes , les enfans y
apprenoient à voir , dans les grands , des hom-
mes d'une autre nature et dans les princes des
espèces de demi-dieux. La naissance d'un
Dauphin étoit l'enfantement d'un autre messie.
Maurepas observe qu'à la naissance du fils de
Louis XV ; la joie se répandit dans tous les
rangs de la société , au point que des procureurs
vouloient plaider sans salaire , et les charlatans
des quais arracher des dents gratuitement. Mais
j'ai vu , à la naissance d'un fils de Louis XVI ,
de bons François se plaindre à la providence
de cet événement ; autres temps autres mœurs.

Le respect et la crainte des grands , s'é-
tendoient même encore au commencement de

ce siècle jusqu'à la classe des financiers. On se resouviendra de leur crédit en France, et de l'anecdote qui suit : elle montre jusqu'à quel point les esprits étoient subjugués. Néricaut Destouches, pour voir jouer son *philosophe marié*, fut obligé d'ôter des vers qui caractérisoient les rapines des fermiers-généraux.

Les pièces de théâtre de Voltaire, qui instruisoit les peuples par des vers philosophiques et faciles à retenir, par des vers où il relevoit toujours la dignité de la nature humaine, étoient arrêtées, surveillées ou proscrites. A chaque pièce nouvelle, il falloit traiter avec la police ou le gouvernement. Le poète philosophe fut souvent emprisonné et d'autres fois on lui faisoit entendre, par grace, qu'il devoit s'exiler lui-même pour éviter l'éclat de la peine; toute sa vie, il lutta contre cette autorité usurpée de nos rois et du sacerdoce qui réparoient d'un côté les brèches de leur édifice, tandis que le Diogène de tous les siècles et de toutes les nations le ruinoit d'un autre.

Le même courage étoit puni à Paris journellement par la prison ou par des banissemens. Une simple chanson du pere Girard, jésuite, occasionnoit en 1730 des lettres de cachet. Pour quelques mots hasardés, même dans des maisons particulières, l'autorité servie par une

armée de suppôts invisibles de sa tyrannie, ordonnoit l'enlèvement d'un citoyen. Aussi rien n'égalait le respect du public pour le despotisme, même dans les cafés.

Si dans quelque lutte de l'esprit public contre l'autorité arbitraire, le peuple se soulevoit, si des disettes imprévues occasionnoient des séditions, elles étoient assoupies par les armes, et toute autre voie est-elle possible dans un gouvernement où le peuple étoit aussi méprisé et sans cesse retenu dans la condition des esclaves : en voici une anecdote de l'année 1740.

Le lundi 22 août, il y eut à Versailles un soulèvement occasionné par la disette du pain. Malgré cette calamité les boulangers de Paris, ayant été acheter à Versailles des sacs de farine, ils y furent assaillis et repoussés par deux mille ouvriers de Versailles qui les chassèrent jusqu'à la Viroflée au nombre de deux mille, leur enlevèrent leurs sacs, leurs charrettes, et en blessèrent douze. Le peuple sans doute avoit tort de se porter à ces extrémités ; mais il avoit raison en quelque sorte, parce que les quatre livres de pain qui lui avoient coûté le matin trente-six sols, lui en coûtèrent le soir quarante. Le maréchal de Noailles en rendit compte au roi qui étoit à la Meute, et qui écrivit, de sa main, l'ordre qui suit : « Le commandant de ma garde à

« Versailles , donnera à M. de Noailles les troupes nécessaires pour empêcher les émeutes et maintenir l'ordre et la police ». Le maréchal envoya le comte son fils avec cet ordre ; lui dit de se concerter avec le commandant de la garde pour les troupes nécessaires, et *de faire tirer , s'il étoit à propos , sur le peuple*. Le comte de Noailles eut plus de modération ; il se contenta de faire des patrouilles.

On voit cependant quels étoient les principes de ce gouvernement. Si le peuple , condamné à mourir de faim , lorsque le pain est à dix sols , se soulevait contre ceux qui sembloient lui ravir sa subsistance, l'administration qui voyoit dans cette disette l'effet de ses erreurs , répondoit, la foudre à la main , à ce peuple qui ne demandoit que du pain et une police. Le comte de Noailles est vivant en 1790. Sa modération produisit un bon effet , et l'histoire le déshonorerait aujourd'hui s'il avoit exécuté l'ordre.

CHAPITRE II.

Recherches sur les mœurs et les préjugés des grands en France , au commencement de ce siècle , et pendant le ministere du cardinal de Fleury. Rapports des grands avec le peuple ; ils se rapprochent davantage de lui. Caractère de quelques familles titrées. Anecdotes du comte d'Évreux , du cardinal de Bouillon, de Vernouillet qui reçoit des princes chez lui et se ruine , de Baron , fameux comédien , du duc d'Epéron.

LES grands de l'état avoient, dans ce temps-là, des mœurs un peu différentes de celles que la génération actuelle a pu observer dans cette classe privilégiée de François, avant la révolution : ils étoient plus attachés aux principes de leurs peres , plus superbes et plus séparés du reste des hommes. Quelquefois leurs prétentions étoient telles qu'on observa qu'un académicien, évêque de Langres et pair de France, refusa de faire l'éloge de son prédécesseur à l'académie françoise , parce qu'il n'étoit pas gentilhomme.

Les grands, dans ce temps-là, alloient quelquefois au cabaret , et ensuite dans les cafés qui succédèrent ; mais dans des cabarets où ils trouvoient

leurs égaux, et où ils se mêloient rarement avec ceux de la roture : ils buvoient beaucoup plus de vin dans cet âge que dans nos temps modernes , et les boissons fermentées et éni-vrantes, précédoient souvent et continuoient après le repas. Ce n'est que vers l'an 1735 , qu'ils substituèrent le café à l'eau - de - vie. Le thé , dans la suite , fut encore en usage , depuis que Maurepas en facilita l'introduction pendant son premier ministere.

Toutes ces boissons aqueuses et sucrées contribuèrent beaucoup à modifier l'ancien tempéramment. Les liqueurs fermentées recherchées du peuple et des nations moins civilisées ne furent plus guere en usage que dans les repas : les nouvelles boissons arrivées des Indes parurent plus agréables, plus analogues à notre caractère et appartenir d'avantage aux mœurs et aux générations modernes ; on perdit peu-à-peu l'usage d'aller au cabaret ; le peuple seul le fréquenta ; le café et le thé produisirent ces changemens en France, et le duc de la-Ferté-Senecterre, pair de France, fut le dernier des grands qu'on apella le pair des cabarets.

Jusqu'alors le caractère de la noblesse avoit été plus dédaigneux et plus querelleur ; mais depuis ce temps là, la fureur des duels, effet de ce caractère, se ralentit de beaucoup ; car alors

elle étoit telle, qu'on avoit vu des femmes se battre au pistolet pour des amans, et des enfans demander la vengeance des querelles de leurs ayeux. En voici un exemple qui peint les mœurs de la noblesse avant le changement du caractere national.

On parle encore du duel fameux entre Guise, et Lucé qui fut tué, laissant un fils unique que sa veuve sut si bien animer, pendant tout son jeune âge, qu'elle lui inspira un ressentiment implacable, et l'obligea enfin, parvenu à l'âge de 18 ans, de se battre contre Guise qui le tua.

Ces duels, avouons-le, offroient quelque fois à côté du crime et de la féroceité, je ne sais quelle générosité qui honnora la chevalerie françoise. Tel le trait de ce seigneur qui se battant avec Tavanne en reçut un coup mortel, et voyant que son page alloit par un coup de trahison venger sa mort, s'ecria, en rendant son dernier soupir : *Tavanne, prend garde à toi; mon page te va tuer.* . . Les grands en modifiant leur caractere depuis le comencement de ce siecle, ont évité d'avantage les duels. Auparavant on se battoit beaucoup par caractère; mais on ne se bat guere plus aujourd'hui que par réflexion, et on en calcule d'avantage la nécessité. Puisse le reste de notre antique fé-

rocité germanique disparoitre du royaume de France.

A ces remarques sur le caractère des grands au commencement du XVIII^e siècle je joindrai quelques observations qui semblent peindre quelques familles distinguées du royaume qui avoient des mœurs , pour ainsi-dire , qui leur étoient particulières. On reprochoit l'intrigue à tous les Noailles et la hauteur aux Beaufremont. On disoit des Lauzun et des Biron qu'ils étoient tracassiers et qu'on avoit de l'humeur comme des Grammont. La bonté et la retenue étoient le partage de toutes les branches des Bethunes et des Luyne , et c'est parce que leurs égaux tournoient en ridicule leurs vertus et leurs qualités peu communes que je veux approfondir ici leur caractère.

La maison de Sully, divisée en plusieurs branches, se distinguoit en effet par un genre d'humanité et de simplicité admirable qui les faisoit aimer du peuple et peu craindre des courtisans. La popularité leur étoit comme héréditaire, et sembloit avoir commencé au grand Sully. Ennemie de l'injustice, réservée et modeste, préférant, à la cour, la simplicité aux intrigues , ayant des *mœurs bourgeoises* pour me servir des termes des courtisans, tous les Bethunes sembloient n'avoir d'autre but que d'obtenir

d'obtenir qu'on ne dît rien d'une maison qui paroissoit satisfaite d'avoir produit l'ami du bon Henri, et qui n'étoit avide d'aucune autre illustration.

Les Luynes avoient le même caractère. Poursuivis par les jaloux du favori de Louis XIII, poursuivis ensuite par les jaloux de leur fortune, il parut qu'un peu de timidité s'associoit à leur modération. Louis XIV, qui haïssoit, en général, les enfans des favoris de son pere, et qui n'avoit rien oublié de la vie orageuse de madame de Chevreuse, pendant sa minorité, évita de les maintenir dans la faveur, et la maison de Luynes, au lieu de s'irriter contre sa mauvaise étoile, se contenta de vivre sous Louis XIV, avec décence et avec modestie, et s'appliqua à soutenir le bon ton pendant la régence.

Sous Louis XV elle s'attacha davantage à la cour; à la feue reine, sur-tout, et au dauphin: laissant les faveurs plus éclatantes à l'intrigue, et se contentant d'une liaison intime avec la reine de France qui aimoit les Luynes comme des gens vertueux. Le duc de Luynes, devenu amoureux de cette princesse, mais amoureux sans crime, et d'une manière purement contemplative, et comme les bienheureux contemplent la divinité, avoit obtenu et mérité

la confiance et l'amitié de la feue reine qui alloit se reposer chez eux des fatigues de la représentation, et jouir de la cordialité et de la conservation de ce qu'elle appelloit *ses honnêtes gens* ; elle étoit instruite des sentimens de Luynes pour elle et se laissoit aimer volontiers de cette manière. C'est ainsi que l'auteur de ces mémoires avec le duc de Luynes, qui s'est peint avec beaucoup de vérité dans un journal de vingt volumes in-folio, où cet honnête homme de courtisan a écrit, sans s'en douter, l'histoire de la cour de son temps, en conservant une infinité d'anecdotes toutes d'une sincérité et d'une exactitude digne de la vertu d'un tel personnage.

Un historien peut y ajouter foi toutes les fois que le duc dit *j'ai vu* ; mais elles exigent le doute et un examen lorsque le duc parle sur la foi des autres courtisans.

En général, le caractère des grands étoit l'opposé de celui des familles que je viens de peindre. Sans caractère, toujours flatteurs, souvent bas et rampans auprès de ceux qui les dominoient, ils paroissent se venger de ce qu'ils enduroient de leurs supérieurs, sur-tout ceux que la hiérarchie constitutionnelle de la France avoit fait naître au-dessous d'eux. Leur respect pour le prince sentoit d'ailleurs l'ido-

lâtrie. Ils imaginèrent, par exemple, (lorsque le dauphin, fils de Louis XV, n'avoit encore que douze ans), le cérémonial le plus ridicule dans les menuets qu'on dansoit dans l'appartement de ce prince en sa présence : l'enfant n'y dansoit pas ; mais on lui avoit appris à se tenir avec représentation et assis dans un fauteuil environné à droite et à gauche de ses courtisans, tandis qu'on dansoit les premiers tours, le visage tourné vers lui. Ce début plaisant étoit appelé *la figure de respect* : mais quelques personnes trouvoient la figure si ridicule, qu'elles se refusèrent de l'observer. Le duc de Penthièvre, par exemple, madame Henriette et Madame ne voulurent pas d'abord s'y conformer ; mais ce prince en dansant avec d'autres qu'avec les sœurs du dauphin, en montra ensuite l'exemple, et la Trémoille, à qui cette figure de respect ne plaisoit pas, s'y étant soumis, toute la cour, sans difficulté, observa ce cérémonial d'invention nouvelle, ou plutôt cette bizarrerie, plutôt qu'une figure de respect.

Les grands étoient alors appelés à d'autres épreuves, et l'anecdote du cardinal d'Auvergne est trop plaisante pour ne pas la conserver dans l'histoire. Recevant, en 1737, sa calotte rouge, il demanda comme les autres éminences

d'être présenté au roi avant son lever, pour éviter l'air d'exiger du prince les honneurs particuliers que les cardinaux pensoient autrefois devoir leur être accordés par les têtes couronnées. Conduit par Fleury, Bouillon s'approcha du roi pour la cérémonie, lui présenta la calette et lui baisa la main. Le roi, qui la prit, la posa sur sa tête, et lui dit : « Monsieur le cardinal, comment vous appellerez-vous ?... » Depuis le malheur arrivé au cardinal de Bouillon, répondit ce prélat, le titre de *CARDINAL DE BOUILLON* a perdu son lustre ; « si votre majesté l'agrée, je changerai de nom. » Le prélat s'appella le cardinal d'Anvergne.

Les attentions des seigneurs, pour les ministres, étoient alors une véritable servitude qui souvent dégénéroit en bassesse. Il nous en reste un monument dans les mémoires d'un courtisan titré, qui observoit et écrivoit sérieusement dans ses registres les symptômes d'une maladie qu'eut le cardinal de Fleury en 1738. « Son éminence, dit-il, arriva sur le midi en fort bonne santé. Il y avoit trois ou quatre jours qu'il n'avoit été à la garde-robe ; mais la nuit du mercredi au jeudi il y a été vingt-cinq fois, et il y a été dix ou douze fois cette nuit. » Que les François de ce temps-là s'occupassent de la garde-robe du roi, je

ne verrois rien de très-étrange ; car le despotisme a si bien façonné quelques peuples , dans les Indes , que les grands , dit-on , y mangent avec appétit , les ordures de leurs rois ; mais qu'un duc et pair enregistre dans ses mémoires combien de fois le ministre malade va à la selle , c'est ce que je ne puis concevoir. Je ne nommerai point le duc pour ne pas faire rougir son fils qui vit en 1790 , qui a de la fierté , un grand amour de l'indépendance , beaucoup d'attraits pour la liberté et une véritable noblesse dans les sentimens ; il est descendu des hauteurs de la pairie , et il a contribué , dans l'assemblée , à l'établissement du niveau républicain en France.

Tous ces grands de l'état étoient néanmoins obligés quelques fois de s'allier avec la roture pour conserver une famille que leurs folies , leur prodigalité ou leur libertinage avoient appauvri , et telle étoit l'opinion que toute la France avoit conçue de tous ces grands personnages , qu'un financier , un millionnaire se croyoit fort heureux de donner des biens réels pour obtenir du courtisan ruiné ou accablé de dettes , quelques rayons de sa gloire , pour s'en illustrer.

Tel , pendant la régence , le millionnaire Capizat qui donne sa fille au comte d'Evreux , qui

devoit un million, et ne pouvoit trouver à crédit une botte d'allumettes avant son mariage. Dans cette position on lui proposa la demoiselle avec douze cens mille livres de dot argent comptant, et l'expectative de l'immense succession du pere qui fut de 21 millions : le comte accepta ; mais , ayant reçu la dot , il laissa sa femme sans la toucher , parce qu'elle étoit , disoit-il , roturière. Cependant madame d'Evreux étoit jeune , belle , bien faite , aimable et bien élevée. Il en eût fait sa maitresse si elle eût été fille : mais en qualité d'epoux , il lui étoit survenu *un sentiment* , disoit-il , *de répugnance*. Sa femme en profita pour accorder à d'autres ses faveurs , et lui fit pour son compte deux garçons qui portoient le nom d'Evreux , étant nés depuis le mariage pour lui apprendre à mépriser celle qui lui donnoit du pain. Brouillé avec sa femme , le comte , pendant le système , agiota et gagna des millions dont il se servit pour bâtir le superbe hôtel d'Evreux , rue st Honoré , et pour rembourser la dot de sa femme dont il , gardoit les intérêts pour l'honneur disoit-il qu'elle retiroit de porter son beau et son grand nom. Vain , altier , orgueilleux de ce nom , il avoit mis une balustrade autour de son lit comme dans la chambre du roi , et il exigeoit qu'on lui donnât le titre *d'altesse* ; il méprisoit

son beau pere Croizal, parce qu'il devoit sa fortune à son industrie, à son commerce sur mer; et il n'avoit pas rougi d'agioter lui-même et de faire des profits qui provenoient de la dépouille d'une infinité des familles du royaume trompées par les folies du temps *.

* Ne sortons point de sa maison sans rapporter une anecdote plaisante :

Un jour, madame d'Évreux étant à sa toilette, on fit entrer dans son cabinet un homme, bijoutier de son état ou qui en avoit l'air; car il portoit une grande cassette pleine des gros et beaux diamans qu'il étala devant la comtesse, en lui disant : « Ce n'est ici, Madame, que le commencement du prix de vos faveurs que je viens solliciter; car j'ai bien d'autres choses à vus donner, si vous me les accordez, sur tout si vous me promettez le secret qui est une base si nécessaire de notre traité, que vous ou moi nous en pâtirions, si vous ne gardiez le silence. Voilà ma première convention, dix millions de bijoux en sont la récompense ».

La comtesse d'Évreux, émerveillée à l'aspect de ces beaux et riches bijoux, lui demanda huit jours pour lui donner une réponse : mais le bijoutier ajouta : « volontiers, madame; mais sous la même condition du secret »; et le bijoutier se retira.

La comtesse fidèle à sa parole, comme une femme, courut, dans l'instant, chez le prési-

C'étoit l'esprit du temps. Les grands seigneurs eux-mêmes disoient quelquefois fort sérieusement qu'il falloit bien qu'il en coûtât quelque chose à un bourgeois qui veut hanter les gens de qualité, et des bourgeois ajoutoient même qu'il leur en coûtoit toujours dans cette association leur argent ou leur réputation, et souvent l'une et l'autre. Vernouillet, conseiller au grand conseil, émerveillé, ravi, et fier, d'avoir la bonne, la grande compagnie, en fut, en 1734, un grand exemple. Racontons encore cette anecdote qui peint les mœurs du temps.

dent de Tunis son frere, enfant prodigue, et libertin célèbre, dont les billets se négocioient à six pour cent sur la place, et lui raconta son aventure, ajoutant qu'il lui avoit été offert pour une valeur de dix millions de diamans. Son frere la gronda beaucoup d'avoir renvoyé à huit jours une si belle affaire, et lui dit d'accepter, puisque tant de bijoux étoient le prélude de plus grandes récompenses de son amant; il fut résolu entre-eux d'accepter.

L'inconnu, les huit jours révolus, ne manqua pas de se trouver chez madame d'Évreux, à la même heure : mais, en l'abordant, il lui dit : « Madame, vous ne m'avez pas tenu le
 « secret, et vous avez été dire tout à votre
 « frere le moment d'après que je vous ai quitté.
 « Cela est bien fâcheux pour vous et pour moi,
 * qui voulois vous faire jouir des plus grands

Ce Vernouillet avoit la plus jolie et la plus aimable femme de Paris, dont la présidente Langlois avoit fait secrettement la maitresse du duc de la Trémoille, et chez elle venoient entr'autres le comte de Clermont, le grand prieur de France, et tous les aimables *roués* de la cour de ce temps-là.

A force de traiter splendidement ces messieurs, le mari Vernouillet qui avoit vingt-cinq mille livres de rente, fut endetté en 1734 de 400000 liv. et dans l'embarras de payer cette dette énorme pour un homme de sa condition; il se vit donc contraint de renvoyer tout ce beau monde, et fut réduit à mille écus de

« plaisirs du monde. Écoutez bien ce que je
« vais vous dire :

« Si vous ne gardez le secret sur ce que
« vous venez d'entendre, vous en souffrirez
« jusqu'à la mort que vous ne pouvez éviter, et
« dont je ne puis vous garantir, n'ayant eu
« que la permission de vous en avertir. » Le
bitoutier, à ces paroles, disparut.

Madame d'Évreux, épouvantée et se trouvant mal, ne put appeller du monde; mais revenue à elle-même, elle alla tout raconter à madame de Mazarin : son esprit en fut frappé, elle devint toute sèche, et mourut, six mois après, laissant le comte d'Évreux débarrassé d'une *returiere*.

rentes , événement dont il fut si triste , si affecté , de même que de se voir privé de son état , et sur-tout de n'avoir plus de grands seigneurs ni de princes , qu'il forma le généreux projet de s'aller noyer , afin de ne pas survivre à son infortune.

Vernouillet , pour mourir héroïquement , monta donc sur un cheval de louage , et alla , le long de l'eau , en suivant le bord de la Seine. Il vouloit se noyer , et il ne le vouloit pas : il espéroit que les pieds manqueroient à son cheval , et qu'ils seroient tous les deux précipités dans la rivière ; lorsque le cheval prit le parti de jeter dans un bournier profond Vernouillet son cavalier , qui , ayant de la boue jusqu'au cou , se crut si bien noyé , qu'il ne s'avisa pas de long-temps qu'il n'étoit que dans la boue. A la fin il s'en débarrassa ; et changeant de dessein , il retourna dans sa maison bien avant dans la nuit pour ne pas se montrer en spectacle.

Sa femme étoit dans une consternation , qui redoubla quand Vernouillet lui apparut comme un spectre si sale , si dégoûtant , et si couvert de boue , qu'elle ne pouvoit plus reconnoître son époux : sa figure débarbouillée , elle lui demanda d'où il venoit. « Comment , d'où je

« viens , dit - il ! Est-ce que vous n'êtes pas
« entrée dans mon cabinet ? »

« Il n'étoit pas ouvert , *lui dit sa femme.* ---
« Et vous n'en avez donc pas fait enfoncer la
« porte , lorsque votre mari ne venoit pas ? Il
« étoit dans le malheur , et vous restiez ici
« tous fort tranquilles. Eh bien , venez , venez
« avec moi. Je vais vous prouver ce que j'ai
« voulu faire. Tenez , lisez ; voyez ma déclara-
« tion ; elle prouve que j'allois me noyer. »

Toute la maison éclata de rire , voyant le bon-
homme venant de se noyer. Il se résolut bien
de vivre désormais dans son état , de ne plus
hanter les grands , ni les princes qui l'abandon-
nerent dans sa détresse. Vernouillet est mort
depuis trois ou quatre ans à l'abbaye de St.
Victor dans un âge très-avancé , faisant une
obscurité pénitence des erreurs de sa jeunesse
brillante , toute environnée de princes et de
grands.

L'anecdote des anciens portraits de la maison
de *** vient à l'appui de ce qu'on a dit jus-
qu'à présent de l'éloignement des grands pour
les roturiers. Les portraits de leurs pères ou
de leurs ayeux étoient religieusement conser-
vés dans ces temps-là dans les pièces les plus
distinguées de l'appartement ou dans les cham-
bres à coucher. L'indifférence pour l'antiquité

les fit placer ensuite dans les antichambres ; d'autres les envoyèrent à la campagne dans les châteaux, et vers la fin de ce siècle, on ne trouve plus chez aucun seigneur cette généalogie de portraits qui eût pu leur rappeler les sources de leurs distinctions. Mlle. de*** se trouvant un jour entre les bras de Baron, fameux comédien, et dans une chambre ornée des portraits des ancêtres de sa maison, après avoir, un moment, rêvé en examinant tous ces tableaux, et en nommant les personnages : « Que
« diroient tous ces grands hommes, s'écria-
« t-elle, et tous mes illustres ayeux si célèbres
« à la cour et dans les combats, s'ils me voyoient
« dans les bras d'un comédien ? »

Baron n'étoit pas un sot ; il se lève à genoux, fixe sa dame, parcourt, avec elle, tous ces gothiques portraits, et leur dit en répliquant : « N'est-il pas vrai, messieurs les illustres, que
« votre petite-fille est une catin ? » Et soudain, Baron indigné se lève, sans finir son ouvrage, et la laisse environnée de ses tableaux.

Baron étoit excellent sur le théâtre et dans le lit. Il fut annoncé un jour chez la duchesse de B..... qui étoit dans de grandes cérémonies et qui se leva sur le champ pour ne pas laisser entrer le comédien en si bonne compagnie. *Faites attendre*, dit-elle, *monsieur Baron.*

Elle sortit ensuite et lui dit : « monsieur Baron,
« un homme comme vous ne peut être admis
« que dans le lit ou dans l'anti-chambre. »

Ces anecdotes au moins n'annoncent que des ridicules : mais quelquefois les grands seigneurs de ce temps-là se permettoient des voyes de fait, plus dignes de punition, en vertu de leurs titres. Tel le vieux d'Epernon, le grand père du duc de Candale qui, dans son gouvernement à Metz, eut un jour besoin d'argent. Pour en avoir il manda le plus riche juif, et le pria de lui prêter une grande somme dans deux jours. L'Israélite, ce temps expiré, vint s'excuser fort humblement sur l'impossibilité de lui donner une si grande somme, et d'Epernon, qui craignoit cette reponse, l'envoya à son gentilhomme d'Aubarede qui avoit le mot. D'Aubarede renferma le juif chez lui, et lui dit : « Mon ami, M.
« d'Epernon a appris que vous aviez besoin
« d'être trépané ; il veut vous donner son
« chirurgien qui est fort habile pour cette
« opération, crainte que vous ne soyez man-
« qué par tout autre ». Sur le champ le chirurgien et ses élèves paroissent au nombre de dix avec toutes sortes d'instrumens tranchans ou pointus et se mettent en devoir de trépaner le juif. Celui-ci, criant de toutes ses forces, assûroit qu'il n'étoit pas fou et qu'il se portoit

bien ; et d'Aubarede repliquoit : « Vous le voyez
« comme il est fou, et comme il s'oppose à
« sa guérison ». Le juif qui voyoit qu'on lui cou-
poit les cheveux, et que peut-être il seroit trépan-
né, se mit à la raison, et donna l'argent que d'E-
pernon avoit exigé.

Il résulte du moins de ces anecdotes que le
peuple françois fut bon, qu'il souffrit pendant
des siècles, je ne dis pas de toute la no-
blesse de France, qui étoit bien plus humaine,
plus amie du peuple dans les provinces ; mais
des très-grands seigneurs de la cour, qui,
vexant à la fois le peuple et la noblesse, ren-
doient peu-à-peu ce titre de noble odieux au
peuple, et facilitoient de loin la catastrophe qui
vient d'arriver à tout ce corps dans le royaume
de France.

Un peu plus de condescendance, dès l'ou-
verture des états-généraux à Versailles, un
peu moins déloignement du tiers-état, auroient
peut-être sauvé cet ordre. Il pouvoit se res-
souvenir que, dans l'Amérique septentrionale, un
peuple nouveau a éloigné de sa constitution toute
distinction particulière dans l'état. Quatre ou
cinq gentilhommes ont ruiné leur corps avant
sa réunion dans l'assemblée nationale.

CHAPITRE III.

Du caractère des princes du sang, au commencement du règne de Louis XV. Considérations sur l'impunité des crimes des visirs et des princes dans les nations soumises à un despote. Délits étranges du comte de Charolois, prince du sang. Avanture cruelle de madame de S. Sulpice. La capitale se contente de chanter l'anecdote. Caractère du prince de Conty au sortir du collège. Mort tragique du père du Cerceau, jésuite. Anecdote du duc de Melun à Lille-Adam. Caractère de madame de Bourbon, abbessé de S. Antoine : ses folies et son mépris pour ses religieuses ; elle les fait jeûner le jour de Pâques. Histoire de son exil à l'Abbaye de la Saussaye. Ses efforts pour en sortir.

On a vu dans les chapitres précédens, le peuple ignorant et soumis, admirateur du faste et des opinions orientales, s'occuper de chansons et souffrir sans murmure.

On a vu les grands, avant la révolution que la philosophie fit en France vers 1740 ; fiers, superbes et dédaigneux envers le peuple, et s'humanisant à mesure que les lumières faisoient

des progrès. Suivons cette hiérarchie en montant vers le trône.

Aux princes de Conti et de Condé que la grandeur et le ton de Louis XIV avoient contenu dans le devoir et la décence, succéda une génération de princes que l'impunité, pendant la régence, rendit inhumains et cruels envers les François, pendant leur jeunesse. Nous avons vu le prince de Conti aimable et spirituel ; sa jeunesse avoit été orageuse et cruelle nous passerions en silence les anecdotes scandaleuses que nous allons raconter, si dans la reconstruction de l'empire il ne falloit démontrer, par des exemples, la nécessité de mettre de niveau tous nos princes, et de les assujettir à toutes les loix de l'état.

Depuis long-temps il n'y avoit plus de Condé en France. Les enfans de ceux qui avoient fait trembler les Mazarins, rampoient en présence des ministres, et n'opposoient à leur puissance, pendant le règne de Louis XV, que la résistance des hommes faciles et foibles. Le cardinal de Fleury, qui les trouva soumis, put impunément les éloigner de la confiance du jeune roi et de toute connoissance des affaires d'état.

Les vices qui régnèrent pendant la régence leur persuaderent, un moment, qu'ils pouvoient tout
oser

oser en France, et les préjugés des François à leur égard étoient tels qu'ils devoient souffrir, sans se plaindre, ou en se plaignant inutilement, les caprices et les affronts, les voies de fait même de leurs princes, qui allèrent quelquefois jusqu'à des actions étranges que les peuples libres punissent de la mort.

Tels les crimes fameux du comte de Charolois qui, n'ayant pu obtenir les faveurs de la femme d'un de ses valets, parce qu'elle idolâtroit son époux, s'avisa de tuer le mari, en 1725, pour en jouir sans obstacles.

Et de quels termes pourrai-je me servir pour exprimer avec indignation les meurtres des ouvriers que Charolois précipitoit des toits à coups de mousquet, pour observer les symptômes de la nature expirante ou en souffrance? Quels termes enfin pourroient rendre avec vérité l'insouciance de l'autorité qui, fermant les yeux sur des crimes qui ne trouvent leurs pareils que dans les palais des Nérons, en éludoit la poursuite et en accordoit la grace en répondant au prince, déjà coupable de plusieurs homicides : « La grace sera accordée aussi à celui qui vous tuera ».

Ce comte de Charolois étoit né avec une ame atroce; il avoit résisté dès son jeune âge à l'impression des bons principes qu'on avoit voulu

C

lui donner. Une fois il se permit, de concert avec le prince de Condé, (M. le duc,) une action affreuse contre le sexe, contre l'aimable madame de S. Sulpice, action dans dont la capitale s'amusa et quelle oublia comme les autres traits de cette nature.

Cette dame de S. Sulpice avoit la bonté d'être la complaisante de madame de Prie, concubine publique de M. le duc, et parce que ce prince et le comte de Charolois, étoient l'un et l'autre princes du sang, et que la dame résistoit à leurs desirs, un scir ils l'enivrèrent dans une de leurs orgies, la mirent toute nue, l'emmaillorent comme un enfant d'un an, et lui donnèrent de la bouillie.

Madame de S. Sulpice ne fit que s'en plaindre fort doucement; mais, un autre jour, on disposa des pétards si à propos, que le feu mis aux poudres lui emporta une partie des cuisses. La capitale, cette fois, en fut indignée malgré le culte des princes si bien établi dans cette ville; mais une simple chanson en fut le résultat. Elle est sur l'air de la *petite police*:

Le grand portail de S. Sulpice,

Où l'on a tant fait de service,

Est brûlé jusqu'aux fondemens.

Chacun s'étonne avec justice,
Que les Condés, pour passe-temps,
Aient brûlé ce bel édifice.

Au grand Condé terrible en guerre
Plus craint cent fois que le tonnerre,
Bourbon, que tu ressembles peu!
A trente ans, tu n'es qu'un novice,
Car tu n'as jamais vu le feu
Qu'à la brèche de S. Sulpice.

Un soir l'aimable S. Sulpice,
Qui ne songeoit point à malice,
Se chauffoit en mettant son fard:
Le feu prit à sa cheminée.
Je m'en étonne très-fort; car
Elle étoit de frais ramonée.

Le lieu qui faisoit le délice
De la charmante S. Sulpice
Est brûlé d'un étrange feu.
L'amour est fou dans ses caprices,
D'avoir laissé détruire un lieu
destiné pour ses sacrifices.

Le jeune prince de Conty qui voyoit dans cette
maison des exemples de cette nature, se permit,
peu de temps après, une action digne de ses

cousins, et qui fut également impunie. Libertin et trop peu amoureux de sa femme, Conty alloit jusques dans des lieux de prostitution publique rechercher des plaisirs si nouveaux qu'il gagna, dans la maison de la fameuse Montrival, une maladie qu'il donna à son épouse. Furieux de cette aventure, il y retourna avec sa livrée et avec un garçon boucher qui en étoit revêtu, qui portoit son gros soufflet et à qui le prince désigna la fille coupable. Incontinent le boucher la saisit, lui ajuste son soufflet et la gonfle au point que la malheureuse crève durant cette terrible opération. L'aventure fit quelque bruit, et le lieutenant de police fit arrêter la Montrival et son mari chez qui s'étoit commis un délit aussi étrange : il falloit un coupable, et l'un et l'autre furent condamnés au fouet et au bannissement par une commission.

Ce jeune prince s'étoit distingué dans le collège par des actions qui annonçoient une terrible adolescence, et ce crime rappella qu'il avoit tué à la campagne son professeur, le fameux père du Cerceau Jésuite, qu'il coucha en joue en lui disant : *prenez garde à vous ;* et qu'il frappa de mort, sans que nous puissions l'accuser ou l'absoudre d'homicide, parce que nous trouvons dans nos papiers des jugemens contradictoires, et des sentimens qui lui

attribuent tantôt un coup prémédité, et tantôt l'accusent d'un coup d'étourderie.

Une autre fois, ce même prince, allant à l'académie de du Guat, donna un coup de baguette au prince d'Épinoy, qui ne le prit point en badinant. Conty, voyant que d'Épinoy se fâchoit, recommença, et d'Épinoy, pour le faire cesser, donna au prince un coup de chambrière assez fort pour lui faire beaucoup de mal; le prince, dont la fureur augmentoit à mesure que d'Épinoy lui montrait son mécontentement, alloit le tuer quand on l'arrêta.

Pour se venger d'une autre manière, il mena d'Épinoy à l'isle-Adam, et le fit loger dans une chambre préparée pour lui jouer un tour terrible; il fit placer derrière une tapisserie mobile une rangée de têtes de mort éclairées par des bougies allumées dans les têtes, et l'appareil fut préparé de telle manière que, par le moyen de diverses coulisses, les spectres hideux avançoient ou reculoient à volonté.

Le soir même de l'arrivée à l'isle-Adam, d'Épinoy s'étant endormi, on tira les rideaux de son lit, et on fit avancer l'épouvantable machine avec toutes les rangées de têtes. On croyoit aux revenans dans ce temps-là, et d'Épinoy qui avoit perdu son pere depuis peu,

en fut si saisi de terreur , qu'il s'efforça de l'appeller et ne le put jamais. Bientôt il fut frappé de stupeur et d'un tel effroi , qu'il ne put articuler une seule parole. Enfin , revenu peu-à-peu à lui-même, il appella ses gens et se traîna dans une autre pièce , tandis qu'on profitoit de son absence pour fermer les rideaux de son lit, et remettre la tapisserie bien tendue comme auparavant, ensorte que tout le château ayant accouru au bruit qu'il fit, on fut étonné de voir d'Épinoy si allarmé pour un songe. D'Épinoy se laissa persuader qu'il avoit été travaillé d'un rêve bien orageux ; mais il en eut une terrible maladie, pendant laquelle le prince de Conty, qui n'en fut loué ni applaudi, racontoit cette cruelle aventure.

D'Épinoy, duc de Melun, méritoit d'autant moins ce traitement, qu'il étoit, de son naturel, doux, tranquille, généreux. Il mourut d'un coup d'andouillette qu'il reçut d'un cerf aux abois, pour sauver le roi que cet animal alloit déchirer.

On ne finiroit pas si on vouloit rapporter les traits du prince de Conti dans sa jeunesse ; son caractère changea dans la suite, et autant il avoit été irréfléchi, pétulent, et si souvent cruel et féroce, autant il fut dans la suite mesuré, appliqué, spirituel et protecteur des arts ;

il força la nature, et prouva qu'elle peut être domptée par l'étude de son propre caractère, et moyennant une grande vigilance.

Il lui restoit cependant quelques vestiges de son ancien tempérament. Ayant perdu une fois son faucon, il fit afficher une récompense de douze louis en faveur de celui qui le lui rendroit; mais douze jours après, un paysan lui apportant le faucon, Conti ordonna de le jeter dans son fossé, s'imaginant que le paysan se croiroit récompensé, si l'ordre n'étoit pas exécuté, ou croyant peut-être que son faucon avoit été volé pour, en le rendant, en retirer une rétribution. Madame d'Artic, sa maltresse, bonne, douce, insinuante par caractère, empêcha en effet l'exécution de l'ordre, et en fut maltraitée.

Mais tandis que les princes du sang se jouoient ainsi de l'espèce humaine avec plus ou moins d'audace, l'abbesse de S. Antoine, madame de Bourbon-Condé faisoit des essais d'un autre genre sur ses pauvres religieuses. C'étoit une petite bossue, pleine de malice, de hauteur et d'esprit, qui dissipoit les biens de la maison et tourmentoit ses religieuses. Depuis trois ans, tout l'ordre de citeaux, sur les plaintes redoublées de la maison, travailloit à la déposer; elle étoit si parcimonieuse, malgré les richesses

de l'abbaye, que le jour de Pâques 1740, elle voulut faire jeûner toute la maison, et l'abbaye, ce jour-là, manqua si bien du nécessaire que les religieuses sonnèrent le tocsin pour avertir le public qu'elles mouroient de faim, et qu'elles n'avoient rien pour dîner, si on ne venoit à leur secours.

Le général de citeaux, son supérieur, irrité de ces folies, la fit avertir, et ses monitions étant inutiles, il écrivit à la cour pour obtenir la permission de la *suspendre*, terme canonique dans les couvens, qui signifie une interruption de son autorité, une peine canonique établie par l'église pour tenter un repentir; mais l'abbesse, n'ayant plus son temporel, et son esprit s'aigrissant, tracassa davantage; et fleury résolut de l'exiler dans une autre maison.

Avant l'exécution de ce projet, Maurepas alla lui demander le choix du couvent: elle dit qu'elle étoit indépendante et qu'elle ne sortiroit point de chez elle, à moins qu'on ne lui donnât l'abbaye de Fontevrault. On lui envoya madame la duchesse, sa mère, pour la fléchir: madame de S. Antoine lui reprocha ses amours avec Lassay, et les mauvais exemples qu'elle donnoit à ses filles dont une étoit morte, disoit-elle, et l'autre tenoit auberge. Le comte

de Charolois voulut y aller pour lui faire des remontrances. « Il vous convient bien, lui dit-elle, « à vous qui vivez publiquement avec la « femme d'autrui, de me faire la leçon. Il n'y « a plus que moi d'honnête dans la maison de « Condé, ni peut-être dans toute la maison de « Bourbon. »

Fleuri, qui vouloit un exemple bien appliqué pour contenir toute cette maison dans le devoir et la crainte, incité d'ailleurs par le parti des molinistes qui voyoient dans l'abbesse de S. Antoine une ennemie jurée, incité encore par l'opinion du public instruit, et scandalisé, de ses folies, ne la perdit pas de vue, et le samedi 21 avril 1742, le maréchal de Noailles arriva de Fontainebleau à Paris dans un carrosse à six chevaux avec Fontanieu, conseiller d'état, accompagnés d'un conseil et avec un détachement de gardes-du-corps qui descendirent à l'abbaye. Madame l'abbesse, voyant qu'on vouloit entrer dans le couvent, et sachant que ce n'étoit pas pour l'obliger, fit refuser les portes de son appartement; mais il fallut bien les ouvrir quand on menaça de les enfoncer.

Noailles lui montrant l'ordre dont il étoit porteur, madame l'abbesse lui dit qu'elle n'avoit pas d'ordre à recevoir, qu'elle étoit sujette, à la vérité, mais que devenu abbess, et

ayant des règles approuvées en France, et les exécutant, le roi n'avoit rien à faire chez-elle. Toute la matinée se passa à verbaliser, et à mettre les scellés sur ses papiers.

A une heure après midi, on la fit monter en carrosse pour la mener à l'abbaye de la Saussaye près de Villejuif, sans prévenir le monastère qui elle étoit ; car elle avoit été refusée de plusieurs. Arrivée à la cour de l'abbaye, le mouvement du cortège fit ouvrir les fenêtres, et l'épouvante saisit la maison entière, à la vue de tant de cavaliers, qui avoient le sabre à la main, elles s'imaginèrent, parce qu'on étoit alors en guerre contre les Allemands, que l'ennemi étoit à leurs portes et que leur abbaye alloit être saccagée. On vouloit faire ouvrir les portes et parlementer ; mais aucune n'osoit se montrer la première. A la fin, on fit connoissance et on instruisit madame de Navailles abbesse, qui ouvrit la porte sur l'ordre du roi. L'abbesse de saint Antoine fut conduite dans une cellule et on l'y laissa en lui disant de ne plus faire la mutine sous peine d'y être murée. On lui trouva dans son abbaye de saint Antoine soixante mille livres comptant qu'elle avoit ramassées en faisant jûner ses religieuses ; on lui en fit passer peu-à-peu de petites sommes à la Saussaye, où elle étoit encore reléguée en 1750.

Ennuyée du séjour, elle résolut, cette année là de tout se permettre pour rentrer dans son monastère, et s'imagina, pour l'exécution de ce dessein, de mettre dans ses intérêts le jardinier de l'abbaye de la Saussaye. *Comment nous y prendrons-nous*, lui dit-elle, *pour rentrer à Paris dans ma maison? s'il n'y a que ça*, disoit le jardinier, « je n'ai qu'à prendre ma hotte, et vous y mettre sous mes choux.

Cet expédient parut convenable à madame de Bourbon; mais le jour de la délivrance, le jardinier effrayé de l'entreprise et craignant d'être puni, révéla tout de grand matin à l'abbesse de sa maison, qui le menaça de mort, s'il exécutoit un projet si contraire à la volonté du roi; et comme elle avoit de la tête, elle lui ordonna, puisqu'il avoit promis à madame de Bourbon, de la mettre dans sa hotte, de lui indiquer une heure pour faire semblant de l'enlever. Le moment arrivé, l'abbesse de la maison, survient et soulevant quelques feuilles de choux de la hotte; elle découvre madame de Bourbon, ordonne au jardinier de vider la hotte, et renvoye l'abbesse en pénitence dans sa cellule avec la promesse de l'y murer, si elle essayoit de nouveau de sortir de sa maison.

CHAPITRE IV.

Caractère du roi Louis XV, depuis sa majorité jusqu'à la mort du cardinal de Fleuri. Timidité de son ame. Son goût pour la vie privée. Son appathie naturelle. Commencement de ses fameux soupers dans ses petits cabinets. Il accoutume à la subjection tous ses courtisans. Distinction des différentes sortes d'entrées dans ses appartemens. Dès l'âge de vingt ans on reconnoît en France la nullité de son caractère et de son défaut de sentimens affectueux. Il écrit à son ancienne gouvernante pour lui prouver qu'il est né sensible. Caractère de la reine Marie son épouse. Elle est sans crédit à la Cour. Le cardinal de Fleuri éloigne des graces ses favoris. Anecdote des cent louis offerts par le cardinal pour qu'elle pût jouer au cavagnole, après qu'elle eut donné aux pauvres tout ce qu'elle avoit d'argent. Anecdote du maréchal de Nangis son favori.

LE phlegme et la timidité dominoient dans le caractère du jeune Louis XV. Il savoit à peine qu'il étoit roi de France, qu'il montrait la plus grande réserve à tous ceux de sa cour avec lesquels il n'avoit pas des rapports parti-

culiers : ensuite il redouta la présence et tout entretien avec les officiers supérieurs de l'armée, avec les personnages qui avoient la réputation d'un mérite éminent, ou qui avoient des talens extraordinaires. Le jeune Roi leur accordoit cependant son estime, mais elle étoit sans admiration, évitant les jeunes courtisans de son âge qui avoient des passions bruyantes, fuyant tout ce qui avoit trop d'éclat, paroissant déjà embarrassé de la gêne et de l'appareil de la royauté, craignant tout ce qui étoit grand ou puissant en crédit, dans son royaume, et ne développant son caractère qu'avec un petit nombre de courtisans de son âge dont il connoissoit à fond les habitudes.

Il étoit très-difficile, dans ce temps-là, d'obtenir sa faveur : mais celui qui étoit parvenu à la posséder, en étoit assuré. L'abus seul de sa confiance étoit la cause d'une disgrâce. Alors, ayant retiré ses bontés, on ne pouvoit plus les recouvrer. Dans ses premières amours inaccessibles encore aux yeux des courtisans, et longtemps avant la déclaration de la faveur de la comtesse de Mailly, on avoit observé le même caractère. Ils se brouilloit aisément avec les maîtresses passagères qu'on lui procuroit en secret, et ne pouvoit plus se raccommoier avec elles ; ils les recevoit toutes d'une main étran-

gère , sans examen et comme pour les besoins de l'âge , ayant plus d'égards pour leur esprit et leur caractère que pour la beauté de leur figure , se laissant caresser d'elles , et ne faisant aucune avance.

Les passions du Roi manquant d'énergie , n'annoncoient rien de dangereux en elles - mêmes aux observateurs de ce temps-là. On prenoit pour de la sagesse cette tranquillité avec laquelle le roi voyoit le bien et le mal , le vrai et le faux ; et comme son esprit paroissoit s'attacher au vrai , et son cœur au bien , les François , si portés à bien augurer du règne futur de leurs jeunes monarques , ne trouvoient que des bonnes qualités dans Louis XV , et n'entrevoient rien de funeste à la France. Ils s'en firent donc une idole , et ne s'aviserent pas que le défaut d'énergie dans son ame , le peu de sensibilité de son cœur , et la facilité de l'une et de l'autre , qu'ils appelloient *de la bonté* , rendroient , un jour , bien inutiles les plus louables qualités du jeune prince que des ministres , des maîtresses et des favoris adroits , devoient un jour pervertir , pour gouverner à leur aise le royaume de France.

C'est dans des soupers avec ceux-ci que le roi commença à perdre ces bonnes qualités qu'il avoit reçues de la nature. De jeunes sei-

gneurs l'entraînerent d'abord avec eux à la chasse, et lui firent aimer, avec passion, cet amusement. Des soupers exquis et des vins recherchés réparoient, le soir, les fatigues du jour, et les convives du roi se multiplièrent tellement, que le cardinal de Fleuri son précepteur, qui avoit trouvé l'art de se l'assujettir, en exigea que ceux qui auroient chassé avec lui, n'auroient pas toujours l'honneur d'être arrêtés pour souper. Depuis ce nouveau règlement, les chasseurs, qui vouloient être admis à la table du roi, entroient le soir dans le cabinet, s'ils en avoient les entrées, sinon ils demeuroient dans la chambre à la porte de ce cabinet, d'où le roi sortoit un moment pour les honorer d'un regard, et faire la liste de ceux qu'il vouloit convier. L'huissier en lisoit les noms en présence des chasseurs qui attendoient debout et en silence la décision du roi. Les uns étoient admis, le plus grand nombre se trouvoit renvoyé; et tous devoient avoir ailleurs un souper assuré, parce qu'aucun d'eux ne l'étoit de la faveur du monarque.

Louis XV, qui avoit assujetti à ces demandes et à cette incertitude les plus affidés de ses courtisans, fut bientôt si jaloux de se maintenir dans la liberté d'accorder ou de refuser ces petites faveurs, qu'ayant un jour accepté

de Crillon un mouton arrivé de nos provinces méridionales où la viande de cet animal est excellente, et ce courtisan ayant été invité à chasser avec le prince, on s'aperçut qu'il parut se complaire à ne pas inviter Crillon dont il mangea le mouton apprêté de toutes manières, avec d'autres chassensrs, sans lui dire qu'il étoit bon. Cette anecdote, qui fut bientôt repandue, apprit que le roi exigeoit de grands égards, même de ses plus affidés courtisans, et M. de Léon, qui s'en écarta, fut puni, un soir, d'une manière bien désagréable.

Ce seigneur, qui tiroit bien, alloit souvent à la chasse avec le roi; il étoit fort gourmand, et desiroit fort, un soir, en rentrant avec le roi, de manger du poisson. Il avoit prié d'Aumont, dès le mardi précédent, de le mettre sur la liste du souper le vendredi; mais le duc de Gesvres, qui fit cette liste, ne pensa pas à le demander, et M. de Léon, sans façon, se mit à table. « Nous sommes treize, dit le roi au duc de Gesvres, et je n'ai demandé que douze couverts; il y a quelqu'un de trop. Je crois que c'est M. de Léon. Donnez-moi la liste; je veux le savoir ». Le duc de Gesvres, qui desiroit sauver Léon, dit à Louis XV qu'il l'alloit prendre chez Duport, huissier de l'appartement

partement ; mais au lieu d'aller chez Duport, il alla ailleurs et revint en disant : « Sire, je n'ai trouvé ni Duport ni la liste. » Le roi, toujours piqué, rougit et ajouta au duc de Gesvres ; « mais je le vois bien ; car Duport est à droite, et vous avez été à gauche : allez donc le chercher où il est. »

Gesvres, aussi embarrassé que Léon, alla chercher Duport où il étoit, et apporta au roi cette liste fatale où le nom de M. de Léon ne se trouvoit pas. Le gourmand resta néanmoins à table ; mais le roi, pendant tout le souper, ne lui dit pas un mot, ne lui offrit rien et ne lui accorda pas même un seul regard. Il affecta de faire le tour à droite, en servant un plat de rougets barbets, et de finir ce plat au voisin de Léon. Ce pauvre homme eut la bonté de mourir de douleur pour cet affront.

Le roi se plaisoit, dans les graces mêmes qu'il accordoit à ses plus intimes courtisans, à les laisser auparavant dans le doute et dans l'incertitude : il s'appercevoit que cette maniere excitoit l'ambition des militaires sur-tout, et on ne pourroit gueres exprimer quel étoit leur assujettissement aux ministres et à leurs commis. Il y avoit, en 1738, vingt-deux régimens vacans. M. d'Angervilliers, ministre de la

D

guerre, homme vain et orgueilleux, sembloit se complaire à se voir courtoiser par tout ce qu'il y avoit de grand et de distingué; cinq cents seigneurs demandoient ces régimens, et le roi qui n'en avoit que vingt-deux à donner, laissoit tout le monde dans l'attente. Pour augmenter les desirs et les sollicitations, il fit courir la liste de ces régimens, laissant en blanc l'espace où devoit être le nom du colonel, et il dit en pleine assemblée : « comment faire pour contenter cinq cens demandeurs avec vingt-deux régimens? les affligés reculeront : mais ce sera pour mieux sauter. » Il reprit ensuite et il ajouta : « non pour mieux sauter, mais pour avoir le même sort. » On trouva parmi les candidats le duc de Rohan, Clermont, Gallerande, le prince de Tingri, Grillon, Polignac, le prince de Croy, Crussol, Joyeuse, S.-Simon et autres, obligés de faire de fréquentes et pressantes sollicitations. Fitz-James, à cause de sa naissance, voulut parler, un jour, fort haut, et selon son rang, à un simple commis de la guerre : celui-cy s'en plaignit au cardinal de Fleury qui fit mettre le seigneur à la Bastille pour avoir manqué à ce commis.

A ces servitudes le roi avoit ajouté la distinction de différentes entrées dans les ap-

partemens. On les appelloit, *les entrées familiares*, *les grandes entrées*, *les premières entrées*, et *les entrées de la chambre*.

Celui qui avoit *les entrées familiares*, alloit jusqu'au lit du roi éveillé et couché, et tous les princes du sang (excepté M. de Conty) le cardinal de Fleury, le duc de Charost, madame de Vantadour et la nourrice du roi, avoient cette grande prérogative.

Les premiers gentilshommes avoient *les entrées de la chambre*, lorsque le roi vouloit se lever.

Dans *les premières entrées*, on étoit simplement admis à faire la cour au roi levé et revêtu de sa robe de chambre.

Enfin les courtisans présentés avoient *l'entrée de la chambre*, lorsque le roi étoit assis dans son fauteuil vis-à-vis de sa toilette.

Le soir, toutes ces entrées différentes étoient égales en prérogatives au coucher du roi : mais les entrées de la chambre sortoient lorsqu'on disoit à haute voix : *PASSEZ, MESSIEURS*. Alors ceux de la chambre sortis, le premier valet de chambre (pendant la minorité) donnoit le bougeoir à qui il vouloit des courtisans qui avoient alors cette sorte d'entrée, où ils restoient jusqu'au moment où le roi se mettoit dans le lit. Le roi, plus avancé en âge, donna lui-même

le bougeoir : il n'y eut aucun seigneur de la cour qui ne se crût très-flatté de prendre ce bougeoir. *Savez-vous que le roi m'a donné le bougeoir*, disoient-ils ensuite dans la capitale.

Le cardinal de Fleury avoit beaucoup occupé le roi de ces détails, dès l'enfance, et lui avoit enseigné que toutes ces petites choses étoient de grandes faveurs ; il lui avoit fait accroire que les grands sentimens , la pitié, la candeur, la sincérité, n'étoient point les véritables qualités des monarques ; il l'avoit éloigné tant qu'il avoit pu des sentimens affectueux des époux envers leurs femmes. Il ne restoit guère dans Louis XV, à l'âge de 25 ans , que les sentimens naturels de la paternité ; montrant beaucoup d'amitié à ses enfans , sans exciter la jalousie du cardinal, (qui ne voyoit, dans les jeunes princesses , rien de redoutable au crédit qu'il n'eût pas voulu partager,) et vivant avec la persuasion que son épouse devoit se borner au seul devoir de lui donner des enfans. Les François , qui observoient les progrès du caractère du roi, reconnoissent alors dans ce prince un défaut de volonté et de sentiment ; mais ils avouoient, toutefois , qu'il avoit l'esprit juste, le cœur droit et le caractère bon.

Le roi, qui apprit qu'on portoit ce jugement de sa personne, parut un jour en être affecté,

et voulut essayer de s'en disculper par une lettre à madame de Vantadour. Cette lettre confirma les observations de la cour dans le même jugement ; le roi, pour se montrer sensible, avoit mal choisi la circonstance ; il ne s'agissoit que de la piqure d'une guêpe qui lui occasionnoit une enflure à la joue, et les alarmes exagérées des courtisans. Madame de Vantadour, qui l'avoit élevé, paroissoit inconsolable sur ce grand accident, et le roi, pour lui prouver qu'il avoit du sentiment, quoi qu'on en dit, lui écrivit la lettre suivante : il est bon qu'on connoisse le style du feu roi.

« Dieu merci, maman » dit le roi « je n'ai
 « jamais eu que la peur de la mouche et fort
 « peu de mal ; car la douleur n'a pas duré un
 « demi-quart d'heure sans m'empêcher de cou-
 « rir comme si de rien n'étoit. L'enflure n'a
 « duré que quelques jours sans m'empêcher
 « de manger, ce que je craignois beaucoup, à
 « vous dire vrai, devant, ce jour-là, essayer
 « un cuisinier nouveau lequel est excellent.
 « Pour le présent, il n'y paraît plus du tout.
 « Je me souviens fort bien de l'aventure de
 « madame de la Lande ; mais l'endroit n'est
 « pas si délicat, et de plus, je crois que je
 « suis un peu plus dur au mal qu'elle, peut-
 « être même un peu trop, à votre façon de

supra à ébdomadaire sur les D. E. M.

« penser, laquelle je ne désapprouve pas, con-
« naissant le principe d'où cela part. Vous
« me connaissez parfaitement, chère maman.
« Eh bien ! vous ne vous tromperez pas, si
« vous êtes bien persuadée que ma reconnois-
« sance ne s'effacera jamais de mon cœur ;
« car Dieu merci, je n'ai pas un cœur pareil
« à celui dont on nous accuse. Nous avons
« eu une furieuse allarme pour le cardinal ;
« heureusement elle est passée. Il faut qu'il
« ait un tempérament d'airain ; Dieu veuille,
« présentement, que, par sa conduite, il ne
« nous y fasse pas retomber sitôt ! il est bien
« fâcheux que de certaines gens vieillissent.
« Les nouvelles que nous avons de lui depuis
« qu'il est retourné à Issy, sont bonnes, et m'ont
« fait grand plaisir ; car il étoit furieusement,
« accablé, quand il est parti, par la quantité d'im-
« portuns qui l'étoient venus voir. Je vous charge
« d'embrasser mes enfans de ma part ; elles
« m'ont écrit et je ne leur ai pas répondu.
« Cela n'est pas trop bien à moi : mais j'ai
« autre chose à faire. Cela viendra avec
« le temps. Je vous embrasse, maman, de
« tout mon cœur, et j'attends le moment de
« vous revoir avec bien de l'impatience, quoi-
« qu'à vous dire vrai, je m'amuse beaucoup
« ici, et m'y trouve par conséquent fort bien.
« Ma fille a été un peu incommodée à ce que

« j'ai appris ; mais Dieu merci, cela n'a pas eu
« de suite. Le bon Dieu nous les conservera,
« s'il lui plaît, puisqu'il nous les a envoyés »

Au lieu de trouver les grandes expressions
du cœur dans cette lettre, on y voyoit que
ce prince n'étoit occupé, que d'amusemens
de courses, de craintes de la diète et de
cuisinier. Le cœur qui croyoit parler, ne parloit
pas, tant les détails de l'étiquette et les embarras
de la représentation que des seigneurs
en charge se plaisoient de compliquer et de
multiplier, avoient réprimé la nature dans
la personne de ce prince.

Les mœurs dissolues de quelques jeunes cour-
tisans de l'âge du roi, avoient contribué d'ail-
leurs à étouffer la sensibilité de ce jeune monar-
que. Tous les âges, tous les sexes, tous les rangs
et presque tout ce qui l'environnoit à la cour,
étoit corrompu depuis la régence si fatale à
nos mœurs. Fleuri avoit fait cesser, à la vérité,
le libertinage bruyant, mais il étoit encore impé-
tueux et grossier dans ceux qui se trouvoient obli-
gés de le cacher aux regards du reste des courti-
sans. Environné de jeunes seigneurs, dont les
erreurs furent si connues, le roi, avant son ma-
riage, se laissa entraîner par leurs exemples.
Le censeur des mémoires du maréchal de Vil-
lars, ou l'abbé Augetil, éditeur de cet ouvrage,

ont supprimé ce qu'en dit avec naïveté ce général, ce que les lecteurs de ces mémoires peuvent entendre, et dont le détail est si bien conservé dans des pièces originales si variées, qu'on ne peut taire des faits devenus historiques et attestés de tant de manières. Le cardinal de Fleuri, qui en étoit instruit, l'en blâma. Pour l'en faire rougir, on alla à la recherche de ceux qui menaient à Paris ce même genre de vie: un peintre fameux se donna la mort pour éviter le supplice qui lui étoit destiné, et qui, selon nos anciennes loix, en est la peine. Du Chauffour la subit, et la police qui le jugea, fit proclamer le crime et la punition, comme un grand événement. Les crieurs, en l'annonçant dans les places avec scandale, pénétraient jusques dans l'intérieur des cours des hôtels les plus distingués, en nommoient grossièrement ce que devoit cacher la pudeur, et ce qui excitoit la curiosité de l'innocence. *On va punir des gens qui ont fait de la fausse monnoie*, répondit la princesse de Condé à ses enfans.

Ce grand exemple, et des punitions plus terribles, que la Hollande avoit ordonnées pour punir le même vice, firent une forte impression sur l'esprit du jeune Louis XV. Les femmes qui l'approchoient, l'agacèrent, et (pendant quelques momens,) les deux sexes se dis-

puterent le roi de France. Une guerre oïverte éclata entre de jeunes mécontents, et des femmes adroites, qui lui firent sentir et rechercher les beautés de la nature. Le beau la Trémoille, encore adolescent et toujours chéri, et mademoiselle de Charolois, éprise d'amour, se déclarerent la guerre, et se la firent long-temps. Des vers et des mémoires, outrageans en firent le résultat; et le cardinal favorisant la princesse, au aux dépens de la Trémoille, celui-ci fut poursuivi, dans la suite, avec acharnement, et sans pitié par sa rivale, jusques à l'armée d'Allemagne, lors même que la Trémoille converti n'avoit plus de cœur que pour son épouse.

Ces mémoires et ces vers méritent, sans doute, l'oubli de la génération actuelle; mais l'histoire doit conserver ceux que la princesse composoit elle-même pour séduire le jeune monarque. Dès l'âge de 17 ans, ses regards annonçoient des besoins d'aimer; et à la manière dont il repoussoit la princesse, qui ne le perdoit pas de vue, on jugeoit qu'il falloit de l'assiduité et de la délicatesse pour le subjuguier. Mademoiselle de Charolois, conduisant toujours cette affaire de cœur avec esprit, et avec beaucoup de suite, s'avisa un jour d'un moyen fort singulier. Elle mit ces vers dans la poche de Louis XV:

Vous avez l'humeur sauvage
Et le regard séduisant.
Se pourroit-il qu'à votre âge
Vous fussiez indifférent ?
Si l'amour veut vous instruire,
Cédez, ne disputez rien.
On a fondé votre empire
Bien long-temps après le sien.
C'est ainsi que la séduction pervertit les
rois.

Louis XV se laissa entraîner, et quoique l'histoire de ses galanteries, avant la déclaration de madame de Mailly, soit très-confuse et peu connue, on sait que, depuis qu'il n'alla plus aussi souvent à Rambouillet, il fut aimé, mais d'une manière passagère, secrète et sans intrigue, de plusieurs femmes. Ses amours, avec madame la comtesse de Toulouse, ne sont pas bien avérés; on n'a sur cet article que des indices. Mais l'histoire de ses amours, avec Mlle. de Charolois, est incontestable; et ce Prince eût été plus long-temps fidèle à cette amante, si elle n'avoit oublié que le roi vouloit de la solidité dans les sentimens qu'on lui témoignoit, et dont elle étoit absolument incapable.

Au milieu de ces divertissemens encore presque enfantins, puisque le roi n'avoit que seize

ans aux approches de son mariage, ce prince, élevé par Fleuri dans la dévotion ou plutôt dans les momeries religieuses de la fin du règne de Louis XIV, étoit quelquefois violemment tourmenté par les reproches de sa conscience : il se plaisoit à parler de la mort, des mourans et des punitions de l'autre monde. Le duc de Luynes lui dit un jour, que ces images, et surtout celui de la mort, lui faisoient passer de bien mauvais momens, et qu'à son âge, il devoit en éloigner l'idée de son esprit. « Pourquoi donc, » reprit le roi, ne faut-il pas que ce moment arrive ? » Il ne parloit à aucun des nonces à leur audience de congé, sans leur faire ce compliment si connu. « Vous serez Pape, un jour, » M. l'abbé ; je vous demande de vous souvenir alors de moi dans vos bénédictions ». Comme du vivant de Louis XIV, il vouloit encore qu'on accordât aux généraux d'ordre l'ancienne prérogative d'être présentés ; et en 1736, le général des carmes obtint du roi, de la reine et du dauphin, une première audience, fut reçu comme un envoyé, et avec le même cérémonial à tête de quatorze autres moines de son ordre, qui entrèrent deux à deux, et se rangèrent derrière les tabourets des dames, conduits par Saintot. Peu de temps après, arriva le général des minimes avec les siens, en pareil nombre.

qui défilèrent à droite et à gauche derrière les dames. Le général entra avec Saintot, au milieu du cercle des dames, fit trois révérences au roi et à la reine avant et après, et usa de son droit de faire sa harangue en espagnol sa langue naturelle. Toutes ces fêtes amusoient beaucoup le roi, alors âgé de 26 ans. D'où l'on peut inférer tout ce que Fleuri avoit mis dans son ame.

Instruit de toutes les rubriques de l'église et de leurs changemens en certaines saisons, Louis XV étoit en état, aussi bien qu'un supérieur de séminaire, de reprendre, de leurs fautes, les prélats célébrans qui, n'ayant pas l'habitude de dire la messe, manquoient fort souvent aux cérémonies; Fleuri les avoit enseignés à son élève, qui se plaisoit à trouver les évêques en défaut, et à le dire à ses courtisans : mille fois on l'entendit raconter l'embarras de l'archevêque de Paris, Vintimille, qui avoit été à la tête des députés de l'assemblée du clergé de France, lorsqu'ils allèrent jeter de l'eau bénite sur le corps de madame la duchesse, en 1741. Le clergé en demanda la permission au roi, qui répondit, qu'il ne le trouvoit pas mauvais : mais il arriva que l'archevêque, ayant oublié son livre de rubrique, un religieux lui donna le sien, où le prélat ne sut pas lire : il le donna donc à

l'archevêque de Tours , qui en fut aussi embarrassé : il le fit passer à un autre peu habitué à lire et dont la vue ne fut pas meilleure , et de l'un à l'autre ce livre d'église parcourut tous les évêques députés , sans qu'aucune sût y lire. L'évêque de St.-Briex , plus habiles que les autres , put réciter un *Oremus* , qui se trouva l'*Oremus* pour un prêtre et non pour une défunte ; et le roi qui en savoit plus que tous ces prélats , sur les rubriques , trouvoit plaisant de raconter cet excès d'inexpérience et d'embarras dans les chefs de l'église de France.

Outre la chasse , le cérémonial , l'étiquette et les offices de l'église , le cardinal de Fleuri avoit permis encore au jeune roi de s'occuper d'un fort singulier amusement. Il lui avoit donné un petit jardin , où le cardinal lui apprenoit à planter des laitues à l'âge de 19 ans et le roi observant , avec attention , le progrès des plantes , s'en amusoit fort gravement. C'est par les mêmes principes encore , qu'à l'âge de 28 ans , le cardinal lui fit acquérir quelques antiques à la vente de M. d'Estrées ; car tous ces objets , éloignant le prince des grands objets du gouvernement , laissoient l'autorité intacte et absolue dans les mains du cardinal. On conservera ici quelques détails sur ces acquisitions , parce qu'outre l'anecdote du temps , l'his-

toire des arts y trouve des faits dignes d'être conservés dans l'histoire.

La totalité de ce que le roi acheta, ne coûtoit que la somme de soixante mille francs ; mais on y admiroit le buste de porphyre d'Alexandre, l'un de ceux que Praxitèles avoit fait, cet artiste ayant seul le privilège de publier des portraits de ce prince. Le cardinal de Richelieu, qui l'avoit fait venir de la Grèce, mourut avant qu'il fût arrivé ; et sa nièce, madame d'Aiguillon, qui n'en connoissoit point le prix, le montrant à Girardon, qui faisoit alors le mausolée du cardinal qu'on voit en Sorbonne, le Praxiteles françois, fut si frappé de la beauté de ce buste de porphyre, qu'il le demanda pour prix de son travail ; madame d'Aiguillon le lui accorda, et ajouta encore une gratification.

A la mort de Girardon, le maréchal d'Estrees l'acheta quinze mille livres, et laissa ce beau morceau se confondre dans la collection immense qu'il avoit fait, toute sa vie, d'antiques, de statues et de meubles précieux confusément amoncelés. Il oublia même que Praxiteles en étoit l'auteur, et dix ou douze ans après que le maréchal eut acheté cette figure, ayant encore oublié qu'il étoit possesseur d'un monument de cette espèce, il chargea un hom-

me instruit de lui découvrir où pouvoit être un buste d'Alexandre par Praxitèles, qu'on assuroit être à Paris chez quelque amateur, parce qu'il vouloit, disoit-il, en faire l'acquisition : il lui en coûta cent écus de frais pour la recherche ; et après avoir fait suivre le chemin que le buste avoit fait, et les différentes personnes qui l'avoient possédé, il apprit que ce beau buste étoit chez lui : d'Estrées accumuloit ces antiques machinalement.

Tel étoit le caractère de Louis XV jusques vers l'âge de 30 ans. Celui de la reine Marie Leczinka, son épouse, avoit encore moins d'éclat. Elle étoit timide, réservée, et craignoit sans cesse de déplaire à son époux. Maltraitée par le cardinal de Fleuri, obligée de se soumettre à ses volontés, s'adressant quelquefois et toujours vainement à Louis XV, pour secouer l'empire du ministre, elle étoit condamnée à ne rien demander, même pour ses favoris, à se tenir éloignée de toute connoissance des affaires à vivre au milieu de la cour, sans en connoître les intrigues, à refuser de s'en mêler ; et à s'occuper uniquement des pratiques religieuses. Charitable envers les pauvres, son désintéressement fut tel, une fois à Compiègne, qu'elle y laissa tout ce qu'elle avoit aux communautés et à l'école d'artillerie, ensorte qu'elle ne pût

ensuite jouer à Marly qu'à cadrille avec de l'argent emprunté.

Madame de Luynes, témoin de sa situation, essaya vainement de l'engager à demander un supplément à la somme très-modique qu'elle recevoit, tous les mois, pour ses menus plaisirs. La duchesse alla même jusqu'à représenter au cardinal l'inconvénient de laisser la reine de France sans argent. Fleuri assuré du roi, et traitant cette princesse fort lestement, et souvent avec dureté, écoutoit la duchesse, et lui répondit très-froidement qu'il arrangeroit cette affaire avec Orri contrôleur-général.

Le cardinal parla en effet à ce ministre des finances de la reine, et l'ordre qu'il lui donna fut de lui compter *cent louis*. Orri stupéfait, représenta bien respectueusement à l'éminence que la modicité de cette somme étoit trop éloignée de ce qui étoit dû à une reine qui n'éprouvoit un *déficit* qu'à cause de ses œuvres de charité, ajoutant qu'il donneroit lui-même une pareille somme à son fils, s'il s'étoit dérangé par des aumônes. Fleuri qui l'écoutoit toujours attentivement et en silence, lui répliqua : *Eh bien, ajoutez cinquante louis*. Orri, encore moins satisfait de l'augmentation, lui répliqua, et toujours avec plus de respect que cent-cinquante louis ne suffisoient pas, et qu'il

qu'il n'oseroit jamais présenter cette somme à la reine. Fleuri, comme pour se débarrasser d'Orri, l'augmenta encore de vingt-cinq louis, et le contrôleur-général, poussant Fleuri de vingt-cinq en vingt-cinq louis, parvint enfin à une somme de douze mille francs. Alors il en arracha l'ordre signé de lui, et alla, comme en triomphe, demander à la reine, sans lui parler du cardinal, si cette modique somme lui suffisoit : *j'en suis bien satisfaite*, dit la reine de France. Le roi signa l'ordre pour qu'ils lui fussent payés : mais l'expédition en fut si retardée, qu'elle ne les toucha qu'au retour de l'échéance de ses revenus accoutumés ; c'est alors seulement que la reine put s'amuser de nouveau au cavagnole, qui étoit le jeu qu'elle préféroit, après avoir été long-temps privée de ce plaisir, et avoir éprouvé, pendant un mois entier, le besoin d'argent. Elle dissimuloit néanmoins, et plutôt par vertu, que par politique, cette conduite du cardinal. Quelques jours après cette affaire, elle envoya même chercher madame de Fleuri, nièce du ministre, pour lui apprendre avec cordialité qu'elle étoit dame du palais surnuméraire, et qu'elle s'empressoit de lui en donner la nouvelle par AMITIÉ POUR ELLE. Madame la duchesse de Fleuri, qui vit en

1791, peut se ressouvenir de ces flatteuses expressions qui furent alors conservées par écrit.

Cependant malgré la répugnance de la reine à se mêler des intrigues de la cour, le cardinal l'éloignoit sans cesse de toute connoissance des affaires d'état, et privoit des graces et des emplois, tant qu'il le pouvoit, ceux quelle honoroit de sa confiance. En 1739, desirant que Nangis, son favori, eût le régiment de Pezé, Biron l'obtint malgré elle; ce qui fut un motif pour la reine d'aller voir Biron, de lui dire des choses flatteuses, et de faire collation dans son appartement. Deux ans après, Nangis fait maréchal de France, aspiroit à commander nos troupes, et Fleuri, toujours constant dans ses projets d'exclure des emplois les favoris de la reine, préféra d'envoyer le maréchal de Broglie. Vainement Nangis s'offrit-il pour servir sous ce général; Fleuri, pour éluder encore, ajouta que l'état ne pouvoit faire pour lui de si grandes dépenses. « Vous savez, lui disoit-il, combien coûtent les services d'un maréchal ». Nangis, toujours plus ferme, répliquoit qu'il renonçoit aux hono-
raires, demandant avec instance de servir pour rien; et, comme un chevalier françois, pour le seul honneur de servir. Le cardinal, poussé à bout, lui ajouta que le roi ne pouvoit y con-

sentir à cause de sa santé chancelante et trop précieuse à la reine et à l'état.

Nangis étoit en effet, depuis quelques jours, malade ; mais il l'étoit à cause des violences qu'il s'étoit faites au sujet des réponses du cardinal. Il l'alla trouver un jour chez lui, et prenant le ton d'un militaire décidé et d'un maréchal de France, il lui dit, en présence de tout le monde : « Je suis malade, monsieur, « comme vous le dites ; mais c'est à cause de vos « réponses qui me donneront la mort. » Fleuri, balbutiant, vouloit attribuer encore ses refus à la volonté du roi, à l'exemple des ministres timides ou embarrassés qui rejettent les réponses facheuses sur le compte du maître, et s'attribuent personnellement le don des faveurs ; mais Nangis le redressa encore, et, sortant de chez lui tout plein de colère, il lui dit : « Ce n'est « pas à une personne comme moi qu'on tient un « pareil langage ; la décision du roi dépendoit « de votre volonté ». La reine, piquée de toutes ces affectations du cardinal, voulut en parler à Fleuri, qui fut encore plus ferme dans son refus. Elle alla chez le roi, le suppliant d'employer M. de Nangis, et se plaignant doucement, et comme à son époux, de la résolution du cardinal qui écartoit ainsi du service ceux qui lui étoient attachés. Le roi

la reçut froidement, et lui dit, plus froidement encore selon son usage : « Madame faites comme moi ; ne lui demandez rien ».

Nangis mourut à Paris, pendant le siège de Prague, dans un dépérissement affreux qu'on dit causé par le vain désir de servir. C'étoit un homme qui avoit des sentimens, et qui avoit été beaucoup et peut-être trop aimé de madame la dauphine, duchesse de Bourgogne.

CHAPITRE VII

Anecdotes relatives à Louis XV et à la reine Marie, avant les infidélités du roi. Circonstances qui les préparèrent. Amours passagers du roi. Mademoiselle de Charolois, madame de Rohan. Cour secrète du roi en 1732. Caravanes nocturnes du roi en 1737, pendant les couches de la reine. Singulière aventure de madame Paulmier.

LE roi avoit si bien vécu avec sa femme, jusqu'en 1732, que le public n'avoit que de légers soupçons des infidélités passagères dont nous avons parlé et qu'on lui attribuoit avec madame la comtesse de Toulouse, avec mademoiselle de Charolois, mademoiselle de Clermont sa sœur ; avec madame de Nesle, mere de madame de Mailly ; avec Mme de Rohan, madame la duchesse, et quelques autres. Il aimoit et il estimoit la reine ; il avoit encore beaucoup d'attentions pour elle ; il assuroit à tous les corrupteurs qui lui parloient adroitement de la beauté de quelque femme, qu'elle n'étoit point aussi belle que la sienne.

Il eut de cette princesse un dauphin, un

duc d'Anjou, qui mourut à l'âge de deux ans et demi, et sept princesses dont nous parlerons dans les circonstances; mais la reine étoit si rassasiée des plaisirs du mariage, que, ne souffrant le roi qu'avec douleur, elle lui témoignoit déjà, en 1737, une grande répugnance. Louis XV, au contraire, alors âgé de 27 ans, étoit d'un tempéramment encore terrible pour elle; la nature lui avoit donné des besoins qui demandoient de fréquentes jouissances : une grande incommodité, fruit des couches de la reine, n'étoit point capable de le dégoûter, et il eût longtemps vécu avec sa femme, *comme un bon bourgeois*, selon l'expression du temps, si elle n'eût commis la coupable imprudence de le rebuter.

Avant la rupture des époux, on avoit cependant observé quelques démarches du roi qui donnèrent beaucoup à penser à tous les courtisans, et favorisèrent les intrigues qui devoient le détacher de la reine. Le roi se retiroit le soir, dans ses petits cabinets pour souper avec des jeunes seigneurs de son âge, et on observa le 24 janvier 1732, (jour auquel la compagnie avoit bu un peu plus qu'à l'ordinaire) que Louis XV but à la santé de sa maîtresse inconnue, cassa son verre, et invita les con-

vives à le casser avec lui, à deviner le nom de cette inconnue, et à déclarer à la compagnie quelle dame de la cour pouvoit lui plaire. Les convives étoient au nombre de 24. Madame la duchesse la jeune eut sept suffrages; mademoiselle de Beaujolois en eut sept aussi; le reste se déclara pour madame de Lauraguais, petite-fille de Lassay et belle-fille du duc de Villars-Brancas qui étoit à la cour depuis un mois. On jugea, depuis ce repas, que le roi pensoit déjà à quelque maîtresse.

Depuis 1732, jusqu'en 1737, le roi fut néanmoins réservé dans ses amours et fort silencieux sur cet objet avec les courtisans; mais on observa, le 5 mars 1737, que le prince s'échappa pour la première fois de Versailles, pour aller à l'opéra, où l'on dit qu'il étoit appelé par une intrigue secrète. Il avoit envoyé l'ordre à S. Sauveur et à Croismart, écuyers, de mettre six chevaux à la gondole de Chalais, et l'avoit déjà fait précéder du prince de Soubise et du duc d'Hostun (Tallard) qui avoient été acheter des déminos, et qui n'en trouvèrent qu'un neuf pour Louis XV, qui le prit et alla avec eux à l'opéra. Deux officiers des gardes qui savoient ce dessein, coururent après, et demandèrent en entrant dans la salle : où étoit

le roi, ce qui le fit reconnoître. Ce prince, qui redoutoit l'opinion publique, et sur-tout le cardinal, s'échappa à la hâte de l'opéra, s'entendant demander, et sortit à pied jusqu'à la rue S. Nicaise où demouroit Monsieur le premier, éclairé seulement de quelques décro-teurs qui l'accompagnèrent avec Soubise et d'Hostun; tant le précepteur le tenoit encore dans sa dépendance et dans l'éloignement des femmes qu'il redoutoit; on n'eut donc cette fois aucune connoissance de la personne qu'il cherchoit à l'opéra.

Ces démarches hardies et secrètes se réité-rèrent ensuite pendant les couches de la reine. Les valets qui voyoient arriver avec joie ce temps favorable, redoubloient d'intrigues pour présenter et faire agréer au roi une dame; ils tenoient un registre fort exact des périodes de la reine, et lorsque ce temps-là arrivoit, tout étoit prêt pour produire une favorite; la reine, qui ne s'avisait pas de la décadence de son empire et de sa chute prochaine, favorisoit, mais innocemment, ces intrigues coupables, en témoignant à ce prince des déçûts capables de l'irriter et de le détourner davantage, et en affectant de lui dire que ses périodes dur-oient beaucoup plus long-temps qu'elles ne du-

roient en effet ; ensorte que Louis XV, qui avoit le plus violent des tempérammens, tourmenté de ses passions, et craignant d'offenser la reine dont l'indifférence le désoloit, n'osoit encore s'attacher à aucune favorite en titre, se contentant de ce qu'on appelloit alors à la cour, *des passades*.

Un soir, (et c'étoit précisément pendant les couches de 1737,) ce prince, mademoiselle de Charolois, Villeroy, capitaine des gardes (qui vouloit à toutes forces donner au roi madame d'Andelot), et quelques autres, se promenant pendant les chaleurs de la nuit du 16 juillet, pour faire une diversion à la singulière agitation du roi qu'ils avoient échauffé de mille propos, ils allèrent de nuit dans un grand déguisement, à la recherche des belles aventures dans les rues de Versailles.

La caravane du 17 au 18 août de la même année, fut plus éclatante. Mlle de Charolois, Villeroy et plusieurs autres, s'étant répandus dans les rues pour distraire le roi, rencontrèrent, à deux heures du matin, deux femmes dont ils ne connoissoient ni la figure, ni l'âge, et qui doubloient le pas. Mademoiselle de Charolois, pour ne point les effaroucher autant que les seigneurs de la suite du roi, allant les

reconnoître à la hâte, apprit que c'étoit l'hôtesse du Cheval-rouge, rue des Récollets, avec sa servante, qui cherchoit la patrouille pour terminer quelques querelles élevées dans son hôtel.

Le roi, qui connoissoit madame Paulmier pour belle et honnête femme, la saisit un peu fortement sans se faire connoître, lui disant qu'il pourroit lui rendre service, si le feu étoit dans sa maison; Villeroi, de son côté, caressoit la servante, et mademoiselle de Charolois, facetieuse et libertine dans ses propos se pâmoit à force d'en rire.

Madame Paulmier, un peu trop pressée, dit à Louis XV et aux autres seigneurs, qu'ils se trompoient assurément et qu'ils ignoroient qu'elle étoit femme d'honneur, menaçant de crier de toutes ses forces : *au voleur et à l'assassin*, et de faire un tel vacarme qu'elle seroit secourue. Le roi, touché, modéra ses caresses, tandis que madame Paulmier se plaignoit de l'indolence du roi et de la police qui ne veilloit pas à la sûreté des femmes aux portes mêmes du château.

Le roi, en attendant, la conduisoit jusques aux Suisses pour lui donner main-forte contre les convives qui avoient des disputes chez elle,

et appellant lui-même par trois fois, et à haute voix : *Forestier* qui commandoit les Suisses (ce qui fit reconnoltre ce prince) il mit un moment les Suisses en allarmes, s'entendant appeller par le roi à une heure aussi indue. Quant à madame de Paulmier, Louis XV leur ordonna de la suivre, et elle rentra chez elle fort glorieuse d'avoir prouvé au roi sa sagesse.

CHAPITRE VIII.

Intrigues des seigneurs de la cour instruits de l'aventure de madame Paulmier, pour donner au roi une maitresse reconnue. Caractère de madame Portail, rebutée par Louis XV. Intrigues de madame la duchesse, de Fleuri, de Bontemps, Le Bel, et de Madame Tencin, pour donner au roi une maitresse reconnue. On jette les yeux sur madame de Mailly.

L'ANECDOTE de madame Paulmier et quelques autres de ce genre, apprirent aux courtisans que le temps étoit arrivé de donner une maitresse à Louis XV, afin d'asseoir sur un objet connu et déterminé, leur ambition et leurs vues. Chaque parti de la cour présentant une femme, à l'envi, il en parut de toutes les sortes, depuis mlle. de Charclois et madame de Rohan, jusqu'à de petites filles.

Le duc de Richelieu, qui vouloit jouer un rôle, produisit madame Portail, et les valets de chambre furent chargés du détail de la première entrevue : mais le roi, (malgré l'anecdote nocturne de madame Paulmier) étoit trop délicat sur les convenances. Il redouta le caractère de madame Portail, malicieuse, coquette

et un peu folle, il ne voulut plus la revoir; et dit à Lugeac de prendre sa place, parce que madame Portail, avoit, disoit-il, à son cou une difformité désagréable. Lugeac dans un lieu obscur trompa Richelieu et madame portail, qui obtint de Fleuri qu'une pension de deux mille écus seroit sa récompense.

Fiere cependant de son aventure momentanée, madame Portail donna, dès ce moment, un libre essor à sa vie libertine. Elle parut amoureuse de tous les seigneurs du temps; aucun de son quartier ne lui échappa. On remarqua qu'elle avoit fait le tour de la place royale sans intercaler; et l'intrigue du duc de Richelieu, en sa faveur, donna une telle inquiétude aux ministres et aux courtisans, que chacun, à l'envi, s'empressa de proclamer ses aventures pour qu'elle ne reparût pas d'avantage au château. Maurepas, jaloux de Richelieu, et détestant les femmes que le duc aimoit, surprit au roi l'ordre de la renfermer, et se donna le plaisir d'aller lui-même chez elle pour le lui faire connaître: il lui dit d'abord, qu'elle feroit bien de se mettre dans un couvent, et comme elle ne vouloit pas se rendre à la première invitation, Maurepas lui en donna l'ordre: elle fut ensuite juridiquement accusée d'un grand crime, et, jetée au don-

jon de Vincennes en 1746 : elle en sortit par la protection de madame de Pompadour qui, protégeant tout ce qui étoit haï de Maurepas, lui fit rendre sa liberté ; ce qui donna une telle inquiétude au premier président, ravi de voir sa femme renfermée, qu'il abandonna sa place, pour n'être pas obligé, disoient ses confreres, de montrer, à chaque séance du parlement, un front des plus ornés, et pour se délivrer d'ailleurs des affaires épineuses qui s'éleverent alors au parlement : il en coûta donc l'honneur et la liberté, à la première des femmes qui avoit osé, malgré Fleuri, jeter publiquement ses regards sur la personne du roi.

Mademoiselle qui alloit tous les jours chez le cardinal de Fleuri, et qui avoit avec lui de longs entretiens, essaya alors de donner au roi madame d'Ancezune : mais le precepteur, traversant encore cette liaison, obligea son mari de la conduire à sa terre de Sezane pour six semaines. A vingt-sept ans le roi étoit encore dans l'enfance.

C'est dans cette circonstance, que madame la duchesse, le parti du cardinal de Fleuri, Bontemps, Lebel et Bachelier, se réunirent en faveur de madame de Mailly, l'une des femmes qui avoient déjà plu au roi. Ce prince regardoit encore la détermination d'avouer un fau-

vorite comme un grand événement en France, comme une espèce de révolution dangereuse, capable de diviser sa cour et de lui ôter une partie de l'affection de ses sujets; ensorte que ce prince fut long-temps tourmenté de ses desirs, et de la crainte de déplaire à la nation; mais les intrigues sourdes des courtisans, qui brûloient de savoir à quoi s'en tenir sur l'objet de ses amours, l'emportèrent. Le roi, depuis long-temps, aimoit madame de Mailly secrètement; Fleuri et sa faction en étoient instruits, et cette dame, ayant été surprise un soir dans un escalier dérobé montant chez le roi, conduite par Bachelier, cette circonstance déterminâ la déclaration des amours du monarque, comme nous le verrons; mais ne précipitons point nos pas. Madame de Mailly fut la première des quatre sœurs que le roi aima. Il est nécessaire de parler de la famille.

CHAPITRE IX.

Anecdotes sur la maison de Mailly. Mœurs de la haute noblesse françoise avant sa dépravation dans la cour de nos rois. Caractère de madame de Nesle, née Coligny; de sa belle-fille, née la Porte-Mazarin, et mere des quatre fameuses favorites de Louis XV.

LA maison de Mailly (connue dans l'histoire de France dès le milieu du XI^e siècle dans la personne d'Anselme de Mailly, tuteur du comte de Flandres, gouverneur de ses états, et tué au siège de Lille) avoit conservé cette fierté militaire, que donnoit en France une origine aussi distinguée. Cette ancienneté d'extraction ne lui étoit point contestée, et le nombre de ses branches, ses alliances et ses emplois dans l'état, avoient tellement élevé le sentiment de son extraction, que tous les Mailly avoient placé sur leurs portes, leurs armes aux trois maillets, avec cette superbe devise : HOGNE QUI VOUNRA.

Les mœurs des seigneurs qui composoient les différentes branches des Mailly, ne représentoient plus cependant celles de l'ancien temps. Les cours corrompues de nos rois qui avoient tout altéré, et changé les seigneurs françois

en

en courtisans, avoient substitué dans la noblesse françoise un libertinage de cour bien différent de cette galanterie chevaleresque qu'on ne trouvoit plus que dans nos chroniques; deux femmes, Marie de Coligny et madame de Nesle, née Laporte-Mazarin, avoient introduit chez les Maillys de Nesle ces mœurs de la cour moderne.

La première, mariée très-jeune, sous Louis XIV, au marquis de Nesle, douée d'une rare beauté, ayant un esprit orné de toutes sortes de connoissances, avoit été d'abord si éperduement amoureuse du marquis son époux, qu'elle étoit citée comme un exemple d'amour et d'union; et son mari étant mort à l'âge de 36 ans, en 1688, au siège de Philisbourg, elle en fut si inconsolable que, s'abandonnant à sa douleur profonde, elle avala peu-à-peu, comme une autre Artémise, les cendres de tout ce qui lui arriva de l'armée, et qui avoit appartenu à son époux. Mais autant sa douleur avoit été extrême, autant l'oubli de ses devoirs fut scandaleux et prompt; elle imita les dames de la cour ses contemporaines; et finit par se marier avec Albergotti.

Son fils le marquis, Louis III, de Nesle, épousa, en 1709, mademoiselle de la Porte-Mazarin dont la galanterie est connue : la reine,

F

dont elle étoit une des dames du palais, affectoit d'exiger d'elle de longues lectures, quand elle devoit s'échapper pour aller à quelque fête. Elle prenoit alors plaisir de se faire lire l'imitation de J. Christ, l'écriture sainte, et quelquefois l'histoire de France par amusement : elle mourut en 1729, laissant cinq filles, qui attirèrent les regards du roi Louis XV.

La première, *Louise Julie*, épousa Louis-Alexandre de Mailly, son cousin, en 1726, et mourut en 1751. C'est la première, et l'aînée des sœurs, qui fut aimée du roi.

La seconde, *Pauline-Félicité*, épousa Félix de Vintimille, et mourut en 1741.

La troisième, *Diane-Adélaïde*, née en 1714, épousa, en 1742, Louis de Brancas, duc de Lauragais.

La quatrième, *Hortense-Félicité*, épousa, en 1739 le marquis de Flavacourt; elle vit en 1791.

La cinquième, *Marie-Anne*, épousa, en 1734, le marquis de la Tournelle, mort en 1740. Elle survécut quatre ans, étant morte en 1744, le 23 novembre, sous le nom de duchesse de Château-roux.

CHAPITRE X.

Caractère des courtisans et des valets qui corrompirent Louis XV, âgé de 22 ans. Caractère de Bachelier et de Lebel, valets-de-chambre. Lazure congédié. Madame Tencin chargée de négocier la déclaration d'une maîtresse. Madame de Mailly est préférée et pourquoi ? On rejette les infidélités de Louis XV sur la reine. Anecdotes conjugales du feu roi et de la feuë reine.

C'ÉTOIT l'aînée de ces dames, filles de madame de Nesle que Fleuri trouvoit bon que le roi aimât dès 1732; mais d'une manière secrète. Le roi, qui ne faisoit sous Fleuri que des progrès très-lents dans l'usage de la liberté, avoit encore, à cette époque, une grande pudeur, beaucoup de religion et de crainte de Dieu, et à moins qu'il ne fût agacé, il étoit difficile qu'il attaqua, le premier, celle que la politique des courtisans lui avoit destinée. Le cardinal, qui vouloit conserver en lui ce caractère un peu sauvage qu'il lui avoit donné, éloignoit toute femme entreprenante, et ne vouloit permettre que des liaisons sûres. Il voyoit avec satisfaction que le roi n'étoit à son

aisé qu'avec madame la comtesse de Toulouse et avec quelques autres dont le vieillard lui avoit permis ou favorisé la société. Malgré ces principes, avouant la nécessité d'une maîtresse Fleuri, pour donner l'exclusion à toute femme ambitieuse ou redoutable, crut qu'il falloit aider madame de Mailly qui avoit un caractère doux, modeste, réservé, un esprit timide, et des qualités toutes opposées à celles des femmes qu'on craignoit. Bachelier et Lebel, premiers valets-de-chambre de Louis XV, furent donc autorisés à faciliter et entretenir l'intrigue.

Ce Bachelier, si important dans les petits cabinets, étoit fils d'un premier valet de garde-robe, né à la Rochefoucault, qui avoit été d'abord garçon maréchal dans sa patrie. On lui mena un jour un des chevaux du duc de la Rochefoucault, grand maître de la garde-robe, pour ferrer; il l'encloua; ce qui le fit renoncer à son enclume, pour suivre, à la cour, les équipages de ce seigneur qui avoit à son service un de ses freres, valet-de-chambre.

Celui-ci étant mort, le maréchal-ferrant fut mis à sa place où il plut si bien, qu'il obtint, à la recommandation du duc de la Rochefoucault, celle de premier valet de garde-de-robe. Alors il pria le roi de l'ennoblir; et laissa un fils l'un des quatre premiers valets-de-chambre

du roi, dont nous parlons, qui fut lieutenant de roi au gouvernement de Versailles, et qui acheta sa charge de Blouin en billets de banque : il est mort gouverneur du Louvre. Son crédit bien établi, et sa faveur augmentant chaque jour, il maria sa fille au marquis de Colbert, et fut en 1738, dans la confiance si intime du roi, qu'il fut chargé de la conduite de l'intrigue amoureuse de madame de Mailly.

A Bachelier se joignoit Lebel, autre premier valet de chambre, et l'un et l'autre s'entendoient si habilement qu'ils déterminèrent le jeune monarque à prendre la dame la plus laide de la cour pour maîtresse. Ce Lebel, dont le fils a été attaché au service personnel du roi, étoit petit-fils de Dominique, concierge du grand commun. Son pere avoit été concierge du château de Versailles, dont la survivance fut donnée au fils aîné, à qui, pour une mauvaise conduite, le roi ôta cette commission pour la donner au cadet Dominique qui fut aussi le confident des amours du roi et de madame de Mailly.

Lazure avoit été congédié, à cause de lui, des petits appartemens et des soupers secrets ; car Lebel étant de belle humeur pour servir le roi dans ses plaisirs, et Lazure n'en ayant

ni les talens ni la volonté, on chassa le valet qui avoit des principes sévères, de la probité et des mœurs pour placer Lebel, homme immoral qui n'avoit que le talent de plaire à son maître. La charge de premier valet de garde-robe, vint alors à vacquer, il en eut l'agrément, et le mois suivant, il fut fait premier valet-de-chambre.

Lebel étoit d'un caractère discret, caché, poli, s'attachant à tout ce qui avoit du crédit à la cour, et s'occupant sans cesse de faire agréer au roi ce que desiroit le principal ministre, lui préparant secrètement les voies avec un air de mystère et le servant dans l'intérieur de la chambre. Tels étoient les deux premiers valets-de-chambre qui favorisèrent les amours du roi.

Madame de Tencin, sœur du cardinal, étoit chargée des détails étrangers. Depuis longtemps, amie de madame de Mailly, elle voyoit le cardinal de Fleuri, et avoit des correspondances très-secrètes avec le roi, à qui elle envoyoit, chaque jour, des nouvelles courantes que lui dictoit Fleuri. Elle ne pouvoit vivre sans intrigues, et quand elle en manquoit, elle trafiquoit si bien, qu'elle en imaginoit de nouvelles; elle avoit vécu si indécemment avec son frere, et on le disoit si publiquement,

qu'ils en étoient encore méprisés de tout le monde. On les eût même chassés des bonnes et honnêtes compagnies, s'ils n'eussent eu, dans tous les temps, l'adresse de s'attacher, par des services assidus, à tout ce qu'il y avoit de plus important à la cour, à Fleuri et au roi lui-même; ce qui les faisoit perpétuellement redouter comme des personnages dangereux et capables de susciter de mauvaises affaires. On se servoit donc de leurs manèges; on les employoit, et on voit à quelles intrigues madame Tencin s'étoit dévouée pour être quelque chose et faire parler d'elle.

Madame Tencin, outre l'esprit de manège, avoit celui du libertinage. Sa beauté, son génie et sa coquetterie lui avoient attiré à Paris une cour brillante; elle recevoit les gens en place, les plus beaux esprits, les courtisans, les magistrats, les financiers qui composoient à l'envi, sa société piquante. Elle présidoit aussi des assemblées furtives de prélats qui, ne pouvant fréquenter le Nonce pour cabaler avec Rome sur la bulle, tenoient leur sanhedrin chez elle, quoique deshonorée aux yeux de tout ce qu'il y avoit de pieux dans le clergé scandalisé de savoir quelle avoit été la maîtresse de tout le monde. Elle aimoit encore, dans son âge avancé, la variété dans les plaisirs, et n'avoit sur cet

article ni constante ni délicatesse ; mais beaucoup d'attraits dans l'esprit et des manières séduisantes, recevant encore, par intérêt ou par estime, par caprice ou par amour, un grand nombre de personnes à la fois : telle étoit la fameuse intrigante qui prépara la déclaration des amours du roi avec madame de Mailly, de concert avec Bachelier et Lebel, premiers valets-de-chambre, de concert aussi avec Fleuri et le cardinal Tencin son frere, qui s'étoient réunis pour exclure les prétendantes.

Bachelier, qui avoit élevé, pour ainsi dire, Louis XV, avoit pris sur son esprit une manière d'autorité d'un autre genre que celle du cardinal. Toutes ces autorités réunies avoient réussi à faire de ce prince un personnage si nul de caractère, qu'il n'avoit guère fait, jusqu'en 1732, que la volonté de ceux qui l'avoient environné dès son enfance. Bachelier rendoit compte au cardinal de ce qui se passoit dans l'intérieur, et en recevoit des instructions qu'il ne manquoit jamais de suivre ; depuis longtemps il avoit fait entendre à Louis XV, quelle seroit la rumeur publique et le mécontentement des provinces, s'il s'attachoit à quelque femme qui vint à déplaire à la cour ou à la ville ; il lui avoit représenté la situation de Louis XIV, qui, malgré son caractère élevé,

s'étoit assujétti, sans le savoir, à une favorite dont il avoit fait sa femme, la quelle, détestée d'une partie de la nation, avoit offusqué une portion de la gloire de son prédécesseur.

Aux remontrances de Bachelier, succédoient celles de Lebel, son confrere, qui, conduit par les mêmes vues, regardoit la déclaration d'une maitresse comme une affaire bien délicate; mais il ajoutoit aussi que si sa majesté vouloit s'attacher à madame de Mailly, qui avoit eu le bonheur de lui plaire, cette liaison ne seroit point blâmée: il faisoit l'éloge de cette dame, de son naturel, de sa prudence, de sa modestie, de sa réserve, et disoit que le peuple qui déteste les favorites ne seroit point autant scandalisé du choix de cette dame avec laquelle le roi vivoit d'ailleurs de si bonne intelligence depuis 1732.

Le projet de déclarer madame de Mailly, ayant été formé et résolu, on chercha, pour éviter l'effet d'un grand scandale en France, des prétextes et des raisons pour la donner au roi. Les courtisans n'ont jamais été meilleurs qu'ils sont aujourd'hui; mais en 1735, la cour de France rendoit encore quelques hommages aux vertus conjugales qui alloient être bannies de la cour du roi et Fleuri, qui n'aimoit point la reine,

trouva bon de la charger aux yeux de la France, de l'infidélité du roi, et de l'en rendre comme responsable. Un tempéramment froid, des couches terribles qui lui avoient laissé des incommodités, une piété alors mal éclairée, un confesseur courtisan qui, pour plaire à Fleuri, lui donna de mauvais conseil, furent les causes de la publicité des amours du roi; et son épouse, qui le rebutoit depuis long-temps, fut le premier instrument, sans le savoir, et la première cause de l'aveu public des infidélités du roi qui furent dans la suite une des sources des calamités et du déshonneur de la France. On savoit que la reine s'étoit résolue de ne plus voir le roi, et Bachelier, ayant été la prévenir un soir que son mari alloit arriver chez elle; cette princesse répondit qu'elle étoit désespérée de ne pouvoir recevoir sa majesté. C'est ce qu'on desiroit d'elle. Bachelier, bien instruit et envenimant Louis XV, lui fut néanmoins renvoyé pour réitérer la même demande qui fut suivie de la même réponse, sans qu'un troisième message fut plus heureux. Alors le roi irrité se décida, et sur le champ il jura qu'il ne coucheroit plus avec la reine, et qu'il ne lui demanderoit plus le devoir; expression conservée du premier valet de chambre.

Le lendemain matin, il se prépara à Versailles une autre scène, et toujours dans la même fin; on résolut de divulguer, par une imprudence affectée, la liaison si bien cachée jusqu'alors du roi, avec la comtesse de Mailly. Le roi venoit souvent la surprendre chez elle; mais quand il ne vouloit pas se déplacer, il l'appelloit dans ses cabinets, et madame de Mailly avoit la complaisance pour ce prince qu'elle idolâtroit, de se rendre au lieu qu'il jugeoit à propos de lui assigner. Conduite ce soir-là par Bachelier, couverte d'un capuchon, elle fut reconnue par deux dames qui la virent entrer dans les petits appartemens de Louis XV, et le lendemain elle fut déclarée.

C'est ainsi que la reine perdit le roi, ou plutôt, c'est ainsi que le roi perdit son épouse, et se sépara d'elle; il s'étoit rendu coupables, il est vrai, de quelques infidélités envers elle; mais jusqu'à la déclaration de ses amours pour madame la comtesse de Mailly il n'avoit point cessé d'aimer la reine, ni de vivre avec elle en bon mari; et l'histoire inexorable, l'histoire qui juge la vertu et la justice, et qui ne peut flatter dans ses jugemens le vice couronné, doit dire que les imprudences de cette princesse, les mauvaisés grâces qu'elle affecta, et ses refus cruels contribuèrent aux malheur

trouva bon de la charger aux yeux de la France, de l'infidélité du roi, et de l'en rendre comme responsable. Un tempéramment froid, des couches terribles qui lui avoient laissé des incommodités, une piété alors mal éclairée, un confesseur courtisan qui, pour plaire à Fleuri, lui donna de mauvais conseil, furent les causes de la publicité des amours du roi; et son épouse, qui le rebutoit depuis long-temps, fut le premier instrument, sans le savoir, et la première cause de l'aveu public des infidélités du roi qui furent dans la suite une des sources des calamités et du déshonneur de la France. On savoit que la reine s'étoit résolue de ne plus voir le roi, et Bachelier, ayant été la prévenir un soir que son mari alloit arriver chez elle, cette princesse répondit qu'elle étoit désespérée de ne pouvoir recevoir sa majesté. C'est ce qu'on desiroit d'elle. Bachelier, bien instruit et envenimant Louis XV, lui fut néanmoins renvoyé pour réitérer la même demande qui fut suivie de la même réponse, sans qu'un troisième message fut plus heureux. Alors le roi irrité se décida, et sur le champ il jura qu'il ne coucheroit plus avec la reine, et qu'il ne lui demanderoit plus le devoir; expression conservée du premier valet de chambre.

Le lendemain matin, il se prépara à Versailles une autre scène, et toujours dans la même fin; on résolut de divulguer, par une imprudence affectée, la liaison si bien cachée jusqu'alors du roi, avec la comtesse de Mailly. Le roi venoit souvent la surprendre chez elle; mais quand il ne vouloit pas se déplacer, il l'appelloit dans ses cabinets, et madame de Mailly avoit la complaisance pour ce prince qu'elle idolâtroit, de se rendre au lieu qu'il jugeoit à propos de lui assigner. Conduite ce soir-là par Bachelier, couverte d'un capuchon, elle fut reconnue par deux dames qui la virent entrer dans les petits appartemens de Louis XV, et le lendemain elle fut déclarée.

C'est ainsi que la reine perdit le roi, ou plutôt, c'est ainsi que le roi perdit son épouse, et se sépara d'elle; il s'étoit rendu coupables, il est vrai, de quelques infidélités envers elle; mais jusqu'à la déclaration de ses amours pour madame la comtesse de Mailly il n'avoit point cessé d'aimer la reine, ni de vivre avec elle en bon mari; et l'histoire inexorable, l'histoire qui juge la vertu et la justice, et qui ne peut flatter dans ses jugemens le vice couronné, doit dire que les imprudences de cette princesse, les mauvaises grâces qu'elle affecta, et ses refus cruels contribuèrent aux malheur

de la France en favorisant le libertinage du feu roi. Avant ses dernières couches, elle avoit trop souvent rebuté ce prince, et parce qu'au sortir des orgies des petits appartemens où il buvoit avec les jeunes seigneurs de la cour un coup de vin au-delà de ce qu'il eût fallu en boire ; elle se permettoit de traiter son mari avec peu de ménagement, disant des paroles dures à un roi infiniment jaloux de prévenances. S'il se présentoit le soir, et qu'elle fût couchée, elle lui reprochoit le vin de champagne, et l'odeur qu'il donne ; et si elle n'étoit pas couchée, elle affectoit d'allonger ses prières, jusqu'à ce que le roi s'endormoit, ou jusqu'à ce qu'il s'impatientoit : la froideur de la reine, et le caractère ardent de Louis XV, étoient chaque jour les causes de ces broquilleries domestiques et secrètes ; le roi, depuis long-temps, les supportoit ; et la reine qui jouissoit encore de la constance du roi dans son amitié pour elle, le perdit sans l'avoir prévu, et d'une manière irrévocable, selon la manière du roi, qui ne revenoit jamais à ses premiers sentimens. Les seigneurs de la cour, qui connoissoient par les valets et les femmes de l'intérieur, les querelles des deux époux, qui résultoient à la d.f.

férence du tempérament, au-lieu d'essayer de les réunir, favorisèrent, au contraire, les vues secrètes de Fleuri : les compagnons des orges des petits cabinets l'animerent, et l'enhardirent à s'attacher à d'autres femmes que la sienne, ensuite à plusieurs femmes, et enfin à des femmes qui le déshonorèrent; et lorsque le roi se fut une fois permis des jouissances changeantes et variées, né libertin, et n'étant plus retenu par la piété, il mena cette vie que nous lui avons connu, et qu'il ne quitta plus.

CHAPITRE XI.

Caractère et portrait de madame de Mailly. Sa vertu et son désintéressement. Sa première entrevue avec Louis XV dans un petit cabinet. Pudeur de Louis XV. Effronterie de Bachelier. Anecdote du marquis de Puysieux, premier amant de madame de Mailly. Infidélités du roi. Son libertinage. Hardiesse et bon mot de Courtanvaux.

FLEURY, qui se tenoit loin de la cour secrète du roi et des petits appartemens où il régnoit et où s'exécutoient ponctuellement ses ordres, ne se trompoit pas sur le choix de la maitresse. Madame la comtesse de Mailly étoit douce, réservée, timide, sans aucune connoissance des affaires d'état, amusante par de petits propos, et par des manieres enjouées. Elle étoit de même âge que le roi, d'un caractère égal, ayant des qualités morales, capables de se faire aimer et estimer du prince; elle étoit amie sûre, incapable d'une fausseté, compâtissante, ayant de la droiture et vivant à la cour sans ambition et sans intrigues. Elle étoit toujours habillée avec élégance, avec délicatesse, et cachoit avec soin cette partie de son sein que l'usage de la cour laissoit à découvert, et qui

n'étoit pas très-belle. Sa voix étoit un peu dure ; mais elle avoit de grands et fort beaux yeux pleins de feu et d'éclat ; elle étoit brune, elle avoit le visage long, un beau front et des joues plates. Elle n'aimoit le roi que pour lui-même ; et sans doute aussi parce qu'il étoit le plus aimable et le plus bel homme de sa cour et de son royaume. Contentée de l'aimer secrètement, depuis 1732, elle n'avoit jamais désiré ni de profiter de sa faveur, ni de la faire connoître : elle ne demanda jamais, durant ce temps-là, aucune grâce pour ses parens, encore moins pour elle, ne recevant du roi que de modiques présens plus dignes d'un petit bourgeois, que d'un roi de France, faisant des dettes à la cour pour son entretien, qui étoit fort recherché, payant elle-même les dépenses secrètes des parties de plaisirs, auxquelles le roi prenoit part. C'étoit donc l'image de la Vallière dont elle retraçoit le caractère, les mœurs, la douceur ; et sa retenue étoit telle, qu'aimée du roi depuis 9 ans, elle n'avoit, en 1741, ni flambeaux, ni jettons d'argent pour recevoir Louis XV, qui venoit quelquefois jouer chez elle, étant obligée, dans ces circonstances d'en emprunter de ses voisins.

Le roi encore sauvage, délicat et dévot en 1732, (époque de ses premières passions pour madame de Mailly,) ne recherchant alors aucune

femme, s'il n'en étoit recherché lui-même; mademoiselle avoit été obligée à faire des folles avances pour parvenir à lui plaire. Madame de Mailly, qui n'étoit ni entreprenante comme cette princesse, ni dévergondée, avoit elle-même fait toutes les avances pour séduire le roi qui n'en fut pas séduit. Attendant le moment indiqué, assise sur un canapé, affectant une posture voluptueuse, montrant la plus belle jambe qu'il y eut à la cour, et dont la jaretiere se détachoit; cette affectation repoussa même le jeune monarque. Bachelier voulut lui faire appercevoir des objets délicieux, et le roi honteux ou distrait n'y prit pas garde. Madame de Mailly l'agaça, et ce prince fut froid; alors Bachelier voyant que tout étoit perdu, sans une entreprise déterminante, prit le roi sous les aisselles, et l'obligea, . . . et le roi qui jouoit à cheval fondu avec Bachelier, avec Lebel et autrefois avec le cardinal dans l'intérieur de ses appartemens quand il étoit seul avec eux, se laissa précipiter sur madame de Mailly, par son valet de chambre.

Cette anecdote singulière, qui est de l'année 1732, fut aussi ignorée que l'intrigue qui s'ensuivit, et qui ne fut connue qu'en 1735. Ceux qui l'avoient favorisée, étoient intéressés à la tenir secrète. Fleury s'assûroit ainsi de celle
qui

qui étoit aimée du monarque. Madame Tencin s'en servoit pour l'élévation de son frère, et alimentoit, en même-temps, sa passion pour l'intrigue. Madame la duchesse, non moins active, la favorisoit pour ses intérêts personnels, et Bachelier et Lebel, simples valets de chambre, se rendirent nécessaires. Tous ces personnages cachèrent la vie du roi pendant trois ans, sans que la cour en eût aucune connoissance.

En 1735, le marquis de Puysieux, qui avoit été aimé de madame de Mailly, vouloit tenter de reventr à elle; amoureux et attentif, il pouvoit décéler son nouvel attachement et se plaindre. Chauvelin qui avoit l'administration des affaires étrangères qui étoit dans le secret, et qui jouissoit alors de la confiance du cardinal, pénétrant l'embarras du ministre, proposa de l'envoyer à Naples, et Puysieux qui servoit dans les troupes avec distinction, et qui étoit brigadier de cavalerie, fut averti de se préparer. Étonné, mais toujours amoureux, il ne voulut point accepter sans la permission de madame de Mailly, qu'il aimoit encore mieux que son ambassade; il alla lui en offrir l'hommage, et lui dit qu'il ne partiroit pas sans ses ordres et qu'il l'aimeroit toujours. Madame de Mailly, qui aimoit déjà le roi avec passion,

G

reçut ce sacrifice en plaisantant. *Vous partez donc, monsieur de Puysieux?* lui dit-elle. *bon voyage.* Puysieux désolé alla promener son chagrin à Florence, à Rome et dans toute l'Italie.

Malgré cette réserve dans madame de Mailly, le peuple murmuroit des amours du roi, et ne le fêta pas avec son enthousiasme accoutumé, quand il vint à Paris après la déclaration de la faveur accordée à la comtesse de Mailly.

On savoit d'ailleurs à Paris, que Louis XV, outre ses amours pour cette dame, marquoit à madame la duchesse, la jeune, beaucoup plus d'amitié qu'un roi n'en témoigne ordinairement à une princesse; il alloit la voir à Chantilly en allant à Compiègne et en revenant à Versailles, et affectoit de multiplier les voyages: il lui fit présent d'une magnifique aigrette de diamans, de la valeur de cent mille livres, le mois de décembre 1736, ce qui fit ouvrir les yeux à plusieurs courtisans. Le roi n'avoit voulu lui donner d'abord que son portrait enrichi de diamans; mais la vieille duchesse, sa belle-mère, trouva que le roi étoit trop beau et sa bru trop jeune, et demanda l'aigrette au lieu du portrait, afin que le don eût un air moins galant, et qu'elle pût le partager avec elle. On soupçonna encore le roi,

dans le même temps , de plusieurs galanteries , qui allèrent au point , qu'il fut obligé de garder long-temps sa chambre , en février 1738 , sous prétexte de rhume , tandis que tout Paris étoit instruit que sa maladie étoit bien différente. On en badinoit même assez hautement , et M. le duc pressoit le roi de faire appeller des médecins et des chirurgiens que le roi refusa , parce que cette publicité occuperoit trop , disoit-il , les curieux de ses nouvelles. Alors Courtanvaux , (depuis maréchal d'Estrées) qui avoit conservé sa liberté singulière de tout dire au roi , prit la parole et dit hautement : « Mais , « sire , cela n'empêchera pas que tout Paris « n'ait beaucoup parlé. On a dit publiquement « que les chirurgiens étoient nécessaires à votre « majesté plutôt que les médecins consultants ». M. le duc témoignoit combien cette réponse étoit vive ; mais le roi qui aimoit Courtanvaux , lui répondit : *Je suis accoutumé , depuis long-temps , à m'entendre dire par Courtanvaux ; tout ce qu'il pense.* Ainsi le roi passa dans peu de temps d'une extrême réserve avec les femmes , dans un grand libertinage. Mais ce libertinage ne coûtoit rien encore à l'état.

CHAPITRE V.

Caractère de madame de Mailly, avant et après la déclaration des faveurs du roi. Ambition de sa sœur pensionnaire dans l'Abbaye de Port-royal. Madame de Mailly l'appelle près d'elle. Elle plaît à Louis XV. Elle est déclarée seconde maîtresse, en 1739. Elle est mariée au marquis de Vintimille. Anecdote du château de Madrid, où mademoiselle de Charolois reçoit les nouveaux mariés. Acquisition de Choisy pour les plaisirs du roi. Caractère et portrait de madame de Vintimille. Son génie et son ambition. Fleuri jaloux et désolé. On conçoit le projet dans sa faction de perdre la nouvelle favorite, et on attend ses couches.

LE cardinal de Fleuri et sa cabale ne s'étoient pas trompés dans le choix d'une maîtresse avouée. Depuis 1732, jusqu'en 1735, madame de Mailly avoit vécu à la cour sans imprudence et sans vanité, laissant ignorer à toute la France qu'elle possédoit le cœur du roi.

Depuis sa déclaration en 1735, elle y vivoit avec la même modestie, sans se mêler des affaires de l'état, sans demander aucune grace. Elle étoit aimée et respectée des dames de la cour, et même de celles qui soupiroient après

la faveur du roi, et qui desiroient en secret d'occuper sa place. Une personne y aspirait, en 1739, dans l'abbaye de Port-royal, et c'étoit mademoiselle de Nesle, sœur de madame de Mailly à qui, depuis, on fit épouser M. de Vintimille pour veiler, en quelque sorte les amours du roi, et rendre un hommage à une vertu si scandaleusement baffouée.

Du fond de son couvent, mademoiselle de Nesle, simple pensionnaire, âgée de 24 ans, avoit formé le plan de dominer en France, de plaire au roi, de le subjuguer, de supplanter sa sœur, de chasser Fleuri, tous les ministres prépondérans, et de gouverner les affaires de l'état. Elle savoit qu'elle étoit laide, et que le roi aimoit la beauté et les grâces; mais elle avoit un génie élevé, une imagination créatrice, un caractère hardi et décidé, et elle avoit dit à une chanoinesse de ses intimes amies nommée madame de Dray : « J'écrirai lettres sur lettres
« à ma sœur Mailly : elle est bonne : elle m'appellera près d'elle ; je me ferai aimer du roi ;
« je chasserai Fleuri et je gouvernerai la
« France ». Ces prophéties qui se réalisèrent en partie, furent recueillies par une dame de la cour qui vit en 1791, et de qui on les tient.

En racontant cette anecdote, c'est faire en deux mots le portrait de mademoiselle de Nesle

Elle écrivoit en effet lettres sur lettres à madame de Mailly, qui, ne voyant point dans sa sœur la fausseté qu'elle n'avoit pas elle-même, se laissa toucher par ses fréquentes lettres, et l'appella près d'elle à Paris, et bientôt, dans ses entretiens intimes avec le roi, à qui, pour se laisser surprendre, il ne falloit qu'un caractère de cette sorte, pétulent, audacieux et spirituel. Madame de Mailly, qui adoroit le roi, lui pardonna si bien cette infidélité imprévue, qu'elle offrit, la première, son appartement et son lit pour cacher aux yeux de toute la France ce que la vérité de l'histoire ordonne aujourd'hui de dévoiler. Le roi s'amusa donc pendant plusieurs mois avec l'une et l'autre, et mademoiselle de Nesle, fut si adroite et si heureuse, qu'elle obligea le roi d'avouer, à quelques courtisans de l'intérieur de la cour, qu'elle étoit aimée tout comme sa sœur. C'étoit le déclarer à toute la France.

Le 7 juin 1739, fut l'époque de cet aveu public, et le soir, mademoiselle de Nesle soupa avec le roi, à la Muette, pour la première fois. Les complaisantes étoient mlle de Charolois, mlle de Clermont, madame d'Antin, la maréchale d'Estrées et madame de Mailly, qui furent nommées, peu de jours après, *les plus har-*

dies : en effet , après cet exemple et ce premier pas , on vit arriver d'autres complaisantes , savoir : madame de Chalais , madame de Talleyran , madame de Ségur , madame de Sassenage , madame de Sourches et madame de Ruffec. L'histoire ne veut pas que leurs noms soient passés sous silence ; car nous verrons dans la suite madame de Luynes , plus vertueuse , refuser de suivre une sultane publiquement installée à Choisy.

On se tourna ensuite du côté des Noailles qui passaient pour avoir de l'ambition et qu'on crut capables de consentir à un mariage pour cacher les amours du roi. Fleuri tenoit tous les Noailles , tant qu'il pouvoit , loin de la faveur intime ; on crut qu'ils voudroient y rentrer par cette porte , et on imagina de gagner d'abord le comte de Noailles ; (aujourd'hui maréchal de Mouchy 1791) on voulut en vain qu'il fit quelques démarches et qu'il montrât quelques desirs ; et le vieux maréchal , qui s'en crut offensé , gronda si fort que tout projet fut rompu. Alors on parla de Vintimille , petit neveu de l'archevêque de Paris qui vouloit être cardinal et qui ouvrit des gros yeux aux deux cents mille livres que Louis XV offroit avec l'expectative d'une place de dame du palais pour mademoiselle de Nesle , six mille livres de pension , un loge-

ment au château de Versailles et autres avantages importans. A ces conditions le mariage fut accordé, et le vieux oncle, archevêque de Paris, le bénit dans son palais. Et, comme Louis XV, ne vouloit pas laisser au nouvel époux, madame de Vintimille, ni l'appeller elle-même le premier soir, à Versailles; comme l'archevêque ne trouvoit pas décent, à cause des dévôts, de leur prêter son palais, Mademoiselle, princesse facile et de si bon accommodement, eut la complaisance de prêter son appartement, pour que les deux époux eussent l'air de consommer le mariage qu'ils venoient de contracter. Les nouveaux mariés se rendirent donc avec elle et chez elle au château de Madrid, pour sauver les apparences, tandis que le roi vint souper à la Muete avec mademoiselle de Clermont, la duchesse Ruffec, les dames de Chalais et de Taleyran. Quand ils présupèrent que le souper des noces étoit fini, le roi fit monter ces dames dans sa gondole, et alla trouver à Madrid les nouveaux mariés qui paroissoient aller se mettre au lit. Plusieurs dames qui n'étoient pas présentées, madame Duluc, madame Nicolai s'y trouvèrent ce soir-là, le roi y joua à cavagnole; les mariés se disposèrent à se retirer pour coucher dans le même lit; le roi fit l'honneur à Vin-

timille de lui donner la chemise, ce qui est une des grandes faveurs des rois; on observa que Louis XV la donna sans embarras comme sans jalousie, et le lendemain on affecta de dire que le roi étoit revenu coucher à la Muette, laissant dormir ensemble les deux époux; mais d'autres assurèrent que c'étoit Vintimille lui-même, qui, laissant au roi sa place à Madrid, avoit pris le lit de la Muette. La maréchale d'Estrées, invitée à la noce, s'en avisa, s'en crut offensée, s'enfuit, ce soir-là, même à Bagatelle, et madame de Ruffec aussi..... On ne peut taire, dans ces mémoires, ces anecdotes: elles sont la leçon des princes et des rois qui doivent au peuple le bon exemple. Ils reconnoîtront que leur conduite la plus secrète est observée; qu'on en conserve la mémoire dans des écrits, et que leur réputation est bien mal placée dans les mains des courtisans dont ils ne sont environnés que pour obtenir des grâces aux dépens du peuple. Tant que la source en est intarissable, les rois sont des dieux; quand la source tarit, le mécontentement se manifeste, et les princes ne sont plus que des hommes dont on aime à dévoiler les foiblesses et les erreurs.

Le lendemain des noces, madame de Vintimille fit à Madrid sa toilette, où Louis XV

assista pendant toute sa durée. L'après-dîner, Mademoiselle présenta au roi, à la Muete, madame de Vintimille, la belle-mère. La famille des Vintimille, l'archevêque lui-même s'efforçoient de cacher la conduite du roi, et plus ils faisoient d'efforts, plus le public se persuadoit que Vintimille étoit de tous les époux les plus complaisant. Madame de Mailly, toujours idolâtre du roi, se persuadoit que tout étoit caché aux regards du public, pardonnoit à son amant ces infidélités et sa bonté pour lui, alloit jusqu'au point de recevoir chez elle sa rivale madame de Vintimille; elles furent même inséparables dès ce moment, et madame de Mailly s'en laissa gouverner.

Le dimanche 5 du mois d'octobre 1739, la reine elle-même eut la douleur cruelle de se voir présenter madame de Vintimille, par mademoiselle, dans son cabinet, où elle vit tout à la fois la nouvelle favorite, l'ancienne, m^{de} de Mazarin, m^{de} de Flavacourt et madame de la Tournelle; elle fut obligée de recevoir avec grace toutes ces dames à la fois. A la fin ces images odieuses à la vertu conjugale, l'affecterent si fort, qu'on se quitta avec froideur. Le mari Vintimille avoit seul une bonne volonté : il étoit des petits soupers et de toutes les chasses; les chevaux du roi étoient les siens. Le vieux marquis du Luc pro-

fit même de la faveur de sa bru, car n'ayant jamais monté dans les carrosses du roi, quoique, par sa naissance, il fût très-fort appelé à cette grace; il saisit ce moment pour y monter. Le roi le reçut avec distinction, et désormais le père et le mari, l'épousée et sa sœur allèrent tous ensemble à la chasse dans des calèches, et soupèrent dans les petits cabinets. Il faut donc que la faveur scit, à la cour de France, quelque chose de bien glorieux et de bien attrayant, puisqu'elle efface l'ignominie qui fait rougir le plus petit bourgeois de nos provinces.

Quelque temps après, il fallut aller au secours du vieux marquis de Nesle, dérangé dans ses affaires. Le roi nomma des commissaires pour les terminer. Déjà, depuis long-temps, on lui avoit donné 24 mille livres de pensions; car les 200 mille livres de rentes qu'il avoit, étoient saisies par ses créanciers depuis treize ans: mais parce que M. de Nesle étoit mécontent, ou parce qu'il injuria Maboul, un des commissaires que le roi lui avoit donnés pour arranger ses affaires, et parce qu'il parloit trop aisément des affaires du temps, et sur-tout de ses filles, le roi l'exila à Évreux, comme Louis XIV avoit envoyé Montespan au fond d'une province.

Cependant la société du roi, libre, galante, sans préjugés, n'avoit pour se livrer à tous les

plaisirs, que des châteaux fréquentés et observés de tout le monde, et comme ces aimables libertins vouloient cacher leurs orgies, on acheta Choisy, dont la belle vue et la forêt voisine de Sennar plaisoient au roi, qui se passionnoit pour madame de Vintimille, et affectoit d'aller à Choisy, quand madame de Mailly, qu'il abandonnoit déjà, étoit de service chez la reine à Versailles. Le premier jour de l'an 1740, madame de Vintimille fut la seule femme à qui le roi donna des étrennes.

Cependant, malgré ces fêtes et les dépenses qu'elles occasionnoient, le roi étoit encore très-réservé, et on sut que, pendant l'année 1739, il n'avoit reçu que 55 mille livres d'extraordinaires; ses deux maitresses n'avoient aucune avidité, quoiqu'elles n'eussent à leur partage de biens que 7500 livres de rentes. Madame de Mailly, comme une autre La Vallière, n'aimoit que la personne, dans Louis XV, qui lui échappoit déjà, tandis que madame de Vintimille, plus semblable à madame de Montespan, n'aimoit que l'empire, la gloire et le crédit, sans ambitionner absolument les richesses. Elle étoit plus jeune, plus intrigante, plus spirituelle que madame de Mailly : mais elle n'avoit pas une plus belle figure : elle avoit des caprices et des inégalités dans l'esprit, et savoit affecter à pro-

pos toutes sortes de caractères : elle avoit l'ambition de dominer, et commençoit d'abord par étudier dans tous les sens la personne qu'elle vouloit mettre dans sa dépendance. Peu-à-peu elle établissoit son empire ; mais toujours insensiblement, et finissoit par régner en souveraine. Elle disoit que les princes de la maison de Bourbon sont craintifs de leur naturel, élevés dans la timidité, et qu'il falloit se comporter avec eux en conséquence, et s'en faire craindre ; et la pensionnaire du couvent fit si bien avec Louis XV, que ce prince ne s'avisa point qu'elle étoit laide, qu'elle avoit un cou d'une longueur démesurée, et que sa démarche étoit celle d'un grenadier. Sa taille étoit longue, grosse et sans rien d'agréable, et sa sueur ou sa transpiration d'une odeur fétide ; mais elle étoit tout génie ; et son ambition fut si active et si énergique, qu'elle réussit à se faire aimer du roi, par ces agaceries, qui étoient fort du goût du feu roi. Elle s'en fit adorer, et peu-à-peu elle le conduisit jusqu'à se le soumettre en entier. On s'aperçut alors qu'elle avoit fait de tels progrès sur son esprit, qu'elle pourroit un jour gouverner le roi, les ministres, la France et l'Europe, toute entière à cause de son caractère et de ses talens extraordinaires, et comme elle l'avoit prédit à la religieuse de Port-royal.

Le roi étoit amoureux de madame de Vintimille jusqu'à ce degré, lorsque le marquis de Flavacourt et Vintimille s'entretenoient de l'énergie de sa passion. Ils parloient du caractère impérieux de madame de Vintimille, de l'âge avancé de madame de Mailly, de la laideur de l'une et de l'autre, de la foiblesse et du mauvais goût du Roi, et terminoient leurs propos, en disant que cette liaison ne pouvoit être durable. L'appartement étoit situé précisément au-dessous d'une chambre où étoit alors le roi qui, entendant ces propos, avançoit la tête profondément dans la cheminée pour n'en rien perdre.

Au-lieu de s'impatienter sur ces discours humilians, il eût pu facilement entendre le vrai et le juste, que les princes ne peuvent connoître que dans des occasions de cette sorte; mais soit que la vérité l'offençât, soit qu'il voulût profiter de cette occasion pour tenir dans la crainte deux seigneurs qu'il ne pouvoit punir ouvertement sans blesser les bienséances, le roi s'enfonçant davantage dans le tuyau de la cheminée, qui laissoit parvenir des sons si désagréables et si peu accoutumés, rompit la conversation en prononçant ces paroles redoutables qui déconcertèrent Vintimille et Flavacourt!

TE TAIRAS-TU ? L'ENTENDS-TU ?

Fleury désolé de voir le roi ainsi gouverné par madame de Vintimille, et *se livrer*, disoient-ils, à *deux gouvernante*, avoit bien senti la nécessité d'une favorite, et facilité le choix de madame de Mailly : mais il redoutoit le caractère de madame de Vintimille, et trouvant, dès ce moment-là, que les amours du roi étoient incestueuses, se résolut de les traverser. Madame de Vintimille, vindicative comme une femme, fiere comme la maitresse d'un souverain, entreprenante de son naturel, se vengeoit en lui prêtant des ridicules, et en se préparant à le faire chasser ; mais un abbé Brissard, précepteur des neveux du cardinal de Fleury, et depuis son homme de confiance, spirituel, avare, vendant le plus de graces qu'il pouvoit, et à qui on ne trouva, après sa mort, que dix-huit cent mille francs dans des sacs qui tapissoient une chambre, résolut pour ne pas être lui-même déplacé par la disgrâce imminente du cardinal, de perdre madame de Vintimille, et l'occasion de ses couches qui approchoient, lui parut favorable pour la faire empoisonner.

CHAPITRE XI.

Mort et portrait du duc de la Trimoille, premier gentilhomme de la chambre du roi. Anecdotes antérieures à la nomination du duc de Fleury à cette charge. Cabales à la cour. Intrigues du cardinal de Fleury et des deux favorites. Le cardinal de Fleury se retire pour bouder à Issy selon son usage. Allarmes des deux sœurs. Anecdotes sur madame de Mailly, couchée avec Louis XV. Le cardinal en refusant la grace pour son neveu, oblige madame de Vintimille à la lui faire accorder. Embaras du roi. Fleury nommé premier gentilhomme de la chambre.

LE duc de la Trémoille étant mort de la petite verole, il fallut donner la charge de premier gentilhomme qu'il laissoit vacante.

Louis XV et ce seigneur avoient si bien oublié les égaremens de la jeunesse, qu'ils n'avoient des yeux et des sens que pour le sexe et malgré quelques amours de passage de la Trémoille, ce seigneur et son épouse qui s'idolâtroient s'étoient mutuellement, promis de se séparer, s'ils étoient attaqués de la petite vérole qui faisoit des ravages à Paris, et qu'ils n'avoient pas eu ni l'un ni l'autre. Madame
de

de la Trémoille, qui la prit la première sans le savoir, fut servie par son mari, qui ne voulut pas qu'elle le fût par d'autres mains. Madame de la Trémoille en guérit, et son mari en mourut pour lui avoir rendu les services d'une garde; mais il en fut si admiré de tout Paris et de l'Europe entière, qu'il y eut des femmes qui voulurent ériger un temple à l'honneur de l'hymen, avec cette épitaphe:

CI GIST L'AMOUR, MARTYR DE L'HYMEN.

La Trémoille, âgé de 24 ans, laissoit une fille et un fils, âgé de quatre, pour lequel les trois gentilshommes de la chambre, les ducs de Mortemart, de Gesvres et d'Aumont, demandèrent la quatrième charge que le père laissoit en vacance.

Madame de Mailly et madame de Vintimille sollicitoient pour le duc de Luxembourg. Châtillon demandoit aussi la charge; le cardinal, qui la vouloit pour son neveu, se retira à Issy, selon son usage, pour l'obtenir plus sûrement, et dès ce moment la cour se trouva divisée en trois factions.

Pour écarter le duc de Luxembourg, Fleury dit au roi que ses amis le pressoient extrêmement de demander la charge pour son neveu; mais qu'il étoit si comblé de biens, qu'il ne pen-

**

H

soit aucunement à faire cette demande, suppliant, au contraire, Sa Majesté de songer au jeune la Trémoille. Le roi, pour lui ôter l'idée de penser à son neveu, lui répondoit qu'il avoit bien songé à son neveu, mais qu'il avoit senti que cette faveur lui feroit beaucoup d'ennemis à la cour, et qu'il n'y pensoit pas.

Le cardinal, stupéfait et peu accoutumé à ces réponses, ne vouloit pas demander la charge; il ne vouloit pas la refuser absolument: et brûloit d'envie cependant de la procurer à son neveu. Dans cette perplexité, et sans nommer le duc de Luxembourg, il lui donnoit toujours l'exclusion dans les lettres qu'il écrivoit au roi, ajoutant que, si tout autre obtenoit cette place, et l'emportoit sur le jeune la Trémoille à la mere duquel il l'avoit comme promise, il prioit S. M. de lui accorder son congé, devenant inutile dès ce moment au bien de son service. Il ajoutoit, en même-temps, que sa santé avoit besoin de repos: mais le roi, alors dominé par ses maîtresses, plutôt que par le précepteur, voyant bien ce que vouloit le cardinal, s'abandonna à son humeur mélancolique accoutumée, et il lui échappa de dire: *je croyois que le cardinal m'étoit attaché; mais il l'est beaucoup à son crédit.*

Madame de Mailly et madame de Vintimille, de leur côté, parloient toujours ouvertement

pour Luxembourg. Madame de la Trémoille pousscit aussi de hauts cris en faveur de son enfant, et le roi incertain et tourmenté par les cabales de son ministre, de ses deux maitresses, des princes du sang qui favorisoient Luxembourg, et peu satisfait que le cardinal voulût disposer de la place la plus intime, étoit toujours résolu de favoriser madame de Mailly, et répondit au cardinal retiré à Issy, qu'il seroit au désespoir d'exiger de lui un travail qui pût porter quelque préjudice à son repos, ajoutant que, si sa santé demandoit qu'il se retirât, il lui en donnoit la permission. La lettre qui portoit cette détermination du roi, ne partit pas, et fut laissée sur la cheminée de madame de Mailly, qui fit appeller sa sœur Vintimille pour se consulter dans ce moment critique.

Madame de Vintimille étoit, depuis quelques jours détachée du parti du duc de Luxembourg. Le cardinal, pour qui rien n'étoit secret, lui avoit fait observer, par la voie d'une troisième personne, à quel danger elle s'exposoit avec sa sœur, si on le pousoit à bout. Madame de Vintimille qui sentit qu'elle pouvoit être renvoyée, qui n'étoit pas sûre du roi, et qui, de concert avec d'Argenson, avoit déjà tenté de faire chasser Fleury et de lui substituer un évêque, (parce que, depuis l'abbé Dubois, on croyoit qu'il fal-

loit des ecclésiastiques dans les affaires,) s'avisait qu'il s'agissoit d'un coup de partie, et parla en ces termes à madame de Mailly : *Nous n'avons pas un moment à perdre : il faut que vous écriviez au roi sur le champ, pour lui demander avec instance de nommer M. de Fleury. Nous pourrions peut-être l'emporter sur le cardinal : mais si le cardinal vouloit se venger, nous serions peut-être renvoyées.* Il fut résolu que madame de Mailly coucheroit, ce soir-là avec le roi, pour l'engager à nommer le duc de Fleury, neveu du cardinal.

Le roi trouvoit alors plaisant d'alterner dans la pratique de ses plaisirs, et d'appeler successivement l'une et l'autre de ses bien aimées. Tantôt il adoucissoit l'humeur chagrine de madame de Mailly, dont il étoit souvent fatigué, en l'abandonnant à ses réflexions et à ses besoins, et tantôt il se brouilloit en apparence, mais pour des momens, avec madame de Vintimille, quand elle prenoit sur lui un trop grand empire : le roi passoit ainsi son temps à les gouverner l'une par l'autre, en faisant rivaliser leur caractère à-peu-près comme ses ministres opposoient les pairs au parlement, et le parlement au clergé, pour gouverner le royaume de France. Les ministres qui ont usurpé les droits des peuples et les rois qui sont devenus les ins-

trumens passifs de leurs favorites et de leurs visirs, ne peuvent avoir d'autres manieres.

Madame de Mailly, interdite quand il s'agissoit d'affaires, ou qu'il falloit demander des graces ou des emplois, dominée par sa sœur Vintimille, et ayant deja consenti d'être l'instrument de son ambition, obligée de faire pour elle auprès du roi les avances délicates et dont les succès étoient dangereux ou incertains, se trouva encore plus embarrassée quand il fallut sacrifier Luxembourg au neveu de Fleury et n'osoit parler de cette affaire. Le roi qui voyoit cet embarras, qui observoit les princes de son sang dans l'émotion, et son ministre cantonné, retranché à Issi, et grondant du fond de son séminaire par des lettres équivoques, étoit aussi embarrassé que les deux sœurs, il l'étoit autant que Fleury lui-même; il ne dormoit pas. Ce soir là il couchoit, avec madame de Mailly qui, seule, s'étoit abandonnée au sommeil, la tête coëffée comme pendant le jour, et ornée de tous ses diamans, selon son usage: le roi l'éveilla et lui fit part du trouble de son esprit, depuis qu'il avoit signé la lettre qui consentoit à la retraite du cardinal; mais la lettre n'étoit pas encore envoyée; elle étoit toujours sur la cheminée de la chambre de sa favorite et Louis XV qui en négocioit la suppres-

sion avec elle, lui rappelloit les services passés de son ministre, et les besoins de l'état. Madame de Mailly, mise à son aise, avouoit que Fleury étoit en effet un bon ministre, et que le roi étoit bien le maître d'anéantir la lettre qui renfermoit le consentement de sa retraite. Le roi satisfait se leva, brûla la lettre adressée au cardinal, se recoucha en paix à côté de madame de Mailly et déclara, le lendemain au duc de Fleury qu'il étoit l'un des gentilshommes de sa chambre avec un brevet de retenue de quatre cens mille livres.

Le plus fin de tous, fut encore le vieux cardinal pour en diminuer l'obligation. Il travailloit avec Orry, lorsque son neveu entroit en lui racontant quelle grace le roi venoit de lui accorder, et en lui remettant la lettre du roi : le cardinal fit le surpris, se fit répéter la nouvelle, ajoutant à chaque fois que cela ne pouvoit être, *Je vous défends*, lui dit-il, *de n'en rien dire que je n'aye vu le roi et fait révoquer l'ordre*. Le duc de Fleury répliqua qu'il avoit déjà remercié le roi publiquement. *Eh bien*, ajouta le cardinal, *me voila donc compromis avec tous les princes*, et il alla dire, sur le champ, au dauphin et à Madame, qu'il avoit fait tous ses efforts auprès du roi pour favoriser le fils de la Tremoille, portant par-tout

l'extérieur d'un homme consterné ; ce qui fit plaisanter madame Adélaïde qui avoit déjà des reparties heureuses , et qui dit à madame de Tallard : « Vous dites , madame , qu'il faut faire « des complimens à M. le cardinal : il devroit « donc être bien aise , et cependant voyez « comme il est fâché ». Fleuri alla aussi chez la reine qui lui fit un petit compliment à sa manière. Environnée de beaucoup de monde à sa toilette, elle ordonna qu'on passât ; et Fleuri, essoufflé, seul et assis, lui dit : *Madame , le plus grand des malheurs m'est arrivé....* La princesse, avec sa froideur accoutumée, quand le cardinal lui faisoit quelque compliment peu sincère l'arrêta et lui dit plaisamment, en branlant doucement la tête : *Je ne vois rien, monsieur, de si affligeant pour vous dans cette nouvelle ;* et parla d'autres choses. Enfin, le cardinal écrivit à madame de la Tremoille que le roi avoit nommé, à son insçu, le duc de Fleuri son neveu, et qu'il s'y fût opposé, s'il en eût été prévenu, étant très-éloigné de traverser les vues de madame de la Trémoille.

Telle est l'histoire de l'élévation de la maison de Fleury à la cour de France. Elle n'a rien coûté à l'état ; et le cardinal, qui n'avoit aucune ambition désordonnée pour sa famille, ne lui accorda que des grâces ordinaires lorsqu'il

pouvoit la rendre puissante et millionnaire ; toute cette famille étoit composée d'honnêtes gens ; leur nom étoit *Rosset*, leur titre *Pérignan*, et par reconnoissance ils prirent celui de *Fleury* du cardinal ; et, quoiqu'ils ne se fussent point distingués dans la noblesse, avant le ministère de leur oncle, la douceur de leur caractère, leur modération, et les services du cardinal firent pardonner leur fortune ; nous n'avons trouvé ni vers ni chansons contre eux ; ils firent leur chemin et s'élevèrent sans mot dire et sans éclat comme leur oncle. Du grade de capitaine, dans le régiment de la Marine, le marquis de *Fleury* passa à celui de colonel du régiment d'Angoumois en 1731 ; et le marquis de *Pérignan* fut reçu chevalier de l'ordre quatre ans après. En 1736, il avoit été créé duc et pair de France, et fut nommé gouverneur de la Lorraine en 1737. La duchesse de *Fleury*, qui vit en 1791, fut agréée dame du palais en 1740 ; et en 1741 le duc de *Fleury*, comme nous venons de le dire, fut nommé premier gentilhomme de la chambre. Le cardinal de *Fleury* est le seul des ministres très puissans qui n'ait pas sacrifié l'état à l'ambition de se créer une famille. Nous verrons, au contraire, des favoris et des ministres devenus des sangsues populaires. Un historien fidèle

dévoue ceux-ci et l'infâmie, et fait remarquer les autres. Nous sommes assez vrais sur les défauts du cardinal pour ne pas remarquer aussi son caractère et ses vertus.

CHAPITRE XIV.

Le Cardinal de Fleury et madame de Vintimille, respectivement jaloux, s'observent soigneusement. Naissance de M. de Vintimille. Mort de la mere. Desolation du roi. Il est long-temps tourmenté par son image. Son caractère sombre. Intrigues de la cour pour lui donner d'autres maitresses. Le roi s'entient à madame de Mailly. Il se retire avec elle dans les petits appartemens. Portrait de Meuse son confident et son favori. Remords religieux du roi. Anecdotes de sa vie privée dans les petits appartemens. Jalousie de la cour et propos contre Meuse. Jalousie de Maurepas. Anecdotes dans cette circonstance.

MADAME de Vintimille, déjà piquée de ce triomphe secret du cardinal dans l'élévation de son neveu, souffroit impatiemment le joug d'un prélat qui se comportoit avec elle comme un personnage qui affectoit l'important, à qui elle

avoit l'obligation de n'être pas renvoyée : impatiente , hautaine et dissimulée , elle cabaloit sourdement pour le rendre désagréable à Louis XV ; et Fleury qui l'observoit silencieusement , sembloit attendre de ses couches une mort prochaine , ou peut-être même le coup de précaution préparé par celui qui craignoit de perdre avec le cardinal toute son influence , si le ministre devoit succomber aux coups que lui portoit secrètement madame de Vintimille. La favorite et le cardinal se craignoient et s'observoient ainsi l'un et l'autre depuis la faveur accordée au duc de Fleury le mois de juin 1741.

Le 8 août suivant , le roi laissa à Choisy madame de Mailly , et toutes les dames qui l'accompagnoient , auprès de madame de Vintimille , grosse de huit mois , et malade d'une fièvre continue avec des redoublemens. Elle fut saignée deux fois , et quoiqu'il eût établi l'usage singulier que les maris ne pouvoient venir à Choisy , quand il y alloit avec leurs femmes , Grammont cependant , Coigny d'Ayen (maréchal de France en 1791) et les deux Meuses restèrent à Choisy. Luxembourg et Richelieu y y retournerent , et le roi y mena ensuite la maréchale d'Estrées et madame de Ruffec. On conserve ici les noms de ces seigneurs et de

ces dames , parce qu'il est nécessaire de noter ceux de la cour qui avoient une pareille complaisance dans le caractère.

Malgré ces maladies , l'amour du roi augmentoit chaque jour , et si celles de la reine l'avoient éloigné et séparé d'elle , celles de madame de Vintimille sembloient le rendre encore plus amoureux. Il lui donna un cuisinier pour la première fois, la veille des couches à Versailles, et il resta chez elle jusqu'à deux heures du matin. A neuf heures elle accoucha d'un beau et gros garçon que le roi prit dans ses bras, qu'il posa ensuite sur un coussin de velours cramoisi, le touchant et le considérant avec la plus sérieuse attention, avec plaisir, et comme pour rechercher en lui des traits qui devoient lui être agréables. Il admira long-temps cet enfant, qui vit en janvier 1791, et il lui donna le nom de *Louis*, que ces camarades de collège changerent dans la suite, en l'appellant le *demi-Louis*, et ce nom lui resta.

Le roi étoit si émerveillé de sa naissance , qu'il voulut, ce jour-là, dîner dans la chambre même de madame de Vintimille, avec les ducs d'Ayen, de Villeroy et avec Meuse. Il y reçut l'archevêque de Paris qui venoit rendre visite à la nouvelle accouchée, et qui obligea le pere putatif et le grand-pere à y venir. Mais la

présence du roi ne put empêcher l'éclat de rire que fit partir le vieux marquis, quand, l'après-dîner, il appella l'enfant *mon beau petit fils*.

Quoique madame de Vintimille fût accouchée heureusement, après une heure de souffrance, et qu'elle fût entièrement guérie, elle se trouva, le 9 septembre 1741, dans une situation terrible qui obligea le roi de mander Silva de Paris et Sénac, alors Médecin de St. Cyr. La malade, épouvantée des douleurs atroces qu'elle souffroit dans les entrailles, demanda un confesseur, qui fût long-temps renfermé avec elle. Elle mourut, presque subitement, sans autre sacrement, et son confesseur, chargé de commissions sans doute fort importantes, tomba mort en entrant chez madame de Mailly pour s'en acquitter. Ces coups inopinés frappèrent tellement Louis XV, qu'il fut obligé de se coucher à demi mort, et de se faire dire la messe dans sa chambre. Dans sa désolation extrême, le comte de Noailles (vivant en 1791) fut le seul qui pénétra jusqu'à lui, la reine qui desiroit ardemment de venir le consoler, ne put obtenir cette grace, et madame de Mailly, aussi frappée que le roi alla se jeter dans le lit de la maréchale d'Estrées.

On laissa en place le corps de madame de Vintimille, parce que le roi voulut qu'on fit son

portrait : on l'ouvrit aussi par son ordre ; car on disoit hautement qu'elle étoit morte empoisonnée. On trouva une boule de sang dans le cerveau , qui ne parut être pourtant que l'effet d'une veine dilatée. On ne dit point ce qu'on trouva dans le reste du corps qu'on recousut aussitôt , et d'où se manifesta l'infection la plus extraordinaire ; mais on commit la faute de la déposer dans une remise , où elle fut quelque tems abandonnée indécemment à la risée des passans ; effet de la grande préoccupation qu'avoit occasionné sa mort , de la terreur du roi et de toute la cour , et de l'usage indécent et ridicule de sortir précipitamment ceux qui meurent dans les châteaux de nos rois , comme si la mort devoit saisir le vivant.

S'il y a une étiquette digne de nos rois , c'est celle que prescrivent la décence et la nature : et l'une et l'autre répugnent à ces transports inhumains.

Le roi n'avoit jamais paru aussi affecté qu'il le fut à cette occasion. Madame de Mailly , qui avoit le cœur naturellement sensible , alla souvent pleurer sur son tombeau , la demandant à Dieu , toute seule , dans l'église , et avec de grands cris. Le roi refusa long-temps de prendre part aux nouvelles du temps , et ne parla aux seigneurs de la cour que pour faire

l'éloge de sa favorite ; il se fit porter ses cassettes ; il retira ses billets doux, (il y en avoit plus de mille) ; voulut lire tous ses papiers ; et se plut à dire qu'elle n'étoit point méchante comme on l'avoit dit.

Dès ce jour-là deux partis puissans qui aspiraient à dominer sur l'esprit du roi, dont madame de Vintimille s'étoit absolument emparée, se formerent visiblement à Versailles : on appella le premier *le parti de Noailles*, qui tenoit auprès du roi par le pere, les deux fils (qui vivent l'un et l'autre en 1791) et madame la comtesse de Toulouse, et auprès de la reine par les dames de Villars et d'Armagnac. Ce parti soutenoit madame de Mailly, à laquelle le roi paroissoit ne témoigner qu'un simple attachement.

Bachelier, premier valet-de chambre étoit, à la tête de l'autre parti. Ce Bachelier, qui avoit de l'empire sur le roi qu'il avoit élevé, pour ainsi dire, dès l'enfance, vouloit lui donner de petites filles, et cet avis étoit soutenu par toute la chambre ; mais Louis XV, qui avoit adoré madame de Vintimille, qui l'avoit plus aimée qu'aucune autre femme, et qui, après elle, ne devoit jamais plus aimer, avec le même feu, aucune de ses favorites, frappé comme de la foudre par la mort inopinée, et sans sacremens,

de madame de Vintimille, ne tenoit plus que le langage de la piété. L'idée affreuse d'un empoisonnement le tourmentoit sans cesse. Timide dans cette circonstance, et craignant de voler à d'autres amours, il persista dans son attachement pour madame de Mailly : il résolut de lui donner au-dessus de lui un appartement secret, et voulut conserver à l'extérieur la plus grande décence, pour n'attirer sur elle aucune jalousie, ni aucun regard dangereux. Voici quelques anecdotes relatives à sa vie privée depuis la mort de madame de Vintimille.

Un soir, soupant avec elle et avec Meuse, il demanda à celui-ci s'il ne seroit pas satisfait de recevoir un joli appartement. *Je le recevrai avec reconnoissance*, répondit Meuse... *Vous en aurez un*, ajoutoit le roi, *au-dessus de ma petite galerie*, et Meuse se confondoit en remerciemens, se voyant logé aussi près des petits cabinets.

Fort bien, dit le roi; *mais je vous en fermerai la communication : vous n'aurez qu'une petite antichambre, une seconde antichambre pour y manger; une jolie chambre à coucher, un cabinet, un office, une cuisine, une garde-robe de commodité et une garde-robe pour coucher : mais vous n'y coucherez pas*. Meuse comprit à ces paroles de quoi il s'agissoit.

Le roi ajouta ensuite : *je vous donnerai une clef de votre appartement pour en ouvrir la porte apparente. Vous appellerez chez vous et vous donnerez à dîner à Coigny et à Luxembourg, etc. à leur retour de l'armée, et il faudra que vous diniez chez vous ordinairement. Que voulez-vous pour votre dîner ?*

Meuse avoua qu'il aimoit la bonne chère, et demanda, chaque jour, un bon potage, une pièce de bœuf, deux entrées, un rôti et deux entremets. *Eh bien, vous aurez tout cela*, répartit le roi. *Mais combien faut-il que je vous fasse toucher ; car vous me donnerez souvent à dîner et sur-tout à souper ?* Meuse qui craignoit de dire trop peu, *aidez-moi donc*, dit-il à madame de Mailly, et il demanda quinze cents livres par mois. Le roi qui craignoit toujours les plaintes du cardinal, ne trouva pas que ce fût trop peu, pour la nouvelle maison, dont le valet-de-chambre de madame de Mailly, qui étoit connu et aimé du roi, fut maître d'hôtel. Madame de Mailly passoit la journée dans l'appartement où le roi n'étoit servi que par un officier de la bouche et un du gobelet, avec beaucoup de tristesse ; car, depuis la mort de madame de Vintimille, les amusemens des petits cabinets étoient troublés par des réflexions fréquentes et profondes : le roi, alors ne parloit que

que de religion, et quand il n'étoit plus dévot dans ses propos, sa vie étoit tourmentée par des réflexions qui accabloient madame de Mailly et Meuse qui étoit leur commun confident. Le roi lui dit un jour avec le plus grand sang-froid; *je ne suis pas fâché de souffrir de mon rhumatisme, et si vous en saviez la raison, vous ne la désapprouveriez pas. Je souffre en expiation de mes péchés* : et cependant il couchoit avec madame de Mailly la nuit suivante. Rien n'étoit donc si triste ni si sauvage que ces petits soupers, quand les repentirs du roi le tourmentoient; et depuis la mort de madame de Vintimille, jamais il n'y faisoit gras les jours prohibés.

Une autre fois se trouvant malade, et réduit, le soir, à souper de lait; il persista, le matin, à faire maigre un jour d'abstinence disant : *il ne faut pas commettre des péchés de tous les côtés*. Il avoit fréquenté les sacrements plusieurs fois l'année, et fait ses pâques régulièrement jusqu'à la publicité de ses amours avec madame de Vintimille; peu - à - peu il s'en éloigna; et se dispensa dans la suite de ce devoir des chrétiens même aux fêtes de pâques; ce qui engageoit le dauphin, pour éviter les comparaisons populaires, à faire les siennes un

jour ouvrier et de grand matin dans sa paroisse.

Madame de Mailly répandit long-temps des larmes sincères sur la mort de sa sœur, et tâcha d'adoucir la douleur du roi qui voulut prendre un soin particulier de l'enfant. Les autres dames que le roi honoroit de ses attentions, ou qui avoient eu des liaisons plus particulières avec lui, soulageoient sa douleur, occupoient et amusoient son esprit toujours sombre. Madame la comtesse de Toulouse, mademoiselle de Charolois, employoient toutes les ressources de l'esprit pour distraire ses momens d'ennui et de désœuvrement. Elles étoient quelquefois appellées aux parties : elles contribuoient à augmenter les plaisirs du monarque : elles alloient même à Choisi pour être des parties de chasse, où la cour se permettoit un exercice et des divertissemens bien plus bruyans qu'à Versailles, (où l'étiquette étoit encore scrupuleusement observée,) ce qui rompoit l'antique et ennuyeuse monotonie de la cour : mais le roi étoit toujours si rêveur depuis la mort de madame de Vintimille, que, le dernier jour de l'année 1741, parlant des cérémonies d'un enterrement dont il aimoit à s'entretenir avec madame de Mailly, l'un et l'autre s'attendrirent à table. Madame de Mailly versa des lar-

mes, et le roi lui-même, pour ne pas pleurer comme un enfant, se leva sur le champ.

Ils avoient l'un et l'autre convenu qu'il faudroit un jour se séparer et mourir, et l'image de la mort étoit trop affreuse depuis celle de madame de Vintimille pour qu'il pût s'en occuper tranquillement. Meuse avoit beau distraire le monarque; le cardinal l'avoit élevé dans cette crainte qu'il ne pouvoit point ne pas manifester. Les ouvrages de la philosophie moderne, qui, depuis ce temps-là, donnerent aux esprits un autre caractère, n'existoient pas; et le roi n'avoit pas reçu une éducation favorable au changement inopiné que ces ouvrages firent dans les opinions.

Les courtisans éloignés de ces entretiens intimes et secrets, contribuoient aussi à augmenter l'humeur mélancholique de Louis XV. Jaloux des faveurs du roi, et blâmant la complaisance singulière de Meuse, ils disoient de lui que ses fonctions, auprès du roi, n'étoient point convenables à un homme de son rang, et tournoient en ridicule sa contrainte et son assuidité. Meuse qui le sentoit, étoit lieutenant-général et demandoit avec empressement d'être envoyé à l'armée; mais le roi qui l'avoit formé à ce genre de vie, éludoit, en lui promettant de le faire servir l'année suivante.

Après un an d'attente et de contrainte, Meuse demandant au roi de tenir la parole qu'il lui avoit donnée, le roi avcuoit qu'il avoit promis de l'employer; mais il ajoutoit qu'il avoit changé d'avis et qu'il ne vouloit plus qu'il le quittât. Meuse triste et rêveur insistoit, et le roi lui repliquoit : « Meuse, vous n'êtes plus jeune, vous vous portez mal : « voulez-vous être maréchal de France ? vous « le serez.... Ne puis-je pas vous faire duc « et pair ? chevalier de l'ordre ? tenez-vous donc « tranquille , et ne soyez point aussi affligé que « vous le paraissez. » Toutes ces paroles étoient conservées et écrites.

Désolé par les courtisans, contraint chez le roi, détesté du cardinal de Fleuri, poursuivi par la jalousie de Maurepas l'ennemi déclaré des maitresses et de tout ce qui servoit les plaisirs du roi, Meuse n'avoit pas fini de souffrir; et madame de Mailly, racontant, à la comtesse de Toulouse, une partie de cette conversation du roi en présence de la Froulaye qui la rapporta à Maurepas, celui-ci, malin, facétieux, spirituel et grand conteur d'anecdotes, la répandant à Versailles et à Paris, dévoila à ses intimes amis toutes les complaisances du courtisan. Le cardinal qui savoit tout, reprochoit au roi d'avilir les premières dignités de l'état en les destinant pour récom-

penser les ministres de ses plaisirs. Le roi s'en plaignit à Meuse et à madame de Mailly, qui se répandoit en invectives contre Maurepas. Mais le roi qui avoit besoin des facéties de Maurepas pour se distraire, et de la complaisance de Meuse pour couler le tems des petits cabinets, repartit : « Je sais qu'on peut reprocher de la « légèreté à Maurepas sur plusieurs choses ; » et il en cita des traits : mais il ajouta, « que sa « légèreté n'alloit pas jusques aux essentielles. « Maurepas, dit-il, sait des choses de cette « nature, dont personne n'a jamais été ins- « truit : je les sais comme lui, et jamais « personne n'en saura rien..... Mais cela est- « il bien extraordinaire ? » repartit madame de « Mailly ; s'il n'étoit pas secret sur des objets « de cette nature, il seroit donc fou. » Toutes ces paroles étoient conservées, quoique prononcées dans des têtes-à-têtes fort secrets, et l'auteur de ces mémoires les a tirées mot-à-mot des correspondances de ce temps-là.

Ainsi se passèrent les années 1739, 1740 et 1741 dans l'intérieur des petits appartemens. Ces terreurs paniques diminuèrent peu-à-peu ; mais jamais les craintes de la mort ne quitterent entièrement le feu roi... Son éducation pusillanime, les horreurs de la mort de madame de Vintimille en étoient les sources ; et croira-t-on

bien qu'avant ses amours pour cette dernière femme, le roi attaché à la seule comtesse de Mailly se levait de nuit, faisait à genoux des actes de contrition et se recouchait avec elle ? Madame de Mailly, convertie, l'a avoué à un de ses parens de qui on tient l'anecdote; elle a avoué encore à un autre militaire distingué de sa famille, qui vit, en 1791, honoré de la nation par ses vertus et son mérite, l'anecdote du roi couché avec cette favorite et que nous avons racontée ci-dessus, chapitre X I, page 121.

CHAPITRE X V.

Fleury exilé à Courbepine madame de Prie, ancienne favorite de M. le duc, premier ministre. Fin tragique de madame de Prie. Il fait exiler M. le duc, premier ministre, à Chantilly.

MADAME de Prie avoit un caractère démoniaque dans un corps et dans une figure angéliques. Elle étoit séduisante, et sous les plus beaux dehors, elle cachoit un caractère noir, et habile à la trahison. Elle se mêloit de toutes les affaires honnêtes et malhonnêtes qui pouvoient lui procurer de l'argent, et agissoit sou-

terrainement dans un commerce des blés qui préparant sa disgrâce et celle de M. le duc ; et la fameuse disette , qui résulta de ses spéculations. Elle vendoit les graces , les dignités , les charges et les emplois , et devint en peu de temps l'objet de la haine et du mépris de la France , qui détesta , dans tous les temps , l'empire des maitresses comme celui des favoris. Fleuri , ancien évêque de Fréjus , qui brûloit d'une ambition secrète de devenir premier ministre , qui gouvernoit déjà le génie de Louis XV , se préparoit depuis long-temps à chasser M. le duc ; il étoit jaloux sur-tout de distribuer les faveurs à ses créatures , et se voyoit avec déplaisir contrarié par madame de Prie.

Il avoit d'abord obligé M. le duc à ne donner les emplois qu'en sa présence devant le roi , pour y avoir de l'influence ; et M. le duc et madame de Prie , fatigués de cette subjection , essayant de s'en délivrer en employant la reine depuis peu arrivée en France , précipiterent leur disgrâce. La reine , elle-même , qui eut le malheur de se laisser entraîner à cette intrigue , non-seulement ne réussit pas , mais l'affaire manquée fut la source de ses peines pendant le ministère de Fleury.

On sait que M. le duc fut exilé à Chantilly. Quant à madame de Prie , rien n'égalait sa fu-

reur lorsqu'elle en apprit la nouvelle. Elle étoit alors au cercle de la reine , jouant avec beaucoup de gaieté au clavecin. Un nouvelliste de la cour lui apprit dans cette circonstance la désastreuse nouvelle qui la jetta subitement dans les transports d'une furie. On la vit courir vers la reine et lui reprochant de n'avoir ni prévu ni empêché la catastrophe ; elle lui dit insolemment : « souffrirez-vous bien ,
« madame , que M. le duc , à qui vous devez
« la couronne de France , éprouve la disgrâce
« qui vient de lui arriver ? Partez dès ce moment , madame , allez demander au roi , et
« à genoux , s'il est nécessaire , le retour de ce
« prince à qui vous avez , comme à moi , la
« plus grande des obligations. Souvenez-vous
« que nous vous avons fait reine ; voici l'occasion d'en témoigner une juste reconnoissance. » La reine , interdite , timide , embarrassée , alla balbutier quelques paroles inutiles au roi , et le résultat fut un ordre fort sec , d'exécuter les ordres de l'évêque de Fréjus , comme ceux du roi lui-même. Un torrent de larmes bien inutiles , fut la suite de ces ordres de Louis XV.

Madame de Prie , en attendant , fut arrêtée par un officier des gardes-du-corps , qui la conduisit dans sa terre de Courbépine , en Norman-

die, près Bernay, d'où elle écrivit à ses amis et à M. le duc, des lettres qui paroissent avoir un ton d'assurance et de fermeté.

Après un an de solitude et d'intrigues épistolaires, elle desira d'obtenir la permission d'aller aux eaux de Forges, où devoient se trouver bien des gens de la cour: elle avoit imaginé d'y tenter, par des intrigues, son retour à la cour, et la rentrée de M. le duc dans les bonnes grâces du roi; c'est-à-dire, une contre révolution. Le cardinal de Fleuri, ferme dans sa place comme un rocher, ne crut pas devoir lui refuser cet adoucissement; mais les entreprises séduisantes de madame de Prie, furent inutiles, et ses grâces furent dédaignées des seigneurs de la cour qui prenoient les eaux de Forges. Elle revint donc à Courbépine la douleur et le désespoir dans le cœur.

Elle s'étoit déjà attachée à un gentilhomme de la province nommé Brevédent, homme d'esprit, et d'un naturel amoureux, qu'elle avoit assujetti à ses ordres en lui faisant espérer toutes les faveurs de l'amour. Brevédent, qui soupiroit depuis long-temps, augmentoit chaque jour d'assiduités, de soins, jusqu'à se tenir, comme un valet, dans l'anti-chambre de sa maîtresse. Un matin madame de Prie sonna plus tard qu'à l'ordinaire, et Brevédent, qui

attendoit dans l'anti-chambre fort patiemment ; parut devant madame de Prie pour exécuter ses ordres : « J'ai passé une bien mauvaise nuit, » lui dit-elle , j'ai besoin de repos , laissez-moi « seule , mais donnez-moi cette petite phiole , (en désignant la place avec le doigt .) Madame de Prie , avec assurance , prit la phiole , avala ce qu'elle contenoit , et remettant la bouteille : « Tenez Brevedent , dit-elle , jetez au feu cette « phiole , je lui dois le bonheur dont je vais « jouir éternellement , celui d'être affranchie « des chagrins de ce monde. » Brevedent , consterné , reconnut qu'elle avoit avalé du poison , et se jettant à genoux , il la supplia de prendre des remèdes. « Non , répliqua madame de Prie , « ce n'est point sans réflexions que j'ai pris « le parti d'abrèger mes jours. Laissez - moi « seule , je vais me comporter d'une manière « convenable en appelant le curé. » Elle se confessa ; et , ajoutant l'hipocrisie au suicide , elle reçut avec tranquillité les sacremens qu'elle profanoit et dont elle se moquoit avec ses domestiques affidés et avec Brevedent qui étoit sans religion comme elle.

Madame de Prie souffrit , pendant trois jours , des douleurs étranges ; le poison n'ayant pas opéré l'effet qu'il devoit produire , elle heurloït comme une mégère , et avec une telle force ,

qu'on l'entendoit hors du château à une distance de 300 toises. Des convulsions horribles précédèrent sa mort.

Ainsi périt, en 1728, madame de Prie, la plus méchante et la plus fausse des femmes; on trouve son portrait et sa vie à la cour de France, dans le tome IV des mémoires du maréchal de Richelieu page 1.

CHAPITRE XVI.

Principes du cardinal de Fleury pendant son ministère, relativement aux princes et aux grands de l'état; il éloigne du ministère et des affaires le duc d'Orléans, fils du régent. Anecdote relative à l'abbé Mongault son précepteur. Le duc d'Orléans se retire à Sainte-Geneviève, mécontent de la cour. Caractère du jeune prince de Conty. Fleury l'éloigne de l'armée. Il s'y rend malgré lui; il est puni. Ressentiment des princes du sang. Fleury s'adoucit. Première campagne du jeune prince.

LE cardinal de Fleury, ayant assujetti le roi à ses principes, et soumis la reine à son despotisme le plus absolu, subjuguoit pareillement les princes du sang. Ils savoit qu'ils sont les ennemis naturels des premiers ministres, et que

le faste, les titres et les prétentions des cardinaux réveillent aisément leur ancienne rivalité avec les princes. Il connoissoit les querelles des Condés avec Mazarin pendant la minorité de Louis XIV, et crut devoir leur abandonner tout l'éclat extérieur de leur rang, se réservant uniquement la toute-puissance. Du fond de sa cellule d'Issy, il gouvernoit paisiblement avec ces maximes, le royaume de France, évitant, par une rare modestie, de réveiller contre lui la jalousie des grands plus passionnés pour leurs prétentions, leurs titres, leurs honneurs les plus futiles, que pour l'exercice réel de la puissance.

La maniere dont le cardinal avoit supplanté le prince de Condé, premier ministre, étoit conforme à son caractère plein de réserve et fécond en petites ruses. Ils ne cessoient l'un et l'autre de s'observer réciproquement, et sembloient n'attendre que le moment favorable de se perdre. On a vu que Fleury la trouva la premier, et qu'il s'en servit avec adresse pour précipiter monsieur le duc, qu'il retint aussi longtemps qu'il put à Chantilly.

Le duc d'Orléans, fils du régent, rival de monsieur le duc, premier ministre, ayant appris cet exil, n'avoit pu d'abord contenir sa joie : ravi de le voir éloigné de la cour et des

affaires, souffrant difficilement que le premier prince du sang et le fils d'un régent de France fût subordonné en quelque sorte à un prince de Condé, parce qu'il se trouvoit par hasard premier ministre, la nouvelle de sa disgrâce l'avoit fait accourir à Versailles dans l'intention demander au roi le ministère par le canal de Fleury, comme monsieur le duc l'avoit obtenu en apprennant la mort du régent; mais Fleury plus adroit que lui, empêcha le duc d'Orléans de voir le roi, en entamant avec ce prince une longue conversation; et le résultat des débats du cardinal et du duc d'Orléans, fut que Louis XV ne pouvoit nommer encore des princes de son sang premiers ministres: et comme le cardinal de Fleury vouloit réduire le duc d'Orléans, et tous les princes au pied où ils étoient sous Louis XIV. pour conserver la paix dans l'état, il fit entendre à ce prince qu'il devoit être content d'assister au conseil ce qui étoit une très-grande faveur, disoit-il, vu les principes que se proposoit le roi, dans le gouvernement de ses états. C'est ainsi que Fleury éloigna, dans un instant, deux princes du sang de toute autorité.

Le duc d'Orléans ne se sentit point vaincu, et le 31 mars 1731, le roi ayant dit à son coucher que Chauvelin, garde-des-sceaux et ministre des affaires étrangères, partageroit sa con-

fiance avec le cardinal de Fleury, le duc d'Orléans qui aspirait toujours au ministère, et qui voyait un second personnage s'élever à côté de Fleury, partit pour Paris, d'où il écrivit au roi contre le cardinal, contre Chauvelin, et surtout contre leur administration demandant la démission de sa place au conseil : Fleury n'osa lutter dans ce moment contre un prince aussi impétueux, et par des négociations astucieuses, il prévint des troubles qui pouvoient agiter la France. Il alla donc le voir au palais-royal pour le faire revenir à la cour : une bonne intelligence parut de nouveau régner entre-eux. Le duc d'Orléans lui rendit sa visite à Issy, et quinze jours après il rentra au conseil; on lui avoit fait entendre que le roi ne pouvoit renvoyer le cardinal qui gouvernoit si bien les affaires de France, et qui avoit élevé le roi, mais qu'après sa mort qui n'étoit pas éloignée, à cause de son âge, le roi pourroit lui accorder sa confiance. Le cardinal et le prince ne cessèrent après cette réponse de s'observer en se détestant; l'un étoit janséniste, et l'autre persécutoit à toute outrance par l'exil et les lettres-de-cachet ce parti de l'opposition : le duc d'Orléans, impatient de gouverner, se permettoit contre Fleury, par des mouvemens imprévus, des coups de hardiesse, des élans d'un

caractère peu mesuré ; et le cardinal , en homme patient et rusé dans ses manières , se vengeoit de loin et tranquillement par des voies subtiles , douces et détournées. Le duc , pour le perdre , apporta un jour un morceau de pain noir , au conseil , le tira de sa poche , et dans un moment où il peignoit la détresse du peuple , il montra ce pain au roi , et dit en sa présence , que le peuple mouroit de faim. Fleury lui répliqua que son discours et son action étoient l'ouvrage d'un mécontent qui voyoit tout en noir : le prince se lève sur le champ , et dit au roi qu'il rentreroit au conseil quand il plairoit à Sa Majesté de l'y rappeler ; il sortit en même-temps , n'y rentra plus , et se retira ensuite à Sainte-Geneviève , où il s'occupoit des peres de l'église , de la grace efficace , de la suffisante , du libre arbitre et de l'écriture sainte : il écrivait des volumes si énormes sur ces grandes questions , et ces objets lui dérangerent si fort la tête , qu'oubliant toutes ses habitudes avec ce bas monde , il perdit tout le fil des affaires de France. Sortant quelques fois de l'abbaye pour des devoirs les plus nécessaires , les événemens depuis long-temps connus de tout l'univers , lui étoient absolument étrangers. Il alla voir le roi en 1743 , et lui fit des demandes si bizarres , qu'on les citoit comme des plaisanteries , il par-

soit des morts comme s'ils étoient vivans, et des ministres comme s'ils étoient encore en place : on juge de la nature de ces incongruités dans une cour où l'on ne prononçoit plus le nom d'un ministre renvoyé qu'en le calomniant : et où c'étoit leur faire une grace que de faire semblant de les avoir oubliés.

Ne perdons pas de vue le duc d'Orléans, sans parler d'un trait qui concerne son éducation ; l'abbé Mongault l'avoit élevé dans les principes d'une probité stricte et d'une religion si sévère, au milieu des débordemens du palais-royal, que toutes ses premières impressions se renouvelèrent à Sainte Geneviève. On peut caractériser, par un fait unique, cet abbé Mongault, en rapportant le tour qu'il joua au cardinal Dubois. Ce ministre avoit l'insolence d'exiger que le duc de Chartres, en sa qualité de colonel-général d'infanterie, vint travailler sous lui plutôt que sous le duc d'Orléans, régent, et voulut engager Mongault à préparer son élève à cette condescendance : l'abbé, ferme dans ses devoirs, répondit qu'il ne pourroit jamais proposer au premier prince du sang de descendre de son rang. Malgré cette repartie, Dubois, qui n'étoit parvenu que par des bassesses, crut que Mongault seroit ébloui par une grande somme, il le rappella, et lui dit : « Mon-
« gault,

« gault, le roi sait que vous êtes obéré de det-
« tes, voilà trente-mille livres qu'il vous donne
« en récompense de votre mérite, et pour vous
« aider à travailler ». Mongault les prit, et le
pria de le présenter au roi pour le remercier
de ce don, qu'il accepta sans faire semblant
de pénétrer les vues de Dubois. Celui-ci, stu-
péfait de voir un personnage aussi sévère et si
différent de tous ceux avec qui il traitoit, prit
le parti de taire l'anecdote, en sorte que Mon-
gault eut les trente mille francs, et fut pré-
senté au roi, sans se déshonorer. Revenons à
nos princes du sang.

Condé exilé, et le duc d'Orléans enseveli tout
vivant dans l'abbaye de Sainte Geneviève, il
restit, parmi les princes redoutables à Fleury,
le jeune Conty, qui en 1740 étoit déjà en âge
de s'en faire craindre. Ce prince, dont on a pu
ci-dessus, page 35, reconnoître le caractère dans
sa jeunesse orageuse, étoit décidé, vif, souvent
emporté dans son adolescence, et se moquoit
secrètement avec ses amis de la foiblesse du
cardinal; mais là se bornoient tous ses efforts
contre lui, quoique le cardinal l'éloignât per-
pétuellement de toute confiance, de toute fa-
miliarité avec le roi et même de tous services
dans les armées.

Conty, qui brûloit du desir de se distinguer

K

dans cette partie, avoit averti madame de Mailly, en 1742, qu'il partirait tôt ou tard, sans motif, puisqu'on lui refusait de l'emploi. Il partit effectivement en poste avec son capitaine des gardes, et deux domestiques pour aller rejoindre le maréchal de Maillebois, qui commandoit nos troupes. Le roi qui en fut sur le champ instruit, dit à Breteuil d'envoyer un courrier à Maillebois, avec l'ordre de mettre aux arrêts le prince de Conty, dès le moment de son arrivée. Vainement Mad. la princesse de Conty, sa mère, alla le lendemain chez le cardinal, et ensuite à la cour pour donner avis de ce départ inopiné. Le cardinal se plaignit d'un avertissement aussi inutile et aussi tardif. Je « n'ai pu vous avertir plutôt, lui répondit la « princesse, il falloit bien laisser à mon fils « le temps de gagner du chemin pour ne point « être arrêté par vos ordres, » ajoutant qu'elle avoit beaucoup approuvé le projet de son fils, et qu'elle étoit désespérée de n'en pouvoir faire autant; elle finit en disant qu'elle alloit se jeter au pieds du roi pour lui demander pardon et grace. Madame de Conty alla dire la même chose à la reine, et partit pour Choisy où elle parla, en y arrivant, à madame de Mailly et à Meuse, à qui elle dit qu'elle alloit attendre le roi, chez la concierge pour le surprendre.

Le roi étant arrivé de la chasse, madame la princesse de Conti fut introduite dans le cabinet du roi avec mademoiselle de la Roche-sur-Yon, et mademoiselle de Conti, par madame de Mailly. Je viens demander pardon à votre majesté, dit-elle avec un ton humble et résigné, pour mon fils. Le roi répondit d'un air froid : il a fait une grande sottise. — Cela est vrai, sire, répondit la mere du prince, c'est pour cela que je viens supplier votre majesté de lui faire grace. J'ai envoyé mes ordres à Maillebois, répondit le prince. — Cependant, sire, ajouta mademoiselle de la Roche-sur-Yon, le prince de Conti a beaucoup montré de zèle. — Il en a en effet beaucoup, répliqua le roi. Madame la princesse de Conti ne put en savoir davantage. Mais voyant qu'elle ne pouvoit rien obtenir du roi, elle alla trouver sur-le-champ sa favorite, et lui dit, comme en confidence, que les princes du sang lui auroient une grande obligation si elle vouloit obtenir du roi la révocation d'une peine que le zèle du prince de Conti ne sembloit pas avoir mérité : Madame de Mailly eut beau faire entendre la volonté déjà connue du roi, madame la princesse de Conti répliqua que si son fils avoit péché, c'étoit par un excès de zèle qui méritoit sa grace. Tous les princes parlerent très-haut en sa faveur. Le

cardinal de Fleury ne craignoit rien davantage que leur union, et sur-tout leurs remontrances si le prince de Conti étoit puni; car, ils menaçoient d'en faire tous ensemble, et de partir comme lui pour l'armée: le roi leur écrivit à tous, en leur défendant de le faire sans ses ordres, et leur annonçant qu'il avoit déjà envoyé l'ordre de punir le prince de Conti. Les princes, sensibles à ce châtiment, crièrent davantage, et le dévot de Sainte Geneviève, qui haïssoit toujours le cardinal, eût le courage même d'écrire que si le roi pouvoit refuser le service aux princes de son sang, sa majesté ne pourroit, sans se livrer au mépris de toute l'Europe, les condamner à l'inaction, quand ils demandoient de servir comme volontaires. A la veille d'un grand orage, le timide cardinal changea de plan, il résolut de ne plus s'opposer ouvertement au départ des princes; et madame la princesse de Conti envoya à Versailles le jeune comte de la Marche (aujourd'hui M. le prince de Conti en 1791,) priant le cardinal de le présenter au roi. On avoit appris par cœur à cet enfant les paroles qu'il devoit prononcer; *je vous supplie, sire, de pardonner à mon papa*, dit-il avec grace; le roi lui répondit: *il faudra bien vous accorder ce que vous demandez*; et il l'embrassa. En attendant, le prince

de Conti étoit arrivé à l'armée avant le courier qui portoit à Maillebois l'ordre de le mettre aux arrêts jusqu'à nouvel ordre. Le roi borna le temps à huit jours par un courier nouveau, et après ces huit jours, Conti pouvoit servir comme volontaire.

Les princes du sang exilés par Fleury, ou éloignés des places de confiance, des affaires d'état, du commandement des armées, ne cessoient de témoigner de temps en temps, quoiqu'avec foiblesse, leur juste ressentiment contre le ministère. Fleury, habile dans les négociations, les adoucissoit adroitement; et tout le monde s'appercevoit que les princes et le ministre se craignoient réciproquement.

101

CHAPITRE XV.

Portrait des personnages illustres par leur caractère ou leurs talens éloignés des affaires par le cardinal de Fleury. Portrait de Rouillé, directeur des finances. Histoire de la maison de Noailles, sous le cardinal de Fleury. Portrait du maréchal de Noailles, chef des conseils pendant la régence. Portrait et maximes de la vieille maréchale de Noailles. Anecdotes curieuses qui la concernent. Le roi confie le commandement de l'armée au maréchal. L'abbé Vittement, ancien sous-précepteur de Louis XV, l'abbé Alary, sous-précepteur du dauphin, Sommery, sous-gouverneur de Louis XV, le cardinal de Polignac, Massillon, Coetlogon, tous les François distingués par un grand caractère ou par des talens, sont éloignés des affaires. Vues de Fleury dans cette conduite.

LE roi assujetti, la reine humiliée et dépendante, les princes écartés du gouvernement; il restoit encore au cardinal de Fleury d'éloigner des affaires tout ce qui avoit du génie. Tel Rouillé du Coudray, ancien directeur des finances qui avoit rétabli l'ordre dans son département à la mort de Louis XIV, et qui s'étoit

retiré avec peu de fortune, lorsque Dubois Law et d'Argenson préparoient, par le système, le malheur de la France. Rouillé aimoit le vin et les femmes comme dans ce temps-là, et disoit, avec sa liberté ordinaire, qu'un jour les financiers perdroient l'état : facétieux de son naturel, libre dans ses propos, hardi dans ses réparties, fier et plein de causticité, Noailles lui dit un jour, en travaillant avec lui : « M. Rouillé, « comment gouvernez-vous le vin de Champa-
« gne ? J'en bois volontiers dit Rouillé, mais
« cela ne va jamais jusqu'au pot de vin. L'anecdote fut répandue, et il fut remarqué que si Noailles reprochoit à Rouillé ses défauts personnels, Rouillé lui reprochoit des marchés nuisibles à l'état.

Rouillé étoit, au contraire, d'une délicatesse extrême à ce sujet. Une compagnie de traitans lui ayant un jour proposé un projet d'impôts, et ayant offert à l'état une somme considérable, ils lui présentèrent une liste des associés à l'entreprise, et laissèrent beaucoup de noms en blanc; Rouillé, qui haïssoit tous les traitans et qui avoit eu le projet d'anéantir leur compagnie, considérant tous ces blancs, leur en demanda l'explication; ceux-ci, après un moment d'embarras affecté, lui firent comprendre que s'il vouloit établir l'impôt, il pourroit

remplir ces blancs des noms de ses parens ou de ses protégés ; mais Rouillé avec ses manières accoutumées quand il travailloit avec les gens de finance, leur répliqua, d'un ton impétueux, « fort bien, messieurs ; mais si je partage avec vous, comment pourrai-je vous faire perdre ? »

Rouillé, qui s'étoit formé un grand projet de restauration des finances, vouloit commencer ce grand travail par la réforme des financiers, et disoit que la source du mal étoit dans la recette. Le cardinal de Fleury, qui étoit dans l'opinion contraire, ne vouloit pas qu'on troublât les rapines des fermiers-généraux qu'il disoit toujours être *les colonnes de l'état*, et se contentoit de modérer la dépense. Cette contrariété dans les vues du cardinal ministre et de l'ancien directeur-général, éloigna celui-ci, jusqu'à sa mort, de toutes les affaires.

Mais d'autres raisons retenoient aussi la confiance de Fleury ; la philosophie nouvelle étoit dans son crépuscule, et des sociétés peu connues encore du public, commençoient de sonder secrètement, et d'attaquer les mystères de la religion. Rouillé les écoutoit ; et, sans se contenir sur les opinions nouvelles, il disoit familièrement « que la religion catholique étoit trop sujette à des contestations pour affer-

« mir sa croyance; » et persista si fortement dans ses opinions , qu'il éluda , au lit de la mort , l'édification que sa famille desiroit de lui.

Toute sa vie il avoit détesté les caractères douteux et les dévots. Du vivant même de Louis XIV, il avoit blâmé , quoiqu'il fut en place , les fausses maximes de son gouvernement. Les Italiens qui avoient joué madame de Maintenon dans la comédie intitulée la *Fausse-Prude* , en firent un portrait si ressemblant , que la favorite , qui s'y reconnut , les fit chasser du royaume. A la mort de Louis XIV. Rouillé obtint du régent qu'ils seroient rappelés en France où ils jouerent de nouveau la *Fausse-Prude* , et il les protégea contre les partisans de la vieille cour qui , par les obstacles qu'ils apportoiient encore aux représentations , dévoiloient d'avantage au public ce que la vieille cour vouloit cacher aux yeux de toute la France. Tel fut le caractère du premier administrateur de son temps , dont Fleury redoutoit l'énergie , la hardiesse et cet inflexible caractère qui ne se démentit pas jusqu'à la mort. Sentant qu'elle approchoit, Rouillé fit éloigner ses gens , leur ordonna de fermer les rideaux pour qu'on ne fût pas témoin , disoit-il , des convulsions d'un agonisant; anecdote qui lui est commune avec plusieurs mourans facétieux. Il laissa un

ils et une fille mariée à Machault, et un petit-fils, lieutenant-général des armées du roi, en 1791, qui a hérité du ton de véracité et de la droiture de son ayeul et qui a marié son fils à la fille du premier président d'Aligre, une de ses filles au comte de Choiseul-d'Aillecourt, et l'autre au comte d'Etampes-Laferté-Imbault.

Le maréchal de Noailles, qui avoit approfondi le cardinal, et qui voyoit que l'indévation étoit souvent un prétexte pour éloigner du roi ceux qui n'avoient pas les apparences extérieures de christianisme, étoit tombé, depuis plusieurs années, dans une si grande dévotion, que ses ennemis assuroient qu'il disoit la messe. Le duc de S. Simon, ennemi ouvert du maréchal de Noailles, l'a peint d'une manière trop noire dans les mémoires de son temps, et l'abbé Millot, dans un ouvrage commandé par la famille, en a fait un trop grand personnage; Duclos qui a trop suivi le duc de S. Simon, et peut-être aussi ses préventions personnelles en dit également trop de mal dans ses mémoires historiques que nous venons de découvrir, et qui ont échappé à la rapacité des ministres destructeurs des plus beaux monumens de l'histoire de France; tandis que les académiciens établis pour louer tous les grands

indistinctement, n'ont pu montrer celui des Noailles au naturel.

Mais aujourd'hui que les historiens jouissent en France de toute liberté ; aujourd'hui que la puissance et la vanité des grands ont pris leur niveau ; je parlerai des Noailles, des favoris de Louis XV, et de tous les grands, avec la liberté qui convient, sans les louer ni les craindre ; et redoutant autant de manquer à la vérité, à leur détriment, que de manquer à la louange méritée.

Eloigné par Fleury de la confiance du roi, pour les affaires de gouvernement, le maréchal de Noailles les étudioit en silence et avec le même zèle. Il savoit beaucoup de choses, et ses ennemis ou ses jaloux lui disputoient la profondeur, parce qu'il y avoit dans son esprit un ton léger de plaisanterie et de badinage ; il étoit cependant capable de former de nouveaux plans, de conduire des projets ; et, parce qu'ils avoient la plupart de la nouveauté, on lui attribuoit un esprit de système, genre de mérite que Law avoit avili en France. L'ambition étoit de toutes ses qualités la dominante ; mais son ambition étoit modérée par la souplesse et par la facilité de prendre toutes sortes de formes pour l'accomplissement de ses desseins.

Sa mere, la vieille maréchale de Noailles, née Bournonville, étoit encore plus redoutable à Fleuri qui la ménageoit et qui craignoit son ton et son caractère décidé. Agée de quatre-vingt-dix ans, elle passoit encore aux yeux des bons observateurs pour la femme la plus habile de son temps.

Toujours occupée de l'établissement de sa maison et de sa fortune, la maréchale de Noailles n'avoit pas oublié le grand principe qu'elle avoit inspiré à ses enfans ; savoir, que dans les différens individus de la maison de Noailles, tous ne devoient pas s'attacher à un seul parti ; mais que chacun devoit s'avancer par divers moyens, et choisir, selon son caractère, des factions opposées pour se servir respectivement, ou prévenir les fâcheuses affaires. Elle disoit dans l'intimité de sa société que le confesseur et la maitresse lui avoient servi également, que le premier étoit toujours le mobile du prince dévot, la seconde du prince libertin, et qu'il falloit prendre, par la voie de la crainte, les princes indifférens sur la piété et l'amour pour en obtenir quelque chose. Elle disoit que si ses enfans ne tenoient cette conduite, ils ne s'avanceroient jamais, ou que s'ils s'avançoient ils ne se maintiendroient pas. Elle avoit eu neuf

filles, douze fils. et avoit placé tous ces enfans avec de si grands avantages, qu'ils possédoient les premiers emplois de l'état. Lorsque dans son âge extrême on la félicitoit du bonheur de laisser une pépinière d'hommes illustres, lorsqu'on lui parloit des alliances de sa maison qui tenoit à tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, lorsqu'on lui disoit qu'elle étoit la mere des douze tributs d'Israël, et que sa race s'étendrait comme les étoiles du firmament et le sable de la mer, en empruntant ce langage figuré de l'écriture, parce qu'elle étoit dévote; enfin, lorsqu'on lui faisoit l'énumération des charges de chacun de ses gendres ou de ses enfans, et des héritages qu'elle avoit accumulé sur sa tête, il sortoit de sa poitrine un soupir très-profond suivi de ces paroles : *et que diriez-vous donc si vous saviez quels bons coups j'ai manqué.*

C'est le caractère décidé de cette femme, que Fleuri redoutoit encore plus que la famille entière; secret et réservé, il eut été aisément déconcerté de la veracité d'une dévote que la capitale respectoit avec raison à cause de ses grandes qualités, et qui étoit connue pour les bons mots dont elle frappoit les cardinaux et les évêques. Elles les avoit souvent mortifiés suivant les principes

des Jansénistes qu'elle avoit embrassé ouvertement ; ayant vu Fleuri fort petit avant sa fortune , elle n'avoit point fléchi son ton , ni changé de manière à son égard , depuis qu'il étoit devenu premier ministre. Considérée , respectée même sous le cardinal de Noailles , elle avoit conservé son autorité dans les sociétés , et déconcerta une fois l'archevêque de Paris, Vintimille , qui vouloit au commencement se distinguer par un gouvernement sévère , et tourmenter de pauvres religieuses jansénistes qui n'entendoient pas plus que lui les questions du libre arbitre et de la grâce. Vintimille vouloit être cardinal , et , pour plaire à Rome , tantôt il fermoit leurs chapelles , comme si le public pouvoit être privé du service de l'église parce que des religieuses ne croyoient pas à la bulle du pape , tantôt il les punissoit en leur faisant ôter leur clocher , ou la croix de leur porte. Ces facéties jésuitiques animèrent tellement la vieille maréchale de Noailles qui protégeoit ces religieuses , qu'elle alla un jour chez Vintimille , et commença la conversation sur le ton de la plaisanterie. Plus elle badinoit , plus Vintimille redoubloit de gravité et de ménagement , parlant des ordres connus qu'il avoit déjà donnés comme s'ils étoient irrévocables : *Beau , monseigneur , s'écria la maréchale , ces*

ordres-là ne sont pas de vous, mais bien d'Artaud, votre secrétaire. Qu'il s'avise de les exécuter, s'il en a le courage.

C'est l'influence de cette femme que Fleury vouloit éviter. La variété des moyens qu'elle tenoit dans ses mains pour gouverner habilement, si son fils rentroit dans les affaires, étoit à craindre : aussi depuis que le cardinal eut dans les mains les affaires de l'état en 1726 jusqu'en 1735, Noailles qui avoit administré les finances avec distinction à la mort de Louis XIV, de concert avec Renillé, n'eut pas le moindre crédit à la cour de France ; il n'avoit pas même celui d'obtenir une petite pension pour sa fille madame d'Armagnac, et il ne fut consulté pour aucune affaire. Il fut fait maréchal de France en 1734, parce qu'il ne pouvoit être oublié ; et on lui donna le commandement qu'en le subordonnant à d'Asfeld, qui fut créé avec lui maréchal de France ; il commanda en 1736 avec distinction ; et Chauvelliin qui avoit alors la confiance du cardinal ; le secondoit dans ses sentimens pour lui : des récompenses ordinaires lui furent même refusées fort sèchement en 1742.

Le roi lui donna le commandement de l'armée de Flandres, de son propre mouvement. En voici les circonstances. Le 24 août, il lui demanda s'il

alloit à St.-Germain, et le maréchal lui répondit qu'il étoit à ses ordres : *Il faudra que vous voyagiez*, reprit le roi; et le maréchal lui répliqua en plaisantant : *c'est beaucoup faire pour un homme de mon âge.*

Le soir le roi fit encore appeler le maréchal, et lui dit, après le débotté dans sa garde-robe, qu'il lui destinoit le commandement de Flandres. *Est-ce vous, sire*, dit le maréchal, *qui le voulez ?* *C'est moi-même*, ajouta le roi. Noailles alors lui représenta le désagrément et la difficulté des circonstances, l'éloignement des troupes du roi, la supériorité de celle d'Angleterre, de l'Autriche et d'Hanovre, la conduite de Cœigny, qui avoit déjà refusé le commandement, et avoit voulu faire des conditions, comme d'être fait duc, parce que Broglie et Belle-Isle l'avoient été dans de pareilles circonstances : le roi insista, et Noailles accéléra son départ; mais sans conditions et dans les plus tristes circonstances. Ce fut le premier témoignage important de confiance que le maréchal reçut de Louis XV, pendant le ministère de Fleuri : il ne fut ministre qu'à la mort du cardinal. Nous traiterons ci après ces campagnes du maréchal.

Le duc de Saint-Simon, conseiller au conseil de régence, ambassadeur en Espagne, homme de génie, mais d'un génie trop remuant, et d'un caractère

caractère trop ardent et trop peu semblable à celui de Fleuri, fut également éloigné de toute connoissance des affaires; ils'en vangeoit dans ses terres en écrivant onze volumes in-folio de mémoires, où il peignoit à grands traits, souvent avec indignation, et quelquefois avec de trop fortes couleurs, les hommes célèbres, et l'administration de son temps.

Massillon, à cause de sa réputation éclatante et de ses principes tranquilles au sujet des disputes des ecclésiastiques sur la bulle et le cardinal de Polignac pour les mêmes raisons, étoient également éloignés de toutes les faveurs.

C'est par les mêmes principes, et conduit par la même timidité que Fleuri éloigna de la cour, Saumery, sous-gouverneur, et le vertueux abbé Vittement, sous-instituteur de Louis XV. Celui-ci peu connu mérite qu'on fasse ici le récit d'une anecdote de lui, parce que ces annales sont le répertoire des actes de vertu, comme des actions criminelles des hommes célèbres de notre temps.

Le jeune roi Louis XV s'étoit tellement attaché à cet abbé, que le régent, pour plaire au roi et récompenser Vittement qu'il avoit lui-même placé auprès de lui, apporta un jour à Louis XV la nomination toute prête d'une abbaye de quinze mille livres en faveur de

Vittement ; le roi , prévenu des moyens de surprendre agréablement son sous-protecteur , fut bien aise de récompenser celui à qui il étoit soumis , et se plut à réunir le régent , Villeroy , Fleuri et tous les officiers de l'éducation pour assister à cet acte de reconnaissance. Tout ce monde étant assemblé , Louis XV appella son instituteur du nom de son abbaye ; mais celui-ci , stupéfait , confondu , et se jettant aux pieds du roi , lui répondit qu'il étoit assez riche. *Vous en ferez des charités* , dit l'évêque de Fréjus , *prenez toujours..... Pourquoi* , répartit Vittement , *recevoir l'aumône pour la faire ? Un curé s'en acquittera mieux que moi , il connoît les pauvres et je ne puis les connoître à la cour.* Dès ce moment Villeroy et Fleury prirent Vittement pour un hypocrite , et l'observèrent soigneusement comme un personnage dont il falloit se défier. *Je n'ai pas dû laisser dans l'oubli* , dit un historien de ce siècle , *le nom d'un homme aussi vertueux ; je n'aurai pas assez d'anecdotes pareilles.*

Fleuri , dans la suite , fit chasser de la cour l'abbé Alary , homme de mérite et l'un des sous-précepteurs du dauphin , à cause de ses liaisons avec la reine... et parce qu'il étoit accusé d'avoir des correspondances avec madame de Plélo , épouse de notre ambassadeur à Copenhague ;

il n'épargnoit pas, à la vérité, dans ses dépêches, le cardinal de Fleuri : et mandoit à cette dame tout ce qui se passoit en Pologne pendant l'élection de Stanilas. Ses lettres étant toutes lues du cardinal avant leur départ, la reine d'ailleurs se renfermant secrètement pour travailler avec Alary, et l'abbé envoyant encore au maréchal de Berwik la gazette manuscrite de Versailles chargée si souvent de faits contre le cardinal, celui-ci crut devoir allarmer d'abord l'instituteur en faisant répandre le bruit que l'abbé Couet, fameux hypocrite du temps, étoit désigné pour le remplacer. Alary, inquiet, en parla au cardinal qui lui disoit qu'il prenoit à tort l'épouvante. L'abbé s'aigrit, et le cardinal, qui s'aigrit aussi, lui dit que quand cela seroit, c'est parce qu'on seroit convaincu qu'il ne méritoit pas sa place ; puis ajoutant qu'il en étoit convaincu lui-même, puisqu'il lui en parloit de cette manière, il lui ordonna de la quitter et de sortir ses meubles dans vingt-quatre heures du château, pour éviter le désagrément de les voir jeter par la fenêtre.

Enfin, pour terminer le tableau des personnages qui avoient occasionné de l'ombrage au timide cardinal, nous parlerons de Coetlogon, fait maréchal de France au lit de la mort, et du marquis de Torcy.

Coetlogon, déjà nommé par le public maréchal de France, avoit été oublié, en 1724, par M. le duc; et ce prince, voulant réparer ses torts, parla de le faire chevalier de l'ordre. Coetlogon, qui ne se sentoit pas dédommagé, prit le cordon, et ne fit, ni plainte ni remerciemens.

On avoit encore dans ce temps-là de la religion et quelque fois de la piété. Entraîné par ces deux vertus, Coetlogon, retiré au noviciat des jésuites, pensoit à d'autres vérités, et avoit oublié le monde. Fleuri, devenu premier ministre, voulant disposer de sa charge de vice-amiral, osa troubler la paix de sa retraite pour la retirer et la donner au petit-fils du duc d'Antin, offrant à Coetlogon telle somme d'argent qu'il voudroit, et le bâton de maréchal de France.

Le solitaire, étonné d'un tel discours, répondit au duc d'Antin et au comte de Toulouse qui étoient venus lui faire ces offres, *il me suffit, messieurs, d'avoir mérité le bâton. A l'égard de l'argent, je ne vends pas ce que je n'ai pas voulu acheter; je ne veux pas faire une telle injure à la marine de France.*

Coetlogon, avancé en âge, étoit à veille du trépas; lorsqu'il fit rougir Fleury de ne point l'avoir appelé à des emplois, ni élevé à la di-

gnité de maréchal de France. Quatre jours avant sa mort, Fleury lui envoya le bâton, et lui fit annoncer cette faveur par son confesseur. Coetlogon mourant, lui répondit froidement : « j'ai été très-sensible autrefois à cette privation ; je ne vois plus que le néant du monde ; ne me parlez plus que de Dieu. »

Quant au marquis de Torcy, que tout le monde appelloit par son rare génie aux affaires étrangères, Fleury le tenoit dans l'éloignement, non-seulement à cause de son esprit élevé, mais encore pour son intérêt personnel. Fleury étant rappelé d'Issy par M. le duc et par l'ordre du roi, l'abbé de Pomponne eut avec lui une longue conférence dans laquelle il le pressa fortement de se mettre à la tête des affaires, le prélat lui objectoit dans ce moment la gravité des circonstances et les difficultés du succès, se disant peu propre sur-tout aux affaires étrangères, l'abbé de Pomponne lui répliqua qu'il trouveroit de grands secours pour toutes les parties du gouvernement, et lui proposa le marquis de Torcy, dont il connoissoit la probité et les talens ; « je n'en ferai rien, répondit Fleury ; M. de Torcy se laisse gouverner par sa femme qui ne m'aime pas, comme vous le savez, et d'ailleurs je connois les Colbert, ils sont hauts : Torcy ne voudroit pas se soumettre à travailler sous moi,

« il est à la tête du parti des jansénistes , aux
 « quels il ne convient pas de donner du pouvoir
 « dans les circonstances actuelles. »

CHAPITRE XVII.

*Principes du cardinal de Fleuri , en éloignant
 de la connoissance des affaires les hommes
 illustres de son temps.*

On auroit grand tort cependant , si , du récit de ses anecdotes , on vouloit conclure que la méchanceté étoit le motif des disgrâces , ou de ces refus des récompenses dues aux talens. Fleuri s'étoit formé un plan qui ne varia jamais , et qui avoit pour but le bonheur des peuples , et surtout la tranquillité de l'état. Il vouloit finir ses jours en paix : il avoit observé les gens d'esprit , les hommes de génie , les amateurs de systèmes , et des nouveautés ; il avoit vu tous les caractères hardis susciter à la France des affaires orageuses ; il vouloit établir dans l'état une tranquillité solide , analogue à son âge , à son caractère , et faire fleurir l'industrie , l'agriculture et le commerce.

Il vouloit laisser reposer la France , si agitée sous Louis XIV , pendant la minorité , et pendant le ministère de M. le duc , et il entroit pour cela

dans son plan de s'assujétir le roi, de dominer l'esprit de la reine, d'écarter les princes du sang déjà nés trop puissans, de leur ôter toute autorité, de tenir loin des affaires tous les esprits audacieux et amoureux de nouveautés, et de faire des quatre secrétaires d'état les simples commis des ses ordres. Il craignoit un *ministère historique*, et ne vouloit pas qu'on écrivit, ni qu'on parlât de lui. Il répétoit sans cesse à ceux qui lui demandoient des graces et des emplois, sur-tout aux ecclésiastiques dont l'esprit étoit un peu remuant, cet apophtegme de l'imitation de J. Christ, qu'il tenoit de ses sulpiciens, qui étoit digne de leur caractère, et avec lequel nul empire ne pourroit être gouverné, puisque l'action et l'évidence en sont le nerf et le mobile. *Ama nesciri.* Voilà une des réponses favorites du cardinal. *Aimés d'être ignorés.*

CHAPITRE XIX.

Conséquences de l'éloignement des personnages distingués, par leur mérite. Première décadence l'autorité en France. Première formation de l'esprit public.

Les lumières du siècle et de nos lecteurs nous recommandent la brièveté dans ce chapitre.

On ne placera donc ici, comme dans celui qui suit, que des pierres d'attente de l'édifice; la marche des idées y trouve un appui.

Tous ceux qu'on avoit appelé jusqu'en 1740, des *hommes d'état* en France, avoient conservé l'autorité royale ou l'avoient établie par l'influence seule d'un grand caractère, et par la nature de leurs opérations.

Ainsi le cardinal de Richelieu, par l'énergie et la froide cruauté de son ame, Mazarin par ses ruses et sa surveillance, Louvois par sa férocité réfléchie, Louis XIV par une représentation étudiée et bien maintenue, le régent par des coups d'autorité bien placés, etc. etc. avoient établi, consolidé ou augmenté l'autorité arbitraire du monarque.

Mais tout déclina depuis que les caractères changèrent.

L'ineptie de M. le duc porta une grande atteinte à cette autorité, à laquelle avant lui, rien ne résistait en France.

Bientôt le cardinal de Fleuri, au lieu de produire au grand jour les caractères distingués, et de déposer dans leurs mains une portion de l'autorité royale pour conserver dans la nation l'ancienne soumission, par les moyens employés jusqu'à ce moment-là, écarta, heureusement pour nous, dans sa timidité extrême, tout homme d'état doué d'énergie ou de qualités apparentes, et cette exclusion prépara la formation et les développemens d'un esprit public en France. L'aurore de la philosophie éclaira le siècle, et l'époque de 1740 arriva.

Voltaire avoit déjà donné l'exemple d'une grande indépendance. Buffon, par la hardiesse de ses vues et de ses systèmes; Mably par de nouveaux principes sur la législation; Montesquieu en analysant toutes les sortes de gouvernement; Rousseau en posant l'édifice d'un état populaire; Diderot en renversant le culte des dieux, etc. etc. préparoient la grande catastrophe si fatale à toutes les anciennes opinions humaines.

J'indique ici, à peine, les sources de ces grands changemens. J'en ai exposé la marche et les phénomènes dans la suite de cette histoire; mais l'ordre des faits veut qu'on dise ici

comment, par ses opération et ses faux calculs, le ministère enfanta la philosophie qui devoit, en 1789, l'étouffer lui-même.

Ainsi, à mesure que sous le cardinal de Fleuri, les grands caractères s'éloignent du gouvernement, les grands écrivains s'élèvent, se multiplient, occupent la scène, et créent en France et en Europe un esprit public; une sorte de volonté universelle, après le renversement de toutes les idées, prépare le genre humain à un autre ordre de choses qui devoit en être le résultat; ainsi depuis l'époque de 1740, nous verrons le culte des rois, du sacerdoce et des grands, diminuer insensiblement en France. Nous ne verrons plus qu'une chaîne de combats entre l'autorité arbitraire et notre liberté naissante, une lutte entre les principes du château de Versailles, et les nouveaux principes de l'esprit public.

Le feu roi, excellent observateur des évènements de son règne, s'étoit déjà aperçu en 1743, de cette décadence de son pouvoir et des progrès de la volonté publique sur sa volonté royale; mais en avouant cette vérité, il ne s'élevait pas jusqu'à sa cause: « Il seroit bien « malheureux, » écrit-il au maréchal de Noailles; « si la stérilité des grands hommes n'étoit « que pour la France ». Il déplorait ensuite la

pénurie des hommes célèbres qui avoient honoré autrefois son royaume.

« Ce n'est pas, répondoit le courtisan, qu'il n'y ait de l'étoffe pour en faire, il s'agiroit d'aider la nature, le zèle et l'émulation, et de leur fournir l'occasion de se développer.

L'ordre inverse du pouvoir royal qui déclinoit et de l'esprit public qui prend des forces, est un des plus importants phénomènes de ce siècle; nous le laisserons aux réflexions de nos lecteurs; passons à la seconde cause qui diminua le culte de nos pères, et leur aveugle dévouement à tous les caprices de l'autorité arbitraire.

CHAPITRE XX.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

Influence des favorites de Louis XV, sur la ruine progressive du pouvoir absolu de la royauté en France.

UNE seconde cause, très-puissante, se joignit bientôt à la nullité de caractère des hommes d'état qui, sous le feu roi, gouvernèrent la France; je parle des maîtresses. Les Français n'ont jamais souffert avec patience d'être gou-

vernés par des femmes, encore moins par des maitresses ; jamais ils ne le souffriront. C'est une vérité qui souffre peu d'exception dans notre histoire.

Louis XIV, à la vérité, avoit aimé éperdument plusieurs femmes ; mais il n'avoit pas cessé d'être roi. Il épousa une prude, une manière de gouvernante, une femme qui n'avoit que de petites ruses et les petits moyens de la faiblesse ; mais, parce que Louis XIV fut toujours grand, elle prit le nom de Maintenon, et la France oublia qu'elle étoit veuve d'un cul-de-jatte.

Mais le roi Louis XV, qui plantoit des laitues, au lieu de se présenter un fouet à la main à son parlement, lui qui n'avoit eu que des Fleuri ou des Charost et point de Montausiers pour s'instruire, qui, à l'âge de trente ans, étoit encore dans l'enfance et sous l'entière domination d'un cardinal, qui, n'ayant ni le ton imposant de Louis XIV, ni des Louvois, ni des Colberts pour ministres, ne put, comme ses prédécesseurs, se faire pardonner des amours qui blessèrent sans cesse la décence.

Des plaisirs innocens de Rambouillet, de ce château où les divertissemens avoient encore le ton de Louis XIV, le roi passa à Choisi où les plaisirs ressemblèrent davantage à des or-

gies, et à un sérail imité de l'Orient d'où il ne sortoit que des nouvelles scandaleuses.

Ensuite après un premier attachement avec des princes du sang, le roi se lia avec les quatre sœurs, qui, à la vérité, n'avoient rien dans le caractère d'odieux à la nation, et qui ne furent ni méchantes, ni ambitieuses, ni avides; mais ce choix de quatre sœurs blessait encore si fort nos mœurs et les convenances, que la nation, dès ce temps-là, ne respecta plus le roi comme auparavant.

Louis XV s'abandonna ensuite à une femme née dans la bourgeoisie, dans un état alors méprisé des grands qui dominoient si absolument en France; et cette autre maîtresse ambitieuse, d'un mauvais ton à la cour, ayant toutes les mauvaises et aucune des bonnes qualités de son sexe, contribua à l'avilissement de l'autorité royale. Le roi tenta vainement de faire une éducation; la marquise de Pompadour ne connut jamais les délicatesses, l'aisance, ni le ton du château de Versailles. Tandis que ses vices, en la rendant odieuse à la nation, diminuèrent encore notre affection pour Louis XV.

Enfin, à la honte du feu roi et de la royauté, les plaisirs obscurs du parc au cerf, et les faveurs éclatantes de la dernière maîtresse, couvrirent d'un opprobre éternel la mémoire d'un

monarque né religieux et bon. Et tout ce qu'il y avoit de vrai, de naturel, d'humanité, d'aimable frivolité même, dans celle-ci, ne fut pas capable de faire pardonner le choix du Roi.

Les amateurs de la gazette de France trouveront que nous sommes trop hardis dans nos tableaux des amours du feu roi. Habitué à ne parler autrefois de leurs vices que dans des comités intimes, cette grande publicité les étonnera.

Nous avouons qu'il n'est pas dans les mœurs de tous les François, même après la révolution, de soutenir sans scandale la lecture de ces anecdotes; mais il est du devoir d'un historien de ne rien taire de ce qui a influé sur les affaires du gouvernement.

Les maitresses du feu roi furent le mobile des principales affaires; et si les rois sont des êtres respectables, les peuples trahis ou méprisés le sont-ils moins aux regards des générations futures? Nous continuerons donc, sans pusillanimité, l'histoire scandaleuse de la décadence du culte de nos rois et des malheurs de la France.

CHAPITRE XXI.

83.

Fleury déclare qu'il veut gouverner la France dans les principes de Louis XIV. Comme ce prince, il se soumet tous les ministres; il en fait de simples scribes de ses volontés. Portrait du contrôleur-général Orry, du comte de Maurepas, et de son cousin la Vrillière. Le comte de Tressan exilé pour ses PHÉLIPPAUTINS. Jalousie de Maurepas réveillée par les talens de l'esprit. Caractère de d'Angervillers, ministre de la guerre; d'Amelot, ministre des affaires étrangères, etc. Vieillesse de d'Aguesseau.

FLEURY étoit à peine reconnu principal ministre, qu'il affecta de dire qu'il gouverneroit l'état dans les principes de Louis XIV; mais en évitant les fautes que ce prince avoit lui-même déploré peu de temps avant son agonie; et s'étant fait une règle de n'avoir, comme le feu roi, que de simples scribes de ses volontés à la place des ministres, toute la puissance du gouvernement se trouva concentrée dans la seule volonté du cardinal, qui régna, en souverain, pendant toute la durée de son ministère, tandis que Louis XV plantoit des laitues dans le petit jardin qu'on avoit mis à sa portée, ou qu'il s'oc-

cupoit des chasses et des plaisirs de la société de madame la comtesse de Toulouse à la Rivière, à Rambouillet, puis à Choisy; et que les autres ministres qui connoissoient l'empire que le cardinal exerçoit sur l'esprit de Louis XV, se soumettoient au cardinal de Fleuri comme au souverain lui-même.

Orry étoit le plus remarquable de tous par sa probité et son savoir : les jeunes courtisans, compagnons des chasses et des plaisirs de Louis XV, l'appelloient *le Bœuf*, parce qu'il étoit grave, profond, silencieux, et sur-tout parce qu'il ne leur donnoit rien. Orry consultoit les gens de lettres, il voyoit les artistes, il pénétoit dans les ateliers, il se faisoit un devoir de consulter l'opinion du public, et fut le premier des ministres qui daigna descendre de la hauteur de sa place pour converser avec le reste des humains, tandis qu'il se montroit superbe, hant ou ferme, avec les courtisans. Ils s'en vengèrent par une foule de vers et de satyres mordantes dont il rioit lui-même, qu'il récitoit à ses amis, et dont ses amours pour madame de Fougere étoient la matière principale. Et comme on savoit que ses amours n'étoient point impuissans, plusieurs centaines de vers chanterent les débats d'Orry sur la verte fougère.

Le roi, qui aimoit en lui l'honnête-homme, et
qui

qui accordoit toujours son estime à la probité, quand il l'avoit bien reconnue, travailloit volontiers avec lui, badinoit de ses chansons mordantes; ce qui égayoit d'ailleurs un travail que ce prince trouvoit toujours fort long, minutieux et pénible, et qu'il trouva presque toujours le reste de sa vie.

Orri, qui prenoit de l'empire sur l'esprit du roi, devenoit odieux au cardinal. Il eut dans le mois d'août 1742, un rhumatisme gouteux, qui l'empêchoit de marcher; mais le roi qui le vouloit entendre dans le conseil, fit faire un brancard, et voulut qu'on le portât jusqu'à la salle du conseil où il étoit assis sur cette même chaise, dont on étoit les bras: Barjac en étoit furieux, parce que l'autorité de son maître paroissoit perdre sa prépondérance, et sur-tout parce qu'Orri la méritoit par sa vie laborieuse et sa probité. Le contrôleur-général, malgré Barjac, alloit seul chez le roi dans ces circonstances, et Barjac avec sa liberté accoutumée, disoit en pleine compagnie chez le cardinal, et comme une nouvelle piquante: « Croiriez-vous bien, messieurs, que cette semaine M. Orri a travaillé quatre fois seul, avec le roi, et pas une fois avec M. le cardinal? »

Manrepas, avec un caractère différent de celui du contrôleur-général avoit obtenu la con-

M

fiance de Louis XV. C'étoit un homme superficiel, volage, et un franc libertin d'imagination, qui, sans être pourvu de la puissance physique qui est le seul stimulant du véritable libertinage, savoit de vivre, dans son impuissance reconnue avec madame d'Aumont, que les autres dames de la cour se permettoient d'attaquer par des plaisanteries qui ne finirent jamais à cause de la perpétuité de son impuissance.

Maurepas avoit d'ailleurs un genre d'esprit facétieux et propre à de bons mots : il appelloit chez lui les beaux esprits du temps, et s'étoit accoutumé dès son bas âge à aiguiser avec eux les traits dont il frappoit celui qui avoit le malheur de lui déplaire. Il étoit jaloux sur-tout des talens qui avoient quelque ressemblance à ceux qui le distinguoient et fut constamment l'ennemi juré des favorites du roi qui aspiraient, à son préjudice, à conquérir ce prince. Sans cesse il s'étudioit à plaire à ce monarque par des gentillesses et par des pointes d'esprit, appelant à ses orgies particulières la Rivaudais et la Petit-Pas, actrices du temps, fameuses par leur figure et leur esprit, de même que Cailus, Faulcq, Clarck, Gouffier, Damville, et autres personnages connus par les principes philosophiques qu'ils commencèrent à professer en France, mais encore fort clandestinement.

Le genre d'esprit du comte de Tressan, qui avoit quelque ressemblance avec celui de Maurepas, occasionna leurs premières inimitiés si connues : Tressan, outre ce qu'il y avoit de de saillant, de léger et d'aimable dans ses productions littéraires, avoit quelques principes solides dans les sciences; demandant un jour une grace, que Maurepas lui refusa, Tressan fit contre lui des vers fort malins, de concert avec plusieurs autres seigneurs de son âge, et Maurepas, qui tenoit la fabrique des lettres-de-cachet, en appliqua une contre le chancre des PHÉLIPEAULTS.

Lavrilliere, son cousin, qui en étoit le fabricant le plus habile, avoit encore le grand talent, et le vrai mérite de cour avec lesquels on pouvoit long-temps rester en place; ce talent consistoit à connoître habilement, malgré les bornes de son génie, où étoit le crédit régnant, et à s'y attacher sans réserve; il étoit si habile dans cet art que Fleuri, et Maurepas sur-tout, en avoient fait l'instrument aveugle et passif de leurs volontés absolues. Nous l'avons tous vu, chargé du mépris le plus profond des François et de l'Europe toute entière, se traîner encore, en 1774, dans le ministère d'où le roi Louis XVI le précipita; et les loix de l'his-

toire nous obligeront souvent dans le reste de cet ouvrage, de flétrir encore sa mémoire.

Louis Phelipeaux, comte de Saint-Florentin, avoit eu, en 1723, l'agrément de la charge de secrétaire d'état de son père : il avoit épousé, en 1724, Emelie Ernestine de Platen, fille d'Ernest Auguste, comte du S. Empire, souverain de Harlormande, grand chambellan et ministre d'état du roi d'Angleterre, et de Sophie-Caroline d'Offelst qui avoit été la sultane favorite de Georges I. La condition de ce mariage avoit été que Lavrillière, père, ou Saint-Florentin fils, seroient fait duc, et on se flattoit qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre qu'on croyoit père de madame de Saint-Florentin, on obtiendrait du régent cette faveur; mais cette faveur ne put être accordée ni à l'un, ni à l'autre, et le vieux la Vrillière en fut si pénétré de douleur, que le chagrin contribua beaucoup à le faire mourir en 1725, à 54 ans.

Dangervilliers, ministre peu capable, étant mort dans le ministère, le cardinal appella Alexandre, premier commis de la guerre, et conféra très-longtemps avec lui sur le sujet qu'on pouvoit mettre à sa place, le cardinal vouloit un honnête homme, et qui ne s'enrichit pas plus que Dangervilliers qui s'étoit endetté

dans le ministère pour cent mille écus, et qui ne laissoit que 4,000 livres de rentes à son épouse.

Breteuil, qui avoit eu cette place sous le cardinal Dubois, fut rappelé, après ce travail fait, avec le commis *Alexandre*; il étoit désiré dans les bureaux de la guerre, et comme il offroit de payer, du produit de sa charge, telle rente qu'on voudroit à la veuve de son prédécesseur; on lui laissa les honoraires, et on donna une pension à madame *Dangervilliers*, à cause de la médiocrité de sa fortune.

Chauvelin avoit les affaires étrangères; mais sa disgrâce fut bientôt résolue, lorsqu'il osa s'écarter par ses intrigues secrètes des vues du cardinal, et sa conduite fut une leçon pour *Fleuri*, pour choisir un successeur honnête homme, doux, paisible, souple, soumis, et dont le nom fût connu cependant dans les pays étrangers, afin de conserver le crédit dans les cabinets de l'Europe.

Amelot, ayant eu dans sa famille un Ambassadeur à Rome, fort connu, parut propre à cet emploi: *Amelot*, surpris du choix comme tous les hommes vertueux et modérés, représenta vainement qu'il ne s'étoit jamais appliqué à l'étude des affaires étrangères. C'est précisément ce que vouloit *Fleuri*, qui ne deman-

doit qu'un scribe de ses volontés, et qui avoit pris le parti, depuis long temps, de sacrifier la marine à l'Angleterre; Walpool entretenoit constamment Fleuri dans le système que la France pouvoit être heureuse et florissante sans marine; et comme la Grande-Bretagne nous menaçoit sans cesse d'une guerre maritime, si nous osions en créer une, Fleuri, autrefois témoin des malheurs de la France, à la suite des guerres de Louis XIV, chassa Chauvelin qui s'écartoit de ce plan, et mit à sa place Amelot, homme tranquille, timide et sans intrigues avec les puissances étrangères, et qui avoit pour maxime que *moins les ministres faisoient parler d'eux, et plus la France étoit heureuse*. Fidèle à ce plan, Amelot exécuta les volontés du premier ministre; il les exécuta ponctuellement sans rien ajouter du sien, et fut toute sa vie un parfait honnête homme, comme le contrôleur-général Orry, comme Breteuil, Dangevilliers et d'Aguesseau.

D'Aguesseau, autrefois assez ferme pour se laisser exiler plutôt que de fléchir et de souscrire à l'injustice, vieillissoit en suivant tous les principes sans distinction du cardinal de Fleuri, et en ne montrant plus en faveur des jansénistes, qu'on persécutoit, qu'une honteuse foiblesse. Il avoit jadis fait consister sa gloire

dans son énergie à les soutenir ; mais aujourd'hui il redoutoit d'être renvoyé ; et ce qui l'avoit jadis couvert de gloire pendant la régence , il l'évitoit avec prudence sous Fleuri. Le garde des sceaux Chauvelin , avant sa disgrâce , ne lui laissoit que le titre de chancelier de France , et tenoit la partie lucrative de la place : en sorte que d'Aguesseau n'étoit à la cour que pour prêter son nom et sa réputation au cardinal , et servir de frein et d'épouvantail au caractère entreprenant de Chauvelin.

Tels furent , sous le cardinal de Fleuri , les ministres qu'il tint sans cesse dans une sorte de nullité , dans un état purement passif ; et la vérité veut qu'on avoue que , malgré la foiblesse du cardinal , la France , sous tous ces personnages , la plupart si nuls de caractère , fut heureuse et florissante ; le peuple fut moins chargé d'impôts , et n'eut point à souffrir , tant que vécut le cardinal , de ces changemens désastreux de ministres qui entraînent dans les nations despotiques des pertes ruineuses , des principes , de vues et d'opérations nouvelles. Voici le tableau des ministres qui se sont succédés en France depuis la mort de Louis XIV , jusqu'au renouvellement du ministère en 1790.

CHAPITRE XXII.

Le cardinal de Fleury , s'étant assujéti les ministres , réforme divers abus dans les intendances des provinces. Triste situation des peuples , auparavant abandonnés à la merci des intendants. Portrait de ces despotes subalternes de nos provinces. Portrait de la maison de Lamoignon. Affaire curieuse de Lamoignon-de - Courson intendant de Rouen et puis de Gascogne. Débats dans le conseil contre Courson qui avoit fait emprisonner pour des remontrances les députés de Périgueux. Comment le ministère soutenoit les grands de l'état dans leurs concussions. Triste situation des peuples asservis. Intendances des Colonies.

FLEURY s'étoit à peine revêtu de la toute-puissance , qu'il jeta ses regards sur les intendants des provinces. La tyrannie du cardinal de Richelieu , le caractère ombrageux de Mazarin , l'orgueil de Louis XIV , avoient aboli toute administration libre dans l'intérieur de la France. Et quelques provinces frontières n'ayant conservé qu'une ombre de leurs anciens états , de petits tyrans subalternes , avides de butin et pleins de suffisance , se sentant envoyés du despote , exerçoient leurs rapines avec impudence et impunité.

Les peuples en souffrance, étoient sans protecteur contre ces émissaires subalternes, que le despotisme vouloit qu'on honorât, et que la vanité des temps décoroit du vain titre du monseigneur.

Des faits étranges prouvent la vérité de ce portrait, et j'en choisirai quelques-uns pour montrer dans quelle triste situation se trouvoient nos provinces administrées par ces intendans; mais je me bornerai à un petit nombre, parce que écrivant l'histoire de la nation, il seroit fastidieux de suivre le dédale des injustices détaillées des intendans et des autres subalternes qui dépendoient d'eux, et se coalisoient avec un ordre et une intelligence admirables, pour agir avec impunité, malgré l'adresse du ministère à les diviser. Voici quelle étoit l'organisation de ces intendans avant que Fleuri gouvernât.

Courson, intendant de Rouen, de la maison de Lamoignon, avoit si fort oublié les anciens principes de sa famille pour suivre ceux de Lamoignon-de-Basville, le despote de Languedoc, qu'il exerçoit impunément, en Normandie, toutes sortes de concussions.

Les Normands lassés le firent chasser de chez eux, et le roi, pour récompense, l'envoya chez les Gascons sur lesquels il imposa des taxes nou-

velles et arbitraires, selon l'usage de ces sortes de Bachas. C'est alors que la ville de Périgueux osa faire des remontrances.

Elle avoit le malheur de parler le langage de la vérité et de la raison; et Courson, qui s'en eut outragé, punit la ville de Périgueux, en ordonnant d'emprisonner les Echevins qui osoient ainsi lui faire des remontrances.

La ville désolée de sentir ses officiers prisonniers en envoya d'autres, non à Courson, mais à Versailles près le régent, pour *représenter* encore et pour *supplier*; mais ces députés restèrent deux mois sans passer plus loin que l'antichambre de Noailles qui avoit les intendances dans son département et qui se trouvant l'ami de Courson, résolut de bien fatiguer et de rebuter les députés pour les déterminer à prendre le parti de retourner à Périgueux.

Le redoutable Saint-Simon étoit alors conseiller au conseil de régence, et outre qu'il avoit de la conscience et de la probité, il étoit encore l'ennemi ouvertement déclaré des Noailles. Il apprit l'affaire de Courson, et osa en demander des nouvelles en plein conseil à Noailles lui-même, aidé des remontrances plus paisibles, que les siennes, du comte de Toulouse, qui vouloit

le bien plus tranquillement que le duc de Saint-Simon.

L'affaire exige bien des ménagemens, dit Noailles stupéfait, et déconcerté du ton dont Saint-Simon en avoit parlé.

Mais Saint-Simon, racontant l'affaire avec plus de courage encore, avec son indignation ordinaire, échauffa par par son éloquence impétueuse le régent, le comte de Toulouse et tous les conseillers : et donnant progressivement l'essor à son énergie, à mesure qu'il se voyoit écouté, il fit un portrait sublime de l'atroce emprisonnement des officiers de Périgueux privés de la lumière depuis trois mois, et il avilit Courson. Déplorant ensuite l'institution tyrannique des intendans; il peignit le malheur des peuples asservis au despotisme de ces petits tyrans qui faisoient éprouver à nos campagnes le poids d'une autorité arbitraire. Le régent qui en fut touché ordonna que l'affaire seroit rapportée dans huit jours.

Noailles ne pouvoit reculer; mais il avoit résolu de soutenir Courson, et d'adoucir, s'il ne pouvoit l'effacer, le trait de sa tyrannie; en le confondant dans une foule de rapports dont il remplit ses porte-feuilles pendant les huit jours données, ensorte que l'affaire des Prigourdins ne se présentoit pas, tandis que

Saint-Simon , impatient , mais ferme dans son projet , lui demandoit sans cesse si le rapport en étoit fait.

Il viendra à son tour , disoit Noailles avec humeur , et cependant , à chaque conseil , Noailles commençoit le rapport d'une affaire , puis d'une seconde , puis d'une troisième , éludant de parler de celle de Courson , tandis que St-Simon , toujours porté à éclater ; mais l'écoutant encore avec une impatience concentrée , lui demandoit sans cesse son affaire de Périgueux.

Un jour Saint-Simon , voyant que le conseil finissoit encore inutilement , se lève , prend Noailles par le bras droit , le régent par le bras gauche , et demande au régent s'il n'est pas plus digne de lui de délivrer les Echevins de Périgueux emprisonnés par un tyran , que d'aller à l'opéra. *Allons , M. de Noailles* , ajoute-t-il , *rapportez-donc en ma présence l'affaire de Périgueux.*

Il fallut bien que Saint-Simon triomphât ; car le régent voulut entendre le rapport dont la conclusion fut l'élargissement des Echevins : mais en excusant Courson , *à cause du mérite de son père , et du respect dû à son nom* , prétexte favori du ministre , qui engagea Saint-Simon à s'écrier encore plus hautement : « Mais
« que fait le mérite du père dans une affaire

« où il s'agit de l'iniquité du fils? J'opine pour
 « que les prisonniers qui ont montré tant de
 « patriotisme soient dédommagés aux dépens
 « de Courson. J'opine pour que ce Courson
 « soit chassé avec ignominie de l'intendance
 « de Bordeaux, afin qu'il serve à l'avenir d'exem-
 « ple à ses pareils ». Le conseil se contenta de
 casser simplement l'ordonnance de l'intendant
 de Bordeaux; et comme Noailles se levoit en-
 core, et que les membres du conseil sembloient
 vouloir sortir pour terminer cette séance ora-
 geuse, « non messieurs, pas encore, repris St.-
 « Simon avec vivacité, M. de Noailles a une
 « mauvaise mémoire : il faut qu'il écrive notre
 « arrêt avant de désemparer; » et il répéta
 ensuite l'arrêté, avec autorité, à Noailles,
 tremblant de fureur, et écrivant sous sa dic-
 tée. Noailles refusoit encore d'écrire *la défense*
de la récidive intimée à l'intendant : *Écrivez-*
donc, monsieur, répondit Saint-Simon, *tel est*
l'arrêté de messieurs du conseil..... Noailles,
 fixant tous les regards, sembloit leur demander
 des adoucissements; mais l'arrêt fut confirmé, et
 cependant d'Aguesseau, par sympathie pour
 un magistrat, comme lui d'un nom illustre,
 adoucit encore cet arrêt.

Courson détesté et méprisé à Bordeaux, fut
 dans la suite rappelé, ce qui occasionna des

réjouissances publiques. Au lieu de proscrire ces iniques intendans, le ministère qui soutenoit toujours ses subalternes, le dédommagea par une place au conseil royal des finances.

La famille des Lamoignon au commencement si respectée des françois, comptoit déjà dans son sein deux personnages bien détestables, ce Courson et Basville le tyran de Languedoc; mais elle avoit donné à la nation des magistrats d'une vertu pure, antique et intacte; et nous verrons dans la suite le vertueux Malesherbes, imitant ces exemples, détester la tyrannie, introduire à la cour de Louis XVI des principes de liberté et de droiture, qui ont préparé de loin la nation et le roi à fouler aux pieds, à avilir pour jamais une administration que le dernier des Lamoignon, ministre plus despote que les Courson et les Basville, nous rendit à la fin insupportable.

Cependant, tandis que les Périgourdins se laissoient renfermer par Courson, les habitans de la Martinique, à qui les ministres envoyotent aussi des intendans, se faisoient justice d'une autre maniere; un nommé Ricouard avoit été envoyé intendant dans cette isle; un autre, nommé la Varenne, en étoit le gouverneur militaire, et tous les deux se soutenoient avec l'intelligence de deux frippons; car ce que vouloit l'in-

tendant comme administrateur et magistrat, la Varenne le soutenoit militairement, et l'un et l'autre étoient assurés d'être approuvés du cabinet de Versailles et soutenus des ministres leurs bienfaiteurs, et souvent leurs complices secrets.

Depuis la mort de Louis XIV, les habitans de la Martinique molestés, se plaignoient inutilement de ces deux personnages; on ne répondit même pas à leurs mémoires; on n'écouta point leurs griefs, et Ricouard et la Varenne administrèrent et gouvernèrent impunément. Las de demander justice et d'être méprisés, les insulaires firent un jour un coup d'essai; ils surprirent ce Ricouard et la Varenne dînant ensemble, les saisirent fort respectueusement, en firent deux paquets, et sans leur faire d'autre mal, ils les envoyèrent au gouvernement en France, avec les mémoires de leurs friponneries, et une fort respectueuse protestation de fidélité au roi. Le régent sourit de l'expédient; mais ce Ricouard, ni la Varenne ne furent ni pendus, ni jugés.

La France, l'Espagne, l'Allemagne en partie, la Savoie, etc. sont gouvernées en détail par de petits subalternes de cette sorte; car les Bourbons, les Stuarts, les Autrichiens élevés dans des principes d'une tyrannie héréditaire, ont

cru faire des merveilles en abolissant les administrations populaires, et en substituant des envoyés munis de leurs ordres arbitraires, et secourus au besoin d'un pouvoir armé. Ils ont donc partagé leurs états en intendances soumises à ces petits personnages, et les visirs leur ont départi une portion de leur autorité pour tenir en respect les peuples de toutes les contrées. Au lieu de placer dans ces pays des Etats libres, de distance en distance, ces provinces sont surveillées par des *gouverneurs pour le roi*, par des *intendans pour le roi*, par des *commandans pour le roi*, tandis que tous ces rois n'étoient établis jadis que pour exécuter eux-mêmes la volonté des peuples.

Le cardinal de Fleuri étoit incapable de déraciner ce mal; il eût encore augmenté, s'il l'eût pu, l'autorité absolue de nos rois; mais il fit surveiller les intendans de province, et les déprédations furent plus secrètes pendant son ministère.

Duclos, que nous avons consulté sur le présent article, n'a point rendu avec précision les anecdotes des intendans; nous les tirons des papiers de Saint-Simon et de ses correspondances.

Le règne des intendans est passé en France; ils sont abolis pour jamais: une seule voix ne s'est point fait entendre en leur faveur dans l'assemblée

l'assemblée nationale, pas même du côté droit ; tous les François se sont donc réunis pour extirper ces suppôts du ministère, dont nous citerons de temps en temps quelques traits.

CHAPITRE XXI.

Principes de Fleuri sur la réforme dans les finances. Il est parcimonieux dans la dépense : il ne change point les systèmes dans la recette. Ses opinions sur les fermiers-généraux. Bon mot de Souvré.

DANS l'impossibilité de surveiller toutes les parties de la Finance, et d'établir de nouveaux plans, Fleuri se fit quelques principes, sur les deux grandes divisions de ce département, la recette et la dépense.

Il sentoit la nécessité de reconstruire tout l'édifice du fisc, qui se ressentoit si sensiblement de la mutabilité des principes et des ministres de finances; mais il se reconnut trop vieux et se borna à surveiller la dépense; redoutant les financiers riches et puissans, au point qu'il ne voulut rien changer à l'édifice de la recette, ni contrarier les fermiers-généraux, maintenus et protégés par les premières familles de la cour, qui

N

s'allioient déjà avec les riches financiers et les défendoient.

Fleuri évita même de montrer des soupçons à leur égard ; il punissoit tout écrivain qui eût voulu dévoiler leurs rapines, et il disoit lui-même fort communément que les fermiers-généraux étoient les soutiens de l'état. *Oui bien*, lui répondit un jour Souvré ; *mais c'est comme la corde soutient un pendu.*

Fleuri borna ses réformes au chapitre de la dépense, se sentant plus capable, maître de l'argent du roi, de disposer, selon ses vues, de ce qu'il tenoit dans les coffres, et trop timide pour former un plan nouveau, et relatif à ce qu'il n'avoit pas. Les dilapidations des finances, qui datôient de la régence, et qui augmentèrent sous M. le duc, diminuèrent sensiblement : les vices dans la recette restèrent seuls intacts ; la réforme en étoit réservée à d'autres temps, et à d'autres mœurs. Les traitans continuèrent à s'enrichir, et le cardinal se borna à dépenser avec parcimonie, et à compter même avec la reine, vingt-cinq louis. Quel beau royaume que la France, des demi-réformes peuvent la rendre heureuse et florissante. Elle ne le fut jamais autant que sous le ministère du cardinal de Fleuri.

Les financiers triomphèrent donc encore sous le timide cardinal comme sous Louis XIV ; les courtisans , les favoris du roi , les femmes coquettes de la cour ; les grands , toujours affamés de pensions et de traitemens , se désoloient secrètement d'avoir perdu la régence et le règne de madame de Prie : le cardinal n'étoit , dans leurs petits comités , qu'un homme chétif , parce qu'il ne dilapidoit point les revenus de l'état ; il étoit timide , parce qu'il ne hazardoit pas une entreprise qui pouvoit entraîner des dépenses , il étoit d'un petit génie , parce qu'il n'aimoit ni les bâtimens , ni les arts , comme Louis XIV dont il faisoit quelquefois démolir les fontaines , et autres ouvrages de l'art dont la conservation exigeoit de grandes dépenses.

C'est alors que tous ces mécontents dirent de ce ministre intègre , que si le cardinal de Richelieu *saignoit* les grands de l'état , si le cardinal Mazarin les *purgeoit* , le cardinal de Fleuri les *mettoit à la diette*.

CHAPITRE XXII.

Fripponneries singulières dans l'intérieur de la maison du roi. Surveillance du cardinal.

Les dilapidations inévitables tourmentoient singulièrement le cardinal ; il porta sur elles un regard inquisitorial, et punit trop souvent des délits particuliers , sans oser s'élever sur des plans nouveaux qui auroient trop éprouvé de résistances ; il se contentoit alors de chasser les fournisseurs et ceux qui avoient le maniement de la comptabilité, qu'on pouvoit trouver en flagrant-délit.

Il se plaisoit à raconter la plupart des fripponneries criantes qui se commettoient encore parmi les officiers de la bouche du roi, et rapportoit souvent l'anecdote sur-tout du repas extraordinaire du dauphin à la Muette ; lorsqu'il fut promener en 1737, le long du Cours et jusqu'aux Tuileries , pour se montrer aux habitans de la capitale. Ce jeune prince revint ce jour-là dîner à la Muette , avec Chatillon ; avec les deux sous-gouverneurs et quelques seigneurs , tous au nombre de sept ou huit qui dînèrent avec lui.

On donna encore à dîner aux deux officiers de gardes et à l'écuyer de quartier ; et on ap-

prit, quelques jours après, que ce repas avoit été mis en compte pour deux mille écus.

A ce trait, Fleuri en ajoutoit d'autres, et notamment celui des deux poires. Le dauphin, encore dans les mains des femmes et de madame de Vantadour, désiroit une poire, sa gouvernante en fit demander deux; on voulut par curiosité en connoître le prix peu de jours après, et on les trouva sur les registres pour la somme de 10 liv.

CHAPITRE XXIII.

Principes de Fleuri sur le gouvernement de l'état. Sa conduite envers les factions opposées. Comment il gouverne les princes du sang, la reine elle-même et les maîtresses passagères que le roi eut au commencement.

LE cardinal de Fleuri, qui avoit l'esprit de faire de grandes choses avec de petits moyens, pratiquoit une singulière méthode pour gouverner en paix le royaume de France qu'il s'étoit déjà asservi.

Il amusoit les grands de l'état, les corps, les sectes et les partis qui pouvoient cabaler contre lui en les mettant en opposition entr'eux, en les occupant de leurs propres affaires, de leur

ambition particulière, de leurs haines et de leurs querelles.

Avant lui, les cardinaux de Richelieu, Mazarin et Dubois, avoient disgracié, déouillé, exilé, embastillé, et tantôt juridiquement, tantôt clandestinement assassiné, leurs ennemis personnels; armés de la puissance royale, leurs propres querelles avoient été les querelles de l'état, et tous les trois étoient devenus si odieux à la nation entière; le premier, par ses moyens sanguinaires; le second, par son caractère astutieux, si opposé à notre caractère national, et le troisième par ses infamies et ses bassesses, que Fleuri, ambitieux d'une meilleure renommée, respectant les générations de son temps et les générations futures, né avec plus d'honnêteté et de probité dans le caractère, gouverna d'une manière toute contraire.

Il n'attaqua aucun parti, aucun corps par des voies directes; mais il les laissa s'attaquer et diriger contr'eux-mêmes les passions actives qui pouvoient devenir dangereuses à sa tranquillité personnelle.

Il éloignoit donc de la cour tout caractère difficile, intraitable et dangereux à l'exécution paisible de ses plans; il dépaysoit, avec adresse, les ambitieux trop avides et trop remuans, et

parvint à laisser reposer la France avant lui si agitée.

C'est ainsi qu'ayant commencé son ministère avec des principes pacifiques sur les querelles des jansénistes et des molinistes, il les laissa se débattre, se fatiguer et s'entre-détruire mutuellement, s'appuyant toujours du plus fort parti, et le servant dans ses passions; mais en favorisant les jésuites qui étoient redoutés du cardinal. L'adroit ministre, avoit l'art de leur opposer, en même temps, ses chers sulpiciens, qui, dévorés d'une ambition secrète de s'élever, et ayant la réputation d'avoir une bonne doctrine, tenoient comme en échec les jésuites trop ardents, trop actifs et toujours dangereux à la tranquillité des ministres.

Constant dans ces principes, Fleuri sut conserver avec la même habileté, l'ancienne rivalité du parlement et du grand conseil, les tenant en respect l'un par l'autre, selon l'antique maxime du gouvernement; tandis que, dans l'intérieur de l'administration, il avoit adjoint un garde des sceaux à un chancelier qui s'observoient sans cesse et paroisoient tout prêts à saisir la place l'un de l'autre, si l'un d'eux n'eût suivi à la lettre les plans qu'il s'étoit proposés.

Aux princes du sang il opposoit en même

temps le roi lui-même; qui n'accorda guères ses faveurs, pendant le ministère de son précepteur, qu'au comte de Toulouse et au duo de Penthièvre. L'existence de ces deux princes, toujours douteuse en France, les jalousies des princes du sang et le ressentiment secret des pairs, les révolutions de la régence dirigées contre eux, les avoient rendus d'un caractère si timide, si réservé, qu'ils n'étoient plus redoutables à l'autorité absolue que Fleuri exerçoit en France, et tandis que le duc d'Orléans s'étoit relégué à Ste. Geneviève, que Condé étoit exilé à Chantilly, et que tous les princes du sang, sans crédit et sans emplois, étoient surveillés par Louis XV; le cardinal ministre s'étoit plu à maintenir ces deux princes légitimés, à leur procurer la faveur de Louis XV, suivant en cela la politique adroite de madame de Maintenon qui avoit opposé les enfans légitimés aux enfans légitimes.

Enfin, ce fut par les mêmes principes que Fleuri opposa les plaisirs clandestins du roi à Rambouillet, et les faveurs de mademoiselle de Charolois à la puissance que pouvoit prendre la reine sur l'esprit de son époux, favorisant en secret tous les plaisirs passagers de Louis XV, ses amours sur-tout pour madame de Mailly, qui fut enfin maitresse titrée et reconnue pour telle publiquement.

CHAPITRE XXIV.

Conséquences de la conduite du cardinal de Fleuri, envers les princes du sang. Ils se forment un caractère. Celui de l'opposition, est celui de la maison d'Orléans. L'esprit militaire et l'attachement à la monarchie absolue déterminent celui des Condés. Les Conti développent celui de négociateurs; et les princes légitimes, s'éloignant des intrigues, s'occupent d'œuvres de charité. Liaison de nos observations historiques avec les événemens actuels. Caractère du duc d'Orléans, des princes de Conti et de Condé. Observations sur les intérêts de leurs familles.

LA conduite du cardinal de Fleuri envers les princes du sang et les grands du royaume, produisit en France un grand effet qu'il est temps et nécessaire de remarquer, parce que l'événement vient de prouver, en 1789 qu'il devoit avoir la plus grande influence.

Nous parlons du caractère qui se forma sous Fleuri, dans les différentes branches de la maison de Bourbon, caractère qui ne changea point depuis ce ministère, et que ces différentes branches ont développé avec beaucoup d'expression et

d'énergie dans la révolution qui nous travaille.

Louis XIV, qui avoit eu l'art de s'assujettir tous les princes de la maison de Bourbon, qui avoit exigé d'eux plus de respects, plus de prévenances que du reste des François s'étoit étudié toute sa vie à les tenir dans le néant, ne leur laissant que l'appareil et le cérémonial qui appartenoit à la famille royale.

Il les avilit au point qu'il les obligea, malgré les préjugés, à épouser ses bâtards; il rendit ceux-ci habiles à la couronne; et leur accorda les faveurs et les emplois qu'il refusoit aux branches légitimes de son sang; ne parlons pas du caractère flétri de tous ces princes.

Sous la régence, ils affectèrent d'être des personnages; mais ce ne fut que relativement au régent; ils ne voyoient que leur égal à la tête du gouvernement, sans voir le roi; et leur caractère qui ne fut que celui de la circonstance, changea lorsque le roi Louis XV fut parvenu à un certain âge.

Ce fut alors que l'autorité de Fleuri se consolida. Ce prélat avoit à peine exilé le chef des Condés à Chantilly, qu'on vit commencer ce règne absolu et despotique du cardinal, qui, pendant quinze années, gouverna selon les principes de Louis XIV, et éloigna les princes du sang qui se formèrent

des principes dépendans de leur situation respective, de leurs intérêts, et des circonstances. C'est l'influence de ces principes que nous allons examiner.

LE DUC D'ORLÉANS avoit lutté sans cesse contre les premiers ministres, contre les reines, contre les favorites, comme nous l'avons laissé entrevoir dans une autre occasion. Tous ces personnages, si puissans dans les empires absolus, ne voyoient rien de plus près dans leurs environs que le premier prince du sang; les occasions de disputes furent fréquentes, et comme il y avoit du côté de celui-ci l'élevation, une sorte de puissance, un grand éclat, et du côté des favorites et des ministres régnans une autorité réelle, la lutte fut presque perpétuelle entre les chefs de la maison d'Orléans et les ministres, les reines et les maîtresses régnautes, même malgré la toute puissance de Louis XIV.

Dela, ces accusations calomnieuses de la favorite de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, qui régnoit en Espagne, qui fut sur le point d'entraîner Louis XIV à un procès scandaleux contre le duc d'Orléans, accusé de vouloir régner en Espagne.

Delà les intrigues de madame de Maintenon soutenue des princes légitimés , favoris de Louis XIV, et son parti si puissant à la cour, contre le duc d'Orléans, accusé dans toute la France de faire périr , par le poison , la race de Louis XIV, pour en usurper la couronne.

Delà les calomnies répandues en France par cette faction , pendant la régence même du duc d'Orléans , que la Grange Chancel , que le parti mit en action , accusa du projet d'un paricide , ce qui fut répété dans tout le royaume par tous ceux qui tenoient à l'ancienne cour de Louis XIV.

Le caractère de la maison d'Orléans étoit donc bien décidé lorsque Fleuri se saisit du gouvernement ; elle avoit perpétuellement combattu contre l'autorité arbitraire et contre la faveur régnante ; les dispositions du cardinal de Fleuri contre le duc d'Orléans, fils du régent, n'étoient pas propres à changer ce caractère.

LES CONDÉS, que le cardinal de Fleuri avoit traité si inhumainement et qui n'avoient pas de motif pour s'attacher à l'autorité absolue , prenoient un autre caractère ; il y avoit dans la maison un esprit de despotisme héréditaire,

et une telle soumission à l'autorité régnante, que l'exil de Chantilly et les décrets du cardinal de Fleuri ne purent jamais changer dans la famille ce fidèle dévouement à l'autorité absolue, cet attrait pour le pouvoir militaire, et cette répugnance pour tout esprit de contradiction et de remontrance que les Orléans sembloient favoriser. Le premier mouvement du prince de Condé, exilé d'une manière inopinée, fut de reconnoître avec respect la main qui le frappoit; et lors même qu'il étoit exilé à Chantilly, sa subjection y étoit telle qu'il s'avilit au point de demander au cardinal, la permission de la chasse que le premier ministre lui avoit ôtée.

Le caractère personnel des ducs d'Orléans et des Condés, étoit d'ailleurs analogue à cette politique et à ces sentimens. Le despotisme circuloit, pour ainsi-dire, dans le sang des Condés: et ce despotisme, comme on la vu, alloit jusqu'à la férocité dans le comte de Charolois devenu la terreur et l'effroi du peuple. L'humanité, au contraire, caractérisoit les ducs d'Orléans qui affectoient les principes d'Henri IV. Et on sait que le régent, dans le sein même de ses orgies, ne cessa d'être humain, de facile accès et populaire, portant ses principes jusqu'à louer le gouvernement d'Angleterre,

et citant sans cesse ce trait du roi Jacques, qui n'avoit pu punir à Londres un seigneur françois, ravisseur de sa maitresse, autrement, qu'en lui faisant un pont d'or pour repasser en France.

Le duc d'Orléans, fils du régent, conserva à sa maison le même principe, et lors même qu'il alla se jeter parmi les religieux de Ste. Geneviève, lorsque, réduit à une cellule, à un seul domestique, il vivoit comme un religieux, et avec les religieux, au réfectoire; il grondoit encore, des hauteurs de la montagne Ste. Geneviève, contre les coups d'état de Fleuri. Il lui faisoit dire des durerés, il lui donnoit des leçons désagréables, et se montrait ferme dans les principes d'opposition du parti jancéniste dont il étoit le chef; et ce parti formé de caractères républicains, montrait en silence ces principes qui ont paru enfin avec éclat pendant la révolution.

Depuis le règne absolu du cardinal de Fleuri, et lorsque nos parlemens, nos pays d'états sont osé user de représentations, les Condés et les Orléans n'ont cessé de montrer le même caractère; le feu duc d'Orléans employa, à la vérité, les voies de la douceur, et ne développa jamais une très-grande volonté; mais il eut toujours présens à son esprit les principes

de sa maison , et souffrit l'exil pour nous conserver une ombre de liberté que l'ancienne magistrature avoit pu à peine maintenir en France.

LA MAISON DE CONTI, qui avoit un rôle à jouer, développoit, pendant ces luttes, un caractère et des principes intermédiaires ; elle ne s'arma jamais contre l'autorité royale ; elle n'en fut jamais un aveugle suppot ; mais , attachée aux principes d'une monarchie limitée, elle ne cessa de tenir la marche intermédiaire et de servir le roi compromis, et la magistrature protestante, par des négociations toujours heureuses et toujours adroites.

Le feu prince de Conti , sur-tout , se distingua dans ce rôle ; et ce personnage , si irréfléchi , si inconséquent dans sa jeunesse , né avec un esprit de conciliation , attaché aux principes de la liberté et des parlemens , ne cessa de servir l'opposition et l'autorité pour donner la paix à la France toutes les fois que le feu de la dissention s'y alluma.

D'un autre côté, LES PRINCES LÉGITIMÉS qui avoient à se faire pardonner un état précaire que les princes du sang et les grands du royaume

voyoient avec jalousie , se tenoient à l'écart des affaires en affectant d'autres tempéramens. Le comte de Toulouse, d'un naturel paisible, le duc du Maine et leurs enfans, qui avoient été victimes des intrigues et des mouvemens, sembloient encore les craindre , et se réduisoient à conserver les prérogatives qu'ils devoient aux concessions royales.

Le duc de Penthièvre , élevé dans ces principes , né avec un caractère modeste et paisible, se maintenoit dans les mêmes sentimens ; la pratique des vertus douces et bienfaisantes, l'occupa entièrement dès son jeune âge ; la retenue domina dans son caractère. Ses domaines furent ceux des pauvres ; et quoique ce prince et l'auteur de ces mémoires soient contemporains et vivans en 1791, ce dernier est assez sûr de son opinion pour n'être pas contredit par les générations suivantes.

Quant aux autres princes de la maison de Bourbon, nous les voyons dans ce moment de crise, développer leur ancien caractère et leurs rapports sont les mêmes avec l'autorité absolue et régnante. Le duc d'orléans , l'une des colonnes de notre liberté naissante ; exilé d'abord par Loménie de Brienne , principal ministre , poursuivi par les partisans de l'autorité arbitraire, favori des amans de la liberté, n'a cessé de

de combattre pour elle, et d'être accusé, comme ses aïeux, des projets affreux contre la majesté royale. On sait que l'assemblée nationale, par un décret, a annulé les poursuites de ses ennemis; et tous les efforts, je l'annonce, des partisans despotisme, n'aboutiront qu'à nous montrer dans ce prince un des fondateurs du nouveau gouvernement de France.

Le prince de Condé, au contraire, héritier des principes de sa maison, ne cesse de se montrer, comme ses pères, le maintien fidèle des principes d'une monarchie purement militaire en France, tandis que le prince de Conti, de retour dans ses foyers, en 1790, citoyen comme nous, est le premier des princes protestans qui ait rendu hommage à notre constitution naissante, qui ait associé les prérogatives des princes du sang à celles d'un François libre, et qui ait montré l'exemple de la soumission que tous les François doivent à la loi indistinctement. La vie pleine de probité et de franchise de ce prince, qui n'a jamais cessé de montrer ce caractère, a été, pour l'auteur de ces mémoires, un grand encouragement, lorsqu'il a publié, ci-dessus, les étranges anecdotes de la jeunesse orageuse de son père.

Il est beaucoup dû, sans doute, des égards

Q

et de respect aux princes ; mais , établis pour le peuple , leurs délits contre ce peuple qui les adore lorsqu'ils ont de l'humanité ne peuvent être passés sous silence , et un historien se dévoue à l'ignominie , lorsqu'il sacrifie les intérêts de ce peuple et de la vérité au culte des grands.

Après avoir dépeint toutes les sortes de caractère qu'ont affecté , pendant le règne de Louis XV et de Louis XVI , les princes du sang , avant la révolution , il est aisé d'exposer les intérêts à venir de ces familles , et peut-être même leur conduite future en France.

Il est des intérêts , par exemple , des princes de la maison d'Orléans , de soutenir à jamais le système de cette liberté que nous leur devons. L'assemblée nationale a beau abolir les distinctions ; l'accueil fait au fils de M. d'Orléans , dans la salle des amis de la constitution , démontre que le préjugé est indestructible en France.

La maison d'Orléans sera à jamais la première et la plus remarquable après la maison du roi ; et le souvenir que cette maison fut la base et le fondement de la liberté , l'honorera à jamais dans l'esprit de toutes les générations qui s'attacheront à ce genre de gouvernement ; on voit avec plaisir que ses enfans sont élevés

dans les principes de la nouvelle constitution, qu'ils sont populaires, qu'ils ont de l'humanité, et cette compassion qu'on ne trouve que dans un citoyen libre et dont le suppot du despotisme fut incapable. Puisse cette maison religieusement conserver ces principes héréditaires de liberté. Elle a un beau rôle à jouer en France, en se montrant comme une des colonnes de la liberté, d'un peuple passionné de la conserver. La source de ce sentiment des ducs d'Orléans, ne peut être d'ailleurs plus louable, elle date du despotisme de la reine d'Espagne, de l'épouse secrète de Louis XIV et des cardinaux premiers ministres. Revenons à l'histoire de ce temps-là. Nous avons outre-passé nos dates pour montrer la liaison des événements qui se passent sous nos yeux avec leurs sources. Plusieurs personnes, éclairées d'ailleurs, en avoient perdu la trace.

CHAPITRE XXV.

Caractère du prince de Condé exilé à Chantilly. Vangeances de Fleuri qui rend son exil encore plus désagréable. Anecdote des chasses de Chantilly. M. le duc se soumet au cardinal de Fleuri sans murmurer.

M. le duc étoit à peine exilé à Chantilly, qu'il y reçut de nouvelles humiliations de la part du cardinal. Il les dévora toutes, et se soumit, sans résistance

Il avoit demandé à Sarrobert, son capitaine des chasses, quelque temps après son arrivée au lieu de son exil, de préparer l'équipage pour courre le Cerf, et le lendemain, ayant changé de dessein, il demanda de préparer ce qui étoit nécessaire pour chasser au fusil.

Sarrobert, qui avoit l'ordre du ministre de ne point servir le prince dans sa qualité de capitaine des chasses, essaya de faire changer de dessein à M. le duc; mais ce prince, peu accoutumé aux remontrances, voulut que l'ordre qu'il avoit donné s'exécutât; et Sarrobert, obligé de se soumettre à l'autorité, lui montra l'ordre positif qui défendoit de chasser.

Comment, réplique le prince avec fureur, veut-on m'empêcher de chasser chez moi? Et

pour quelle raison me priveroit-on de mes droits de chasse? « C'est , réplique Sarrobert ,
« parce que , au préjudice des seigneurs , qui
« sont vos voisins , vous avez fait comprendre
« les environs de Chantilly dans la capitainerie.
« Je ne vois donc , monseigneur , d'autre parti
« à prendre que celui d'une soumission en-
« tière. »

Le prince juroit et protestoit qu'il ne se soumettroit point à Fleuri ; mais se voyant abandonné de Sarrobert , il prit le parti de la négociation avec le cardinal qui rendoit le lieu de son exil aussi désagréable. Il envoya donc le duc de Gesvres au cardinal ministre pour tenter de le fléchir.

Jamais personnage ne fut plus habile à contrefaire l'ignorant ou l'embarrassé que le cardinal. Il répondoit au duc de Gesvres , qu'il ne savoit rien de ce qui s'étoit passé , qu'il n'y avoit été pour rien , il assuroit qu'il en étoit extrêmement peiné , et lui conseilloit de voir le roi sur cette affaire ; mais Louis XV se comporta comme le cardinal , et plaignant le sort de M. le duc , il affecta aussi de l'attachement pour ce prince , et dit au duc de Gesvres : *Voyez le cardinal* ; mais comme ils s'entendoient tous deux , ils n'accordèrent rien pour adoucir le séjour de M. le duc.

Le duc de Gesvres, de retour à Chantilly, tenant conseil avec M. le duc, sur ce qu'il devoit faire pour avoir les chasses, lui proposa d'écrire au cardinal, et M. le duc, qui étoit dur dans ses premiers momens, protesta qu'il n'écriroit jamais à son plus cruel ennemi; mais, las de son inaction, il se détermina à se soumettre; et Fleuri, qui l'observoit dans son embarras et sa soumission, permit à ce prince de chasser chez lui.

Le cardinal jouissoit beaucoup en traitant ainsi les princes du sang; sa maniere étoit celle de l'abbé Couturier, envers ses séminaristes.

CHAPITRE XXVI.

Première tentative des ennemis du cardinal de Fleuri pour le supplanter en 1730. Conjuration dite des Marmouzets contre son ministère, conduite secrètement par le cardinal de Polignac. Mémoires contre Fleuri, remis à Louis XV par les ducs de Gesvres et d'Epéron. Le duc de Richelieu refuse de tremper dans leurs complots contre le cardinal. Substance et sommaire du mémoire du cardinal de Polignac contre Fleuri. Exil des conjurés; la conspiration éventée est dans l'instant dissipée.

COMME Richelieu et Mazarin, le cardinal de Fleuri avoit à surveiller, avec attention, les démarches des jeunes inconsiderés qui fréquentoient Louis XV, et ne le quittoient pas depuis son lever, jusqu'à son coucher, recherchant sans cesse à le servir et à lui plaire.

Fleuri, bien averti par les valets de chambre, étoit instruit fidèlement de leurs propos, de leurs démarches, et lorsque ses ennemis employoient les jeunes courtisans pour le perdre dans l'esprit du roi, le ministre pouvoit incontinent parer les coups qu'on lui portoit auprès de Louis XV. Ce fut donc bien vainement que le

cardinal de Polignac, mécontent, les employa, et se servit de leur imprudence pour faire passer au roi une critique des principes du cardinal. Toute la cour s'amusa de cette attaque, qui ne fut qu'un *jeu de marionnettes* pour le cardinal de Fleuri, selon l'expression du temps.

Polignac étoit le premier négociateur de son temps ; il avoit vieilli dans les affaires : il avoit traité celles de la paix d'Utrecht avec distinction dans les plus malheureuses circonstances. Pendant la régence il s'étoit trompé, sans doute, en conduisant la fameuse conjuration d'Espagne contre le duc d'Orléans ; conspiration qui échoua et fut déconcertée dès le moment qu'on l'éventa : mais il avoit gouverné les affaires de France à Rome avec distinction, avec sagesse pendant le ministère de M. le duc, pendant celui du cardinal, et s'étoit fait respecter des amis du bien public par son caractère tranquille, par son amour de la paix, et par ses principes qui ne lui permettoient pas de traiter avec passion les affaires de la bulle. Malgré sa prudence et sa sagesse, se voyant éloigné de tout emploi par Fleuri, sa passion l'aveugla ; il se permit, contre le ministre tout-puissant, un mémoire, ou plutôt une critique sanglante de son administration, et voulut qu'elle fût présentée au roi. Pour cacher davantage sa manœuvre, il remit

la pièce à Mandat, maître des requêtes, et son homme de confiance qui chargea les ducs de Gesvres et d'Epéron de le présenter à Louis XV.

Dans ce mémoire, Polignac assuroit « que le
« peuple François gémissoit dans la misère, et
« l'oppression, et invitoit le roi à se mettre à
« la tête de ses affaires; il assuroit que les ma-
« nufactures étoient désertes, et que les ar-
« tistes s'étoient réfugiés dans les pays étran-
« gers. Le commerce de Lyon, de Marseille et
« de Bordeaux étoient tombés, et l'agiot ne
« ne cessoit plus depuis le système désastreux
« de Law. La moitié du royaume de France
« étoit réduit à demander l'aumône à l'autre
« moitié. Le royaume étoit à la veille de sa
« dissolution, le commerce ne pouvoit plus se
« soutenir, ni l'argent circuler avec liberté.
« La pureté de la foi du cardinal de Fleuri men-
« açoit d'une guerre intestine et domestique,
« que la modération auroit dû éviter, et le car-
« dinal de Polignac en concluoit que le roi de-
« voit prendre lui-même le gouvernement de ses
« affaires, choisir des hommes distingués par
« leurs talens comme Louis XIV, ajoutant que le
« cardinal de Fleuri devoit être le premier à y
« porter sa majesté, etc. »

Ce mémoire fut remis au roi le mois de septembre 1730 par les ducs de Gesvres et d'Epe-

non , qui se liguerent secretement avec d'autres jeunes étourdis de la cour , contre le ministère du cardinal : ils en parlerent au duc de Richelieu qui jouissoit déjà de la confiance du roi , et qui ne voulut point entrer dans cette affaire , s'étant depuis long-temps attaché au cardinal , qui , en récompense du service qu'il lui avoit rendu dans son ambassade de Vienne , en lui facilitant la pourpre romaine , lui avoit promis une des premieres grandes charges de la couronne : Richelieu leur garda cependant le secret , quitta la cour et s'en alla à Richelieu observer de loin la marche de la révolution méditée , et y attendre l'événement.

Louis XV , de son côté , s'occupoit du mémoire fort sérieusement. Il l'avoit surpris dans les mains du duc de Gesvres , qui faisant le difficile , ne le lui laissa qu'avec la promesse qu'il lui seroit rendu , et le roi , en effet , le copia de sa propre main , voulant être le seul dans son royaume instruit de ce qu'il traitoit ; il garda même un silence profond sur ce contenu , et il en rendit au duc de Gesvres l'original ; mais Bachelier , qui servoit fidèlement Fleuri dans les petits appartemens , lui fit connoître le mémoire qu'il prit dans la poche du roi , et qu'il alla faire lire la nuit au cardinal , sans pouvoir lui dire qui l'avoit remis au roi.

Fleuri qui savoit déjà qu'on avoit remis des mémoires au roi contre son administration, fut déconcerté en les voyant écrits de la main de Louis XV, et les lui demanda, pour les lire et comme s'il ne les avoit pas lus ; mais dans la réalité pour en connoître les auteurs. Le roi, fidèle à sa promesse, assura qu'il n'avoit reçu aucun mémoire contre lui.

Fleuri, plus inquiet encore de la réserve du roi que du mémoire, insista plus fortement sur la nécessité de le voir, et le roi qui aimoit les ducs de Gesvres et d'Epéron, lui répliqua qu'il ne connoissoit point de mémoires contre le cardinal. Celui-ci, impatient et désolé, lui dit que, puisque sa majesté ne lui montrait plus une entière confiance, il alloit se retirer à Issy ; il lui demanda la permission de ne plus se mêler d'aucune affaire, et le roi qui craignoit de le perdre, tirant de sa poche le mémoire de Polignac, le donna à Fleuri, en lui disant qu'il le tenoit des ducs de Gesvres et d'Epéron.

C'est ce que Fleuri vouloit savoir ; et demandant à Louis XV ce qu'il vouloit faire de ces messieurs : *ce que vous voudrez*, répondit ce prince, *je vous les abandonne*. Fleuri, dans l'incertitude de sa vengeance, les pria tous les deux à dîner pour mieux cacher ce qu'il vouloit leur faire, et après avoir long-temps médité il écri-

vit au duc d'Antin, qui étoit à Bellegarde, qu'il souhaitoit que le duc d'Epéron y restât avec lui, jusqu'à nouvel ordre; le duc de Gesvres fut exilé de la cour, et obligé de se rendre à Gesvres.

Ainsi se termina la conjuration secrète du cardinal de Polignac contre le ministère de Fleuri. Le cardinal la dissipa en jouant avec elle; et la ville et la cour l'appellerent *la conjuration des marmouzets*, à cause des jeunes étourdis qui s'étoient mêlés de cette affaire. Le cardinal, qui vouloit être assuré des personnes qui approchoient le roi, fit le lendemain changer les gardes des serrures des petits appartemens, afin qu'on en éloignât le trop grand nombre de jeunes gens qui avoient alors la confiance de Louis XV, et on n'en donna des clefs qu'à ceux que le cardinal avoit choisi.

Le duc d'Epéron put revenir à la cour le 3 février 1732; il vit le roi à son dîner, le fit rougir, et l'obligea à détourner les yeux de son ami à qui il n'avoit pas tenu la parole royale qu'il lui avoit donné, et dont il avoit trahi la confiance. Quant au duc de Gesvres, il fut rappelé le 23 mars 1732. et il vit le roi dans son cabinet avec son pere et le cardinal.

Six ans après le 17 mars 1738, le roi donna au duc de Penthièvre, dans un étui de bois qu'il

avoit lui-même tourné le passe-partout de faveur qu'avoit son pere le comte de Toulouse; le bois de l'étui avoit appartenu à ce prince, et la comtesse de Toulouse l'avoit donné au roi pour travailler; le feu prince de Conti avoit eu ce passe-partout, et M. le duc aussi, pour ouvrir l'intérieur des appartemens; mais les gouverneurs de Versailles, Charot et autres seigneurs titrés qui en avoient aussi, ne pouvoient ouvrir ni aller que jusqu'à la porte des glaces, depuis la réforme des passe-partout, dont je viens de parler.

CHAPITRE XXVII

Suite des tentatives des ennemis du cardinal de Fleuri pour le supplanter. Lettre intitulée, des quatre ivrognes, au roi Henri IV. Inutilité de ces mémoires et de ces avis, dirigés contre le ministère du cardinal.

Les ennemis de Fleuri, pour avoir été tournés en dérision dans la conspiration des marmousets, ne se crurent pas vaincus : Polignac, toujours ambitieux, imagina la lettre intitulée, des quatre ivrognes, écrite à Henri IV, le mois d'avril 1731. Cette lettre anonyme, écrite en mauvais style, ne pouvoit paraître l'ouvrage de

Polignac, qui écrivait purement et avec délicatesse. *In vino veritas*, disaient ces prétendus ivrognes; le vin produit la vérité. Ils reprochoient ensuite au roi la chasse, l'exercice à cheval et l'abandon total des affaires de France au cardinal. « Souffririez-vous, disaient-ils à Henri « IV, que votre cinquième petit-fils laissé re-
« naître des maires du palais. Vous aviez deux
« religions différentes dans votre royaume, et
« lorsque vous l'eûtes conquis, vous vous reso-
« lûtes de les faire vivre en paix; mais aujour-
« d'hui que nous n'en n'avons plus qu'une, il
« semble qu'on veut faire tout ce qui est né-
« cessaire pour en établir deux par ces mé-
« chantes disputes théologiques, où les uns et
« les autres n'entendront jamais rien.

« Vous voulez que vos laboureurs pussent
« mettre une poule dans leur pot, et vivre gras-
« sement; à présent on fait en France tout ce
« qui est nécessaire pour la dégraisser. Vous
« mettiez vos garnisons dans le pays ennemi;
« maintenant on les met dans l'intérieur de vos
« provinces; et il y a au moins trente mille hom-
« mes en garnison aux dépens du pauvre peu-
« ple écrasé, pour presser le paiement des ar-
« rérages, des subsides.

« Vous vous rendez formidables à toute l'Eu-
« rope par votre puissance et par votre cou-
« rage.

« rage ; on ne se pique à présent ni de l'un ni
 « de l'autre. On craint la guerre ; on veut la
 « paix à quelque prix que ce soit , ... et nous
 « allons devenir méprisables aux yeux de ceux
 « dont nous étions si craints et respectés , etc. »

C'est bien en vain que Louis XV. recevoit ces avis. La plupart de ces observations , celles qui concernoient sur-tout les troubles de l'intérieur , à cause de la bulle , étoient cependant plaines de sagesse ; mais le roi foible et dominé par son précepteur , lisoit à peine ces critiques , qu'il trouvoit tantôt dans ses poches et tantôt à table sous sa serviette.

CHAPITRE XXVIII.

Troisième tentative pour supplanter le cardinal le mois de juillet 1732. Lettres du cardinal de Richelieu datées des Champs. Adressées au duc de Richelieu son petit neveu. Comparaison dans cette lettre des ministères des cardinaux de Richelieu et de Fleuri. Critique vraie , mais amère des mœurs et du caractère du cardinal de Fleuri ; inutilité de ces critiques. Le roi Louis XV. n'en est point affecté.

Les ennemis du cardinal du Fleuri ne se re-

butoient pas ; mais l'exil des jeunes étourdis que le roi avoit abandonnés au ressentiment de son précepteur , quoiqu'il fut roi et âgé de 22 ans , les avoit rendus si circonspects , que personne n'eut plus le courage d'avouer les pièces critiques dirigées contre le cardinal.

On avoit imaginé la lettre de quatre ivrognes , dont j'ai parlé ci-dessus. L'année suivante , on produisit la *lettre du cardinal de Richelieu au duc de Richelieu datée des Champs-élisées*.

Le cardinal seplaignoit dans sa lettre à son neveu le jeune duc , de se voir si mal secondé dans ses projets par le premier ministre de France , à qui il reprochoit d'abord d'être petit-fils d'un jardinier , selon les préjugés du temps.

Ensuite en récapitulant l'histoire de son ministère , et en affectant un grand mépris pour Fleuri , à qui le cardinal de Richelieu supposoit dans sa lettre l'ambition d'obtenir un tombeau en Sorbonne à côté de lui. « J'éteignis , disoit
« le cardinal de Richelieu , la rébellion en France , et je sçus faire respecter le nom de mon
« maître de l'un à l'autre pôle : je pris , en personne , la Rochelle , Pignerol , et je fis lever
« le siège de Casal ; j'unis la Pologne à la Suède
« pour le profit de mon maître ; je fis attaquer
« la fière maison d'Autriche par le grand Gustave ;

« tave; je pris la Lorraine et l'Artois, et par mon
« savoir faire, j'enlevai le Portugal et la Catalo-
« gne à l'Autriche, et fis fleurir le commerce
« plus qu'aucun de ceux qui m'ont précédé dans
« le ministère.

« Qu'a donc fait de pareil, mon cher neveu,
« votre cardinal de Fleuri, pour avoir sa sépul-
« ture près de moi? Ce fantôme de ministre
« compte-t-il parmi ses conquêtes l'évêché de
« Fréjus, qu'il a usurpé sur un homme vivant?
« Marquera-t-on parmi ses hauts faits la pros-
« titution continuelle à laquelle il expose au
« parlement l'autorité du roi? Sera-ce son ava-
« rice sordide à récompenser le mérite et les ta-
« lens? Parlera-t-on du commerce transféré
« par son ignorance aux Anglois, anciens en-
« nemis naturels de la couronne? Et méritera-
« t-il par ces titres d'être enséveli près de moi
« en Sorbonne?

« Je fus accusé, de mon vivant, de galanterie,
« je ne l'ai point ignoré; mais je me respectois
« assez pour ne point placer auprès des enfans
« de mon maître celle qu'on accusoit injuste-
« ment d'être l'objet de ma passion, et cepen-
« dant le roi mon maître n'avoit pour enfans
« que des princes. Fleuri, au contraire, a bien
« l'insolence de donner madame de Mailly au
« roi, de favoriser ses amours passagères, et dé-

P

« placer madame du Muy son ancienne maitres-
 « se, lorsqu'il étoit à Fréjus auprès des jeunes
 « princesses. Il étoit donc réservé à un tel valet
 « de dire à toute l'Europe qu'un roi (Louis XV)
 « trop bon, et qui le comble de biens, se ren-
 « doit incapable de jamais gouverner lui-même
 « en négligeant de gouverner.

« Que l'on donne donc à ce prétendu minis-
 « tre la sépulture dans l'église de Sorbonne, j'y
 « consens; mais je vous ordonne, mon neveu,
 « de faire exhumer mon corps, et de lui accor-
 « der le repos au lieu que vous jugerez conve-
 « nable, sans le laisser à côté d'un tel homme. »

Signé, ARMAND, cardinal de Richelieu.

Telles étoient les injures clandestines qu'on se permettoit contre le cardinal de Fleuri, aucune ne pouvoit affecter Louis XV, qui se jouoit des affaires comme des critiques, et qui s'en joua presque toujours. Les lettres restoient dans une de ses poches huit jours entiers, de cette poche elles passaient dans une autre, et Fleuri ne cessoit de gouverner despotiquement en cherchant avec inquiétude la source invisible de ces pamphlets désagréables, puisque de grandes vérités se trouvoient à côté de mensonges ou même à côté de quelques vérités exagérées.

CHAPITRE XXIX.

Quatrième tentative pour supplanter le cardinal de Fleuri. Lettre de Louis XIV à son successeur sur le ministère de Fleuri. Critique amère ; mais juste des principes et de l'administration du cardinal. Fleuri , ferme dans sa place , déconcerte encore ses ennemis.

LES attaques clandestines ne finissoient pas ; mais elles étoient toujours si secrètement conduites , qu'on ne pouvoit plus en exiler les auteurs , comme on avoit exilé les ducs de Gesvres et d'Epéron. On imagina , le mois de mars 1733, de faire tomber dans les mains du roi l'imprimé intitulé : *Lettre de Louis XIV à Louis XV* , où le feu roi disoit avec affection au monarque régnant qu'il voyoit avec douleur qu'il n'étoit ni considéré de ses voisins , ni aimé de ses sujets , et il en attribuoit la cause aux vices du gouvernement intérieur et extérieur du royaume. Comme cet écrit est plus sensé , plus véridique et moins injurieux que les précédens , nous nous y arrêterons davantage , c'est la critique la plus curieuse que nous connoissions du ministère du cardinal.

« Louis XIV lui reproche d'avoir prodigué

« les trésors de la France, pour conjurer l'orage du nord qui menaçoit l'Angleterre; il déplore la perte d'une occasion aussi favorable, pour relever la maison de Stuart, et pour rendre florissant notre commerce au détriment de celui de l'Angleterre.

« Le feu roi reproche ensuite à son successeur d'avoir mérité, en se vendant à l'Angleterre, que cette puissance le couvrit d'opprobre en se reconciliant à notre insçu avec l'empereur. Il parle aussi de l'ancienne maxime de la France contre l'Autriche, et dit que le ciel avoit menagé l'occasion de l'humilier en refusant à l'empereur des enfans mâles, et que Fleuri, en se pressant de pacifier les troubles du Nord, qui menaçoient l'Angleterre, en avoit rendu plus difficiles les moyens.

« Le roi Louis XIV déplore ensuite nos troubles de religion au sujet de la bulle; il avoue qu'il fut trompé en demandant cette bulle fatale; mais que la paix étoit devenue nécessaire pour laisser en repos, les François obérés, s'occuper de commerce et de métiers.

« Louis XIV interpelle ensuite les princes du sang assujétis, timides et sans volonté sous Fleuri: il nomme les principaux personnages écartés du gouvernement; il blâme la foiblesse du maréchal de Villars, contre le cardinal de

« Fleuri, dont une femme seule eût purgé,
« disoit-il, l'ancienne Rome; et il assure que
« Villeroy parleroit encore, si l'exil de son pere
« n'avoit affoibli son caractère.

« Louis XIV ajoutoit que, sans talens dans le
« maniment des affaires, Fleuri n'avoit connu
« que l'art de s'élever comme les petits maîtres
« par le canal des dames; que, par leur protec-
« tion, il étoit sorti de son obscurité; qu'ayant été
« repoussé plusieurs fois, il dut aux instances du
« maréchal de Villeroy son élévation, quoiqu'il
« fut averti qu'il n'échauffoit qu'une vipère,
« qui le piqueroit à mort.

« L'anonyme faisoit dire encore à Louis XIV
« que Fleuri ne pensoit qu'à avilir le parlement
« et détruire toute influence salutaire de ce
« corps; il lui reprochoit d'annuler, par ses
« manœuvres, l'effet de ses remontrances pour
« donner une autorité absolue à la puissance
« ultramontaine des papes, au détriment de nos
« libertés gallicanes, en s'entendant avec le pre-
« mier président Portail, pour rendre au roi,
« non les véritables dispositions du parlement,
« mais les impostures qui lui étoient dictées par
« le cardinal; il disoit que d'Aguesseau n'étoit
« plus à présent le même personnage, se dé-
« vouant aux volontés absolues du ministre, et
« se rendant infidèle à ses propres principes.

« qu'il avoit soutenus autrefois si vigoureux-
« sement.

« Enfin Louis XIV terminoit sa lettre en con-
« sultant à son successeur de se ressouvenir
« qu'il étoit roi, et qu'il devoit se montrer ja-
« loux d'en exercer la puissance, et de donner
« quelque part aux affaires à son épouse, sans
« lui laisser l'influence de la reine d'Espagne,
« femme de Philippe V, et il ajoutoit qu'en cas
« de malheur, elle seroit régente; d'où il con-
« cluoit la nécessité de lui faire connoître les
« affaires du gouvernement. Il lui disoit encore
« que son confesseur, jésuite, étoit à la cour
« l'esprit de la société, et que cette compagnie
« étoit la seule cause des troubles qu'elle avoit
« l'art d'exciter dans le royaume; il lui conseil-
« loit enfin d'expulser le confesseur, et de con-
« sulter le cardinal de Polignac pour en avoir
« un autre. »

Cette lettre fut encore plus inutile que la précédente; elle affecta néanmoins le cardinal au point qu'il négocia avec le parlement, pour qu'elle fût brûlée par le bûreau; et quoiqu'elle contiât un précis historique des torts du cardinal envers le parlement, cette cour condamna au feu l'ouvrage véridique écrit en sa propre faveur tant elle s'étoit assujétie à l'autorité du visiriat, lorsqu'elle n'étoit ni animée contre lui,

ni dans ces accès de vivacité ou d'énergie contre le gouvernement, qui la distinguèrent quelquefois pendant le règne du roi Louis XV.

L'inutilité de toutes ces attaques, le triomphe perpétuel du cardinal, la solidité de son crédit en imposèrent si bien dans la suite à ses ennemis, qu'il jouit sans nuages de la plénitude du pouvoir royal, tandis que Louis XV, paresseux et insouciant, s'occupoit toujours de jeu, de chasse, ou s'amusoit à Choisy et à la Muette, avec les maîtresses d'habitude ou de passage, que le cardinal faisoit semblant de tolérer.

CHAPITRE XX.

Ambassade à Vienne du maréchal de Richelieu.

Tableau de cette cour. Portrait des autres ministres et de Ripperda, ministre d'Espagne.

Affaire de la presséance.

Le département des affaires étrangères fut un de ceux que Fleuri gouverna le plus absolument; mais il en coûta de grands sacrifices à la France pour obtenir la tranquillité nécessaire à son bonheur. Et comme l'ensemble de ce département, le détail des affaires étrangères, le tableau de la politique extérieure du

cardinal, sont peu connus et fort essentiels à l'histoire. Ces objets doivent être précédés du portrait et du caractère des princes avec lesquels Fleuri négocia.

Du sein de la frivolité et de la dissipation, le duc de Richelieu, âgé seulement de 28 ans, étoit passé à Vienne pour y faire, près de l'empereur, les affaires de France. Ici commence un mémoire de cent pages sur ses services, que M. Sénac de Meilhan, dans un prospectus, appelle mémoires du maréchal de Richelieu; tandis que ce n'est qu'un sommaire des services du courtisan, présenté à Louis XVI, pour procurer à sa troisième épouse (vivante en 1791) le traitement ordinaire qu'on accordoit aux veuves des maréchaux de France; ce mémoire, composé dans une extrême vieillesse, renferme des erreurs de dates et même de faits; mais il a le mérite d'être le résultat, la récapitulation de la longue vie politique et militaire du maréchal de Richelieu; nous donnerons donc dans l'ordre des dates les morceaux véritablement historiques de cet ouvrage: on voit ci-après page 366 comment il nous est parvenu: c'est ainsi que le maréchal raconte son ambassade à Vienne; on a vu ailleurs quelles étoient ses instructions. «Le mariage de Louis XV ayant été arrêté» dit le maréchal de Richelieu, avec l'infante,

filles du roi d'Espagne, avant l'âge requis pour l'un et pour l'autre, et après une spéculation très-fautive, le roi d'Espagne imagina qu'en envoyant l'infante en France, la connoissance réciproque resserroit les nœuds de l'amitié, et assureroit encore plus la solidité de cette union, pour laquelle le roi d'Espagne, aimant sa maison avec passion, et étant oncle et père en même temps, en avoit les sentimens réunis au plus haut degré.

«Telle étoit la position respective de la France avec l'Espagne, lorsque les intérêts de ceux qui gouvernoient la France, préparoient les plus grands désordres.

«M. le duc de Bourbon, alors premier ministre, voyant avec peine que si nous perdions le roi Louis XV, encore d'une santé délicate, la branche d'Orléans auroit le droit de prétendre à la couronne à cause des renonciations de la branche aînée d'Espagne, avoit fait demander au roi d'Espagne s'il pouvoit compter que dans le cas où nous aurions le malheur de perdre le roi, qu'il vint à la tête de ses troupes monter sur le trône, entreprise dont il lui assuroit le succès. Mais l'Espagne qui avoit cédé alors sa couronne à Louis I son fils, répondit dans ses accès de dévotion à M. le duc, qu'il ne vouloit plus penser qu'à son salut; et cependant lors-

qu'il remonta sur le trône à la mort de Louis I, il reprit ses anciens principes et tous ses sentimens, relativement à la couronne de France.

« Le roi Louis XV tomba dangereusement malade, et mit l'alarme dans tous les esprits. Il ne sera pas question de parler ici des troubles qui effrayerent avec raison pour sa succession ; nous remarquerons simplement que, malgré la bonne santé dont il a depuis joui, il avoit le teint blême, un tempérament mal-sain ; et le grand intérêt qu'on avoit en France et dans toute l'Europe de le conserver, ne fut-ce que pour jouir de la paix, justifioient les inquiétudes et la prévoyance de M. le duc.

« Nous ne parlerons pas davantage des prétentions dont les princes d'Espagne et la maison d'Orléans se tourmentoient, ni des intrigues des cours de Madrid et de France, tant que le péril du roi dura ; mais il fit une si vive impression sur M. le duc, premier ministre, qu'il ne songea plus qu'aux moyens de s'en mettre à l'abri, en mariant le roi ; et l'effroi fut si grand, que l'on ne pensa qu'à le marier sans retard, en renvoyant à la hâte l'infante, et déclarer le renvoi et la décision d'une autre prochaine alliance.

« Le roi et la reine d'Espagne, en fureur, formèrent alors le projet d'abandonner les intérêts de la France, de se lier avec la cour de

Vienne si mécontente elle-même de voir la France étroitement unie avec les Anglois et les Hollandois.

« C'est dans ce moment que l'Espagne se flatta de pouvoir se venger en envoyant un ambassadeur à l'empereur, pour lui offrir du secours d'armes, de vaisseaux et d'argent, avec un traité qui pût le mettre en état de soutenir ses intérêts en choisissant pour son gendre l'aîné ou le second de ses enfans.

« L'empereur, dans cette circonstance, occupoit le trône avec beaucoup de dignité; aucun prince en Europe n'étoit en état de lui résister, et les Anglois et les Hellandois mettoient tout en usage pour persuader que le prince vouloit la guerre contre les François. Le roi de Sardaigne le faisoit dire avec toute l'adresse possible, et la desiroit lui-même ardamment pour en profiter en Italie. Tandis que la conduite de l'empereur donnoit lieu à ces bruits par la majestueuse représentation de sa cour, et par la vénération que tous les princes de l'Europe lui témoignèrent, aucun d'eux n'étant ni en âge, ni en état d'exiger la même considération.

« L'ambassadeur qui lui fut envoyé d'Espagne s'appelloit Ripérda. C'étoit un homme extraordinaire qui avoit un air fort avantageux; il paroisoit faire tout ce qu'il falloit pour être as-

suré de la cour, il avoit des lettres de crédit pour plusieurs millions, et paroissoit singulièrement favorisé de la cour de Vienne.

« Ce fut dans cette circonstance que le duc de Richelieu arriva à Vienne, il avoit été choisi ambassadeur avant tous ces changemens dans les affaires avec peu de moyens pour obtenir la connoissance des ministres d'Angleterre, de Savoie et de Hollande qu'il devoit voir pour avoir des instructions certaines des intentions de leurs cours respectives qu'il étoit si intéressant de pénétrer.

« Le ministre d'Angleterre s'appelloit Saint-Saphorin. Il avoit passé sa vie dans les négociations, et il avoit acquis beaucoup de réputation qu'il méritoit; son seul défaut étoit d'avoir un peu trop de confiance dans sa supériorité, et d'en montrer beaucoup trop aussi au jeune ambassadeur françois, qui, tout neuf dans les affaires étrangères, passoit avec raison pour avoir vécu dans la plus grande frivolité des intrigues galantes.

« Le ministre de Sardaigne s'appelloit le marquis de Breill. Il avoit la confiance de son maître, prince, le plus fin et le plus habile de l'Europe.

« Le ministre de Hollande, qui étoit depuis long-temps à Vienne, étoit un homme sim-

ple et sage; il avoit du mérite, une grande connoissance de la cour, et beaucoup d'usage dans les affaires du cabinet de Vienne. Le duc de Richelieu étoit donc bien éloigné de tous ces gens-là.

« L'Angleterre, qui avoit terminé la guerre avec avantage, étoit gouvernée aussi par des gens d'esprit, et sur-tout par le célèbre Walpole. Le duc de Richelieu étoit comme l'agent de cette cour, qui avoit à Vienne la plus grande prépondérance dans la décision des affaires, tandis que la France paroissoit à Vienne être dans les principes de la nécessité d'être pacifique; et passoit pour être trop soumise, peut-être à l'Angleterre.

« Le cardinal de Fleuri étoit premier ministre en France. Les autres ministres lui étoient si soumis, qu'ils n'avoient l'air que d'être ses commis.

« Il étoit avancé dans un grand âge, mais il avoit la confiance entière du roi, qui paroissoit sous sa tutelle comme un prince sage, indifférent et comme délivré des soins de son royaume.

« On voit aisément, d'après ce tableau, que le duc de Richelieu avoit peu de moyens pour remplir ce qu'il y avoit de plus important dans l'objet de sa mission à Vienne, qui étoit de

connoître à fonds les sentimens de l'empereur et de ses ministres. Il n'avoit de commerce qu'avec les trois ministres dont on vient de parler et ces trois ministres étoient les seuls dans une situation favorable pour lui être utiles à Vienne.

« Il lui restoit encore le nonce Grimaldy dont la maison avoit été de tout temps attachée aux rois de France ; c'étoit un homme d'un caractère ferme, honnête ; d'une grande piété ; mais sans petitesse , ne mangeant ni chair ni poisson , sous prétexte que sa santé ne lui permettoit de ne prendre que des légumes ; mais faisant la meilleure chaire chez lui pour ceux à qui il donnoit de grands dîners. Il étoit considéré de l'empereur et de toute sa cour , à cause de sa modération , de ses talens et de ses vertus. Le duc de Richelieu le démêla aisément ; mais il n'étoit pas aussi aisé d'en profiter pour le succès des affaires dont il étoit chargé , parce qu'il donnoit difficilement sa confiance ; toutefois il y avoit des momens où les ambassadeurs restoient ensemble , comme par exemple , pendant les sermons allemands. Ils se tenoient alors dans une chambre pour reprendre et accompagner l'empereur jusqu'en son château , selon l'étiquette rigoureusement observée ; et ce fut dans ces occasions que le duc de Ri-

cheliu, sans affectation, rendit ses hommages à la vertu du Nonce d'une manière si délicate, que le prélat pût le distinguer des autres; et, comme il avoit voyagé en France, où il avoit été fort bien reçu, et qu'il avoit de la disposition à aimer les François beaucoup plus que les Allemands, et qu'il étoit le ministre d'un Pape, pere commun des fidèles, qui desiroit la paix; il prit le duc en amitié. Celui-ci doit dire, avec reconnoissance qu'il en reçut à Vienne des services fort importants. Voici les principales affaires qui occupèrent le duc de Richelieu à Vienne.

« L'empereur avoit accordé depuis peu, un octroi à une compagnie de négocians pour faire le commerce et s'établir à Ostende.

« Les Anglois et les Hollandois, maitres de la mer, voyant aussi près d'eux un établissement appartenant à un prince aussi puissant, crurent que l'établissement pourroit devenir funeste à leur commerce, et cherchèrent dans les anciens traités des prétextes et des interprétations pour s'y opposer. Ils demandèrent d'abord la résiliation de cet octroi, et la France, qui croyoit que la paix qu'elle vouloit conserver dureroit tant qu'elle seroit chez les puissances maritimes, se joignit aux Anglois et aux

Hollandois pour solliciter la révocation du même octroi, persuadée que cette union avec les puissances maritimes étoit le moyen de conserver cette paix si désirée. C'est dans ces circonstances épineuses que le duc de Richelieu fut envoyé à Vienne.

« Il y étoit à peine arrivé que Riperda, ambassadeur d'Espagne, affichoit la prétention sur la presséance qu'il avoit l'ordre, dit-il, de ne pas céder à l'ambassadeur de France; et comme le duc de Richelieu en avoit reçu un de son côté, qui portoit de ne la lui laisser prendre dans aucune occasion, le duc de Richelieu se trouva dans l'embarras dont on peut concevoir tous les circonstances.

« On disoit alors qu'il y avoit à Vienne plus de vingt mille Espagnols qui, ayant quitté leur patrie, lorsque l'archiduc renonça à la couronne d'Espagne, l'avoient suivi à Vienne où il étoit devenu empereur. Tous ces Espagnols firent cause commune, se tournèrent contre le duc de Richelieu pour le maintenir des prétentions de l'Espagne. Ils étoient favorisés ouvertement de l'Empereur lui-même, qui, par sa modération et sa sagesse, prévint les événemens fâcheux qui menaçoient alors les cours de France et de Madrid : il écouta cependant les propositions de Riperda, relativement au traité et

au mariage de l'archiduchesse avec un des infans. Ce projet de mariage conduisoit d'ailleurs tous les seigneurs Espagnols qui avoient suivi l'empereur à retourner dans leur pays, qu'ils préféroient à l'Allemagne.

« Cette négociation alla même jusqu'au point que l'Empereur accorda à son épouse la permission d'écrire une lettre à la reine d'Espagne, dans laquelle, sans lui promettre absolument le mariage proposé, elle se procura une réponse qui donnoit les plus grandes espérances pour le succès. Dans cette circonstance, Ripperda, ministre d'Espagne, avoit une faveur qui entraînoit vers lui toute la cour de Vienne aux dépens du duc de Richelieu.

« Le moment de l'entrée en cérémonie arriva, et c'étoit celui où il ne pouvoit plus éluder la presséance, et dans ce temps-là les ambassadeurs, suivant l'empereur toutes les fois qu'il alloit à l'église, se plaçoient selon leur rang dans un banc destiné à cet objet. L'ambassadeur d'Espagne jusques-là avoit conservé avec assurance la presséance qu'il affectoit, mais à six heures du soir la veille du jour décisif, et au grand étonnement de tout le monde, il prit congé de l'empereur, partit tout de suite d'une manière inopinée, et ce ne fut qu'à sept heures qu'un commandeur de Malthe, Allemand, qui

avoit toujours fait amitié au duc de Richelieu vint lui donner cette nouvelle à l'oreille. On apprit, quelques temps après, que l'empereur avoit dit à l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne souffriroit pas qu'à sa cour il y eût une dispute, un scandale pareil à celui dont il vient d'être parlé, et que, s'il étoit obligé de juger la question, il ne pourroit se dispenser de la juger en faveur du roi de France, l'aîné de la maison, et que le roi d'Espagne avoit lui-même déclaré qu'il ne lui disputeroit jamais les honneurs de la préséance.

Après le départ de l'empereur, le duc de Richelieu trouva moins d'inconvéniens pour paroître en public, et en profita pour s'introduire et pour paroître sans risque d'être compromis aux bals et aux courses de traîneaux. Il y parut avec magnificence, et se trouva en peu de temps en liaison la plus étroite avec les meilleures compagnies de Vienne. L'usage dans cette capitale, pendant la course des traîneaux, veut que des hommes tirent au sort, dans un chapeau, des billets où sont écrits les noms des dames; le maître ou la maîtresse de la maison présentent le chapeau aux hommes pour tirer les billets de la dame qu'ils doivent conduire; mais il s'établit tacitement l'usage que ceux qui donnoient la fête prévenoient le duc de Richelieu

et lui demandoient quelle dame il seroit bien aise de mener, et on lui en donnoit d'avance le billet qu'il tenoit dans sa main en la portant dans le chapeau pour avoir l'air de le tenir du sort comme les autres : par ce moyen il avoit l'avantage de causer avec la dame qu'il menoit tant que duroit la course, et sans être interrompu et souvent au souper où il se plaçoit à côté d'elle. Ces remarques montrent jusqu'à quel degré de prévenances on en étoit venu avec lui à Vienne.

« Le Nonce du Pape s'ouvroit tous les jours davantage au duc de Richelieu. Il avoit une représentation magnifique et convenable; mais il avoit pour lui-même la plus grande austerité, ne vivant que de légumes, de lait et de chocolat : il étoit aussi pour les autres fort indulgent et très-prévenu, sur-tout sur sa cour de Rome et sur l'influence disoit-il, qu'elle devoit avoir par toute l'Europe. Il pensoit qu'elle devoit porter toute son attention à maintenir la paix entre les princes chrétiens pour former un rempart contre l'hérésie; tels étoient les principes du Nonce si aimé et respecté même de l'empereur.

« Le duc de Richelieu, pour en tirer des instructions, lui disoit quelquefois des choses qu'il ne savoit pas. Le Nonce, fort adroit, en faisoit à son

tour de même. Ce qui les conduisoit l'un et l'autre à parler de la conciliation qui étoit si fort à désirer pour prévenir la guerre funeste qui menaçoit l'Europe. Bien averti et instruit de l'état des choses, le duc de Richelieu rendit compte au cardinal de Fleuri de tout ce qu'il savoit des sentimens de l'empereur et de son conseil; mais la première fois que le cardinal lui répondit, ce fut pour lui marquer qu'il étoit bien à désirer que les choses fussent telles que le disoit le duc de Richelieu; mais que dans la France on étoit bien loin de s'en flatter. Le duc de Richelieu lui en fit passer des preuves convaincantes, et Fleuri lui répondit que s'il ne se trompoit pas, il falloit que l'empereur fit des propositions convenables à tout le monde.

« Le duc de Richelieu, fidèle dans son attachement au Nonce, s'adressa à lui pour qu'il en parlât à l'empereur avec lequel il étoit lié intimement. Il lui dit tout ce que lui avoit écrit le cardinal de Fleuri, et il ajouta : *Si je vous dis qu'on écoutera et qu'on recevra les proposition que pourra faire l'empereur, m'en procurerez-vous de ce prince ?* --- Oui, répondoit le Nonce; *je suis assuré d'en obtenir de l'empereur, et je vous les promets, si de votre côté vous me promettez qu'elles seront bien reçues.*

« Le duc de Richelieu envoya alors à sa cour

un courrier, sous un autre prétexte qu'il a oublié; et le cardinal répondit qu'il pourroit recevoir ce qu'on lui donneroit par écrit. Réponse qu'il donna au Nonce; lequel, satisfait de ces ouvertures, alla en parler à l'empereur, et peu de jours après le prélat lui remit, en pleurant de joie, les fameux préliminaires: le nonce et le duc les lurent plusieurs fois, et reconnurent qu'il y avoit peu de choses à dire; mais quelques explications à faire.

« Le duc de Richelieu satisfait, envoya à Versailles ses préliminaires; on les y garda quelque temps; cependant le cardinal, voyant l'affaire de la paix avancée, renvoya les préliminaires, et au grand étonnement de tout le monde, furent signés, ces préliminaires fameux qui décidèrent l'empereur à se livrer à la France, à tenir ce congrès dans une ville, qu'on pria même le cardinal de Fleuri de choisir; il prit la ville de Soissons; et la cour de Vienne, ainsi entraînée, crut pouvoir se livrer à la France.

« Saint Saphorin, ministre d'Angleterre, fut le plus étonné de tous; il avoit passé sa vie dans les négociations, et se croyoit, avec raison, dans cette partie le plus habile: le marquis de Brille, l'homme de confiance du duc de Savoie prince, le plus fin de son temps, qui

croyoit tenir le Milanais dans sa dépendance, en fut malade et ne put voir depuis le duc de Richelieu sans frémir, le fuyant à la hâte quand il le rencontroit. Le duc de Richelieu, piqué de cette conduite affectée, le surprit un jour subitement, et lui dit, avec un ton assuré : *Monsieur le marquis de Brille, m'avez-vous jamais vu faire quelques fautes ou donner quelques mensonges ?* --- *Non, monsieur le duc, répartit Brille, vous avez fait votre charge.* Le ministre Hollandois, au contraire, fut fort content des préliminaires qui furent signés le 31 mai 1727; en voici la substance : « par l'article premier, l'empereur accordoit la suspension pendant sept ans de l'octroi de la compagnie d'Ostende, qui avoit indisposé les puissances maritimes ; mais l'empereur vouloit que les vaisseaux partis pussent rentrer en paix ; que le roi d'Angleterre retirât son escadre commandée par l'amiral Hosier, de devant Porto-Bello, et de tous les ports de l'Amérique espagnole, et la rappelât dans ses ports ; que les escadres Françoise, Angloise et Hollandoises, qui pourroient être près les côtes d'Espagne, ou celles de l'empereur, se retirassent au plutôt pour faire cesser tout ombrage ; que la cessation des hostilités durât autant que la suspension de l'octroi de la compagnie d'Ostende,

et que dans quatre mois il fût tenu un congrès à Aix-la-Chapelle, (Soissons a été depuis proposé par la cour de France et accepté) pour aviser au maintien des droits et de la paix de l'Europe. »

CHAPITRE XXXI

Comment la Calomnie se réveilla, après la signature des préliminaires contre le duc de Richelieu. Fausse anecdote de la carrière de Vienne. Duclos réfuté dans une calomnie contre le duc de Richelieu. Témoinage en sa faveur du cardinal de Polignac. Sa lettre extraite de l'original par l'auteur des présens mémoires.

Lorsque la renommée des succès du duc de Richelieu à Vienne, eut persuadé que le caractère de son esprit étoit propre aux affaires, et qu'il étoit capable, tout-à-la-fois, de légèreté et de profondeur l'envie irritée se reveilla.

On répandit dans toute l'Europe, on fit imprimer dans les papiers publics que le duc de Richelieu s'étoit lié avec deux libertins de Vienne, l'abbé Sinzendorf, fils du grand chancelier, et le comte Vester-Loe, capitaine des haliebardiens de l'empereur. On disoit qu'au lieu de s'occu-

per de nos affaires à Vienne; ils s'entretenoient avec un charlatan qui se disoit magicien, et qui leur avoit promis que par la puissance du diable il procureroit à chacun d'eux ce qu'ils desiroient le plus. Le duc de Richelieu, ajoutoit-on lui demanda *la clef du cœur des princes*.

On disoit ensuite que le magicien, l'abbé et les deux seigneurs, s'étoient retirés de nuit dans une carrière près de Vienne, pour y faire leurs évocations, et que leur sabbat y dura jusqu'au lendemain matin à la rentrée des ouvriers dans leur carrière, qui trouverent au milieu des trois débauchés un homme en habit d'Arménien, noyé dans son sang et rendant le dernier soupir.

Les uns ajoutoient à cette histoire, que le magicien avoit été massacré par ces messieurs irrité de se voir trompés, d'autres assuroient qu'ils avoient fait un sacrifice au diable et à la lune.

Duclos quelquefois coupable des préventions, dont il accuse le duc de Saint-Simon, et qui en avoit beaucoup contre le maréchal de Richelieu, qui lui refusa l'entrée dans son cabinet, pour y écrire ses mémoires, l'accuse fort légèrement de tous ces forfaits, et l'auteur de ceux-ci ayant demandé à ce courtisan ce qu'on devoit croire des bruits répandus en 1727 dans toute l'Europe, obtint du maréchal de Richelieu la réponse que ces bruits n'avoient d'autres sources

que ses succès, dans sa négociation et quelque orgie plus imprudente et un peu plus orduriere que les autres qu'il s'étoit permis à Vienne, dans laquelle effectivement les trois amis ayant bu un peu plus de vin de Hongrie qu'à l'ordinaire, s'étoient permis non l'effusion du sang humain; mais quelques propos diaboliques que les Autrichiens, moins avancés que les François dans la marche des opinions humaines, tenoient encore dans ce temps-là. Duclos avance que le duc de Richelieu obtint de Rome une absolution *ad cautelam*, et que le chancelier de l'empereur l'avoit demandée; mais voici ce que l'auteur de ces mémoires a copié sur les lettres originales du cardinal de Polignac dans le cabinet même du maréchal de Richelieu, avec la lettre du marquis de Silly et quelques autres sur cette étrange affaire: le maréchal de Richelieu l'attribuoit aux intrigues du duc de Savoie, parce qu'il avoit prévenu, par les préliminaires, la guerre d'Italie, dont ce prince attendoit de grands profits. « Je suis extrêmement piqué, disoit le duc de Richelieu dans sa lettre à M. de Chavigny, datée de Vienne le 16 août 1727, « de la calomnie qu'on a fait imprimer dans la *quintessence* « contre moi, et de la façon dont on l'y débite, « et je donnerois toute chose au monde pour

« connoître l'auteur qui a donné au gazettier
« cette indigne et impertinente histoire. On ne
« s'est pas borné à la faire courir en Allemagne;
« elle a déjà passé à Paris, et j'ai su que M. l'am-
« bassadeur de Sardaigne à Paris, avoit montré
« des nouvelles qu'il recevoit là - dessus, dans
« lesquelles je n'étois pas plus menagé que dans
« la gazette. Je vous avoue que je croyois bien
« le caractère piémontois perfide et très-mau-
« vais; mais je ne le croyois pas encore aussi
« détestable. J'ai pris avec la cour les mesures
« nécessaires pour détruire l'impression que
« cette calomnie auroit pu faire, et j'ai écrit
« à M. de Fénélon, ministre en Hollande, pour
« en découvrir l'auteur. Il n'est pas vrai que
« l'empereur ait fait défense ici, sous peine de
« la vie, de parler de cette malheureuse histoire;
« mais il est vrai que je n'ai qu'à me louer de
« ses ministres et de toutes les offres de S. M. I.
« m'a fait faire l'à - dessus. Je vous suis très-
« obligé, monsieur, de l'intérêt que vous me
« marquez y prendre, et j'attens de votre amitié
« que s'il venoit quelque chose à votre connois-
« sance sur cela qui pût m'aider à découvrir
« l'auteur, vous voudrez bien m'en informer
« exactement. »

Peu de temps après le duc de Richelieu reçut
une autre lettre du cardinal de Polignac. Elle

« étoit datée de Rome le 30 août 1727. « J'ai
« reçu, disoit Polignac, la lettre que votre ex-
« cellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 16
« de ce mois. Je vous suis très-obligé de la con-
« fiance avec laquelle vous avez eu la bonté de
« me parler sur l'indigne affaire qu'on vous a
« suscitée, et pour mieux dire qu'on a voulu
« si méchamment vous susciter. Les envieux,
« pour répandre leur venin plus à propos, ne
« manquent jamais de saisir les occasions où le
« mérite qu'ils détestent est dans le plus haut
« point de gloire. Quelque honte qu'ils éprou-
« vent à la fin, d'avoir fait un effort impuis-
« sant, ils ont toujours la consolation d'avoir
« pour un moment terni ce qui les éblouissoit
« et d'avoir fait une diversion aux louanges. Il
« y a une quelques temps que j'appris la ridi-
« cule histoire qu'on faisoit courir, et je la mé-
« prisai : je ne jugeai pas même à propos de
« vous en écrire, croyant que ce seroit vous
« faire une injure que de mettre seulement en
« question un fait qui se détruisoit par lui-
« même; et je répondois à tous ceux qui me de-
« mandoient sérieusement ce que j'en pensois,
« qu'il n'y avoit pas le sens commun au récit
« qu'on faisoit avec cent circonstances toutes
« différentes : et que, s'il y avoit eu le moin-
« dre fondement, vous auriez eu la bonté de

« m'en apprendre quelque chose. M. le cardinal Cienfuegos m'en parla une fois ; mais il me dit qu'aucun des ministres de l'empereur ne lui en avoit écrit, et que cela ne se trouvoit que dans quelques lettres particulières. Le beau de l'affaire est que pour me convaincre, il y avoit des sots ou des frippons qui soutenoient que vous aviez demandé l'absolution à M. le Nonce, qu'il en avoit écrit au pape, et que sa sainteté vous l'avoit envoyée ; sans quoi, S. M. I. et sa cour ne vouloient plus de commerce avec votre excellence. Il m'étoit aisé de vérifier ce point, et je le voulois faire ; mais le pape me prévint, et sachant qu'on débitoit cette fable, il me dit : *que dites-vous de la malice des hommes, qui, pour faire tort à l'ambassadeur, que vous aimez, et qui vient de se faire tant d'honneur à Vienne, ont l'impudence d'assurer que je lui ai donné l'absolution d'un crime qui est plus extravagant encore qu'il n'est abominable ?* Je lui répondis qu'en ce monde rien ne m'étonnoit. Sur quoi il ajouta : *je vous jure que le nonce n'a jamais pensé à m'écrire, si ce n'est tout bien du duc de Richelieu, et moi encore moins à l'absoudre.*

« Je ne manquai pas à répandre par-tout un témoignage si respectable, et à l'écrire à

« a cour. Vous m'apprenez aujourd'hui ce qui
« peut avoir donné lieu à une invention si dia-
« bolique, et la vérité se fait sentir dans la sim-
« ple narration du fait. Une seule chose que
« je desirerois pour achever de confondre l'im-
« posture, est qu'il plût à votre excellence de
« m'instruire des raisons qui ont causé la dis-
« grace du comte de Westerloo qu'on fourroit
« dans tout cela. M. le cardinal Cienfuegos m'a
« dit une particularité qui dispenseroit d'en
« chercher d'autres : c'est que le prince Eu-
« gène étoit son ennemi mortel à tel point,
« qu'il ne le saluoit pas quand il le trouvoit en
« passant. Je ne suis pas moins pénétré que
« vous du chagrin que vous a donné cette im-
« posture; mais vous devez vous consoler par
« la certitude qu'elle tombera. Il faut que vous
« ayiez à Viente quelque Gamache; quant à
« Paris vous êtes trop honnête-homme pour en
« manquer. »

Le duc de Richelieu étoit désolé des bruits
aussi étranges; ils circuloient dans Paris, où
l'on augmentoit le fait avec beaucoup de mali-
gnité : on y ajoutoit des circonstances capables
de faire passer au duc de Richelieu de fort
mauvais momens. On peut voir comment il s'en
étoit affecté; il parle ainsi dans une lettre qu'il
adressoit à Chavigny :

« J'espère pouvoir découvrir celui qui a fourni
« à l'auteur de la quintessence l'histoire qu'il
« y a imprimée; mais je vous avoue que je ne
« suis point d'avis de demander un châtiment
« public pour cela, et je crois que le mieux est
« de marquer beaucoup de mépris comme j'ai
« commencé de faire, parce que ces choses-là
« tombent et s'oublient quand il n'y a pas sur-
« tout de fondement, et toutes les satisfactions
« qu'on en pourroit tirer ne feroient que pro-
« longer l'histoire, sans éclaircir le fait à ceux
« qui ne se soucieraient pas de le savoir. D'all-
« leurs je ne suis point nommé dans l'histoire de
« la quintessence: ainsi ce seroit un nouveau
« ridicule de paroître m'attribuer cela. Pour
« une cabale contre moi, vous pouvez être sûr
« qu'il y en a une extrêmement forte ici et à
« Paris, et le principe m'en fait beaucoup plus
« d'honneur que je n'en mérite, parce qu'on
« croit que j'ai établi, et commencé le premier
« projet de réunion solide entre cette cour et
« la nôtre; ici, tous les petits princes qui se
« croient anéantis par cette réunion, font tous
« leurs efforts pour tâcher, par des méfiances
« réciproques dans les deux cours, de déranger
« ce projet, et ils croiroient réussir plus faci-
« lement s'ils en pouvoient perdre l'auteur. »

Le duc de Richelieu avoit raison de penser

que le mépris et l'oubli étoient le remède du mal. Son ami fidèle lui écrivoit ce qui suit de Paris le premier octobre 1727 : « Il n'est presque plus question de l'histoire qu'on avoit publiée sur votre compte, et pour peu que vous le vouliez à votre retour vous effacerez aisément le peu d'impression qui peut en rester dans l'esprit de quelques-uns.

« Je ne vous ai pas parlé du comte du Luc à cette occasion, car on ne m'avoit pas dit qu'il eût tenu des propos : mais quand je l'aurois su, je ne vous l'aurois peut-être pas mandé ; ses discours influent trop peu présentement sur le public pour que cela vaille la peine d'y faire attention.

Il y a beaucoup de médisances historiques sur le compte du maréchal de Richelieu : et si nous ne les passons point sous silence, nous sommes obligés au moins de relever des erreurs dans lesquelles Duclos montre sa passion contre lui.

Guidés par les mêmes principes, historiens du XVIII^e siècle plutôt que panégyristes du maréchal de Richelieu, nous rétablirons même la vérité que ce courtisan a défigurée, pour son profit, dans le mémoire présenté à Louis XVI, et cité ci-dessus, tandis que trois nonces du pape, dont l'un avoit la confiance de l'em-

pereur, négocierent la conclusion des préliminaires de Vienne, et parvinrent à déterminer ce prince à se rapprocher de la France.

La vérité est de tous les temps et de tous les lieux : dans toutes les situations de l'empire, elle doit être présentée, par un historien honnête homme, avec tous ses droits, et nous ne pouvons la passer sous silence lors même que la génération actuelle paroît affectée contre la cour de Rome.

Que Broglie et Condé, ennemi de notre liberté naissante, réunissent toutes leurs forces contre nous, s'ils l'osent ; l'histoire flétrira cette tentative téméraire et coupable ; mais elle avouera sans feintise les anecdotes militaires et glorieuses qui distinguèrent dans nos armées ces deux personnages.

La vérité et l'amour de la liberté, au lieu d'être incompatibles dans l'histoire, s'aident réciproquement : mais lorsque l'attachement à un parti défigure les faits honorables de ceux qui ont tenu le parti contraire, il me semble voir un janséniste, un Wigt ou un Guelphe répandre leur bile contre un moliniste, un toris ou un gibellin ; tandis que le premier devoir de l'histoire est de laisser aux générations futures le tableau fidèle de leurs mouvemens. Les historiens François, passionnés pour la liberté, seront encore longtemps

temps obligés de s'attacher à nos principes pour
laisser à la postérité des monumens historiques
qui méritent sa confiance. Parlons donc de la
cour de Rome, de ses nonces, et de leurs négo-
ciations à Vienne et à Paris avec les principes
que nous enseignons aux autres.

R

CHAPITRE XXXII.

Négociations des trois nonces du pape pour obtenir de l'empereur la signature des préliminaires. Etat de la puissance des papes depuis la fameuse déclaration du clergé de France sous Louis XIV. Fondemens des libertés de l'église gallicane. Digression sur le desir immodéré des ennemis de la révolution pour introduire la guerre et le schisme en France. Observations sur l'imprudence du pouvoir exécutif qui envoie à la sanction de la cour de Rome, la constitution civile du clergé. Examen de l'alternative en cas de refus du pape, entre un schisme et un appel légitime selon nos libertés gallicanes. Politique adroite de quelques partisans de l'autorité, pour rendre le roi des François le chef de l'église gallicane. Dangers de la réunion des deux pouvoirs. Suite des négociations des trois nonces à Vienne, pour la signature des préliminaires.

DEPUIS les fameuses déclarations du clergé de France sous Louis XIV, contre la puissance de la cour de Rome, les papes avoient presque perdu leur ancienne influence sur l'église gallicane, et ne cherchoient plus à s'y former des appuis contre le gouvernement.

Les évêques avoient même perdu l'usage de s'adresser aux papes pour aucune affaire, et la surveillance du ministère étoit telle à cet égard, que tout prélat qui eût écrit à Rome autrement que par le canal du ministre des affaires étrangères, eût été noté à la cour de France comme un prélat qu'il falloit observer.

S'il arrivoit de Rome quelque bulle et quelque bref, ces actes n'étoient jamais publiés en France qu'après avoir été examinés au conseil et sanctionnés de l'autorité royale.

Nos maximes étoient telles que les bulles et les brefs n'avoient aucune autorité en France, qu'après avoir été visés ou enregistrés au parlement; et la magistrature françoise usoit si bien de cette antique prérogative, qu'elle refusa, pour la conserver, d'accepter la bulle de canonisation de S. Vincent de Paul, qui n'est pas enregistrée en France.

Ces libertés de notre église gallicane avoient une latitude encore plus grande. Les décrets des conciles généraux touchant la discipline déjà acceptée par toute la chrétienté catholique, étoient soumis en France à l'inspection des états-généraux, et dans la suite des parlemens. Nous reconnoissons, à la vérité, comme catholiques, les décisions de la foi; mais, comme François, nous étions libres d'accepter ou de

refuser les loix sur la discipline, même des conciles généraux, auxquels se soumettoient cependant l'Italie, l'Espagne, la Pologne, l'Allemagne autrichienne, etc. ce qui étoit encore parmi nous un reste de l'antique liberté des peuples qui jouissoient de ce droit dès les premiers siècles de l'église.

Les papes éclairés, et les conciles, au lieu de se plaindre, de ces maximes gallicanes, avoient même la sagesse de cette constitution. Ils voyoient dans ces maximes une dernière planche pour ramener, peut-être, un jour à l'unité les églises du Nord que le despotisme de quelques papes tenoit dans l'éloignement. Jamais nos libertés gallicanes ne furent calomniées que par les moines ultramontains ou furibonds qui soutenoient, par ambition, et dans le dessein de s'avancer à la cour de Rome, la doctrine de l'infailibilité et les autres articles d'une discipline toute despotique et toute moderne, contradictoire sur-tout avec l'esprit des premiers temps.

L'autorité du pape est donc de sa nature très-limitée en France, et les papes sont dans une telle impuissance de troubler la tranquillité intérieure de l'état, qu'aucun acte de leur autorité temporelle ou même spirituelle, ne peut être connu ni exécuté parmi nous, que par des

opérations ultérieures de notre gouvernement. Et toutes les fois que, sous un prince dévot, un confesseur, tel que Tellier, ou des ministres cardinaux, ont essayé de réprimer nos libertés gallicanes, la France, perpétuellement libre de tout joug ultramontain, a toujours refusé les loix qui ont passé les monts malgré son assentiment.

Appliquons à présent ces observations sur la position actuelle de la France, relativement à la cour de Rome.

S'il est des intérêts de la nouvelle constitution de conserver en France les principes d'une tolérance bienfaisante, si ces sentimens d'humanité envers tous les hommes de quelque culte qu'ils soient, représentent si bien la sagesse éternelle qui permet sur le globe une si grande variété d'opinions sacres; il est aussi des intérêts de la nation françoise, de laisser à notre religion sa constitution essentielle, et de tolérer ceux qui en ont embrassé la croyance. Les ennemis de l'ordre, sans doute, ne demandent, dans ce moment, que la guerre et le schisme; mais la volonté générale desire, au contraire, la paix intérieure et la tranquillité de l'état. *Que le pape soit retenu dans les limites primitives de sa puissance, c'est ce que veut l'assemblée nationale; mais que le pape ne soit pas le chef spiri-*

tuel de l'église gallicane ; c'est ce que l'assemblée nationale ne peut vouloir, tant qu'il existera des fideles et des pasteurs attachés à la religion catholique et romaine ; une église sans chef seroit une nouvelle religion en France placée à côté d'une autre religion, qui le prendroit toujours pour son chef ; et le schisme que les ennemis de notre constitution et de la liberté s'efforcent d'établir en France, seroit une calamité de plus dont on ne connoit ni les suites ni les inconvéniens, et dont nos législateurs nous garantiront.

La croyance religieuse de quarante mille pasteurs françois qui prennent le pape pour leur chef, est une croyance respectable au moins par son influence, et il entre dans ces principes de tolérance et d'humanité que l'assemblée nationale développe sans cesse, de conserver celle qui est déjà établie dans l'état ; mais toujours en se maintenant dans les principes et les libertés de l'église gallicane, et dans toute leur latitude, de manière que les papes ne promulguent jamais en France, ni bulle ni bref, qu'ils ne soient revêtus de l'autorité extérieure du pouvoir législatif en France ; car alors les deux puissances, la religieuse et celle de l'état, concourront au bien commun et s'aideront réciproquement.

Le ministère françois a donc commis une bien

étrange imprudence en demandant à Rome la sanction de notre constitution civile du clergé. Et peut-être même la postérité verra-t-elle, dans cette démarche la plus déliée des pratiques des ennemis du nouveau gouvernement, dont M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, n'a pas vu les inconvéniens ; car il est patriote.

En effet, que les rois, dans des temps de calme, consultent les papes comme chef de l'église sur plusieurs affaires, je ne vois là que les égards ordinaires d'un souverain pour un autre, et d'un prince catholique envers le chef de la religion.

Mais que dans un moment de dissension si bien établie entre les partisans de l'ancien gouvernement et les fondateurs du nouveau, le ministre des affaires étrangères se permette d'envoyer à Rome l'ouvrage du corps législatif pour y recevoir une manière de sanction, c'est ce que ne pourra jamais concevoir un observateur qui voudra approfondir les affaires ecclésiastiques dans ce moment, en effet.

Où la constitution civile du clergé blesse la loi, ou bien elle ne blesse que la discipline anciennement établie et détruite par la nouvelle constitution.

Dans le premier cas, le pape ne l'approuveroit pas ; et dans le second, le ministre, de son

chef, reconnoît dans le pape le droit de sanctionner la discipline temporelle, la police extérieure qu'il plaît à une convention nationale de donner à son clerge.

Il soumet donc, de son autorité privée, la souveraine puissance législative qui n'en doit connoître aucune supérieure à elle même, et il la soumet à une puissance étrangère à laquelle nous avons toujours refusé ce genre d'autorité.

Mais, dira-t-on, on a adressé la constitution civile du clergé au pape, parce qu'on étoit assuré qu'elle ne contient rien contre la foi, parce qu'on présuinoit que le pape l'approuveroit, ce qui devoit tranquilliser la conscience du clergé qui attend cette sanction du souverain pontificat.

Je répondrai à cela que vous vous êtes alors exposé à un bien étrange danger. En effet, cette constitution du clergé, on ne peut le dissimuler, enlève au pape des prérogatives fort anciennes que la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et l'Autriche lui conservoient; et vous voulez que le pape se dépouille lui-même par une sanction que vous lui demandez, et qu'il avoue tacitement que sa puissance étoit une usurpation. Savez-vous que ce pape est environné de tous les princes catholiques, que tous les rois absolus sont les ennemis de notre constitution; qu'ils

se réunissent contre nous auprès de lui pour que vous trouviez en lui un ennemi de nos décrets plutôt que le complaisant de l'assemblée nationale.

Vous avez donc commis la plus grande imprudence, et s'il vous refuse de sanctionner la constitution, quel désordre n'aurez-vous pas introduit dans l'église de France? Les ennemis de la constitution vont proclamer que l'assemblée nationale donne des lois aux consciences, en établissant une nouvelle religion réprouvée du souverain pontife; et au lieu d'affermir votre constitution du clergé, se refuse la débilité et devient un nouveau prétexte pour les ennemis de la paix.

A présent je vais plus loin encore, et je dis que le pape, en l'approuvant, ne termine point la discorde. Lisez tous les mandemens la plupart si fanatiques, si incendiaires, de plusieurs évêques françois. Voyez comme ils affectent d'écrire qu'ils attendent une décision du pape, visée et acceptée des prélats; comme ils se réservent adroitement la liberté de refuser leur adhésion si le pape est favorable à notre constitution. Voyez comme ils invoquent l'ancien droit de consentir aux décisions romaines, et comme ils se réservent en même temps la liberté de combattre contre notre constitution naissante;

si le pape, de concert avec eux, refuse de sanctionner notre constitution. Quelque parti que prenne le pape, la mauvaise foi peut contrarier les décrets de l'assemblée nationale.

C'étoit donc une bien grande imprudence d'envoyer à la sanction de la cour de Rome, une constitution contraire aux maximes de cette cour; car, en sollicitant son approbation, on soumettoit la loi du souverain législateur à une puissance étrangère; en l'obtenant on s'exposoit à voir dans les pasteurs entreprenans, ou consciencieux, des appellans; et en obtenant du refus on préparoit un schisme.

En quel ministre d'affaires avons-nous à Rome pour solliciter la sanction du pape? Un prélat, à la vérité, honnête homme doué de beaucoup d'esprit et de moyens; un prélat qui a montré dans le ministère françois des vues, de l'élevation dans les sentimens, et que l'histoire distinguera de cette foule de ministres méchans ou sans caractère qui ont fait le malheur de la France. Mais un prélat que le despotisme ayant poursuivi à toute outrance; puis exilé, puis relégué, pour ainsi dire, dans une terre étrangère, s'y est fait une seconde patrie un second diocèse, une cour, une espèce de souveraineté, un cardinal enfin, environné de cardinaux presque tous d'un grand âge, et qui ne

voient dans notre liberté naissante qu'une audacieuse insurrection. Étoit-ce donc là le personnage à qui le pouvoir exécutif du Louvre devoit confier une négociation dont l'heureuse issue devoit être si salutaire à la tranquillité intérieure de l'état? N'étoit-ce pas le cas d'envoyer à la cour de Rome, selon la pratique de nos rois qui ont choisi alternativement un laïc et un prêtre, qui ont rappelé celui-ci et pour substituer un homme du monde toutes les fois que nous avons eu quelque affaire délicate de la nature de celle dont il s'agit à présent à la cour de Rome.

On a donc tout fait au Louvre pour préparer la nécessité d'une sanction du pape; on a tout disposé pour laisser les consciences effrayées et les gens de mauvaise foi, dans l'apparence d'un grand événement; et on a tout négligé pour en obtenir le succès. Heureusement dans ce moment de crise, il nous reste Pie VI, bon prince, plein d'humanité, qui a désigné les marais pontina, encouragé les manufactures et protégé les arts; on peut dire de lui, que c'est un pape administrateur; et le seul espoir qui reste à la liberté de l'égise de France en-deça des monts. Vainement l'Europe, asservie à des puissances militaires, se liguera-t-elle contre nous. Pie VI se ressouven-

dra que l'église de France avec toutes ses libertés, est la plus illustre portion de la chrétienté, il reconnoitra que l'église, comme les monarchies, n'est pas toute composée d'aristocrates; mais d'un peuple fidèle qui en est le fondement, et qu'il ne peut jamais manquer de cardinaux ni de prélats à l'église catholique; mais qu'un peuple illustre et fidèle peut encore lui manquer.

Que si les ennemis de notre liberté nous ravissoient ce chef de l'église, si le ministre, par l'envoi de la constitution à la sanction de Rome nous avoit préparé une bulle fatale et une suite de calamités attachées à un refus éclatant, François, n'accordez pas aux ennemis de l'ordre futur qui doit régner en France, le schisme qu'ils provoquent et qu'ils desirant si ardemment; n'établissez pas un autre religion ou plutôt un autre faction dans l'intérieur de l'Etat; mais pratiquant l'ancien usage du Royaume, faites un appel au pape mieux conseillé, de l'acte qui contrarieroit votre liberté naissante, un appel pur et simple, n'est susceptible d'aucun inconvénient; un schisme, au contraire, ajouteroit à nos divisions des troubles religieux dont les suites sont incalculables; il satisferoit trop et les ennemis de notre constitution, et les partisans secrets de l'autorité absolue du roi, qui

verroient volontiers le roi des François devenir comme le roi d'Angleterre, le chef de l'église Gallicane.

Notre zèle pour le maintien de nos libertés et pour prévenir des troubles, a dicté une épi-
sode sur la cour de Rome, toute relative aux cir-
constances présentes.

En 1727, cette cour négocioit l'ouvrage de la paix fort secrètement par le moyen de Mascei et de Grimaldy, ses deux nonces, celui-ci à Vienne, et le premier en France. Benoit XIII, homme simple et pieux desiroit ardamment, mais sans ostentation que ses deux ministres pussent réussir dans ces entreprises louables.

L'empereur, d'un caractère porté à la réflexion, se laissoit, depuis long-temps, solliciter pour la paix, et parut écouter les supplications de Grimaldi, qui ne cessoit de presser les ministres de l'empereur, et se rendoit chez les ministres de France et de Hollande pour les rapprocher; mais l'alliance de Hanovre étoit encore inattaquable, et regardoit les intérêts des parties qui avoient contracté à Vienne comme indivisibles. La Hollande, qui avoit un intérêt particulier à ne pas permettre le succès du commerce d'Ostende vouloit que la maison d'Autriche renonçât avec solennité au commerce d'Ostende, qui pouvoit ruiner celui de la Ré-

publique, et l'empereur incertain et hésitant, comme depuis Joseph II dans la même affaire, voyant les puissances maritimes liguées contre ce commerce d'Ostende, paroissoit tantôt vouloir soutenir cet établissement, et tantôt il écouloit le nonce qui profitoit adroitement de l'influence qu'il avoit acquis sur son esprit, et qui lui tenoit le langage de la pacification.

Avec ces sentimens, véritablement chrétiens et pacifiques, ce nonce porta l'empereur à demander la médiation de la France, et ce ne fut pas sans difficulté que ce prince s'y porta; mais nos intérêts étoient les mêmes que ceux de l'Angleterre, et nous obligeoient d'exiger la stricte observance des traités sur le commerce d'Ostende, pour laisser l'Autriche reléguée dans le continent, sans lui accorder l'influence maritime qu'elle desiroit. Vainement Fonseca, ambassadeur de l'empereur à Paris, essayait-il de conduire le cardinal de Fleuri à des principes différens. Plus vainement encore Mascei environna Fleuri pour modifier ses maximes et le détacher de celles de l'Angleterre et de la Haie sur le commerce d'Ostende, la France, la Hollande et l'Angleterre réunies et jalouses de leur pouvoir maritime, ne pouvoient consentir à voir se former au milieu d'elles une puissance com-

mercante aussi redoutable que l'Autriche.

L'empereur déconcerté, et sollicité sans cesse par Grimaldy à la paix, offrit alors une suspension du commerce d'Ostende, pendant trois ans, pour décider dans l'intervalle du sort de la compagnie, et parvenir à la pacification. Mascéi et Fonseca environnerent le cardinal, et le prenant par un de ses foibles, lui firent voir combien son ministère seroit glorieux s'il pacifioit l'Europe prête à se livrer à tous les malheurs de la guerre pour le commerce d'Ostende, en acceptant les offres de l'empereur; ils l'engagèrent ensuite à vouloir bien faire l'office de médiateur dans la crise présente; mais l'Angleterre qui dominoit dans le cabinet de Versailles, et la Hollande, intimement unie à la première, exigeant de l'empereur un abandon absolu et prompt de tout commerce d'Ostende, surent empêcher Fleuri d'accepter la médiation. Alors développant toute la hardiesse, la pétulance même que les négociateurs Anglois se permettent avec les ministres qui s'en laissent imposer sur-tout lorsqu'il s'agit des intérêts maritimes, S. Saphorin, ministre d'Angleterre à Paris, dit insolamment à Fleuri, « que les engagements des cours de Versailles et de Londres ne lui

« permettoient point d'entrer dans aucune négociation pour l'affaire d'Ostende, ni même d'écouter du nonce aucune proposition sur cette affaire sans lui en faire part. »

Les négociations des nonces étoient donc plus éloignée du but qu'auparavant, et le cardinal qui avoit d'abord accepté d'être médiateur, déclara que le roi de France ne pourroit se séparer de ses alliés dans l'affaire d'Ostende, et que les puissances maritimes desirant la suppression pure et simple de la compagnie commerçante, et sa majesté impériale n'offrant rien autre chose qu'une suspension et l'examen de son droit, toute médiation de Louis XV seroit compromise par son inutilité, et il ajouta que la révocation pure et simple de l'octroi de cette compagnie étoit le premier acheminement à la paix. Fonseca déconcerté, voulut balbutier les mots de *partialité de la maison de Bourbon* envers celle d'Autriche; il parla encore *des suites fâcheuses pour la France*: mais Fleuri, ferme et résolu dans le maintien de ses alliances, se refusa d'accepter aucune médiation qui pouvoit compromettre ses rapports avec l'Angleterre, dont il vouloit conserver l'alliance.

Dans cette conjoncture, le ressentiment de la maison d'Autriche, contre le roi d'Angleterre, éclata

éclata, et ne pouvant obtenir pour sa compagnie d'Ostende un commerce libre sans l'acheter au prix du sang de ses sujets par une guerre, ni retarder la décision de cette affaire, si intéressante pour les Autrichiens; il conçut le projet d'occuper le roi d'Angleterre dans ses foyers, de lui susciter des troubles domestiques, et d'attaquer la jouissance paisible d'une couronne encore mal affermie dans la maison d'Hanovre, en favorisant dans Londres des rumeurs favorables au prétendant, mais d'une manière si adroite et si secrète, que l'empereur ne pouvoit être inculpé dans ces manœuvres perfides que les rois se sont permis dans tous les temps en vertu d'une morale qu'ils pratiquent entre eux exclusivement.

Le roi de la Grande-Bretagne, sensible à l'excès sur tout ce qui pouvoit concerner le rappel du prétendant ou favoriser ce prince, même dans une terre étrangère, fit entendre à son parlement, que la Russie, l'empereur et l'Espagne sembloient se liguier en faveur du prétendant, accusation dénuée de preuves ostensibles qui, indignant l'empereur déjà trop avancé dans l'affaire du commerce d'Ostende, l'obligea de témoigner au roi d'Angleterre le plus vif ressentiment, au point qu'il parloit de réparation

et de satisfaction solennelle et proportionnée à l'atrocité de l'outrage, déniait, comme tous les princes en pareille circonstance, toute suggestion contraire au repos du roi d'Angleterre en faveur des Stuarts, et demandant une réparation éclatante du discours prononcé au parlement, dans lequel le roi de la Grande-Bretagne, (disoit l'empereur,) blessait la décence si ouvertement.

Le roi d'Angleterre, furieux d'une plainte de ce ton, répondit par un ordre intimé au ministre de l'empereur, de le faire sortir de Londres, déclarant qu'il ne le regardoit plus comme ministre de l'empereur; et celui-ci usant de représailles, ordonna à celui d'Angleterre de sortir dans deux jours de Vienne; et comme l'Autriche gouvernoit la diète de Ratisbonne, l'empereur eut le crédit encore de le faire sortir dans deux jours; les deux monarques s'insultèrent ensuite réciproquement; et tous les mémoires du temps guidés par les principes qui régnoient alors dans toute l'Europe, déplorant le préjudice que se portoient les deux monarques par des écrits fort injurieux, ajoutent qu'une guerre sanglante eût été plus digne du trône. La philosophie étoit encore dans son enfance; un jour elle devoit enseigner que les rois belliqueux sont peu dignes de gouverner les peuples, et que la liberté d'écrire sur la

manière dont ils gouvernent les hommes, est la première des prérogatives du citoyen.

Le peuple de Londres, qu'il est si aisé de mettre dans un état d'effervescence, s'abandonnoit lui-même dans ces circonstances à des actions bien étranges. On reproche aux François les excès du peuple devenu libre; (excez déplorable, et suite nécessaire d'une révolution, parce qu'il n'y a pas de révolution dans un état, lorsque toutes les classes des citoyens consentent à une réforme;) mais en Angleterre le peuple se permettoit en 1728 des excès d'un autre genre; il fondit avec son impétuosité si connue sur une statue équestre du roi régnant, élevée au milieu d'une grande place, et ne pouvant l'abattre toute entière, il en fracassa la jambe gauche, qu'il éleva d'une manière apparente sur le pied d'estal; ensuite, portant plus loin sa férocity, un des scélérats grimpa sur la statue et hacha le cou de la figure sans pouvoir la séparer du corps.

Cette action atroce qui annonçoit les dispositions de la populace de Londres, réjouit beaucoup la cour impériale qui se promit de profiter de ces affections populaires pour donner de l'occupation au roi de la Grande-Bretagne; tandis que l'Espagne, alors alliée de la maison d'Autriche faisoit assiéger le fort de Gibraltar. Voyons la conduite de l'Espagne dans cette oc-

casion. L'affaire du commerce d'Ostende est liée à un des principes de la maison d'Autriche ; il s'agit d'une lutte d'intérêts entre les puissances continentales et les puissances maritimes : la maison d'Autriche renouvelle de temps en temps ses efforts pour devenir sur mer puissance commerçante. La France fut toujours intéressée à la tenir loin des affaires de commerce, et à l'isoler dans le fond de l'Allemagne ; il s'agit donc des intérêts les plus chers de l'Europe commerçante. Ne perdons point de vue des négociations aussi intéressantes.

CHAPITRE XXXIII

De l'Espagne avant la conclusion des préliminaires de Vienne. Intérêts particuliers de la reine, épouse de Philippe V. Ses efforts pour procurer des souverainetés aux enfans issus de son lit. Vie privée de Philippe V, roi d'Espagne. Comment la reine gouverne son époux affecté de manies vaporeuses.

LA reine d'Espagne ne carressoit que d'une manière aigre et forcée les enfans que Philippe V, son époux, avoit eu de la princesse de Savoie, sa première femme. Et les intérêts des enfans des deux lits étant différens, il s'étoit

formé une division intestine en Espagne, qui désola la reine tant qu'elle vécut.

Le projet de cette souveraine, d'établir les Infans qu'elle avoit eu de Philippe V, et de les délivrer de l'empire d'un monarque né d'un autre mariage, en leur procurant des souverainetés indépendantes, n'avoit pas été négligé un moment. Cette princesse, qui avoit autant d'ambition que d'intelligence et d'activité pour arriver à ses fins, s'étoit autrefois servie d'Alberony qui connoissant son foible, s'étoit rendu puissant et redoutable en alimentant son ambition. A présent Riperda, qui se conduisoit dans les mêmes principes, lui persuadoit qu'un mariage de dom Carlos, son fils aîné, avec la seconde archiduchesse consenti de l'empereur, placeroit un jour dom Carlos à Parme et à Plaisance.

Tels étoient les projets de la reine, lorsque l'Angleterre, furieuse de l'alliance de l'Espagne avec l'empereur, et de la facilité avec laquelle la reine, pour parvenir à ses fins, consentoit à l'octroi de la compagnie d'Ostende, se réunissoit plus intimement au cardinal de Fleuri, pour l'obliger de traverser l'union de l'Espagne avec l'Empereur, si contraire alors aux puissances commerçantes. Walpoole, ministre de la grande Bretagne, à Paris, rappelloit au car-

dinal les anciennes vues de Louis XIV sur l'Espagne, qu'il avoit projeté, disoit-il, d'asservir à ses volontés, et lui faisoit entendre qu'un jour cette puissance deviendrait comme autrefois, notre alliée la plus fidèle. « Si, au contraire, « *disoit-il*, vous favorisez l'établissement d'une « branche de la maison d'Espagne en Italie, « non-seulement vous n'aurez sur elle aucune « influence ; mais l'Espagne devenant métropole, aura un point d'appui en Italie qui la « détachera de sa mere patrie ; tous les projets « de Louis XIV seront anéantis. » Il lui disoit enfin que tout ce qu'il en avoit coûté à Louis XIV de sang, de peines et d'argent pour s'assujettir ou s'allier l'Espagne, deviendrait inutile, et que l'attachement de l'Espagne à l'Autriche, nous faisoit retourner à l'ancien inconvénient, lorsque la maison d'Autriche régnoit encore en Espagne.

Fleuri, timide et chancelant, écoutoit tout et ne montrait à ceux qui le connoissoient intimement ; qu'un grand embarras et la pusillanimité d'un vieillard, au lieu de déployer le caractère qui convenoit alors à la première puissance de l'Europe et à un premier ministre de France. Attaché au cabinet de Londres, il avoit chargé notre ministre d'apaiser secrètement, et le mieux qu'il pourroit, les troubles

intérieurs qui désoloient la maison d'Hanovre. Il animoit d'un autre côté les deux factions qui divisoient l'Espagne, et formoit secrètement les troubles de conscience qui tourmentoient le roi Philippe. Il crut un moment qu'il régneroit un jour comme Louis XIV, à Madrid, s'il pouvoit réléguer la reine à Saint-Ildefonse par une nouvelle abdication de Philippe V, et ne cessoit d'entretenir sourdement ce prince dans son projet de quitter le trône pour s'occuper des vérités de son salut; mais la reine d'Espagne, tourmentée de ses craintes et de son ambition, consentoit, pour surveiller Philippe, de s'enterrer toute vivante avec lui pour être assurée que personne ne lui suggéreroit la funeste pensée d'abdiquer sa couronne. Isolée du reste des hommes, ne connoissant l'Europe que par les rapports peu fidèles des ministres chargés de cet objet, les instructions fautives qu'elle recevoient l'avoient rendue curieuse de délations, et susceptible des impressions les plus fausses; elle n'aimoit pas la France comme son époux, et ne cessoit de lui dire, pour l'en détacher, que la cour de Versailles étoit obligée, par bienséance et par intérêt, de suivre les principes de la cour d'Espagne pour l'aider à se raffermir sur le trône; et cependant, malgré son indifférence pour les François, elle brûloit

toujours du desir de passer les Pyrénées pour quitter ses Espagnols qu'elle détestoit, pour venir régner en France, en cas que Louis XV, dont la santé s'étoit à présent raffermie, succombât aux maiadies fréquentes qu'il avoit encore.

On observa, en 1728, que Louis XV, ayant été attaqué de la petite vérole, et la nouvelle s'étant répandue à Madrid qu'il étoit au lit depuis plusieurs jours, et que sa maladie étoit mortelle, cette nouvelle ranima l'esprit du roi d'Espagne, et le tira de sa langueur naturelle. La reine, de son côté, redoubla d'activité et de courage, et fit lever le monarque, son époux, qui passoit dans le lit les trois quarts de sa vie; et tandis que l'un et l'autre alloient à l'église sous prétexte d'obtenir du ciel, par des prières, la conservation de Louis XV leur neveu, la reine d'Espagne avoit déjà fait préparer ses paquets et ordonné, de concert avec son époux et en secret, les préparatifs nécessaires pour se mettre à la tête d'une petite troupe de cavalerie, et voler à Paris pour l'y faire reconnoître roi de France.

Il ne falloit rien moins cependant que des affaires de cette nature, pour mettre en mouvement Philippe V, que ses jouissances immodérées avec sa femme, avoient jetté dans une

maladie chronique et nerveuse qui le rendoit maniaque , et lui avoit donné le caractère et la foiblesse d'un enfant gâté et indocile à l'âge de cinquante ans. Par exemple, il avoit la manie de garder son linge jusqu'à ce qu'il tombât en loques , et de se conserver les ongles jusqu'à ce qu'ils étoient devenus long et crochus : il donnoit la nuit de rudes coups de poingts et de pieds à la reine, il s'en donnoit à lui-même de sanglans , et s'éveilloit en sursaut se disant assassiné. Une grande loquacité succédoit en lui à trois ou quatre jours d'engourdissement , et son caractère bon et humain , passoit à des accès de brutalité qui faisoient trembler le château de Madrid ou de Saint-Ildefonse. Il restoit des mois entiers dans le lit , où il dormoit et mangeoit , et d'où il entendoit tous les jours la messe. Son-sommeil duroit quelquefois douze heures de suite , et le lendemain il étoit fort difficile de le gouverner. Dans ses momens d'humeur ou de mélancolie , il pinçoit sa femme ou ses ministres , et les égratignoit jusqu'au sang , en sorte que ceux qui l'approchoient fixoient d'abord ses ongles crochus et malfaisans , pour en examiner les mouvemens et la direction.

Dans cette triste situation , le roi d'Espagne étoit tourmenté , malgré son âge avancé , d'un

besoin de femmes le plus urgent. La religion qui l'avoit toujours dominé, ne lui avoit jamais permis de jeter les yeux sur une autre que la sienne, et celle-ci en avoit profité, et toujours fort adroitement pour le dominer : elle lui promettoit ses faveurs pour l'appaiser dans ses manies, comme elle promettoit des bonbons à ses infans : et quand il étoit revêché, elle l'en privoit avec faimeté. Si elle avoit besoin de son époux pour quelque signature, et qu'il la refusât, elle lui faisoit avaler des aphrosidiaques, et lorsque le viellard se sentoit ranimé et qu'il étoit en souffrance, elle lui présentoit les cédules à signer, et obtenoit de lui la signature royale.

Un jour, tourmenté de sa mélancolie, environné et surveillé par son épouse, Philippe V écrivit secrètement au chef de son conseil d'assembler ses confreres, de déclarer de sa part qu'il avoit abdiqué la couronne, et que le prince des Asturies étoit roi. La reine, alarmée et désespérée de se voir de nouveau reléguée à Saint - Ildefonse, sans avoir encore établi ses infans, appella à son secours le maréchal de Brancas notre ambassadeur, pour persuader à Philippe que son abdication portoit un grand préjudice à la France ; la reine, de son côté, qui conservoit ses faveurs et ses

caresses pour les occasions importantes qui lui parloit ordinairement d'un ton soutenu et haut, se jetta en même-temps à ses genoux, lui baisa les pieds et répandit des larmes, lui promettant que désormais il gouverneroit sans remontrances et sans aucune opposition à ses volontés. Depuis cette scène, elle ôta toutes les écritures de sa chambre, crainte d'une seconde abdication, et ne cessa de l'observer dans toutes ses démarches; c'est dans les lettres originales du duc de Saint-Simon, ci-devant ambassadeur en Espagne, et dans les lettres ultérieures qu'il en recevoit, qu'il faut lire les détails singuliers que les François envoioient de Madrid sur les scènes de l'intérieur de la cour d'Espagne, entre Philippe V et son épouse.

Plus habile que le roi n'étoit difficile à gouverner, la reine triomphoit toujours dans ses entreprises; elle savoit fléchir son caractère, avouer des torts, lors même qu'elle n'en avoit pas, et dans les accès de colère du roi enfant, lui demander excuse ou pardon. La nuit suivante elle s'en vengeoit, et faisant avaler à son mari des boissons fort excitantes pour réveiller ses sens, elle exigeoit à son tour que Philippe V lui demandât pardon. Elle lui donnoit chaque jour de bonnes doses de thériaque qui lui mettoient le feu dans la sang, et le

nourrissoit des viandes les plus succulentes. A dix heures du matin, il prenoit un consommé, et à midi il mangeoit pendant deux heures. Il dormoit ensuite sur son dîner pendant six heures, et à son réveil, vers les huit à neuf heures, il mangeoit des biscuits trempés dans le meilleur Alicanthe; à chaque réveil, il demandoit des consommés, et on avoit soin d'y mettre des aromates les plus excitans. Le duc de Saint-Simon en a conservé la recette dans ses lettres, auxquelles nous renvoyons.

Dans cette situation, Philippe V conservoit encore un sens droit, et son esprit étoit capable de comparer: il témoignoit aussi avec énergie qu'elle étoit sa volonté dans les affaires, et croyoit les dicter toutes et régner en souverain. Souvent après une expédition on le voyoit se tournant fièrement du côté de la reine, et quand il l'avoit signée avec Patino, il répétoit, *io el rei, Je suis pourtant roi.*

Souvent il maltraitoit et fort durement son épouse: il gémissoit de lui être assujéti de la sorte, et lui disoit qu'elle avoit ruiné le royaume d'Espagne. Elle n'avoit rien de mieux à faire alors que de se soumettre, de garder le silence, et de ne point s'approcher du roi qui, dans sa fureur, mordoit tout ce qui l'environnoit jusqu'au sang.

Pour le laisser dans la persuasion qu'il étoit

le maître, et qu'il gouvernoit l'Espagne, la reine lui faisoit exercer sa puissance sur une infinité de détails, et l'accabloit de bagatelles; mais elle préparoit pendant son long sommeil les affaires majeures avec Patino son ministre affidé, disposant toutes choses de manière que le roi eût l'air de les ordonner, lui laissant la gloire des succès, et traversant celles que le roi avoit voulu arranger à sa manière lorsqu'on lui avoit représenté qu'elles ne pouvoient avoir une réussite certaine. La reine s'étant ainsi proposée de gouverner un roi de ce caractère, avoit donc de mauvais quarts d'heures à dévorer; son gouvernement s'en ressentoit, et les déterminations du cabinet de Madrid paroissent en Europe l'ouvrage d'un mauvais moment: le renvoi de l'infante promise à Louis XV, la tenant toujours éloignée des François, elle traitoit avec la cour de Vienne, pour marier Dom Carlos avec la seconde fille de l'empereur. Elle vouloit de nous une réparation éclatante; et toute la France devoit être à ses genoux, parce qu'on avoit renvoyé son infante.

Elle traitoit tout le reste de l'Europe avec aussi peu de ménagement. Liguée avec l'empereur, lui ayant sacrifié les intérêts de l'Espagne en reconnoissant l'octroi de la compagnie d'Ostende, elle employoit les menaces, l'activité,

les ruses et tous les stratagèmes pour traverser l'Angleterre qui s'opposoit au commerce d'Ostende, et qui avoit d'autres griefs contre elle. Elle lui suscitoit le prétendant.

Philippe V, prince religieux et incapable d'une injustice, avouoit que l'octroi étoit injuste, contraire à tous les traités, à celui de Munster et aux engagements de l'Espagne; mais la reine, ferme dans ses projets, ne cessoit de combattre ces vérités qu'elle appelloit des scrupules. Elle avoit projeté avec l'empereur, la prise de Gibraltar, et avoit fait demander sa restitution à la cour de Londres, avec un ton de hauteur qui ne pouvoit être suivi que d'un refus qu'elle vouloit prendre pour le prétexte de l'attaque qu'elle ordonna :

Las Torrès étoit le général que la reine avoit envoyé devant Gibraltar, dont depuis un siècle l'Espagne a tenté si souvent et toujours si inutilement le siège. Il amusoit la reine de la promesse qu'il lui faisoit d'abattre un rocher que les forces humaines ne pourront jamais faire sauter en éclats en faisant jouer une mine. Las Torres, avec une imagination orientale et gigantesque, montrait chaque jour de nouveaux plans pour renverser cette roche; le soldat qui s'y battoit avec bravoure et s'y morfondoit, et l'Europe qui voyoit ce siège traîner en

longueur et sans effet, l'appeloit déjà par dérision *le siège de Troyes*. Le roi d'Angleterre, en plein parlement, caractérisa cette entreprise *d'acte de folie et de démence*.

Le roi de Portugal, comme les rois de Sardaigne et de Prusse, étoit simple observateur des événemens ; avec la différence, que le roi de Sardaigne desiroit la guerre, et en attendoit, selon son usage, la déclaration pour s'attacher au plus puissant, tandis que le roi de Portugal, dont les intérêts et les vues étoient et ont été en général, depuis ce temps-là, fort pacifiques, vouloit se porter pour médiateur entre l'Angleterre et l'Espagne. La première se refusa de s'y prêter séparément des alliés de Hanovre, et remercia le roi de Portugal.

Quant au roi de Sardaigne, il avoit recours à toutes sortes de stratagèmes pour faire déclarer la guerre ; et ce souverain qui avoit un génie audacieux et élevé, savoit descendre aux détails des hommes foibles pour parvenir à ses fins : la ruse et la force étoient des moyens également propres pour exécuter et pour entreprendre, et le duc de Richelieu, comme on l'a vu, fut la victime de ses succès, parce qu'il avoit concerté les projets hostiles du roi de Sardaigne.

AVIS AU LECTEUR.

*C'est par erreur qu'il y a ici deux pages
d'interruption. Le Lecteur est prié de n'y
pas faire attentio .*

CHAPITRE XXXIV.

De l'Angleterre depuis l'époque des préliminaires, signés à Kienne par le duc de Richelieu. Portrait de Walpoole, ministre puissant à Londres ; il corrompt le ministère de France et le parlement d'Angleterre ; il perfectionne l'art de la corruption. Ses ruses et ses stratagèmes pour se maintenir dans le sein des factions. A la mort de Georges I, le cardinal de Fleury le maintient dans sa place. Intérêts et vues des deux ministres bien-faiteurs de la France. Comment Walpoole se joue des patriotes et de l'opposition. C'est à Walpoole que la maison d'Hannovre doit son affermissement sur le trône d'Angleterre.

L'Europe étoit gouvernée, en 1727, par des souverains d'un grand caractère. Chacun de ses princes avoit un plan de conduite invincible, qu'il suivoit avec une politique très raffinée.

L'empereur vouloit avoir un commerce maritime ; la reine d'Espagne vouloit établir ses enfans ; le roi de Sardaigne convoitoit le Milanais et desiroit fort la guerre ; le roi de Prusse

dans une situation incertaine, paroissoit indécis, et simple observateur, mais en disciplinant une armée redoutable qui sembloit préparer de loin quelque grande entreprise, et en écoutant tout à la fois le Nord, la France et l'empereur.

Le duc de Lorraine, autre spectateur des événemens, recherchoit avec beaucoup d'habileté l'amitié de l'empereur, qui n'avoit que des filles à marier, et sembloit par là prévoir son élévation future par l'extinction de la maison d'Autriche, tandis que l'Angleterre étoit occupée de son commerce et de raffermir une couronne encore chancelante dans sa maison que le prétendant s'efforçoit fort souvent et toujours à l'improviste de lui disputer. Dans cette position il étoit de ses intérêts de maintenir la paix en Europe, et elle y travailloit efficacement de concert avec Fleury.

Pour parvenir à chacune de ces fins, toutes ces puissances étoient gouvernées par des princes ou des ministres remarquables : une femme altière, entretenant, qui s'étoit assujéti, Philippe V gouvernoit à Madrid. Le roi de Sardaigne, prince le plus habile de son temps, n'avoit pas encore commis la première et la plus fatale de ses imprudences. Coscia conduisoit, le simple et vertueux Benoit XIII. Le seul

roi de Portugal faisoit fondre des cloches : et, comme dans le quatorzième siècle, il assembloit des fondeurs pour la recherche des moyens d'en avoir des plus grosses.

L'Angleterre, en ce temps-là, étoit administrée par le fameux Robert Walpole, à qui la maison d'Hannovre doit peut-être d'être solidement établie sur le trône des Stuarts. Ce profond ministre, dans le sein des factions et dans une place responsable, avoit trouvé l'art de régner en Angleterre ; et lorsque la rumeur publique sembloit annoncer une chute, lorsque ses amis en étoient alarmés, et que le roi de la Grande-Bretagne ne voyoit en lui qu'un serviteur fidèle et le maintien le plus ardent de l'autorité royale, qu'il falloit sacrifier aux mécontentements ou à la volonté nationale, Walpole, conduit par une politique transcendente et inaccessible aux yeux du vulgaire, se levait au-dessus de l'orage, et dominoit à Londres avec plus de pouvoir.

Tantôt il écoutoit avec une attention suivie les mécontentements du peuple anglais, essuyant alors avec patience les froideurs de son monarque et tantôt, courtisan déclaré, il bravoit les haines du peuple, s'appuyant sur George I. Il avoit constamment des écrivains à ses gages, soit pour leur dicter ses volontés, soit pour les op-

poser à des écrivains redoutables : il les appeloit chez lui, travailloit avec eux, et il partoit de son cabinet, des piéces relatives à la politique extérieure de la Grande-Bretagne, où le ministre avoit l'art de persuader, sans se nommer, que ses principes étoient les vrais principes de la nation angloise et du meilleur des gouvernemens.

C'est de Walpole sans doute que les partisans de l'autorité despotique de l'ancien gouvernement de France, ont appris de traverser indirectement des écrits redoutables, d'en susciter d'autres sous les mêmes titres, et d'occasionner, auprès du public, une diversion favorable. S'il paroissoit quelque écrit contraire à ses projets, s'il s'en élevoit quelque autre qui eut quelque influence sur l'opinion et qu'il en redoutât les effets ; sur-le-champ il opposoit un écrit analogue. Ferme dans ses projets, peü touché des clameurs publiques, bravant les critiques les mieux fondées, prevenant celles seulement qui pouvoient retarder l'accomplissement de ses vues, il gouverna le roi de la Grande-Bretagne, le parlement et le peuple anglois, et souvent l'Europe même, mais de concert avec le cardinal de Fleury ; qui s'étant assujéti, le roi, les princes, les grands, et toute la nation françoise, ne put l'être lui-même que par les

devots de Saint-Sulpice , par ses confesseurs et par le ministre d'Angleterre.

Il ne falloit rien moins que le génie profond de Walpoole pour contenir les factions intérieures de l'Angleterre dans une circonstance où la couronne étoit encore peu affermie dans la maison d'Hannovre : alors , si le cabinet de Saint - James résistoit à quelque puissance de l'Europe , il étoit reçu qu'on lui montrât en perspective , et qu'on le menaçât du rejeton des Stuarts , soit pour lui en imposer , soit pour l'occuper dans son île. Walpoole se jouant de toutes ces manœuvres , réussit à prouver au cabinet de Londres que le prétendant ne seroit jamais qu'un vain épouvantail.

Au génie audacieux de Pierre I , il opposoit la Suede et le Dannemarck , et envoyant des espions dans toute l'Europe , sur-tout auprès du prétendant , il déjouoit les princes qui essayoient de traverser ses plans. Regnant en souverain à Londres , en qualité de ministre , pendant vingt-et-un ans , il obtenoit du peuple anglois les subsides qu'il demanda ; et les taxes du temps de la guerre lui furent continuées pendant une longue paix. Il eut la puissance d'empêcher que le parlement n'approfondit la destination des dépenses qui furent si souvent sans assignat ; il se fit accorder , sous des motifs

fabuleux, tous les impôts qu'il demanda; et il fit supporter à l'Angleterre de telles taxes, qu'elle en souffre encore, en 1791. Il eut acquitté, s'il eut voulu, la dette nationale, qui étoit déjà fort à charge au peuple anglois; mais comme il entroit dans son plan d'acheter la volonté nationale et les suffrages du parlement, cette dette ne fut diminuée, dans l'espace de vingt-un ans, que de douze mille livres sterlings, et se maintint presque toujours à la somme de soixante.

L'art perfide d'acheter au prix de la sueur et du sang des peuples, les suffrages des représentans, le reconnoit pour son fondateur, et il le porta à un tel point que la nation angloise est incapable, sans une révolution, de reformer cet abus étrange de son gouvernement; ce qui a fait dire à plusieurs politiques, que la liberté coûtoit fort cher aux peuples soumis à des rois, à cause des corporations éligibles et corruptibles qu'il faut opposer à un représentant héréditaire.

La révolution du gouvernement de France, en 1726, le renouvellement du ministère, le changement des principes, le ministère si inconséquent de M. le Duc, l'incertitude de ses principes politiques, l'immoralité de la régence, la bigoterie du cardinal de Fleury, n'étonnerent pas Walpole, il voyoit dans nos révolutions et dans

nos principes contradictoires, les orages passagers du parlement d'Angleterre;

Lié avec son frère Horace ministre à Paris; corrompant les français comme les anglois, trouvant par-tout des hommes, par-tout des cœurs flétris, et presque jamais de citoyens redoutables, les Roués du régent et Du bois pendant la minorité, madame de Prie pendant le regne de monsieur le duc, et Barjac sous le cardinal, furent les instrumens dont il se servit pour avoir en France l'influence qu'il sut y conserver sans interruption tant que dura son ministere en Angleterre.

Walpoole avoit même prévenu en France les événemens éventuels. Si M. le duc s'élevoit, madame de Prie lui étoit assurée; si Fleury supplantoit monsieur le duc Walpoole étoit déjà sûr de son personnage.

Son frère Horace, aussi prudent que lui, avoit été supplier Fleury boudant à Issi de ne pas abandonner les affaires, et le prélat à qui Horace n'avoit cessé de témoigner un dévouement sans réserve, se trouvoit tout préparé à pour conserver notre alliance avec l'Angleterre, quand il gouverna les affaires de France.

Cette alliance si salutaire aux deux nations les fit prospérer l'une et l'autre. Walpoole et le cardinal furent si bien unis que George I

V.

étant mort, le cardinal de Fleury n'hésita pas de prévenir la chute de Walpoole que ses ennemis pouvoient lui préparer en silence à l'avénement du nouveau roi au trône de la Grande-Bretagne.

Fleury écrivit à ce monarque pour lui assurer que les freres Walpoole ayant toujours contribué au maintien de la bonne intelligence entre le feu roi d'Angleterre et la France, il croyoit qu'il étoit des intérêts de sa majesté Britannique de conserver les deux freres, ajoutant que s'il les destituoit, cette détermination donneroit à toute l'Europe des idées de méfiance qu'il étoit des intérêts des deux puissances de prévenir.

George II conserva les freres Walpoole aux instances du cardinal, et le ministre servit ce nouveau roi avec le même zèle. Soumis aux formules du gouvernement Anglois, pourvu qu'il eut la puissance effective, il détermina ce monarque à demander le renouvellement de sa liste civile avec des termes choisis, modérés et propres à un prince dont la puissance est légalement limitée; George jura donc qu'il conserveroit la constitution de l'état et appella DON DU PEUPLE ANGLAIS, la liste civile qui avoit besoin d'un renouvellement pour son entretien et pour celui de sa famille. « La

« bonté de votre cœur , disoit-il , m'est si connue qu'il est inutile de vous recommander
« une chose qui me touche de si près et qui
« m'intéresse personnellement. Et je suis persuadé que la dignité de la couronne vous dé-
« terminera à me donner cette première preuve
« de votre zèle et de votre affection d'une
« manière qui réponde aux besoins auxquels
« mon administration m'expose ».

Telles étoient les demandes modestes du nouveau roi. Walpoole s'en servoit pour réaliser dans les coffres de la liste civile une plus grande somme , aussi les communes asservies à Walpoole accorderent-elles au roi les revenus de son père , c'est-à-dire huit cents mille livres sterlins. On laissa encore à la disposition du prince cent mille livres sterlins sans assignation , parce que le roi avoit une famille nombreuse. Schippen , membre du parlement , homme hardi et incorruptible , voulut parler des intérêts et des droits de la nation lésés dans cette attribution illégale ; mais Walpoole qui avoit dédaigné de le gagner , assuré de la majorité , se servit de sa plainte pour montrer au nouveau roi qu'il étoit maître du parlement. Schippen voulut ajouter qu'il étoit temps de prévenir de plus grands malheurs , et que la somme de sept cents mille livres sterlins suffi-

roient au nouveau roi puisqu'il ne seroit plus obligé de faire tant de dépenses pour l'élection des membres du parlement, pour les pensions et pour les voyages de Hannovre; il voulut parler enfin de constitution et de conscience: mais que peuvent ces deux mots, sur le citoyen qui vend l'un et l'autre? Tout étoit asservi et gagné; tout se passa aux désirs du roi et de Walpoole, et la nation angloise resta toujours grevée d'une dette de près de soixante millions sterlins. L'auteur de ces mémoires insiste sur ces abus du gouvernement de la Grande-Bretagne, parce que la France se donne une telle constitution qu'elle sera peut-être un jour le jouet du pouvoir exécutif. Avec la liste civile et des impôts d'une assignation fabuleuse, les successeurs de notre monarque pourront corrompre les futurs représentans de la nation: et comme tout ce qui environnoit le trône avoit l'adresse d'épuiser, sous le despotisme, le trésor royal, le ministere avec des subsides d'une assignation imaginaire, et sous les loix de la responsabilité, tromperont de même le roi et la nation, si on ne fait des loix contre cette dépravation d'un autre genre.

Walpoole connoissoit à fond cet art perfide. A chaque formation d'un nouveau parlement il présidoit d'abord secretement aux élections; il

savoit , par ses agens , écarter les caracteres peu favorables à son ministere. Ensuite son parlement étant formé , il le divisoit idéalement en trois classes celle de l'opposition , celle des membres servilement attachés à la royauté , et celle des politiques dont le caractere apparent étoit encore indéfinissable.

Il s'inquiétoit peu des royalistes décidés et de ceux qui étoient attachés par caractere à l'opposition. Assuré des premiers , il ne comptoit les autres que pour leur opposer une majorité choisie auprès les politiques qui n'attendoient que l'ouverture du parlement pour se vendre ouvertement.

Ayant besoin une fois du suffrage d'un anglois qui avoit de l'influence et qui lui resistoit , il alla le chercher chez lui , et lui promit la protection du monarque ; mais l'anglois qui dans ce moment-là dinoit des restes de la veille lui montrant ce repas frugal lui répliqua , avec un laconisme digne d'un anglois citoyen , *dites au roi ce que vous voyez.*

Une autrefois Walpoole vouloit qu'un bill qu'il avoit fait proposer passât à la majorité des voix , et ne pouvoit disposer à son aise que d'un prélat , malheureusement peu écouté : pour en tirer parti , il l'obligea de se renfermer et de se laisser dire malade et mou-

rant On annonça même sa mort la veille du bill et tous les ambitieux qui avoient des parens propres à être affublés d'une mitre favorisèrent le bill. Le peuple français n'a-t-il pas bien fait d'ôter aux ministres ces mitres et ces crosses dont nos rois s'étoient emparés pour assujettir les peuples ? Il n'y avoit point de papes, sous notre ancien régime. Le roi étoit tout à-la-fois souverain pontife et monarque.

D'autres fois Walpoole agissoit autrement : quand il redoutoit l'éclat d'un grand talent , il faisoit environner de ses agens secrets , ces anglois plus difficiles , et les prenant par la gloire même qui étoit leur mobile , il les élevoit en dignité et les plaçoit dans une situation où ils pouvoient servir glorieusement et d'une manière plus apparente , l'autorité , plutôt que la liberté nationale. Si on lui objectoit qu'il prostituerait à la fin la nation toute entière et qu'il parviendrait à la vendre ; il répondoit : *la prostitution a des bornes , on ne se vend pas pour tout. Si le roi n'achetoit rien on le vendroit bientôt lui-même.*

CHAPITRE XXXV.

Suite des affaires étrangères. Intérêts de l'Espagne de la France et de l'empereur avant la guerre de 1733. Circonstances qui nous conduisirent à la guerre.

SUR ces entrefaites on tenoit à Soissons le congrès préparé par les préliminaires de Vienne pour en venir à un traité définitif* ; mais au lieu de convenir de quelques articles, les conférences toutes infructueuses se réduisoient à un pur cérémonial et les ministres des puissances de l'Europe s'y donnoient tout au plus réciproquement des repas et des fêtes ; et, sous l'appareil menteur de la représentation, et des compliments, instruits du secret de leur cour, ils ne déterminoient rien, parceque chacun cachoit les vues ambitieuses de son prince.

Le duc de Savoye qui vouloit s'étendre en Italie trafiquoit obscurément pour tout brouiller. La reine d'Espagne qui vouloit des sou-

* L'auteur ou les auteurs, d'une vie du maréchal disent qu'il conclut un traité à Vienne : il n'a jamais conclu des traités à Vienne : et on verra le sort de ses préliminaires qui ne furent qu'un palliatif.

véraînetés pour dom Carlos, ferme dans ses vues et trompée par Charles VI, sans le croire, lui étoit encore attachée. La France, la Hollande et l'Angleterre se lignoient étroitement contre les projets de commerce de Charles VI. Et Fleury, plus adroit que tous, travailloit à réunir la France et l'Espagne, et à laisser la maison d'Autriche isolée en Allemagne. Quelque temps après la reine d'Espagne accoucha, et Louis XV se servit de cette occasion pour écrire à Philippe V qui jettant chaque jour des regards sur la France, déplorait son éloignement de sa mère patrie. La lettre de Louis XV fut pour lui une nouvelle si agréable qu'il résolut de se lever; il se fit raser, se laissa décrasser et faire les ongles pour célébrer la fête de la réconciliation : et la reine son épouse voyant enfin que l'empereur se jouoit de la promesse qu'il lui avoit faite de donner sa seconde fille à Dom Carlos fut aussi prête à s'attacher de nouveau à la France, qu'elle l'avoit été à se devouer à l'empereur; elle résolut d'avoir par la force ce qu'elle n'avoit pu obtenir ni par un mariage, ni par des négociations. Elle prit encore la résolution étrange d'établir en Toscane et à Parme, des garnisons du vivant même de leur prince légitime, et en attendant leur mort et leur succession éventuelle. Fleury qui voyoit que c'étoit une
déclaration

déclaration de guerre, et qui vouloit réprimer l'imagination ardente de la reine d'Espagne lui faisoit insinuer avec adresse qu'il ne vouloit pas la détourner d'une guerre sur laquelle il s'abstenoit de prononcer; mais il la prioit avant de la déclarer de reconnoître comment elle devoit la faire, et lui faisoit demander de l'argent pour la soutenir en France. la reine si souvent trompée par toutes les puissances de l'Europe, lui répondoit, quand *la France et l'Angleterre auront mon argent, elles se moqueront de moi* : elle insistoit ensuite sur la nécessité de surprendre Parme et Florence pour son cher dom Carlos.

L'empereur Charles VI, plein d'une fureur concentrée en voyant que l'Espagne éclairée lui échappoit, et qu'elle alloit diviser ses forces en Italie, en s'établissant entre Naples et Milan, se préparoit à les défendre par une armée, destinant une de ses filles au duc de Lorraine plutôt qu'à dom Carlos.

La reine d'Espagne, outragée du refus d'une archiduchesse, préparoit de son côté cinquante-cinq bataillons et cinq mille chevaux pour maintenir ses prétentions sur Parme et Florence; alors toute l'Europe méridionale fut à la veille d'une guerre désastreuse, d'une guerre véritablement royale que

X

l'ambition d'une reine alloit susciter, et les peuples, éternels jouets des caprices des princes, se virent menacer d'un autre fléau au milieu de la prospérité publique qu'on devoit à une paix générale.

Le parlement d'Angleterre, malgré la prépondérance de Robert Walpoole n'approuvant point le nouveau traité avec Philippe V, se plaignit hautement de voir que George II consentoit, au préjudice de l'empereur, d'introduire des troupes espagnoles en Toscane; Walpoole eut beau faire précéder la publication de ce traité par des brochures sur les intérêts bien entendus de la Grande-Bretagne, trente pairs sortirent de leur situation léthargique pour s'opposer à l'exécution du traité de Séville qui étoit aussi contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne, qu'injurieux aux princes souverains des états de Parme et de Toscane qui vivoient encore, et en la présence desquels la reine d'Espagne osoit envoyer des troupes étrangères pour maintenir la succession éventuelle de dom Carlos.

L'empereur voyant cette ligue des alliés de Hanovre contre sa maison et contre sa puissance en Italie, témoigna avec vivacité sa douleur profonde. Vainement pour l'appaiser on lui offrit de lui garantir solennellement ses états en

Italie, ces offres insuffisantes furent rejetées avec toute la fierté des autrichiens; il fit même défiler des troupes allemandes dans la Lombardie, de concert avec le grand duc indigné de voir l'Espagne et ses alliés disposer de son vivant du grand duché de Toscane; alors furent rompues les conférences de Soissons, et les préliminaires signés par le duc de Richelieu furent inutiles.

Près d'un an se passa sans que le traité de Séville fut exécuté; les menaces de l'empereur, le mécontentement des anglais, l'impatience de la reine d'Espagne élevèrent des obstacles insurmontables à l'exécution des projets de l'épouse de Philippe V, qui se déclara affranchi de tout engagement, lorsque toute l'Europe étonnée de l'inutilité de tant de traités, vit paroître tout-à-coup celui de Vienne, par lequel l'empereur et l'Angleterre à l'insu de la France venoient de se réconcilier intimement: l'empereur accordoit à l'Angleterre l'abolition de la compagnie d'Ostende, et l'Angleterre garantissoit à l'empereur, qui n'avoit que des filles, la sanction pragmatique pour la conservation, sur la tête de l'une de ces princesses, de tous ses états héréditaires sans divisibilité; c'est ainsi que Walpole appaisa la Grande-Bretagne si justement irritée contre le traité de Séville.

C'est alors que Fleury abandonné de l'Angleterre qui se jouoit de lui, reconnut que dans toute négociation avec un roi de la Grande-Bretagne on doit stipuler aussi les intérêts d'un peuple qui partage la souveraineté avec ses rois et qui peut redresser les erreurs de la puissance exécutrice ; Fleury s'en vangea comme une femme et essaya d'exciter dans Londres la sensibilité des Anglois en montrant que la politique versatile des ministres de la cour de Saint-James étoit celle du ministère plutôt que celle de la Grande-Bretagne et que le roi d'Angleterre avoit traité avec l'empereur en électeur de Hanovre plutôt qu'en roi ; mais le ministre anglois repoussa les traits de Fleury par des raisons contraires ; il disoit que la parcimonie du cardinal de Fleury qui laissoit à l'Angleterre tout le fardeau de la guerre avoit déterminé les ministres de George II à s'allier à l'empereur suivant en cela, disoit Walpoole, la politique des puissances maritimes dont le grand intérêt fut toujours de maintenir la maison d'Autriche pour réprimer par elle la puissance si aisément prepondérante de la France en Europe.

Sur ces entrefaits la reine d'Espagne satisfaite de voir que l'empereur et l'Angleterre réunis consentoient à l'exécution du traité de Se-

ville relativement à la succession de Parme et du grand duché de Toscane, et à l'introduction des troupes espagnoles dans ces états, se réunissoit à la cour de Vienne pour régler la succession. Vingt-cinq vaisseaux commandés par le marquis de Mari, seize vaisseaux anglais commandé par l'amiral Wager sept galères espagnoles et 48 batimens de transport firent voile de Barcelonne le 17 octobre 1731 et débarquerent les troupes espagnoles à Livourne.

C'est ainsi que la reine d'Espagne après dix ans de négociation, et de traverses obligea l'Angleterre à placer son fils au milieu des états de l'empereur en Italie et força le chef de l'empire à l'y reconnoître à son préjudice. Cet établissement, comme nous le verrons bientôt, ne fut qu'un acheminement à des succès plus considérables; car la convoitise de la reine augmentoit avec les circonstances.

CHAPITRE XXXVI.

Suite de l'état de l'Europe et des intérêts des souverains; circonstances immédiates qui préparèrent la guerre de 1733; mort du roi de Pologne. La France se détermine à la guerre, et à faire élire roi de Pologne Stanislas.

Si les rois étoient capables de sentir tous les bienfaits de la paix, et combien il est de leurs intérêts de conserver la tranquillité de leurs peuples; l'Europe, en 1732, eut précieusement conservé ce bien inestimable.

A cette époque, l'Espagne avoit établi don Carlos en Italie sans obstacles, et le duc de Parme, qui mourut alors, l'avoit appelé à sa succession après la mort de sa femme.

Celle-ci, à la vérité, guidée par son caprice, se déclara grosse; mais comme cette grossesse ne se réalisoit pas, elle fut bientôt obligée de faire une contre-déclaration qui laissa l'Espagne dans la parfaite sécurité que la succession étoit dévolue à l'infant; ainsi l'ambition de la reine d'Espagne pouvoit être satisfaite, et son imagination active pouvoit se reposer.

L'Angleterre voyoit la France, son ennemie naturelle, surveillée par l'empereur, dont

elle soutenoit la puissance et dont elle garantissoit l'indissolubilité de la succession, en récompense du sacrifice de la compagnie d'Ostende, dont le peuple anglois avoit si à cœur l'abolition.

La Hollande, qui ne perdoit rien par le traité, se conservoit dans sa situation établie par le traité d'Utrecht.

La France, gouvernée par un ministre tout-puissant, d'un caractère paisible, s'étoit tenue à l'écart, et ne s'étoit pas mêlée de la succession de Parme, aussi se vit-elle un moment sans alliés, abandonnée à ses propres forces, l'Angleterre et la Hollande s'étant attachés à l'empereur : mais l'intérieur du royaume étoit florissant, et son monarque adoré de ses sujets, qui admiroient en lui une timidité naturelle, et une réserve qu'ils prenoient encore pour de la sagesse.

L'empereur voyoit sa pragmatique garantie par l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande ; la France seule sembloit lui refuser sa sanction pour cette pragmatique. Fleuri, comptant parmi ses principes politiques celui d'abaisser la puissance d'Autriche se repentoit peut-être déjà de n'avoir pas aidé l'Espagne et mis l'empereur dans la position de réaliser la promesse qu'il avoit fait à la reine d'Espagne, d'appeler à

la succession autrichienne, la troisième branche de Bourbon sortie de Madrid.

Aucune de ces puissances ne put conserver les bienfaits de la paix : lorsqu'on apprit la mort du roi de Pologne, Frédéric-Auguste, électeur de Saxe.

Ce prince, élu roi de Pologne, en 1697, avoit été forcé d'abandonner la couronne au roi Stanislas, qui fut obligé à son tour de la lui remettre. Craint en Pologne, adoré dans son électorat, Auguste étoit bienfaisant, poli, affable ; il aimoit les sciences, les arts, et les protégeoit. Se trouvant dans des situations désagréables, et dans des crises très difficiles, il avoit montré cette force de caractère qui annonce la grandeur dans l'adversité qu'il soutint toujours avec courage : s'il remonta sur le trône, ce fut d'abord pour pardonner à tous ses ennemis ; et instruit par le malheur, il ménagea la jalousie de la république, sur laquelle il régnoit, au point qu'il étoit à ses plus chers favoris les charges qu'il leur avoit données, s'ils attiroient sur eux la jalousie. Il méritoit l'amour des Polonois, et il n'en obtint que de l'ingratitude et de la défiance.

Sa mort étoit à peine connue en France, que le conseil délibéra sur le parti qu'on avoit à prendre pour Stanislas, roi de Pologne, de-

trôné par Auguste. Les généraux, Villars, Berwick, les chefs de l'armée, et la noblesse qui ne voyent dans la guerre qu'une moisson, et jamais les desastres qui l'accompagnent, vouloient que Stanislas partit sur le champ, et alla se faire reconnoître. Fleury, toujours ferme dans son plan de laisser la reine sans autorité et sans crédit, redoutoit l'influence qu'elle pourroit prendre en conséquence de l'élevation de son père, et disoit hautement, que le roi Stanislas, ayant abdiqué, ne pouvoit plus offrir des droits réels sur le trône de Pologne. Les seigneurs de la cour, essayant d'animer la reine et de l'engager à se déclarer ouvertement en faveur de son père, lui citoient l'exemple de la reine d'Espagne, qui avoit le courage de conduire le gouvernement; mais la reine avoit une telle timidité, et redoutoit si fort le cardinal, qu'elle répondoit qu'elle n'attendoit que du ciel et non de la politique des puissances de la terre, le sort que la providence avoit déterminé pour Stanislas.

On tint à Versailles plusieurs conseils sur cette grande affaire. Ceux qui vouloient la guerre, tachoient pour contredire le cardinal de Fleury de prendre le roi par le grand foible des monarches en lui montrant la nécessité de tirer de Chambord son beau père qui y vivoit comme dans un exil et dans une inaction, si

peu honorable à la France, puisque ce prince avoit l'honneur d'être le père de la reine. On rapeloit les intérêts de la France qui avoit jadis fait élire Henri III et qui n'avoit jamais abandonné l'influence qu'elle devoit avoir, disoit-on, sur les élections de la Pologne : ils ajoutoient que quand même Stanislas auroit abîmé la couronne on ne devoit regarder cet acte que relativement au roi Auguste ; et que devenu par cet acte, au moins seigneur polonois, et par conséquent candidat, il devoit retourner dans sa patrie s'attacher au primat s'unir au parti qu'il pouvoit y avoir, et distribuer aux indifférents une somme qu'il étoit des intérêts de la France de lui donner afin de porter la gloire et la puissance du nom François jusqu'en Pologne. On ajoutoit que cette puissance devoit être jalouse et honorée de l'alliance des François aux quels elle avoit donné une reine de naissance polonoise. Enfin on parloit au conseil des magnats polonois dont la reine Marie étoit la parente, et dont on attendoit les suffrages, et des secours.

Toutes ces spéculations s'agitoient dans le conseil du roi ; mais Fleury, plus adroit que tous, en éludoit encore les conséquences. L'empereur de son côté faisoit défilér des troupes en Silesie et négocioit avec la czarine pour influer sur une

autre élection, et les grands seigneurs qui vouloient la guerre et l'élection forcée de Stanislas, qui devoit la préparer, étoient dans l'attente et ne pouvoient contenir leur joye sur ce départ des troupes de l'empereur; mais le cardinal qui craignoit la guerre autant qu'ils la désiroient leur disoit avec son ton pacifique: *ne faut-il pas messieurs ruiner Louis XV pour élever son beau père Stanislas? devons-nous envoyer en Pologne un argent qui n'en reviendra jamais et le distribuer à des électeurs qui après en avoir pris de tous cotés se devouent au dernier offrande?*

Le vœu de la Pologne, qui se voyoit à la veille d'une élection, étoit favorable au roi Stanislas, qui avoit toutes les qualités propres au roi d'une république. Il avoit en ce même pays-là un parti considérable qui lui étoit véritablement attaché; tandis que la portion des électeurs, qui avoit résolu de se vendre, étoit intéressée à rappeler un prince qu'on prévoyoit de voir être suivi de beaucoup d'argent de France. C'est dans ces circonstances qu'on envirohna Fleury, pour le changer. Villars, le pressa et le supplia; et le cardinal cédant à ces importunités, l'acha pour corrompre la Pologne, un million, six cens mille francs, qui suffisoient pour alimenter, en attendant l'avidité des électeurs, et que Mouty, ho-

tre, ambassadeur distribua, en ajoutant des promesses qui faisoient attendre de plus grandes sommes. Le primat régent qui tendoit une main pour recevoir sa part comme un autre, publioit de l'autre des mémoires pour la sûreté d'une élection libre et sans corruption, du roi de Pologne. Ainsi le peuple est trompé par-tout : ses représentans ont presque par-tout l'impudence d'assurer qu'ils ne le trompent pas, et la dépravation du cœur est telle qu'il est peut-être impossible de travailler avec efficacité pour qu'il ne le soit pas.

La France assurée de la majorité de ses suffrages, déclara à toutes les cours de l'Europe, que Louis XV étoit résolu de maintenir sur le trône son beau pere Stanislas. La czarine, le roi de Prusse et l'empereur de leur côté se réunissoient pour contrarier l'installation de ce prince, pour environner la diette; et leurs armées menaçant la Pologne, s'approchoient de la capitale pour favoriser l'élection du fils du feu roi de Pologne qui étoit électeur de Saxe. Monty demanda encore trois millions pour déterminer les politiques, et le cardinal déjà trop engagé les lui envoya, quand il apprit que les maisons Sarmborki, Poniatowski et le primat étoient décidément pour nous. La guerre fut alors décidée, au conseil du roi, et ce fut aux instances de Villars qu'on s'y déterminina; on négocia en même

temps pour faire déclarer le roi de Sardaigne ; et on lui offrit d'avance le Milanois comme l'apat le plus capable de l'attirer à nous : le concours de ce prince nous étoit nécessaire pour la dévastation des possessions autrichiennes en Italie, et la politique des rois détermina dans le conseil de ravir à l'Autriche cette possession pour en investir un prince qui n'avoit d'autre droit sur cette province que celui que lui donnoit la puissance de la dévastation, et il avouoit lui-même qu'on seroit également disposé à lui refuser le Milanois, si les circonstances l'ordonnoient autrement.

La diette de Pologne, sur ces entrefaits, étoit environnée par quatre armées d'observation : elles sembloient attendre un grand événement et vouloir le déterminer. Celle de l'empereur campoit en Silésie, celle de la Prusse n'en étoit pas éloignée : la czarine avoit posté la sienne en Courlande. Fleury qui avoit peur que son argent ne fut perdu, se détermina à mettre en mouvement l'armée de France, quand les alliés lui déclarèrent, que si nous voulions élire Stanislas ils s'y opposeroient, c'est alors que la France publia ce manifeste où elle disoit qu'elle ne permettoit pas qu'on ravit à la Pologne la liberté constitutionnelle d'élire son roi. Alors encore fut résolu à Versailles, le projet d'envoyer Stanislas

en Pologne pour s'y faire reconnoître roi : on rechercha les moyens de l'y faire parvenir, sans danger , à cause des armées ennemies qui environnoient la diette , et le rusé cardinal qui imagina de l'envoyer dans un grand déguisement par terre , déclara au conseil qu'il falloit dire qu'il étoit parti par mer : voici comment fut conduit ce jésuitique stratagème.

CHAPITRE XXXVII.

Voyage de Stanislas en Pologne pour s'y faire reconnoître roi ; ses aventures singulieres ; rôle du marquis de Thianges.

LE conseil ayant secretement résolu d'envoyer Stanislas sur le trône , ce prince partit en chaise de Meudon , accompagné de Dandelot et de peu de personnes, et se rendit à Chaville , où le garde-de-sceaux l'attendoit.

Après une conférence de deux heures , ils se séparèrent ; Stanislas fut à Sceaux chez le duc du Maine , où il resta un instant , et c'est en sortant de Sceaux que commença le mystère de son voyage : il fit semblant d'aller à Chambors , mais après une petite course , il se fit conduire à Berny , pour y voir le cardinal de Bissy. Par-

tout où il s'arrêtoit, il diminuoit son cortège et le nombre de ses serviteurs; et tout étoit préparé à Berny pour rendre les actions et les démarches de Stanislas impénétrables.

Le commandeur de Thiange y prit les habits du roi et son cordon bleu, et suivant la route de Bretagne, peu accompagné, il s'annonça sur la côte pour le roi Stanislas, à qui il ressembloit beaucoup, et dit, avec une sorte d'embarras et de mystère, qu'il alloit furtivement en Pologne.

Il s'embarqua ensuite pendant la nuit, et fit voile pour Dantzick, en jouant le roi avec une telle adresse qu'on fut long-temps persuadé que Stanislas étoit sur la flotte, et ceux qui la montoient le croyoient également.

Le véritable roi Stanislas, sur ces entrefaites, laissoit tout ce qui pouvoit le faire connoître, prenoit un habit de Pinchinat et une perruque noire, tandis que Dandelot s'habilloit très proprement. Tous les deux se jeterent dans une chaise extérieurement mauvaise, fort orotée et conduite par des chevaux de poste. Ils partirent le soir de Berny, laisserent tous les domestiques, gagnèrent la route de Metz, Dandelot se dit marchand et maître, et le roi Stanislas contrefit son associé.

A la première ville d'Allemagne, ils marchanderent une voiture du pays, pour laisser la voi-

zure françoise, et pour voyager avec moins de danger; et pour l'acheter sans occasionner des soupçons, Dandelot fit l'homme fatigué qui ne pouvoit voyager à cheval, et avoit besoin d'une chaise allemande bien suspendue. L'hôte, qui en trouva une convenable dans la ville, leur en parla, et Stanislas, qui reçut l'ordre de Dandelot de l'aller voir et d'en demander le prix, qui fit les allées et les venues de chez le marchand chez son maître, l'acheta et la paya. C'étoit une voiture depuis long-temps préparée par un envoyé secret de la France, qui avoit prévenu toutes les ruses de la police de l'empereur.

Dandelot et son associé voyagerent dans la voiture allemande sans être arrêtés. Stanislas payoit partout, et rendoit tous les services d'un associé et d'un homme de confiance au prétendu négociant.

Arrivés près de Berlin dans une terre ennemie, cinq voyageurs les accostèrent et affectèrent de les accompagner. L'officier de garde aux portes de Berlin leur demanda d'un ton d'allemand, *qui êtes-vous, messieurs?* Le roi et Dandelot répondirent, *marchands de Varsovie, voyageant pour notre commerce, nous nous en retournons; mais nous ne connoissons pas ces voyageurs que nous avons rencontrés depuis peu en route. . . . Montrez-moi vos passe-ports.*

leur

leur dit l'officier prussien. Stanislas tira de sa poche un porte-feuille rempli de factures, et remit son passe - port, sans trembler: *passsez donc*, leur dit l'officier.

Arrivé à Francfort sur l'Oder, ils contrefirent les gens fatigués qui ne pouvoient plus faire la route dans une voiture aussi rude. Dandelot ordonna au roi, et pria l'hôte d'en chercher une plus douce. L'hôte chercha vainement une voiture mieux suspendue, mais il dit qu'il y avoit chez lui un jeune étranger, neveu du marquis de Monty, ambassadeur de France en Pologne, qui avoit été envoyé à Francfort avec un chanoine de Cracovie, son gouverneur, sous prétexte de voyager, en attendant le moment de l'élection; (mais en effet pour attendre le roi.)

Ce jeune étranger et le chanoine avoient inutilement fait chercher s'il n'étoit pas arrivé un marchand de Varsovie, qui venoit de France faire des achats de marchandises pour l'ambassadeur. Rentrant fort inquiets à l'auberge, l'hôte leur dit qu'il venoit d'arriver une chaise chez lui où étoient deux personnes bien fatiguées, qui étoient peut-être celles qu'ils cherchoient. L'hôte fut prié de savoir d'où ils venoient et où ils alloient. Le roi et Dandelot répondirent qu'ils étoient marchands, qu'ils venoient de faire des achats, et qu'ils s'en retournoient chez eux à

Varsovie. Le jeune étranger les pria de passer où il étoit logé, et les ayant priés de dire leurs noms, inquiétudes se dissipèrent.

Le jeune étranger leur ayant demandé s'ils avoient les marchandises que son oncle attendoit; ils répondirent qu'elles étoient dans un de ces chariots qui les suivoient, et le roi en présenta les factures. Dandelot ayant alors fait connaître quelle étoit sa fatigue et l'impossibilité de continuer son voyage avec sa voiture; ce qui retarderoit le compte qu'il devoit rendre à l'ambassadeur, le jeune étranger lui offrit une place dans son équipage, et lui dit de se disposer à partir, car on alloit mettre les chevaux; mais le marchand représenta que son homme de confiance n'étoit pas moins fatigué que lui, et qu'il falloit qu'il l'accompagnât. L'étranger lui accorda par grace une seconde place pour le roi. Ils partirent sur-le-champ pour Varsovie et y arrivèrent sans obstacles.

Le 8 septembre, l'équipage descendit secrètement chez le marquis de Monty, qui, après une courte conférence avec le roi, alla donner avis au primat de son arrivée et s'en entretint avec lui. Là, il fut résolu de faire ce qu'on va lire. En attendant le roi demeura, jusqu'au 11 septembre, sans se manifester et sans que son arrivée transpirât, car il étoit attendu par mer, et les

papiers publics en donnoient des soupçons.

Le 9 fut employé en négociations pour presser l'élection. Le primat déclara qu'un courrier lui annonçoit l'arrivée de la flotte françoise, et le débarquement du roi Stanislas à Dantzick; nouvelle qui fut reçue avec applaudissement. Ce qui fit ajourner l'élection au lendemain.

Le 10, le primat s'étant rendu au champ de l'élection, où il y avoit 200,000 hommes, fit ses harangues, et alla dans les rangs pour prendre les voix, et tous s'écrierent *vive le roi Stanislas*. A cause du grand nombre de suffrages, le primat ne put en recueillir que la moitié; il remit la suite de l'élection au lendemain; et dit qu'un courrier venoit de lui apprendre que le roi étoit arrivé à Thorn, ce qui fit redoubler les acclamations.

Le 11, le primat déclara le roi arrivé, et dit qu'il alloit se montrer. Le roi Stanislas, revêtu de ses habits royaux, et du cordon bleu, se montra en effet à l'armée, et l'élection se termina avec une entière unanimité, il se forma autour du roi une cour brillante, et il fut salué, comme roi de Pologne, par tout le champ électoral, et ensuite par la capitale qui se livra à toutes sortes de réjouissances.

Le 14, le roi reçut les complimens des ambassadeurs, excepté de ceux de l'empereur, de

l'électeur de Saxe et de la Russie. Alors se montra, avec évidence, contre Stanislas le parti des dissidens; l'évêque de Cracovie, l'évêque de Posnanie, le prince Lubomisky, palatin de Cracovie, et plusieurs grands officiers de la couronne et autre grands, se retirèrent et se fortifièrent à Prague, conduits par la Saxe, la Russie et l'empereur.

CHAPITRE XXXVIII.

Conséquences de l'élection de Stanislas, roi de Pologne. Mouvemens des armées. Campagne d'Italie.

LES cours de Russie, de Saxe et de Berlin voyant que la France avoit établi, au milieu d'elles, un roi qui seroit à sa dévotion; l'empereur qui s'étoit ligué avec la Russie, et qui voyoit ses rapports interceptés par ce nouvel intermédiaire, se réunirent plus intimement pour traverser cette élection. La Russie y étoit portée parce que Stanislas étoit une créature de Suede, son ennemie ouverte et chacune de ces trois puissances augmentant ses troupes, les fit approcher pour opposer au roi de Pologne, l'électeur de Saxe, créature de l'empereur, que les puissances alliées firent élire roi de Pologne. Alors la France se trouva engagée sans l'a-

voir bien prévu à une guerre inévitable et ayant obtenu de quelques princes d'Allemagne qu'ils resteroient neutres, s'étant plus étroitement unie à l'Espagne et au roi de Sardaigne, elle résolut d'attaquer l'empereur qui tenta d'armer l'empire contre nous, et ne put y réussir dans cette circonstance. La diette de l'empire ne s'y détermina qu'au commencement de l'année suivante.

Dans cette émotion générale, le maréchal de Villars qui n'avoit pas cessé de parler de la nécessité de faire la guerre fut destiné pour le commandement d'une armée françoise en Italie, pour y soutenir selon les vœux de l'Espagne, les possessions de dom Carlos, et pour s'emparer ou dévaster celles de l'empereur. La reine de France qui étoit le motif ou plutôt le prétexte de la guerre qu'on avoit, disoit-on, *escamotée* au cardinal de Fleury et au roi, étoit dans des perpétuelles alarmes; elle fit venir chez elle le général qui alloit porter la guerre en Italie, et lui demandant son chapeau elle y attacha une cocarde. *Avec ce ruban*, lui répondit, Villars, *je serai invincible*. Il avoit quatre-vingt-deux ans.

D'un autre côté la France ordonna l'équipement d'une flotte. Des troupes réglées se rassemblèrent en Alsace, le long du Rhin, de la Meuse,

et de la Moselle, et l'empereur en forma une en Bohême.

D'un autre côté l'élection du roi Auguste étant confirmée, les confédérés allèrent droit à Warsovie, où ils résolurent de bombarder et d'attaquer avec leur armée de trente mille hommes la ville de Dantzic où s'étoit réfugié Stanislas.

Pour s'opposer aux progrès de l'empereur, le maréchal de Bervick, nommé général, eut ordre de passer le Rhin, ce qu'il fit avec les princes de Conti et de Dombes, le comte d'Eu, et plusieurs officiers supérieurs de l'armée, pour attaquer le fort de Khel, qui appartenoit à l'empereur.

La tranchée fut ouverte le 19, sous les ordres du marquis de Puissegur, lieutenant-général, de la Billarderie maréchal-de-camp, du marquis d'Houdetot, etc. On fit avec une activité incroyable, pendant deux nuits, deux mille cinq cents toises d'ouvrages, nonobstant le feu du canon et de mousqueterie que les assiégés ne cessèrent de faire. Longueville, ingénieur y fut tué. Laserre, capitaine de grenadiers le fut la seconde nuit suivante : les assiégés firent une sortie, et nos grenadiers en les repoussant, perdirent Noyelles. Enfin après huit jours de travaux le général Phul, gouverneur de la place, battit la chamade, demanda à capituler, et

Berwick lui donna deux canons en récompense de son intrépide résistance.

Kehl pris, on voulut s'assurer de la Lorraine. Le prince régnant dévoué à l'empereur dont il attendoit la succession, s'étoit déclaré ouvertement pour ce prince; et la France conduite par la morale dépravée des rois trouvoit que ses états seroient de bonne prise. J'ai dit *morale dépravée des rois*, et je l'ai dit avec raison et avec des preuves. En effet, sous prétexte de placer un beau-père sur le trône de Pologne, Louis XV alloit dépouiller le fils de la duchesse de Lorraine, fille de monsieur, frère de Louis XIV. J'ajouterai même que les maisons de Bourbon, d'Autriche, de Lorraine et de Savoie s'alliant ordinairement entr'elles leurs guerres n'ont jamais été que des guerres civiles entre cousins, oncles ou neveux, et souvent entre beaux-frères, tandis que les puissances populaires n'ayant ni des beaux-pères ni des cousins à couronner, comme les suisses, comme les états unis de l'Amérique, et même comme les vénitiens et les génois, jouissent par leur constitution d'une tranquillité long-temps inaltérable.

L'envahissement de la Lorraine résolu, le roi chargea le comte de Belle-île de s'emparer de Nancy, et cependant comme la galanterie na-

tionale fut toujours compatible avec le caractère militaire, et comme elle a souvent adouci par ses grades, les ordres militaires du cabinet, le ministère qui vouloit dépouiller le duc de Lorraine orut qu'il devoit des complimens à la fille de monsieur, frere de Louis XIV et duchesse douairiere de Lorraine avancée en âge. On lui envoya Verneuil qui avoit dans ses manieres, dans son esprit et sa figure tous les agrémens nécessaires pour adoucir la nouvelle désastreuse qu'on alloit annoncer. Son pere avoit été lieutenant-des-gardes de monsieur (et puis du regent) qu'il avoit suivi à Malplaquet où il avoit été blessé, et la famille s'étant, depuis ce temps-là, attachée à la maison d'Orléans, on crut le fils plus propre que tout autre à remplir cette commission.

Verneuil en s'annonçant reçut la réponse d'attendre. Alors pour exécuter ses ordres sans retard Verneuil s'annonça à la duchesse de Lorraine comme venant de la part du roi de France et fut admis à l'audiance. *Est-ce que vous ne seriez plus attaché à la maison ?* lui dit la duchesse ? Je le suis au roi mon maître, répartit Verneuil ; mais il donna tant de grâces à sa commission que la nouvelle fut reçue sans desagrément. Verneuil lui dit qu'elle pouvoit demeurer en toute sûreté à Lunéville avec les princes et les princesses ses enfants et sous

la tutelle spéciale de l'armée de France, ajoutant que si elle vouloit sortir de la Lorraine elle pouvoit choisir en France la ville quelle voudroit, mais le marquis de Silly lieutenant-général des armées du roi répandoit en attendant nos troupes dans la Lorraine sans éprouver de résistance.

L'envoyé resta quelques jours à Luneville et fut traité avec bonté et sans ressentiment : la princesse Charlotte tirant son anneau le lui donna et sa mère en approuvant lui dit de le conserver comme une marque d'amitié et en reconnaissance de la manière dont il s'étoit comporté dans sa commission. Ainsi finit le règne sur ce pays - là d'une maison à la quelle depuis tant de siècles étoient assujettis les Lorrains.

L'attaque du fort de Khel et l'envahissement de la Lorraine firent ouvrir les yeux aux puissances maritimes qui menacerent : le cauteleux Fleury qui alloit à pas comptant, réprimant l'activité françoise, ordonna à Bervick d'en rester là : et notre armée, qui pouvoit alors faire des prodiges, resta dans l'inaction.

L'activité de la reine d'Espagne et du roi de Sardaigne n'eut pas permis en Italie une pareille indolence. On s'étoit engagé avec eux et Fleury laissa agir en Italie toute notre vivacité françoise. La ruse du monarque italien jointe à

nos coups hardis firent le plus belles actions. Le prince gardien des Alpes moins adroit que son pere, mais peut-être aussi courageux, traitant secrètement avec nous, et nous offrant de commander nos troupes en Italie avoit renforcé ses garnisons sur les frontieres de France pour dejouer l'empereur et soustraire à sa pénétration ses négociations avec nous. Le gouverneur autrichien du milanois donnant dans le panneau fut la dupe de ces apparences, et les troupes de France passant subitement par le mont Cenis, par le mont Genevre et par la vallée de Barcelonnète, se joignirent aux troupes sardes à Verceil et tombant de la hauteur des Alpes sur les autrichiens comme la grêle, mirent en fuite tout ce qui se trouva d'ennemis dans la route, pénétrèrent, sans coup ferir, dans le milanois, bloquerent Navarre, investirent Tortone, établirent un pont sur le Tesin; obligerent les impériaux d'abandonner Pavie par l'effet seul de la terreur qu'elles inspirerent et passerent le Tesin sous les ordres du marquis de Coigny. C'est ainsi qu'on arriva à Milan qui ouvrit ses portes et dont on bloqua ensuite le chateau.

Sur ces entrefaites le maréchal de Villars s'approchoit de l'armée dont les progrès étoient déjà si glorieux et si rapides. La reine de Sardaigne à qui il avoit présenté ses hommages en passant

à Turin lui avoit fait présent d'une seconde cocarde et on repetoit de lui une reponce digne de la hardiesse de son caractere. La reine disoit : on lui ayant demandé, *quel âge avez vous monsieur le maréchal de Villars; car vous n'êtes pas assurément aussi âgé qu'on le dit*

j'aurai bientôt Milan répondit Villars. Ce général alloit assiéger le chateau de cette ville.

L'armée d'Italie désiroit ardemment l'arrivée du vieux maréchal, le Nestor des militaires, le vainqueur de Denain et le célèbre adversaire du prince Eugene; mais dès le moment de son arrivée, la mésintelligence s'établit entre ce général et le roi de Sardaigne qui étoit assez grand militaire pour un prince, pour ne devoir pas être jaloux de la gloire du vieux maréchal. Il arriva à Colonne, où étoit l'armée, composée de 52 bataillons et de 57 escadrons et qui s'assembla à Malleo.

Quatre jours après, on tint un grand conseil chez le roi de Sardaigne, où la mésintelligence commença à paroître : la conquête de Pichisitone devoit nous ouvrir le Cremonois et l'Adda. Le maréchal de Villars, général françois et le maréchal de Rebinder, général du roi de Sardaigne, croyoient l'entreprise dangereuse. Le roi la voulut hasarder; Rebinder qui s'obstina fut disgracié; et Villars, contrarié, haut dans ses

réparties ; fier de ses anciens succès , l'indisposa contre lui le roi de Sardaigne , qui prit Pichisitone malgré Villars.

L'histoire doit remarquer les actions militaires qui ont de l'éclat. Crillon , âgé de 17 ans , qui gardoit dans le Milanéz un poste avec trente hommes , exposés au feu , et qui furent réduits à quatre , reçut un coup de fusil qui ne l'empêcha pas de tenir ferme. Villars instruit de cette action la raconta au roi de Sardaigne qui alla voir le blessé , et lui offrit sa recommandation pour son avancement ; mais Crillon aussi généreux que bon , lui dit qu'il n'accepteroit aucun avancement au préjudice de ses camarades , mais que si le roi vouloit lui accorder la croix , ce qui ne feroit tort à personne , il l'accepteroit. Il l'obtint.

Pichisitone pris , on s'avança vers Gremone , et ensuite jusqu'à Milan , dont nos troupes occupoient déjà les faubourgs , et dont Villars avoit promis à la reine de Sardaigne de prendre le château. Le marquis d'Asfeld , lieutenant-général , Rouvigni , brigadier , commanderent la tranchée , soutenus du régiment des gardes du roi de Sardaigne , de Tessé et autres troupes. Le marquis de Savines , lieutenant-général , Misson , brigadier , releverent la tranchée avec les trois bataillons du régiment de Picardie et trois com-

pagnies des grenadiers d'Auvergne, du Roi et de la Ferté-Imbault. Le troisieme jour du siege, Cadrieux, lieutenant-général, et Cadville, brigadier, monterent la tranchée. La nuit suivante, on établit les batteries de canon et de mortier, malgré un feu violent d'artillerie ennemie, qui tua cent cinquante hommes, qui étoient dans l'instant remplacés. Le marquis de Beuil, lieutenant-général, releva encore la tranchée. Blacons y fut tué: et Villars, galant comme du temps de Louis XIV, et maître de la ville, donnant des bals, y dansoit avec les plus belles dames.

Un coup de canon étoit le signal du premier coup d'archet, et ce militaire, plus qu'octogénaire, et néanmoins dansant des menuets, disoit en plaisantant, qu'il étoit fort beau, à son âge, d'ouvrir à-la-fois deux bals de cette sorte; mais les autrichiens avec leur flegme ajoutaient que le général françois, pour faire le galant, étoit un peu bouffon,

Cependant tandis qu'on dansoit, trente pieces de canon tiroient, sans discontinuer, sur la place. L'adroit maréchal, qui, malgré les bals, malgré les opéras qu'il avoit établis pour égayer cette ville malheureuse, eut beau commander d'éloigner des citoyens qui s'étoient soumis, le danger du canon, les boulets passant au dessus

du chateau et ne tombant pas juste sur la place assiégée voloient sur les maisons écrasant de temps en temps des citoyens qui de concert avec la commune avoient demandé grace en se rendant aux approches de Villars.

Le 21 Maillebois monta la tranchée. Il fut relevé par Lanion, Louvigni, Fervaques, Misson Chatillon, Boissieux, St. Perrier, le duc d'Harcourt, Cumiane, Cadville et autres qui montrèrent autant de bravoure que d'intelligence. Enfin le général Visconti qui défendoit la place voyant qu'elle ne tenoit plus contre nos coups de canon battit la chamade et capitula, et Villars qui parcourroit tous les travaux, qui dirigeoit les opérations et qui descendant de la tranchée alloit au bal, envoya le marquis son fils apprendre à Louis XV le succès de nos troupes et la prise du chateau de Milan.

Milan pris, le marquis d'Affry à la tête de dix neuf bataillons et de neuf escadrons alla assiéger Novarre qui fut prise dans trois jours. Le fort d'Arrona ne tint pas davantage. Fimarcon en fut porter au roi la nouvelle. On poussa plus loin les conquêtes et Maillebois au prejudice de Savines homme de merite et plus ancien lieutenant-général que lui, qui se retira de dépit, fut chargé d'assiéger Tortonne avec douze bataillons françois et cinq de Sardaigne. Cha-

tillon s'y distingua; commandant la tranchée il en courageoit en détail les canoniers qui firent une telle breche que le gouverneur demanda à capituler. Le duc de la Trémoille en vint porter la nouvelle au roi et par la prise de cette place fut terminée heureusement la conquete de la Lombardie que le roi de Sardaigne avoit si fort désiré. En depouillant l'Autriche de ces places il y établissoit une garnison et des gouverneurs à ses ordres et quinze places ou chateaux pris ou abandonnés le laisserent maître provisoire de cette partie de l'Italie perpétuel objet de sa concupiscence et de ses peres dont il fut si satisfait, qu'il prit le titre sur le champ de *duc de Milan*. Il retourna à Turin pour jouir de ses conquetes et Villars se rendit près de dom Carlos.

Sur ces entrefaites, dom Carlos qui regnoit en paix à Parme, reçut de son pere, l'ordre de s'avancer vers Naples, que l'empereur malheureux dans le Milanois, étoit hors d'état de défendre. Alors se manifesta d'avantage l'ambition de la reine d'Espagne pour ce fils favori, car le comte de Montemart, général espagnol, au lieu de se joindre aux puissances belligerantes, laissant deux bataillons, un à Parme et le second à Plaisance, pour garder ces états, se prépara à des conquetes particulieres au nom du roi Philippe V. Les impériaux par-tout mal-

heureux et vaincus , sortirent de la principauté de Piombino. Dom Carlos laissant une garnison dans Livourne, alla camper à Monterotondo, et s'avançant fierement vers la ville de Naples, reçut les députés du mont Cassin et repoussa par la seule terreur qu'inspira son arrivée, l'ennemi épouvanté, qui encloua ses canons et se jeta dans Capoue. Ensuite l'armée espagnole continua sans coup férir jusqu'à Aversa où elle s'arrêta, et là se rendirent le duc de Madelone élu du peuple de Naples et les corps de la ville, qui en lui présentant les clefs de la capitale, lui rappellerent que Philippe son pere avoit jadis fait leur bonheur. Les impériaux n'osèrent faire aucune résistance et ceux même qui s'étoient retirés dans le château se rendirent prisonniers de guerre. Visconti, général autrichien, avoit pris la fuite pour se mettre à la tête de six mille Italiens que les espagnols repoussèrent avec une telle supériorité que dans l'espace de trois heures deux mille Italiens restèrent sur le champ de bataille, et quatorze cens furent faits prisonniers, tandis que Visconti se dépêcha de s'embarquer pour Venise.

Pendant ces succès de l'infant, l'armée impériale se portoit du côté de Mantoue, formée de soixante mille hommes, et se préparoit à réprimer Villars et le roi de Sardaigne, commandée

mandée par le comte de Mercy, feld-maréchal elle s'avança vers San-Nicolao où Ligneville faisoit jeter deux ponts pour qu'elle passât : elle se mit en bataille dans la plaine de San-Benedetto où Coigny sembloit l'attendre. A la nouvelle de ce passage Villars accourut, et après un conseil il fut résolu d'attaquer l'avant-garde des des impériaux. Contades s'avança d'un autre côté, et le roi de Sardaigne à la tête de la colonne l'assaillit d'un autre côté beaucoup de succès. Dans cette situation on tint un autre conseil, et il fut résolu qu'on iroit défendre le Parmesan où l'ennemi paroissoit vouloir se retrancher et qu'on lui livreroit bataille, s'il paroissoit vouloir s'avancer vers cet état que nous avions promis à l'infant de défendre. Les impériaux marcherent vers Guastalle ; Villars épuisé se retira à Turin et le duc de Coigny commanda à sa place.

Le 24 mai 1734, les impériaux honteux de tant de pertes, s'avancerent vers les alliés du côté de Colonne, et Maillebois les repoussa. Ligneville voulut attaquer Colonne que Fumicon, colonel du régiment de Bourbon gardoit soigneusement ; mais les ennemis furent repoussés de Colonne. Ligneville revint à la charge et fut frappé de mort ; l'armée impériale s'approchant et le roi redoublant le pas vint camper dans la

* * *

Z

plaine de Colorne. Il mit sur-le-champ sa cavalerie en bataille et rangea son infanterie en colonnes. Les ennemis craignant que nous voulussions attaquer Colorne, quoique soutenue de leur armée entière, se préparèrent à la bataille le long de la Parma; mais nous pénétrâmes dans les maisons de la ville, et dans nos progrès, entrant de l'une dans l'autre nous en chassâmes les impériaux.

Le lendemain au point du jour on recommença les travaux résolus contre les ennemis, et vers dix heures les impériaux honteux de leur malheur se présentèrent avec courage pour nous étonner par leur bravoure; c'étoit leur dernier effort. Le prince de Wirtemberg abandonnant le château au roi de Sardaigne, emporta 18 charriots de blessés, laissant cent quatre-vingt cadavres. Nous perdîmes devant Colorne Clermont d'Amboise, Monlaur, Thomes et Souliard, officiers remarquables.

L'armée impériale quittant ses postes, se rapprocha des montagnes du Parmesan, et ce mouvement nous obligea de nous avancer vers Parme sa capitale. Le roi de Sardaigne s'en retournant à Turin pour assister son épouse mourante, laissa au marquis de Coigny et au comte de Broglie, qui venaient de recevoir le bâton de maréchal de France, l'ordre de ne rien entre-

prendre qu'à son retour. L'armée ennemie à une lieue de Parme où elle venoit faire des incursions, cherchoit des situations convenables pour engager une bataille. Elle crut la trouver et les deux maréchaux se mirent en ordre pour la repousser. Le comte de Mercy, général ennemi, se fit porter au plus grand feu, se présenta au front de l'attaque, et fut frappé de mort. Le prince de Wirtemberg, à qui appartenoit alors le commandement de l'armée, s'approcha de l'infanterie, et ne connoissant pas tous les projets du comte de Meroy, résolut de tenir ferme sans autre plan et de continuer une espèce de défense jusqu'à la nuit. Pour rompre les impériaux, Delille et Misson, maréchaux-de-camp, essayèrent de pénétrer dans le centre; s'avancèrent trop et restèrent sur le carreau; mais Coigny et Broglie se portant de tous côtés pour animer nos troupes gagnèrent enfin la bataille. Bientôt la nuit s'approchant, après un combat des plus opiniâtres les ennemis se retirèrent avec une sorte d'effroi.

Deux heures après, une fausse allarme ayant causé du désordre dans notre armée, on en inspira une telle aux impériaux qu'ils se retirèrent plus loin encore, et le roi de Sardaigne victorieux, sans avoir été, présent à la bataille de Parme, vint se distinguer par des ordres d'humanité en-

vers les blessés dont étoit jonché le champ de bataille; et cependant il oublia qu'en poursuivant l'ennemi épouvanté il pouvoit détruire totalement l'armée impériale.

On a dit qu'il s'étoit tiré à cette bataille quatre cents mille coups de fusils: nous y perdîmes quatre à cinq mille hommes. Il est certain aussi que Stanislas étoit un fort honnête homme; mais que fut jamais un roi en comparaison de cinq mille hommes? et qu'étoit pour la France le beau-père du roi, vis-à-vis de cinq mille familles dont la plupart durent être désolées.

Ces succès étonnans nous préparèrent la victoire devant Guastella. Le roi de Sardaigne commanda le centre de l'armée, le maréchal de Coigny la gauche et le maréchal de Broglio la droite. La bataille commença par une attaque de cavalerie, et le comte de Chatillon qui commandoit la nôtre avec le duc d'Harcourt laissa tirer l'ennemi le premier, selon l'usage des françois; alors nous chargeâmes l'ennemi, le sabre à la main, avec une telle impétuosité, que la première ligne plia. Chatillon fut enfoncé et plia à son tour, mais en se ralliant il se montra avec tant de présence d'esprit et de bravoure qu'il culbuta entièrement la cavalerie allemande et la força à ne plus paraître.

Le roi de Sardaigne d'un autre côté, brave en détail comme un grenadier montrait la présence d'esprit d'un général. On le voyoit en veste, l'épée à la main, parcourant les rangs, et montrant à tous par son exemple quelle contenance on devoit à un ennemi acharné. L'ennemi fut repoussé, divisé, obligé de prendre la fuite nous laissant le champ-de-bataille couvert de morts et de blessés. Le comte de Broglio alla en porter la nouvelle au roi, et le prince de Montauban partit le lendemain pour lui offrir les étendarts et les timbales enlevés à l'ennemi.

Nous perdimes encore près de quatre mille hommes dans cette bataille mémorable nous perdimes aussi le marquis de Lanion, Pezé et autres officiers remarquables. D'Affry, Chatillon, Louvigny, le marquis d'Estain, le comte de Boissieux, Lachatre, Monjeon, d'Avarey, Lamotte, Guebriant, Juigné, d'Armentieres, Villemur, Souvré et Tessé y furent blessés.

Le maréchal de Villars qui venoit de mourir à Turin avoit conservé jusqu'à l'âge de 82 ans l'audace, et l'activité de ses jeunes ans. Il montrait encore ce caractere jusqu'au lit de la mort: et le bon mot qu'il dit avant sa fin et lorsqu'il étoit presque à l'agonie le peint si bien, et retrace si parfaitement le caractere de son esprit,

qu'on doit le conserver dans les mémoires. Il apprit la mort de Berwick tué par un boulet de canon au siège de Philisbourg, et, frappé de la nouvelle, il sortit du lit ses deux bras les leva ensemble et s'écria avec sang froid : *j'ai remarqué que Berwick avoit été toujours heureux.*

Villars avoit été toujours enjoué et galant. Il étoit infatigable dans un bal comme dans un combat et personne cependant n'étoit aussi grave ni aussi studieux, ni si méditatif que lui quand il le vouloit. On pourroit ajouter, ni aussi habile courtisan; il avoit suivi les routes de la fortune sans jamais s'égarer; sans jamais perdre de vue son projet d'un grand avancement et comme la fortune étoit nécessaire pour maintenir sa maison dans le degré d'élevation qu'il vouloit lui donner l'avarice, étoit nécessaire pour conduire de front toutes les parties de son système car il n'étoit pas né riche. Il avoit fait servir à ce système toutes les situations de sa vie et lorsqu'il commandoit les armées, les dépouilles de la guerre, les saufs conduits, les contributions ne lui avoient point été des moyens assez odieux: il est vrai que tout cela se pratiquoit en pays ennemi, mais enfin les étrangers à la France n'étoient ils pas de l'espece humaine?

Le maréchal de Villars avoit une grande et belle figure qui lui servoit merveilleusement

pour en imposer. Il étoit avantageux, aimant à parler de lui, à se louer, et à faire parler de ses exploits aux autres. Il parloit avec autorité, avec gayeté, et le ton qu'il employoit en imposoit toujours à cause de la réputation d'habile général qu'il s'étoit faite et qu'il méritoit malgré ce que dit de lui le duc de Saint-Simon, son ennemi déclaré, qui s'est trop satisfait dans ses mémoires contre le maréchal.

Le prince Eugene meilleur juge et plus impartial a rendu plus de justice au maréchal de Villars. Apprenant sa mort, il s'écria, *la France vient de faire une très grande perte quelle ne réparera pas de long-temps* : Eugene avoit raison car Villars est le dernier des héros françois; mais la France repara sa perte en attirant le comte de Saxe qui se formoit alors en Allemagne avec Berwick et Noailles comme nous le verrons bientôt.

Tournemine, jésuite, devoit prononcer l'oraison funebre du maréchal de Villars; mais parce qu'il vouloit parler de l'affaire de Cavalier, chef des fanatiques que le maréchal regardoit comme une de ses plus glorieuses actions, et cet orateur voulant faire une sortie de jésuite sur les anti-constitutionnaires, la famille qui, comme le maréchal, n'aimoit ni les querelles ni les troubles,

retira les mémoires qu'elle avoit confiés et en chargea l'abbé Séguy.

Villars a laissé les manuscrits de ses ouvrages à la maison de Castries et à celle de Vogué. Le feu marquis de Vogué, lieutenant-général, en a communiqué les originaux à l'auteur de ces mémoires, de même que six volumes grand in-folio de correspondances fort précieuses. Elle détaillent une infinité de points de notre histoire inconnus : nous nous en sommes servis dans nos ouvrages. Laissons un moment ces affaires d'Italie pour ne pas nous trop éloigner, dans l'ordre des temps, de ce qui se passoit en Allemagne et en Pologne.

CHAPITRE XXXIX.

Suite de l'élection de Stanislas. Il est assiégé dans la ville de Dantzic. Héroïsme du comte de Plelo. Stanislas s'enfuit.

Si jamais humain fut digne de la royauté, ce fut Stanislas : il pouvoit marcher contre les Dissidens qui se préparoient à l'élection d'un autre roi, et les tailler en pièce ; mais il répondoit à ses courtisans, *je ne veux pas marquer mon avènement au trône par l'effusion du sang*

de mes sujets. Il étoit plus humain que les seigneurs de la cour de Versailles qui avoient violenté le cardinal pour avoir la guerre.

Alors s'avancerent trente mille russes, qui se joignant aux dissidens, forcèrent Stanislas de se retirer à la hâte, créèrent un autre roi de Pologne et fondirent impétueusement avec les impériaux sur la ville de Dantzic pour y surprendre Stanislas qui s'y étoit réfugié. Les habitans touchés de la confiance de Stanislas, le défendirent avec tout le zèle possible : tout citoyen fut soldat, en attendant des secours de la France. S'ils fussent arrivés à temps, et si les troupes eussent été suffisantes Stanislas environné d'un peuple fidele eut résisté aux impériaux ; mais Fleury agit dans cette affaire si mesquinement et avec une telle froideur que quinze cents hommes, commandés par le comte de la Mothe, furent honteusement envoyés au secours de Stanislas.

Dantzic se distinguoit néanmoins par sa fidélité et sa bravoure : plus les russes en bombardant cette ville, écrasoient des maisons et d'édifices plus les habitans montraient d'attachement et d'amour au roi Stanislas : la famine ne pouvoit les ébranler, et les femmes et les enfans s'encourageant les uns les autres combattoient comme le soldat. Le comte de la Mothe à la tête de quinze cents françois, envoyés par Fleury,

se montre et tourne ses voiles vers Copenhague épouvanté à la vue de 60 mille assiégeans acharnés à détrôner le roi. Le jeune comte de Plelo, ambassadeur de France à Copenhague, indigné de cette fuite, se met à la tête de ces quinze cents françois, leur adjoint cent volontaires et vole avec zèle au secours de Dantzic et de Stanislas en écrivant aux ministres de la cour de France, *je vais périr : je vous recommande ma femme et mes enfans*, et s'avançant vers Dantzic, l'épée à la main, il se fait jour à travers les russes, massacre deux mille cosaques et tombe criblé de coups, lorsque sa petite armée arrivée aux portes de Dantzic alloit entrer victorieusement dans la ville. Il reste une fille du jeune héros qui vit en 1791. C'est madame d'Aiguillon, veuve du feu duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères.

Abandonné de la France, environné de soixante mille russes ou autrichiens, Stanislas jouet du ministère, résolut de s'évader de Dantzic. On lui offroit de le faire sortir de la ville, environné de cent hommes armés et bien résolus de se laisser percer pour lui servir de bouclier et le faire parvenir sain et sauve. Stanislas trop humain pour accepter ces offres préféra de sortir de Dantzic, déguisé en paysan, une chemise de toile grosse, un habit usé, un bâton d'épine, un

bonnet d'artisan servirent au déguisement du plus malheureux des rois. Il s'échappa de nuit, déplorant le triste sort de la ville qu'il voyoit bombarder, à cause de sa fidélité.

Les russes, les saxons et les impériaux, ou plutôt les barbares qui assiégeoient la ville, voyant leur proie manquée, mirent la tête du roi à prix et firent suivre ses traces. Des cosaques qui le cherchoient, passèrent à côté de lui et mille dangers le menacèrent ; il fut même reconnu à sa mine par de bons paysans qui le servirent dans son malheur et l'aiderent à parvenir sain et sauve à Marienbourg, dans les terres du roi de Prusse où il fut environné des seigneurs Polonois de son parti que ses infortunes avoient jetté dans le malheur et éloigné de leur patrie commune.

L'histoire n'a point célébré l'héroïsme de Plelo comme il convient. Le cardinal de Fleuri intéressé à étouffer une action éclatante qui étoit la critique la plus désagréable de son ministère, n'eût pas permis qu'on la relevât, ni qu'elle fût récompensée d'une manière trop évidente. A la bravoure et au civisme, Plelo joignoit des lumières et des talens dans la poésie. Il recueilloit à grands frais tout ce qui avoit rapport aux affaires de France dans le nord, et il en forma une collection précieuse : il est auteur de l'idille piquante intitulé *la manière*

de prendre les oiseaux. Il étoit colonel du régiment de son nom; et indigné de la lacheté de la Mothe, de l'indifférence du cardinal pour Stanislas, et doué d'un caractère, d'un courage digne d'un romain dans le bel âge de la république, il affronta le danger pour délivrer un roi abandonné et malheureux.

CHAPITRE XL.

Etude du caractère du cardinal de Fleuri; comment il enveloppe ses projets; ses principes sur le roi Stanislas, pere de la reine de France; ses principes sur les ministres. Liste comparative des ministres qui ont gouverné la France pendant le regne de Louis XV et Louis XVI.

L cardinal de Fleuri jouissoit bien cruellement des infortunes du roi Stanislas. Ennemi déclaré de la guerre, il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour l'éviter, et celle-ci qui avoit pour but l'élevation de Stanislas, lui offroit de nouvelles raisons de s'y opposer; car ce prince et la reine sa fille, que Fleuri n'aimoit pas, devoient en retirer tout le profit.

Les courtisans qui le pénétoient, et sur-tout Chauvelin, Villars et Berwick, le conduisirent

néanmoins, sans qu'il s'en avisât, à la nécessité de faire la guerre. Alors il accorda tous les secours nécessaires à l'armée d'Italie pour qu'elle fût victorieuse, et ces secours furent même si abondans et si variés que rien ne manqua aux françois; heureux en Italie pour la première fois depuis le regne de Charlemagne.

A l'armée d'Allemagne, Fleury accorda encore tous les secours qui furent demandés, et les deux armées firent de tels progrès, que l'Autriche en perdit le royaume de Naples. Le seul Stanislas, pour qui on avoit déclaré la guerre, fut sacrifié. Rapprochons les faits.

Fleury, qui, depuis le mariage du roi, sur-veilloit la reine, et qui empêchoit l'accroissement de son crédit, s'étoit d'abord nettement refusé à soutenir l'élection de Stanislas.

Quand une suite de circonstances eurent nécessité son départ, il l'envoya mesquinement et en secret en Pologne, au lieu de le montrer fierement comme le protégé du royaume de France. Favorisant les amours du roi pour madame de Mailly, environnant la reine, observant ses démarches, chassant l'abbé Alety pour rompre les correspondances avec Pléio de cette princesse, il la réduisit à protéger son père indirectement, en secret, avec peu de moyens, et à conjurer la providence.

Enfin, lorsque Stanislas, poursuivi par les ruses, les cosaques et les autrichiens, est assiégé dans la ville de Dantzick, Fleuri envoie quinze cents hommes pour le délivrer. La Mothe, leur général, se montre et disparaît, sans coup férir. Le comte de Plessis indigné, a seul le courage d'engager les quinze cents français à peir aux portes de Dantzick pour effacer l'ignominie de la Mothe. Ainsi tout fut accordé pour les succès de nos armées en Italie et en Allemagne; tout fut refusé, depuis le commencement de la guerre, pour les succès de Stanislas: et nous verrons quelles circonstances forcerent Fleuri à lui laisser le gouvernement de la Lorraine.

Les vues du cardinal, ses petites passions, ses vengeances privées, sont très difficiles à pénétrer; il concentrait dans lui-même tous ses secrets. Les ministres ne furent jamais que ses commis, et tant qu'il vécut, ils n'eurent que très peu d'influence, éloignant de la cour tout ce qui s'y occupoit d'autres objets que des plaisirs et d'autres affaires que de celles du cérémonial, dont il laissoit la décision au roi.

Arrivé au ministère, il changea ceux qu'avoit établis M. le Duc, son ennemi, du qui lui étoient attachés; et pour concentrer dans lui-même ses vues, sous les formes extérieures et capiteuses de la bonne foi, comme il savoit con-

centrer toutes les forces de l'état, il ne voulut changer de ministres qu'à toute extrémité, ne chassant que ceux qui voulurent montrer d'autres principes et une volonté différente.

Fleury, dans cette conduite, étoit guidé par plusieurs principes. Il privoit l'opinion publique des lumières que répandent sur l'administration les ministres mécontents et renvoyés. Pénétré du principe des despotes avisés, il fut toujours attentif à laisser les peuples soumis dans l'ignorance des affaires du gouvernement; aussi est-il extrêmement difficile d'approfondir les vues de Fleury, c'est la partie la plus difficile de l'histoire du règne de Louis XV, celle qui a exigé de nous plus de travaux que tout le reste de cette histoire, et qui rebute, pendant plusieurs années, Duclos, qui l'a fort mal composée.

Le second principe de Fleury sur la permanence des ministres dans leurs places, étoit son attachement au bien de l'état. Quelques soupçons fussent les ministres à toutes ses volontés, il disoit qu'un successeur s'irrite en secret, souvent en public, contre le ministre qu'il a supplanté, traverse ses opérations sur le dépan du bien de l'état, ou s'abstient de favoriser les plus justes. Ce principe fut une des plus grandes sources des prospérités de la France pendant le ministère du cardinal de Fleury.

Aussi pendant les quinze années que dura ce ministère du cardinal, on ne trouve que neuf mutations des ministres qui avoient des départemens. Leblanc, Desforts, Daguesseau et Chauvelin ne furent appelés que pour les substituer aux créatures de M. le duc. Il ne changea qu'une fois de contrôleur-général et ce ne fut qu'après l'avoir rendu odieux au peuple en le chargeant d'une opération peu juste. Le marquis de Breteuil qu'il rappela, à la mort de madame de Prie, mourut dans sa place comme Leblanc.

Cette grande réserve tout en soutenant le despotisme fit cependant le bonheur de la France : elle produisit le bon effet d'asservir toutes les puissances à la volonté d'un seul. Et comme ce personnage si précieux, si nécessaire à la situation de l'état vouloit sincèrement l'effectuer, la France fut heureuse sous Fleury. La mutation fréquente des ministres au contraire est un des symptômes antécédens d'une calamité publique ; et l'époque des révolutions n'est arrivée dans un royaume assujéti, et idolâtre de ses rois que dans la circonstance où ces mutations, prouvant une incertitude de vues et de volonté dans l'intérieur de la cour ajoutèrent à la corruption du gouvernement un autre fleau. Louis XIV. qui avoit l'art de se faire obéir avoit évité

ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES mutations dans le ministère sous les Rois Louis XV & Louis XVI, jusqu'au 23 Juillet 1792, pour l'intelligence des Mémoires de Richelieu.

- 1715 DANIEL-FRANÇOIS Voisin, Chancelier le 2 Juillet, mort le premier Février 1717.
- 1715 Jean-Baptiste Colbert de Torcy, Ministre des affaires étrangères, se démet en 1715, mort le 2 Septembre 1746.
- 1715 Louis Phelippeaux, Marquis de la Vrillière, Ministre de la maison du Roi : mort le 7 Septembre 1725.
- 1715 Jérôme Phelippeaux, Comte de Pontchartrain, Ministre de la Marine, se démet en 1715 : sa place est donnée au Comte de Maurepas, fils : mort le 9 Février 1747.
- 1715 Jean-Frédéric Phelippeaux, Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat de la Marine le 13 Novembre, exilé en 1749; devient Ministre principal & Chef du Conseil des Finances sous le règne de Louis XVI : mort en 1781.
- CONSEIL DE RÉGENCE. Philippe d'Orléans, Régent.
- CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Le Maréchal d'Huxelles, Président.
- CONSEIL DE GUERRE. Le Maréchal de Villars, Président.
- CONSEIL DE CONSCIENCE. Le Cardinal de Noailles, Président.
- CONSEIL DE FINANCES. Le Duc de Noailles, Président.
- CONSEIL D'ÉTAT. Le Duc d'Antin, Président.
- CONSEIL DE MARINE. Le Maréchal d'Estrées, Président.
- 1716 Rouillé du Coudrai, Directeur général des Finances : se démet en 1721.
- 1717 Henri-François d'Aguesseau, Chancelier, exilé à Fresnes le 28 Janvier 1718.
- 1718 Claude le Blanc, Ministre de la Guerre, déplacé le premier Juillet 1725 : le Marquis de Breteuil est nommé à sa place.
- 1718 Marie-René de Voyer d'Argenson, Lieutenant de Police de Paris, Garde-des-Sceaux le 18 Janvier : se démet le 7 Juin 1720, avec un brevet, pour conserver les honneurs de Garde-des-Sceaux : mort le 8 Avril 1721.
- 1720 Henri-François d'Aguesseau, Chancelier, est rappelé de son exil : les sceaux lui sont ôtés pour la seconde fois en 1722.
- 1720 Jean Law, Contrôleur-Général : renvoyé la même année hors du royaume.
- 1720 Félix le Pelletier de la Houffaye, Contrôleur-Général le 11 Décembre : se démet en 1722; mort le 19 Septembre 1725.
- 1722 Joseph-Jean-Baptiste Fleuriat d'Armenonville, Garde-des-Sceaux le premier Mars, obtient la retraite le mois de Juin 1727 : mort au mois d'Octobre 1728.
- 1722 Charles-Gaspard Dodun, Contrôleur-Général au mois d'Avril : se démet en 1726 : meurt en 1736.
- 1722 Guillaume, Cardinal Dubois, PREMIER MINISTRE le 22 Août en 1722 : il est mort le 10 Août 1723.
- 1722 Le Comte de Morville, fils du Garde-des-Sceaux d'Armenonville, Ministre des affaires étrangères le 9 Avril : se démet le 19 Août 1727 : mort le 23 Février 1732.
- 1723 Louis-Phelippeaux, Comte de Saint-Florentin, Ministre de la maison du Roi, en survivance du Marquis de la Vrillière, son pere, au mois de Février 1723; Ministre d'Etat en 1751.
- 1723 Le Duc d'Orléans, PREMIER MINISTRE en 1723, après la mort du Cardinal Dubois. Ce Prince meurt d'apoplexie à Versailles, à l'âge de quarante-neuf ans, le 2 Décembre 1723.
- 1723 Le Duc de Bourbon, Chef de la maison de Condé, PREMIER MINISTRE le 2 Décembre 1723; exilé à Chantilly le 11 Juin 1726 : meurt à Chantilly le 27 Janvier 1740.

- 1723 François-Victor le Tonnellier, Marquis de Breteuil, Secrétaire de la guerre le premier Juillet 1723 : se retire en 1726; redevenu Ministre après la mort de M. d'Angervilliers, Ministre d'Etat le 3 Mars 1740.
- 1724 Le Cardinal de Fleury, PRINCIPAL MINISTRE au mois de Juin : mort le 29 Janvier 1743.
- 1724 Claude le Blanc, de nouveau Ministre de la guerre le 15 Mai : meurt le 9 Mai 1728.
- 1724 Le Pelletier des Forts, Contrôleur-Général le 16 Juin : se retire en 1730; mort le 11 Juillet 1740.
- 1724 Henri-François d'Aguesseau, Chancelier, est rappelé en 1725 : se retire en 1750, le 27 Novembre.
- 1724 Germain-Louis de Chauvelin, Président à Mortier du Parlement de Paris, Garde-des-Sceaux le 15 Juin, & en même-temps Ministre des affaires étrangères : exilé à Bourges le 20 Février 1737. Les sceaux sont alors rendus au Chancelier d'Aguesseau, & les affaires étrangères confiées à M. Amelot. Chauvelin meurt le premier Avril 1762.
- 1724 Bayen d'Angervilliers, Intendant de Paris, Ministre de la guerre le 19 Mai : mort le 15 Février 1740.
- 1730 Philibert Orry, Contrôleur-Général le 17 Mars; Ministre d'Etat en 1736 : se démet en 1745; mort le 9 Novembre 1749.
- 1733 Le Maréchal d'Estrées.
- Et le Duc d'Antin nommés Ministres d'Etat le 2 Novembre. Le Duc d'Antin meurt en 1756, & le Maréchal d'Estrées en 1758.
- 1737 Jean-Jacques Amelot, Ministre des affaires étrangères le 12 Février : se démet au mois d'Avril 1744; meurt le 7 Mai 1749.
- 1744 LE ROI se charge seul des affaires étrangères pendant six mois, & donne ses ordres à du Thell, premier Commis des affaires étrangères.
- 1740 François-Victor le Tonnellier, Marquis de Breteuil, Ministre de la guerre le 3 Mars : meurt le premier Janvier 1743.
- 1742 Pierre Guérin, Cardinal de Tencin, Ministre d'Etat le 25 Août : se retire en 1751; mort le 2 Mai 1758.
- 1742 Marc-Pierre-René de Voyer, Comte d'Argenson, Ministre d'Etat le 25 Août; Secrétaire d'Etat de la guerre le premier Janvier 1743; exilé le premier Février 1757 : mort le 22 Août 1764.
- 1743 Jean-François Boyer, Ministre de la feuille, ancien Evêque de Mirepoix : meurt en 1755.
- 1743 Le Maréchal de Noailles, Ministre d'Etat le 10 Mars : se retire du Conseil en 1756.
- 1744 Le Marquis de Villeneuve, ancien Ambassadeur à la Porte-Ottomane, Ministre des affaires étrangères le 3 Novembre, pendant quelques heures, & se retire.
- 1744 René-Louis de Voyer, Marquis d'Argenson, Ministre des affaires étrangères le 28 Novembre : se retire le 26 Janvier 1753.
- 1745 Jean-Baptiste de Machault d'Armouville, Contrôleur-Général le 4 Décembre; Ministre d'Etat en 1749; Garde-des-Sceaux en 1750; Secrétaire d'Etat de la marine le 28 Mai 1754 : se démet alors du contrôle général (vivant en 1792).
- 1747 Louis-Philogene Brulard, Marquis de Puyfieux, Ministre plénipotentiaire aux conférences de Breda; Ministre des affaires étrangères en Janvier : se démet le 11 Septembre 1751; mort le 8 Décembre 1770.
- 1749 Antoine-Louis Roullier, Secrétaire d'Etat de la marine au mois d'Avril; Ministre d'Etat des affaires étrangères en 1751 : se démet le 25 Juin 1757; meurt le 20 Septembre 1761.
- 1749 Jean-Baptiste de Machault, Ministre d'Etat le 24 Mai; Secrétaire d'Etat de la marine le 28 Mai 1754 : se démet alors du contrôle général.
- 1750 Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, Chancelier le 27 Novembre : se démet en 1768; meurt le 12 Juillet 1772, âgé de quatre-vingt-dix ans.
- 1750 Jean-Baptiste de Machault d'Armouville, Contrôleur-Général, Ministre d'Etat, Garde-des-Sceaux le 27 Novembre : se retire le premier Février 1757.

- 1751 François-Dominique Barberie de Saint-Contest, Ambassadeur en Hollande, Ministre des affaires étrangères le 11 Septembre : mort le 24 Mai 1754.
- 1751 Antoine-René de Voyer, Marquis de Paubmi d'Argenson, Secrétaire d'Etat de la guerre le 3 Octobre, en survivance du Comte d'Argenson, son pere : se démet en 1787.
- 1754 N. Moreau de Séchelles, Contrôleur-Général le 28 Mai; Ministre d'Etat en 1755 : se démet au mois d'Avril 1756.
- 1755 Le Cardinal de la Rochefoucault, Ministre de la feuille des bénéfices : meurt en 1757.
- 1756 François-Marie-Péline de Moras, Adjoint à M. de Séchelles le 17 Mars 1757 : le même est fait Ministre de la marine le premier Février 1757; & se démet alors du Contrôle général.
- 1757 LE ROI tient les Sceaux jusqu'au 13 Octobre 1761, qu'il les remet à M. Berryer.
- 1757 François-Marie Moras, Contrôleur-Général; Ministre de la marine le premier Février : se démet le premier Juin de l'année suivante; meurt le 3 Mai 1771.
- 1757 François-Joachim de Pierre, Cardinal de Bernis, Ministre d'Etat le 2 Février 1757; Ministre des affaires étrangères la même année, sur la démission de M. Roullier : exilé en 1758.
- 1757 Jean de Boulogne, Contrôleur-Général le 25 Août : se démet en 1759; meurt le 22 Février 1769.
- 1757 L'Evêque d'Orléans, Jarente, Ministre de la feuille des bénéfices.
- 1758 Charles-Louis-Auguste Fouquet, Duc de Gisors, Maréchal de Belle-Isle, fait Ministre d'Etat au mois d'Avril 1758, est fait Ministre de la guerre le 29 Février 1758 : meurt en 1761.
- 1758 Le Marquis de Crémille, donné pour adjoint au Maréchal de Belle-Isle, meurt le 26 Janvier 1761.
- 1758 Claude-Louis, Marquis de Maffiac, Lieutenant-Général des Armées navales; Secrétaire d'Etat de la marine le premier Juin.
- 1758 Le Normand de Mézières lui est donné pour Adjoint; se démet le premier Novembre de la même année; Vice-Amiral l'année suivante : meurt le 15 Août 1770.
- 1758 Nicolas-René Berryer, Secrétaire d'Etat de la marine le premier Novembre : se démet en 1761, lorsqu'il fut fait Garde-des-Sceaux.
- 1758 Etienne-François de Stainville, depuis Duc de Choiseul, Pair de France, Ministre des affaires étrangères le 11 Novembre.
- 1759 Etienne de Silhouette, Contrôleur-Général le 4 Mars; Ministre d'Etat le 18 Juillet suivant; se démet la même année : meurt en 1767.
- 1759 Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, Lieutenant-Général de Police de Paris; Contrôleur-Général le 21 Novembre; Ministre d'Etat le 7 Novembre 1762; se démet du contrôle général en 1763; meurt en 1767.
- 1761 Le Marquis de Monteynard, Secrétaire d'Etat de la guerre le 4 Janvier : se retire le 28 Janvier 1774.
- 1761 Etienne-François de Stainville, Duc de Choiseul, déjà Ministre des affaires étrangères, est fait Ministre encore de la guerre le 31 Janvier, jusqu'à la conclusion de la paix.
- 1761 Cécil-Gabriel, Comte de Choiseul, fait depuis Duc de Praslin, Ministre d'Etat le 29 Août; & Ministre des affaires étrangères le 17 Octobre, que lui cede le Duc de Choiseul.
- 1761 Nicolas-René Berryer, Ministre de la marine, reçoit les sceaux du Roi, & meurt en 1762, le 15 Août.
- 1761 Etienne-François de Stainville, Duc de Choiseul, Ministre de la guerre, fait Ministre de la marine le 14 Octobre.
- 1762 Paul-Esprit Freydeau de Brou, Doyen des Conseillers d'Etat, Garde-des-Sceaux le premier Octobre; se démet en 1761 : meurt en 1767.

- 1763 René-Charles de Meaupou, ancien premier Président au Parlement de Paris; Vice-Chancelier le 4 Octobre; se démet en 1768 : meurt le 4 Avril 1775.
- 1763 M. de Laverdi, Contrôleur-Général le 12 Décembre : se démet en 1768 (vivant en 1792).
- 1768 René-Nicolas-Charles-Augustin de Meaupou, ancien premier Président au Parlement de Paris; Chancelier en 1768 : exilé en 1774 (vivant en 1792).
- 1768 N. Mainon d'Invaux, Contrôleur-Général le premier Octobre : se démet au mois de Décembre de la même année (vivant en 1792).
- 1768 Etienne-François de Stainville, Duc de Choiseul, déjà Ministre de la marine & de la guerre; reprend les affaires étrangères; exilé à Chanteloup le 24 Décembre 1770 : meurt en 1785.
- 1768 Cécil-Gabriel, Duc de Praslin, prend de son cousin la marine.
- 1769 Joseph-Marie Terray, Contrôleur-Général le 13 Décembre; Ministre d'Etat au mois de Février 1770 : chassé par Louis XVI.
- Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, Ministre & Secrétaire d'Etat sans département : se démet en 1780.
- 1774 De Boynes, Secrétaire d'Etat au département de la marine le 4 Avril; Ministre d'Etat au mois de Mars 1774.
- 1774 Emmanuel-Armand Duplessis-Richelieu, Duc d'Aiguillon, Ministre des affaires étrangères le 6 Juin, & de la guerre le 28 Janvier 1774, après la retraite de M. de Monteynard.
- Le Cardinal de la Roche-Aymon, Ministre de la feuille.
- REGNE DE LOUIS XVI, avant la révolution de 1789.
- 1774 Jean-Frédéric Phelippeaux, Comte de Maurepas, PRINCIPAL MINISTRE : mort le 21 Novembre 1781.
- 1774 Louis-Armand Hue de Miromesnil, Garde-des-Sceaux; renvoyé à l'Assemblée des Notables en 1787 : il se retire à sa terre de Montalet.
- 1774 Charles Gravier, Comte de Vergennes, Ambassadeur de France en Suède; Ministre des affaires étrangères en Juin; Chef du Conseil des finances à la mort de M. de Maurepas : meurt en 1787.
- 1774 Louis-Nicolas-Victor de May, Ministre de la marine; Maréchal de France le 24 Mars : meurt la même année.
- 1774 Anne-Robert Jacques Turgot, Intendant de Limoges; Ministre de la marine au mois d'Avril : meurt en 1781.
- 1774 M. de Marbeuf, Evêque d'Autun, depuis Archevêque de Lyon, Ministre de la feuille des bénéfices jusqu'à la révolution.
- 1775 Antoine-Raimond-Jean-Gualbert de Sartins, Ministre de la marine : se retire en 1780.
- 1775 Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, premier Président de la Cour des Aides; Ministre de la maison du Roi : se démet en 1776.
- 1775 Anne-Robert Turgot, Ministre de la marine, passe au Département des finances; se retire en 1776 : meurt en 1781.
- 1776 Le Comte de S.-Germain, Ministre de la marine, fait Ministre d'Etat; se démet en 1777 : meurt en 1778.
- 1776 Antoine-Jean Amelot, Secrétaire d'Etat au Département de la maison du Roi : se démet en 1781.
- 1776 M. de Clugny, Intendant de Bordeaux; Contrôleur-Général : meurt cette même année.
- 1776 M. Taboureau des Réaux, Contrôleur-Général : se démet le 10 Juillet 1777.
- 1776 M. Necker, Adjoint de M. Taboureau, prend le titre de Directeur du trésor royal.
- 1777 M. Necker, Directeur général, & seul Ministre des finances : se retire en 1781 (vivant en 1792).
- 1777 Alexandre-Eléonore-Marie, Prince de Montbarrey, Ministre de la guerre, en survivance du Comte de S.-Germain, le 5 Novembre : se retire en 1780.
- 1777 Charles-Eugène-Gabriel de Caffarelli, Ministre de la marine; Maréchal de France le 13 Juin 1783 : se retire en 1787.

- 1780 Henri-Philippe de Ségur, Ministre de la guerre, Maréchal de France le 13 Juin 1783 : se retire en 1787.
- 1780 Jean-François Joly de Fleury, Contrôleur-Général : se retire en 1783.
- 1783 Louis-Auguste le Tonnellier, Baron de Breteuil, Ministre de la maison du Roi : se retire en 1788.
- 1783 M. d'Ormesson, Contrôleur-Général; se démet la même année : Chef de division de la Garde nationale.
- 1783 Charles-Alexandre de Calonne, Contrôleur-Général, est renvoyé à la 1^{re} Assemblée des Notables en 1787.
- 1787 M. de Montmorin, Ministre des affaires étrangères.
- 1787 Etienne-Charles de Loménie de Brienne, Archevêque de Toulouse, d'abord nommé Chef du Conseil des finances à l'Assemblée des Notables, & depuis PRINCIPAL MINISTRE, se retire au mois d'Avril 1788.
- 1787 M. de Lamoignon, Garde-des-Sceaux, trouvé mort en 1789, d'un coup de fusil.
- 1787 M. de Malesherbes, Ministre d'Etat, rentre dans le Conseil.
- 1787 M. de Barentin, Garde-des-Sceaux, s'enfuit à la révolution.
- 1787 Le Comte de Brienne, Ministre de la guerre, se retire à la convocation des Etats-généraux.
- 1787 M. de La Luzerne, Ministre de la marine.
- 1787 M. Bouvard de Fourqueux, Contrôleur Général.
- 1788 M. de Villedeuil, Ministre de la maison du Roi.
- 1788 M. de Lamoignon, Ministre de la guerre.
- 1788 M. de Villedeuil, Ministre des finances.
- 1788 M. Lambert, Ministre des finances.
- 1788 M. Necker, Ministre des finances : renvoyé à la révolution, & rappelé.
- 1788 M. le Maréchal de Beauvau, Ministre d'Etat.
- LA RÉVOLUTION DE 1789.
- Breteuil, la Calafrière, Broglie, la Vauguion, la Porte & Foulon : la révolution les met en fuite.
- 1789 M. Guignard de Saint-Priest, Ministre de la maison du Roi : se retire en 1790.
- 1789 M. de la Touche-Pin-Paulin, Ministre de la guerre.
- 1789 M. de Cicé, Garde-des-Sceaux, Archevêque de Bordeaux : se retire en 1790.
- 1789 M. de Pompiignan, Ministre de la feuille des bénéfices : mort en 1791.
- 1790 M. de Fleurieu, Ministre de la marine.
- 1790 M. Duportail, Ministre de la guerre.
- 1790 M. de Laffay, Ministre de l'intérieur.
- 1790 M. Dupont, Ministre de la justice.
- 1791 M. Cahier de Gerville, Ministre de l'intérieur.
- 1791 M. Tarbé, Ministre des contributions & revenus pub.
- 1791 M. Narbonne, Ministre de la guerre.
- 1791 M. Bertrand, Ministre de la marine.
- 1791 M. de Laffay, Ministre des affaires étrangères.
- MINISTRE, dit Jacobin, ÉTABLI À L'ÉPOQUE DU RÈNE OI À ORLÉANS DE M. DE LAMOST, en Mars 1792.
- 1792 M. Duranton, Garde-des-Sceaux.
- 1792 M. de Lamoignon, Ministre de l'intérieur.
- 1792 M. Clavière, Ministre des contributions publiques.
- 1792 M. de Grave, Ministre de la Guerre, qui se retire sous peu de jours.
- 1792 M. Servan, Ministre de la Guerre.
- 1792 M. Thérard, Ministre de la Marine.
- 1792 M. Lacoste, Ministre de la Marine.
- 1792 M. Dumourier, Ministre des Affaires étrangères.
- CHUTE D'UNE PARTIE DU MINISTÈRE JACOBIN LE MOIS DE JUIN 1792, ET MINISTÈRE ÉPHÉMÈRE DE
- 1792 M. Dumourier, qui passe au Département de la Guerre pendant trois jours.
- 1792 M. Mourgues, Ministre de la Guerre, pendant quelques jours.
- MINISTRES DE LA CRÉATION DE JUIN 1792.
- 1792 M. de Chambon, Ministre des Affaires étrangères.
- 1792 M. Terrier de Monciel, Ministre de l'intérieur.
- 1792 M. Lajard, Ministre de la Guerre.
- 1792 M. Beaulieu, Ministre des contributions publiques.
- 1792 M. de Joly, Secrétaire de la ville, puis du Conseil pendant quatre jours, fait Garde-du-Sceau.
- DÉMISSION DU MINISTÈRE le 26 Juillet.
- 1792 M. Dubouché, Ministre de la Marine le 21 Juillet.
- 1792 M. Champion, Ministre de l'intérieur le même jour.
- 1792 M. d'Albancourt, Ministre de la Guerre le 23.
- 1792 M. Bigot de Sainte-Croix, Ministre des Aff. étr.
- 1792 M. Leroux, Min. des Contrib.

évité les changemens et préféreroit même d'être volé par les ministres de la finance, au choix d'un successeur. « Celui-ci est repu disoit-il ; et « un autre dont il faudroit éteindre la faim au-
« roit les inconveniens d'un changement. » Posons ici la liste fatale de ces ministres depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la présente année 1791. On verra que tous ces fléaux dont cet état a été travaillé ont été occasionés aussi par des mutations fréquentes.

Onze changemens pendant les années 1720, 1722, et 1723 caracterisent les folies de la régence, comme les neuf mutations, pendant les quinze ans de regne de Fleury, en demontrent la tranquillité.

Vingt-deux changemens dans l'espace de sept ans, depuis 1757 jusqu'en 1763 annoncent fidèlement le regne de la mégère à qui Louis XV abandonna son royaume.

Ne touchons point encore aux dix-sept premières mutations du regne de Louis XVI depuis son avènement à la couronne jusqu'au 13 juin 1777 : les ministres dans l'espace de trois ans ont changé le génie pour ainsi dire et le caractère des françois par l'influence de leurs résolutions.

Ne touchons pas davantage aux seize mutations qui depuis 1780 jusqu'à la révolution,

* * *

A a

dans l'espace de sept ans, ont préparé immédiatement la révolution qui nous travaille : l'histoire en est écrite; nous en avons deux copies fidèles et quelques soient les obstacles souterrains que nos entreprises historiques éprouvent, nous nous engageons à les publier en conservant pour le meilleur des rois le respect qui est dû à sa probité, à son amour pour le peuple françois; à ses mœurs régulières et à ses intentions pures.

Nous donnons ici cette liste des ministres de France, sous le roi Louis XVI et sous son prédécesseur. Que des Terray pour un Turgot et des Maupeou pour d'Aguesseau ! Combien de Dubois pour un Bernis, et des la Vrillière pour un Malesherbes !

Qu'on réfléchisse sur le petit nombre de ministres d'un vrai et bon caractère, sur leur hypocrisie, la bassesse de leurs sentimens, les moyens qu'ils ont employé pour parvenir, les noirceurs pour se supplanter, les ordres arbitraires pour punir tout élan de civisme et de vertu patriotique; qu'on réfléchisse un moment sur tant de guerres follement entreprises, sur les trahisons de l'état, le pillage des finances, le mépris du peuple et l'exil de la magistrature qui osa quelquefois le soutenir, sur l'ensemble enfin de cette liste scandaleuse, la pièce justificative de la révolution, l'opprobre de l'état, la honte de

la maison de Bourbon qui a livré un peuple fidele, aimant et idolâtre, pendant un siecle sur-tout, à tous ces personnages; et il ne se trouvera pas un honnête homme, qui accablé de la douleur qu'imprime dans le cœur cette liste scandaleuse ne voulut la noyer dans ses larmes et dans son sang pour l'effacer de nos-annales (*).

Revenons au ministere du cardinal de Fleury; l'ensemble du tableau, ses principes sur les changemens dans le ministere, et la comparaison des temps qui est une des prerogatives et des utilités de l'histoire, nous ont conduit jusques aux circonstances actuelles; passons à l'armée d'Allemagne, où Berwick commandoit avec succès, tandis que le roi Stanislas prenoit la fuite.

(*) La liste des ministres ci-jointe, page 364 auroit dû se trouver au commencement de ces mémoires, elle est citée ci-dessus, page 195, il s'y est glissé une grande faute, le copiste a laissé passer en 1743, l'article du marquis de Breteuil qui est fautif, qui avoit été rejeté en composant la liste, et qui est ailleurs.

CHAPITRE XLI.

Fin du siège de Danzig, perfidie et ferocité des russes : les françois transférés prisonniers à Cronstadt et en Livonie. l'ambassadeur de France emprisonné à Thorn.

TANDIS que Stanislas s'échapoit de Dantzic le maréchal de Munich général des troupes de Russie faisoit bombarder la ville. Il avoit ordre de la réduire en cendres et de la saccager si elle ne lui délieroit le roi Stanislas ; mais cet ordre n'étoit qu'ostensible ; Biren qui régnoit à la cour de Russie ne désiroit pas que le maréchal de Munich reussit ; et comme Fleury s'étoit fait un jouet du bon roi Stanislas en le laissant partir sans secours, et avec l'extérieur d'un commis négociant, pour qu'il n'y montât pas, le visir de St. Petersbourg avoit tout secrètement arrangé pour que Munich n'ajouta pas à son mérite militaire et à ses victoires, celle de conduire à St. Petersbourg un monarque dans les chaines : ainsi le roi Stanislas étoit tout à la fois la victime et le jouet des visirs de Versailles et de St. Petersbourg ;

comme Victor Amédée roi de Sardaigne l'avoit été peu de temps au paravant par le perfide d'Ormea qui le laissa mourir dans une prison. Que les rois après ces exemples appuyent leur pouvoir absolu sur des ministres.

La ferocité et la perfidie qui caractérisent un Peuple à demi policé se manifestoient alors dans les russes assiégeans. Le général la Mothe, à la mort de Plelo s'étant jetté dans un fort avec le reste de françois échappés au massacre, capitula, et il fut convenu qu'ils seroient transportés dans un port, neutre. Mais parceque ce port ne fut pas désigné, M. M. Leclerc assurent qu'on les conduisit comme des prisonniers à Cronstadt d'où ils furent envoyés en Livonie. Huit jours après les russes pressant le siège apprirent l'évasion de Stanislas. Le bombardement le plus terrible fut ordonné et les dantzicois consternés de la fuite du roi et des malheurs qui menacoient la ville, firent supplier le général Munich d'accorder une suspension et se déclarerent sujets d'Auguste III assurant qu'ils n'avoient aucunement participé à l'évasion de Stanislas. Munich répondit qu'il leur enverroit un commissaire d'Auguste leur roi pour reconnoître la vérité de ce qu'ils avancoient et demanda qu'on emprisonnât sur le

ohamp tous les françois, tous les habitans qui avoient favorisé la fuite de Stanislas, et qu'on lui délivra le marquis de Monty, ambassadeur du roi de France, qui seul avoit pu la conduire. Monty lui répliqua que les nations les plus barbares respectent leurs envoyés : « Je suis prêt, disoit l'ambassadeur au général, pour sauver la ville qui a donné tant des preuves de fidélité et de courage, à sortir, et je me rendrai avec mes domestiques et mon équipage au camp de votre excellence pour y soutenir tous les malheurs qu'elle me prépare. Moi seul et quelques-uns de mes domestiques, nous avons favorisé la sortie de Stanislas : toutes les rigueurs que vous exercerez contre les polonnois et contre la ville de Dantzic seront injustes. Il n'y a point de guerre déclarée entre la France et la Russie. Les peuples policés de l'Europe en se déclarant la guerre donnent des passe-ports respectivement aux ministres : à plus forte raison dois-je en avoir un, en sortant de la ville de Dantzic, ville polonnoise, qui m'a reconnu ambassadeur dans un temps encore tranquille et sous le feu roi de Pologne. L'emprisonnement de ma personne seroit donc un attentat contre le droit des gens suivi dans toute l'Europe. » L'ambassadeur, le comte Poniatowski

furent conduits prisonniers à Thorn de même que le primat de Pologne quoique proche parent de l'impératrice de Russie.

Ainsi finit le siège de Dantzic. Le cardinal de Fleury qui en apprennoit les horribles scènes avec les sens froids d'un hypocrite, la férocité des russes, la bêtise de l'empereur qui se laissoit ravir le royaume de Naples pour maintenir Auguste III sur le trône de Pologne, la confiante bon hommie du roi Stanislas, la bravoure peu réfléchie de Plelo, le dévouement des quinze cents françois, la fidélité et la vertu dantziçoises jouèrent des rôles dignes des remarques de tous les historiens.

CHAPITRE XLII.

Suite de la guerre d'Allemagne.

LES affaires de la maison d'Autriche étoient dans une triste situation. Le duc de Savoye, roi de Sardaigne, occupoit presque tout le milanois. Dom Carlos lui enlevoit les royaumes de Naples et de Sicile sans résistance. Sur le Rhin il perdoit des places et des villes pour ne retirer que le triste avantage de détrôner le

meilleur des rois, le vertueux Stanislas. Et toute l'Europe disoit de la cour de Vienne que c'étoit une grande folie que d'abandonner des biens si reels, pour s'opiniâtrer à détrôner un autre prince; mais Charles VI, sans génie, souvent sans volonté déterminée, suivoit, comme tous les despotes, non les impulsions d'un conseil ou d'une volonté nationale; mais les caprices obscurs et aveugles d'un conseil secret et sur tout du comte de Zinzendorf. Il gouvernoit alors l'empereur, et il prépara à la maison d'Autriche des malheurs dont elle ne s'est pas relevée.

La prudence et la pusillanimité du cardinal de Fleury qui presidoit à nos operations conduisit les affaires plus heureusement. Le comte de Belle-Isle que l'intrigue la plus avisée avoit produit et soutenu à la cour, avoit imaginé de profiter de l'étonnement et de la situation critique de l'empereur pour porter la guerre dans le cœur de ses états; il avoit proposé de bonne foi dès le commencement de l'année 1734, de faire passer notre armée jusques dans la Bohême et au delà sans s'aviser combien il étoit temeraire d'envoyer une armée française a une distance de cent cinquante lieues des fontieres et sans communication directe avec la France. Il ne lui fut permis cette fois que d'aller assiéger la ville Traersback sur la Moselle à huit lieues

de Treves. Au bruit de son arrivée inopinée et après une marche forcée le gouverneur, Hohenloe se retirant à la hâte dans le chateau de Greiffenberg canonna, de ces hauteurs, cette malheureuse ville qu'il réduisit en cendres pour que Belle-Isle le lascia en place et ne s'empara pas de ce poste; mais le comte d'Aubigné, Mainville et Croissy volèrent vers le chateau, onvrirent la tranchée et lancerent contre cette place les fameuses *Comminges*, ces bombes enormes ainsi appelées du nom de l'inventeur qui avoit trouvé l'art funeste d'élancer en l'air des masses de cinq cens livres qui faisoient en tombant un fracas et un degat jusqu'alors inoui. Belle - Isle prit Traersbach et ne perdit que 24 hommes.

Le maréchal de Berwick qui commandoit l'armée la faisoit avancer d'un autre côté sur trois colonnes. Le marquis d'Asfeld en commandoit une; le duc de Noailles conduisoit l'autre, ordonnant partout des contributions pour la subsistance de nos troupes.

On passa le Rhin au Fort-Louis et au Fort de Khel et Noailles alla attaquer les fameuses lignes d'Etlingen qui avoient couté plus d'un million de florins à construire. C'étoient des larges fossés de quatre lieues de long que l'empereur avoit fait creuser pour empêcher l'en-

trée des françois dans l'empire. Il le faisoit garder par douze mille hommes ; mais Noailles les attaquant des côtés du montagne noire, les força l'épée à la main et obligea les troupes impériales à reculer.

Le maréchal de Berwick reconnut que le moment favorable pour assiéger Philisbourg étoit arrivé, et le marquis d'Asfeld eut ordre de se présenter devant la place : on traça avec une activité incroyable des lignes de circonvallation soutenues par des bastions , et on fit approcher cent pieces de canon que nous avions à Strasbourg. Duquenant alla tracer les premières parallèles et la tranchée fut ouverte la nuit du 1 juin. On prit un ouvrage à corne élevé d'où l'on fit un feu perpétuel sur la place.

Berwick à la tête de son infanterie s'approchant de Philisbourg , pénétra dans les lignes , il fit ouvrir une tranchée par quatre bataillons de gardes françoises vis-à-vis Staremburg ; mais après onze jours d'attaques sanglantes , Berwick qui vouloit tout voir lui-même et qui ordonnoit tout en détail , voulut aller à la tranchée , monter sur la banquette , et visiter les sapes. Là se trouvant entre deux feux , exposé aux coups de l'artillerie françoise et de l'artillerie allemande , un boulet passe , lui emporte la tête , et

sans se décourager l'armée paroît frappée d'une consternation générale.

L'histoire reprochera à jamais au maréchal de Berwick d'avoir porté les armes contre Philippe V, son bienfaiteur; il avoit combattu pour lui avec beaucoup de succès et de gloire; il avoit pris Barcelonne, et défait ses ennemis près d'Almanza; il avoit été fait grand d'Espagne, duc de Liria, chevalier de la toison d'or, en récompense de ses services en Espagne; mais sous la régence les principes du duc d'Orléans ayant changé, et Villars ayant refusé de commander contre un prince qui pouvoit, disoit-il, devenir son roi, Berwick accepta, et prit St.-Sebastien.

Berwick avoit le caractere convenable à ces grands seigneurs, dont la fortune est attachée au succès d'un conquérant. Ennemi des représentations, il ne connoissoit d'autre puissance que celle qui, environnée de cent mille hommes, fléchit toutes les volontés. On reproche ces principes à la noblesse irlandaise et écossaise, qui a préféré d'avoir part aux aventures des Stuarts, et de perdre sa patrie, à l'avantage de vivre en paix, dans un gouvernement mitigé, et établi depuis la révolution dans la Grande-Bretagne. Ce caractere dangereux et funeste dans les états libres fut la source de la ruine des

Stuarts ; il perdra peu-à-peu toutes les puissances militaires de l'Europe moderne ; il n'est profitable qu'aux grands qui environnent les rois , aussi le maréchal de Berwick fut-il récompensé du commandement de Guyenne.

Le plus ancien des lieutenants-généraux , le marquis d'Asfeld , ayant pris le commandement de l'armée françoise devant Philisbourg , en continua le siege avec activité ; il fut fait maréchal de France , et le prince Eugène , accourant pour faire diversion , d'Asfeld laissa trente mille hommes continuer le siege ; quarante mille sous les ordres du duc de Noailles , du prince de Tingri , du duc de Richelieu et du comte de Saxe , garderent la tête des retranchemens , et trente-six mille hommes de cavalerie occuperent les bords du Rhin , commandés par le duc de Duras , le comte de Belleile et le lieutenant-général de Quadt.

C'est ainsi qu'on disposa nos forces contre toute attaque de la part du prince de Savoie. Bientôt le siege fut des plus sanglants , et le soldat françois qui s'animoit d'une longue résistance , demandoit qu'il ne fut plus accordé de capitulation quand on prendroit la place , désirant de se signaler à l'assaut.

La place céda enfin aux efforts des françois , et capitula. Le gouverneur , le baron de Wut-

général , fut traité à dîner avec somptuosité par les maréchaux d'Asfeld et de Noailles , dans le camp françois , et le premier lui fit présent du plus beau canon , en témoignage de sa vigoureuse résistance.

Outre le maréchal de Berwick , le marquis de Silly , le chevalier de Sanglé , la Boulaye , Puyguyon , furent tués ou moururent de leurs blessures. Un boulet emporta les deux jambes du neveu du maréchal du Bourg. Les ducs de Richelieu et de Duras furent blessés , de même que Delangle , Bréval , d'Hudicourt , Gilbert , Macarty , la Mothe , Clairac , Montaigu , Lancosme , Villefort , d'Acqueville , le comte de Chaumont , Rioncourt , d'Arville , Montigni , etc. Le marquis du Condrai eut un cheval tué d'un coup de boulet à côté de lui au piquet de sa tente , criblée , comme celles de tous les françois , de coups de balles , à cause de la trop grande proximité du camp. Le prince de Conti , le duc de Duras , Edouard , fils de Berwick , braves comme des françois , étoient à côté de Berwick lorsque le boulet lui enleva la tête , sans qu'on ait jamais pu assurer de quel côté étoit parti le coup. Rien ne pût ralentir l'ardeur des françois pendant ce siège , ni les pluies continuelles , ni l'inondation du Rhin , ni la nécessité de se trouver dans l'eau souvent jusqu'à

la ceinture , ni la position de la place , enfoncée dans un marais , ni la durée du siege pendant quarante-huit jours de tranchée ouverte.

L'histoire doit remarquer qu'un grand nombre d'officiers s'étant trouvés sans argent , pendant le siege , le duc de Grammont donna cent mille livres de lettres de change à Champigny , capitaine aux gardes pour les distribuer aux officiers peu fortunés et qui se trouvoient dans le besoin. En lui donnant cette somme , Grammont lui dit , que si elle n'étoit pas suffisante il lui en donneroit encore autant : il préféra Champigny pour cette distribution , parce qu'il étoit son ami , parce qu'il étoit honnête homme et qu'il avoit beaucoup de bien , ne voulant point faire connoître d'où partoient tous ces présents. Champigny exécuta les volontés du duc de Grammont ; mais à la fin de la campagne il le pria de lui permettre de déclarer qui étoit l'auteur de cette bonne action disant qu'il ne pouvoit plus souffrir de se voir attribuer l'honneur d'un acte aussi généreux. Grammont lui répondit , *mon ami , je ne puis ni vous rendre votre parole ni consentir d'être connu , et je ne vous verrai jamais de ma vie si vous trahissez mon secret* : Champigny n'en parla en effet qu'après sa mort.

Le reste de la campagne en Allemagne fut peu

glorieux pour les françois , les maréchaux d'Aspheld et de Noailles se brouillèrent , il se fit deux partis dans le camp , le ministere prit part à ces querelles, et Chauvelin qui avoit pris de l'empire sur le cardinal de Fleury cabala contre Noailles qui avoit à la cour et dans la capitale des jaloux puissans pour ennemis. Il fallut l'envoyer commander en Italie , et il partit à cet effet au commencement de 1735. Le roi de Sardaigne et le maréchal de Villars n'avoient pas été bien d'accord. Voyons ce que firent le roi et le maréchal.

CHAPITRE XLIII.

Fin de la guerre d'Italie en 1735. Commencement des négociations pour la paix.

COMME les armées espagnoles et italiennes ; celles de Russie et de Suede s'affoiblissent et sont attaquées de diverses maladies quand elles passent dans d'autres climats ; le françois ardent et prompt ; mais délicat , ne peut résister dans les pays chauds , lorsqu'il y porte ses armes. L'Italie d'ailleurs a toujours altéré les moralités du militaire françois , et la campagne de 1733 en fut un grand exemple.

Des fievres épidémiques firent fondre à une

d'œil cette armée pendant l'année 1735, et la ravagèrent plus que n'avoient fait les batailles si sanglantes de Parme, de Guastella, et la déroute de la Sechia. Vainement on créa des commissions en faveur de la noblesse à condition de faire des recrues et de les emmener en Italie, les désordres s'introduisirent dans une armée si éloignée de l'autorité. Les capitaines pour faire des profits ne complétoient point le nombre de leurs compagnies; on avoit séduit ou trompé les commissaires de guerres; le ministère françois n'étoit pas instruit ou craignoit de le paroître. L'anarchie regnoit.

Noailles qui avoit un esprit d'ordre, rétablit la discipline dans cette armée et chassa, presque sans coup férir, les impériaux qui furent obligés de passer l'Adigé et de sortir de l'Italie, peu secondé du roi de Sardaigne, qui, mécontent de voir que la France ne vouloit point lui céder les conquêtes du milanois, sembloit observer plutôt qu'aider le maréchal dans ses vues nouvelles. Montemart, général de dom Carlos, vouloit que le roi de Sardaigne se déterminât au siège de Mantoue, qui passoit pour imprenable, et le roi de Sardaigne ne vouloit plus combattre sans la garantie du milanois.

Telle étoit la situation de l'armée en Italie, lorsque Horace, Walpoole passoit de Londres

à la Haye pour négocier la paix. Les deux puissances maritimes qui avoient affecté de rester neutres vouloient sincèrement la paix, peu satisfaites de voir les conquêtes des alliés en Italie et en Allemagne. Fleury qui s'étoit vu entraîné à la guerre malgré lui, refusoit encore de s'expliquer, craignant que la paix qu'il souhaitoit plus que tous, ne fût pas également désirée, demandant pour éluder ce qu'il ne désiroit pas et ce qu'il ne pouvoit obtenir, l'installation du roi Stanislas sur le trône des polonois.

L'empereur, pour consentir à la paix, désiroit de son côté, que tout fut rétabli comme avant la guerre, et vouloit consulter l'impératrice de Russie qui avoit agi de concert avec lui dans l'affaire de Stanislas.

Sur ce refus l'Angleterre proposant de nouveaux plans, parla d'engager ce monarque détroné, à se retirer de lui-même en prétextant, son âge avancé et son désir de la solitude et du repos; et Walpole approuvant qu'il conservât les honneurs de la royauté, demandoit pour lui qu'il put jouir de ses biens et de ceux de son épouse dans le lieu de retraite qu'il choisiroit; laissant à dom Carlos les royaumes de Naples et de Sicile, et au roi de Sardaigne Tortonne, Novarre et les pays adjacens: après ces propo-

B b

sitions préliminaires il demandoit que la France se désistât de toutes ses conquêtes, que dom Carlos cédât à l'empereur ses droits sur la Toscane, Parme et Plaisance, et qu'il reconnût avec la France l'indivisibilité des états de la maison d'Autriche qui pouvoit s'éteindre sans enfans mâles.

C'étoit la base du traité; mais Fleury craintif et défiant, ne pouvant croire à la sincérité de ces ouvertures, répondoit à ce projet d'accommodement, qu'il n'y trouvoit aucune satisfaction pour la France, qui avoit soutenu une guerre si heureuse; ni rien qui ne contribuât à l'augmentation du pouvoir excessif de la maison d'Autriche.

En Pologne les troubles occasionnés par les deux partis y continuoient encore : les sénateurs et les magnats du parti de Stanislas se disant co-souverains dans tout ce qui concerne l'abdication de la couronne, assuroient que le roi Stanislas ne pouvoit abandonner le trône sans leur participation et s'opposoient à tout arrangement. La Russie qui avoit soumis Dantzic, répandu ses troupes dans la république, chassé Stanislas, soutenu Auguste, emprisonné et exilé l'évêque Potoski, primat de Pologne, à cause de son attachement à Stanislas, et qui te-

noit notre ambassadeur françois prisonnier à Thorn², disoit qu'elle rappelleroit ses troupes lorsque l'ouvrage de la paix seroit avancé, lorsque la France déclareroit qu'elle ne vouloit plus opposer Stanislas au roi Auguste ; mais l'Espagne moins réservée, et la plus ambitieuse des puissances belligérantes, déclaroit qu'elle ne pouvoit consentir aux projets d'accommodement de la cour de Londres.

Les plus pressés de tous pour la conclusion de la paix étoient le cardinal de Fleury et l'empereur. Le premier voyant qu'après un brillant succès nos troupes n'étoient point aussi heureuses ni en Allemagne ni en Italie, et le second voyant qu'il pouvoit mourir tous les jours laissant les princesses ses filles à la merci de ses ennemis tous armés, désiroient sincèrement la paix. Fleury la négocia seul et en secret, et en conclut, avec Charles VI, les préliminaires du traité futur.

Stanislas y perdoit la Pologne, mais conservant le titre de roi et ses biens comme particulier, il acqueroit le duché de Bar dès à-présent ; ainsi le cardinal arrivoit à son but, celui d'exclure du trône Stanislas : il conservoit à la vérité à ce prince la Lorraine à la mort du grand duc de

Toscane; mais en 1736, époque du traité, ce grand duc de Toscane n'avoit encore que 65 ans, et Fleury né en 1653 en avoit quatre vingt-deux et ne pouvoit prévoir la mort prochaine du grand duc. Le cardinal-ministre triomphoit donc du roi Stanislas qu'il abandonna de toutes manières ne lui laissant que le territoire de Bari après avoir commencé la guerre pour lui assurer, en apparence, la couronne de Pologne. La destinée de Stanislas en disposa autrement. Par les préliminaires, l'électeur de Saxe fut reconnu roi; et les Polonois furent conservés, avec amnistie sur le passé, dans tous leurs droits et prérogatives constitutionnelles, comme auparavant. Après la mort du grand duc, le duc de Lorraine devoit passer en Toscane en échange de ses états, et le roi de Sardaigne en recompense de ses conquêtes devoit avoir le Noyarrois, le Tortonois et les fiefs des Langhes. La France restituoit toutes ses conquêtes à l'empereur à qui on laissoit les duchés de Parme et de Plaisance; et les royaumes de Naples et de Sicile étoient dévolus à don Carlos.

Enfin au moyen de ces conditions la France garantissoit à l'empereur sa pragmatique et l'indivisibilité de ses états.

L'empereur se hâtoit d'un autre côté de con-

clure le mariage de sa fille la célèbre Marie-Thérèse avec le duc de Lorraine pour consolider tous ces arrangemens : ainsi la plupart des puissances belligérantes gagnoient à ce traité beaucoup plus qu'elles n'avoient cru au commencement de la guerre. L'empereur, le roi Stanislas et le roi de Sardaigne y perdirent tout ce qu'ils s'étoient promis de conquérir ou de gagner. Celui-ci qui avoit conquis le Milanois, et réduit l'empereur au seul fort de Mantoue eut quelques villages en dédommagement. Stanislas n'eut que la spectative de la Lorraine, et en réalité que le duché de Bar. L'empereur perdoit deux royaumes : et l'ambition de la reine d'Espagne devoit être satisfaite, car son fils don Carlos dégagé de l'autorité d'un frère futur roi d'Espagne et né d'un autre lit, regnoit à Naples : enfin la Pologne restoit à l'électeur de Saxe.

Ainsi se réalisèrent en partie les projets si hardis du cardinal Alberony que les historiens peu éclairés regardent comme un ministre systématique. La reine d'Espagne qui n'avoit pas perdu de vue un seul instant ses projets chers et prouva que rien ne cède à la patience. Un cardinal qui passoit pour audacieux les imagina ; un cardinal timide les mit en exécution, en envoyant secrètement et successivement de

Beaune, de Léstang et du Theil, commis des affaires étrangères pour accélérer l'ouvrage de la paix que Fleury conclut, sans autre médiation, avec la cour de Vienne.

L'impérieuse regne d'Espagne fort peu contente de ces préliminaires trouva qu'il étoit *peu décent* que la France la dépoillât de la Toscane de Parme et de Plaisance qui étoient par les traités, disoit-elle, à sa disposition: elle eut voulu conserver ces principautés pour ses autres infans et refusa, dans ses accès de ressentiment et de colère contre Fleury qu'elle n'aimoit pas, de recevoir notre ambassadeur. On presenta au roi Philippe ces préliminaires à signer, et elle repartit que ce n'étoit pas ainsi qu'on violentoit les têtes couronnées ajoutant que si elle étoit libre de signer ou non, elle vouloit l'être aussi de modifier ces préliminaires conclus sans sa participation; et se livrant en presence de Patino à une fureur extrême contre le cardinal qui s'avisait de conclure des traités sans l'aveu de la cour d'Espagne et qu'il envoyoit à la signature de la cour d'Espagne pour la forme *mandez-lui* disoit-elle à Patino, *qu'il n'y a que sa decrepitude capable de pareilles sottises contre nous et ne recevez plus chez vous M. de Vaugrenant.* En suite s'adressant à toute la terre,

pour qu'on épousa son ressentiment, elle demanda à l'Angleterre qu'elle lui garantît, selon les anciens traités, le duché de Parme et de Plaisance, aux termes stipulés; mais l'Angleterre et la Hollande qui vouloient la paix sincèrement abandonnant la reine; cette princesse adroite modera son ressentiment, fit signer les préliminaires à son époux, sans perdre de vue; comme nous le verrons, le projet d'établir à Parme et à Plaisance ses autres enfans.

Le duc de Lorraine François-Etienne, épousa, dans ces circonstances, la princesse Marie Thérèse qui porta d'abord le nom de duchesse de Lorraine. Déjà la France avoit retiré de la Lorraine les troupes qu'elle y avoit repandues deux ans auparavant. Depuis le traité, la bonne intelligence regna entre les deux cours: le traité définitif fut conclu entre elles, deux ans après ces préliminaires, et signé par le marquis Mirepoix, avec solennité, à Vienne le 19 novembre 1738 avec quelques changemens: en effet, Stanislas selon les préliminaires, n'ayant pu obtenir que le duché de Bar, en abjurant sa couronne et ne devant être mis en possession de la Lorraine que lorsque le duc passeroit en Toscane, l'empereur permit qu'il en fut investi sur le champ, à la demande de

Fleury qui ne put résister aux cris de toute la France indignée de voir le père de la reine dé trôné et réduit dans le territoire de Bar après avoir soutenu avec tant de magnimité des aventures aussi cruelles.

Le plus malheureux, ou plutôt le plus heureux des personnages qui se mêlèrent des affaires pendantes fut Chauvelin garde-des-sceaux et ministre des affaires étrangères. Fleury avoit raison de négocier seul crainte d'être traversé dans ses opérations. Chauvelin trafiquoit obscurément pour faire durer la guerre et les observateurs de ses manières avec le cardinal s'étant depuis longtems avisés, et le public étant depuis longtems averti que ce mininistre seroit renvoyé, Maurépas suivi de Jumillac lieutenant des mousquetaires lui dit plaisamment une heure et demi avant le jour, que venant lui rendre visite à pareille heure et avec une telle compagnie il n'avoit rien d'agréable à lui annoncer : il lui remit en même tems une lettre fort longue du cardinal, lui demanda la clef de son cabinet de Versailles, et ses demissions des charges de secrétaire d'état, de garde des sceaux, de la survivance des postes, et la cassette des sceaux qu'on rendit au Chancelier. Chauvelin partit avec sa femme pour Grosbois avec Ju-

milhat qui vint rendre compte au roi de la soumission du ministre. Amelot de Chaillou intendant des finances, fut chargé à la place des affaires étrangères et paya quatre cents mille livres pour le brevet de retenue.

Chauvelin étoit détesté de Barjac, qui tout hautement le déclaroit incapable d'être ministre, et l'accusoit de plusieurs prévarications. Chauvelin avoit essayé de se rendre favorable à cet intraitable valet, mais jamais il ne put en obtenir même le silence sur ses opérations que Barjac attaquoit avec humeur et sans ménagement.

Chauvelin étoit un homme peu sûr, d'un caractère double, et familier. Voulant lire les dépêches du cardinal en son absence, et Barjac s'y étant opposé, celui-ci l'accusa d'avoir voulu le corrompre, et soutint en présence de Chauvelin au cardinal que ce ministre avoit voulu emporter les papiers de son cabinet, et lui avoir fait des propositions. Chauvelin, que Fleuri avoit déjà abandonné aux insultes de son valet, ne tarda pas d'effectuer ses projets de renvoyer ce ministre, et lui écrivit peu de jours après la lettre suivante.

Les liaisons qui ont subsisté entre vous et moi, monsieur, m'engageant à vous donner

« des marques de mon souvenir dans le mal-
« heur qui vient de vous arriver. Je ne puis que
« vous plaindre de vous être attiré l'indigna-
« tion du roi ; mais si vous faites réflexion à
« votre conduite , vous sentirez combien peu
« elle est exempte de reproches. »

« Le roi vous honoroit de ses bontés , vous
« en avez mésusé au point de rompre les me-
« sures que Sa Majesté prenoit pour l'affermis-
« sement de la paix de l'Europe , et la tran-
« quillité de ses peuples. Vous savez avec quelle
« ouverture de cœur je me suis toujours com-
« porté à votre égard ; malgré tout cela , vous
« trompez ma confiance de la manière la moins
« permise ; rappelez-vous , monsieur , ce que
« je vous ai dit alors des premiers avis que j'eus
« de certaines intelligences ; la manière dont je
« vous en parlai , me donnoit lieu d'espérer que
« la suite répareroit les premières démarches ;
« si j'avois seul à me plaindre de vous , j'y ser-
« rois moins sensible ; mais le bien et le repos
« de l'état y étoient trop intéressés , et dès lors
« je ne pouvois être indifférent. Vous avez
« manqué au roi , au peuple et à vous-même ;
« ce sont des vérités tristes à vous dire , mais
« qui n'en sont pas moins réelles ; cependant le
« roi se contente de vous éloigner de sa per-

« sonne sans toucher à vos biens. Combien peu
« des princes , aussi justement offensés , en use-
« roient ainsi. »

« Admirez la clémence de Sa Majesté , et pé-
« nétré du regret que vous devez avoir de cette
« faute , reconnoissez combien vous êtes heu-
« reux d'être sujet d'un maître aussi doux et
« aussi indulgent. »

F I N.

TABLE SOMMAIRE DES MATIERES.

Mœurs du peuple au commencement de ce siècle.	page 1
Mœurs des grands.	15
Mœurs et caracteres des princes du sang.	33
Caractere et vie privée de Louis XV.	44
Premieres amours du roi.	76
Anecdotes sur les quatre favorites.	80
Intrigues pour débaucher le roi.	82
Histoire de ses amours avec Mde. de Mailly.	103
Idem avec Mde. de Vintimille.	108
Suite de la vie secrete du roi.	120
Mort de Mde. de Vintimille. Suite de la faveur de sa sœur Mde. de Mailly.	129
Suite de l'exil de M. le duc. Mort de Mde. de Prie.	142
Conduite du ministère envers les princes du sang.	147
Tous les hommes célèbres éloignés des affaires.	162

Conséquences de ce principe. Formation de l'esprit public.	180
Influence des favorites sur le déclin du culte des rois.	183
Des ministres sous le cardinal de Fleury.	187
De l'administration des subalternes sous Fleury.	196
De l'administration des finances sous Fleury.	205
Fripponneries de la maison du roi.	208
Principes de Fleury sur les factions et les sectes.	210
Caractère qu'affectent les princes envers l'autorité.	213
Vengeances de Fleury contre le prince de Condé.	225
Conjuration dite des Marmouzets contre Fleury.	227
Ambassade à Vienne de Richelieu.	243
Les nonces du pape pressent les préliminaires. Digression sur la situation de nos affaires actuelles avec la cour de Rome.	270
Suite des affaires étrangères. De l'Espagne.	288
Note sur une prétendue vie du maréchal de Richelieu, publiée pendant l'impression de ces mémoires.	300
Suite des affaires étrangères. Tableau de l'Angleterre. Traité peu suivis.	303
Evénemens qui préparent la guerre de 1733.	315
Stanislas part déguisé en commis pour se faire élire.	330
Guerre d'Italie contre l'empereur qui s'y oppose.	336
Guerre d'Allemagne contre l'empereur.	370
Stanislas assiégé s'enfuit de Dantzick. Héroïsme de Plelo.	379
La paix. L'Autriche perd ses royaumes.	379

